This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481915

Digitized by Google

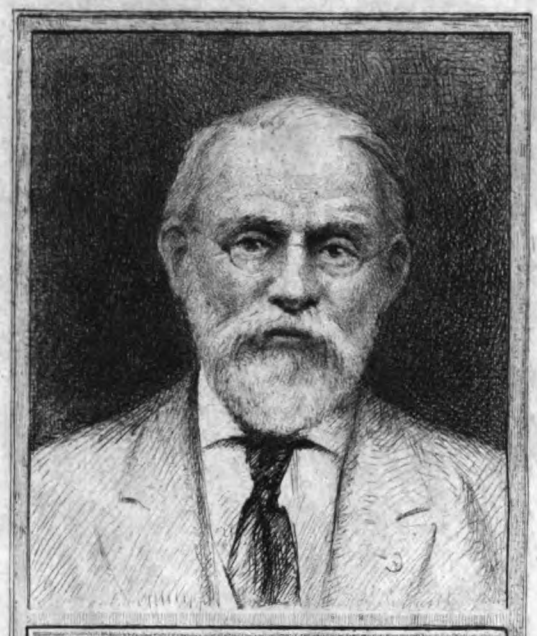

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

GASCOGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN BIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE

62e ANNÉE

Nouvelle Série. — TOME XXI

AUCH

BUREAUX DE LA « REVUE »

50, Rue Victor-Hugo, 50

—

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARDINAL LAVIGERIE

ET LA GASCOGNE

Nous sommes heureux, à l'occasion du centenaire du Cardinal Lavigerie, de publier le texte intégral de la lecture que M. F. Laudet, notre éminent compatriote, a faite le 26 octobre dernier à la réunion solennelle de l'Institut. Qu'il veuille bien agréer, au nom de La Revue *et de ses lecteurs, l'hommage de notre bien vive gratitude.*

N. D. L. R.

Messieurs,

Le Cardinal Lavigerie est né à Bayonne, le 31 octobre 1825, et son centenaire se célèbrera dans quelques jours.

A la Sorbonne, on commémorera le professeur, à Notre-Dame le prince de l'Eglise, à Alger et à Carthage l'apôtre de l'Afrique. Je voudrais ici rendre hommage au Bayonnais, au Gascon, à celui qui resta toujours fidèle à la terre natale et qui, durant une vie mouvementée, soutint avec une si belle énergie les qualités de la race.

Il y a cependant peu à dire sur la vie gasconne de cet homme mondial, car elle ne dura que quinze ans; sans doute le Bayonnais revint ou plutôt repassa souvent dans sa ville, « la plus jolie de France », a écrit Arthur Young, mais son cœur était en Afrique; à peine en était-il éloigné que son absence lui pesait et qu'il réembarquait.

Suivons-le du moins au début de sa vie et à ses retours au pays natal.

Une première question se pose, assez délicate, et qu'il n'y a pas lieu de discuter ici, peut-être parce qu'elle n'est pas discutable : Lavigerie est-il vraiment Gascon ? « Il

Digitized by Google

est Basque », disent les uns, « non, assurent les autres, il est Béarnais ». Notre éminent et regretté confrère Bonnat connut les mêmes partages, et s'en tirait en gascon en disant : « Je ne suis ni Basque, ni Béarnais, je suis Bayonnais. »

Et alors la question revient à se poser ainsi : « Mais à quelle province appartient donc Bayonne ?

La réponse est facile.

Bayonne qui touche au pays basque n'a jamais été considéré comme basque et il est encore moins béarnais; il faut donc qu'il consente à être gascon. Et la seule transaction admissible est celle que nous propose notre confrère Henri Lorin, quand il écrit : « Bayonne, capitale mixte de districts gascons et basques. »

Et ce qui aggrave ou plutôt, au jugement des Gascons, ce qui améliore le cas du cardinal, c'est qu'il n'est pas né dans le département des Basses-Pyrénées, ni dans le diocèse de Bayonne, mais bien dans les Landes et dans le diocèse d'Aire, car le canton de Saint-Esprit, où il a vu le jour, situé sur la rive droite de l'Adour, n'a été réuni à Bayonne qu'en 1857. Le cardinal Lavigerie est donc bien Gascon et d'ailleurs, comme nous allons le voir, quand en 1871, il songea à entrer dans la vie publique, c'est à ses compatriotes des Landes qu'il fit appel : « J'ai parlé, leur dit-il, la langue de vos campagnes. »

Le 4 novembre 1824, Léon Philippe Allemand Lavigerie, natif d'Angoulême, contrôleur des douanes à Bayonne, âgé de trente ans, avait épousé Laure Louise Herminie Latrilhe, sans profession, âgée de vingt cinq ans. Elle appartenait à une ancienne famille bayonnaise. Son père, Pierre Latrilhe, avait été directeur de la Monnaie, à Bayonne, jusqu'au jour de la suppression de cette charge par la Révolution.

Après avoir habité rue de l'Argenterie, il s'était retiré aux portes de la ville dans un petit bien de campagne nommé Huire. « Là, nous dit un de ses historiens, Mgr Baunard, il s'était fait bâtir pour lui et ses enfants, à cent pas de l'Adour, en face d'une vaste pâture ombragée

Digitized by Google

d'arbres, une résidence semi bourgeoise, semi rustique, flanquée de quelques bâtiments d'exploitation agricole. » Il installa le jeune ménage dans une dépendance de cette maison. La « vaste pâture » est aujourd'hui un parc charmant où des hortensias gigantesques inclinent sur les pelouses leurs corolles bleutées; la villa est demeurée avenante et sa dépendance a gardé son extrême humilité. On voit encore, dans la maisonnette à deux fenêtres de façade, cachée sous l'ombre d'un marronnier, la petite chambre de ferme, bien exiguë, où naquit le prince de l'Église

L'enfant fut baptisé à la paroisse de Saint-Esprit et reçut le nom de Charles Martial. En cette année du sacre du Roi à Reims, un grand nombre d'enfants de Bayonne reçurent son nom. Mais il ne faut voir là aucune indication politique. Le père Lavigerie avait surtout les idées d'un bon fonctionnaire et, en fait de religion, il pratiquait la religion de 1830 faite de respect et aussi de respect humain, telle que l'entendait une partie de la bourgeoisie plutôt voltairienne de l'époque. Sa femme, avenante, douce et cultivée était sans grande influence dans un intérieur où commandait un mari intelligent et autoritaire, personnage un peu bizarre et, comme on dit, pas commode.

On recevait dans la maison de Huire une société variée et où dominait la colonie israélite de Saint-Esprit.

Bref, les parents Lavigerie n'avaient sûrement pas l'idée d'amener un jour leur fils à la prêtrise. Tout jeune cependant, presqu'enfant, il témoigna, ou plutôt, pourrions-nous dire, quand on connaît son caractère, il afficha sa vocation.

D'où lui venait-elle ? Avant tout, évidemment, de ces influences mystérieuses qui aiguillent la vie de chacun, mais il a conté lui-même que ses premières émotions religieuses avaient été provoquées par deux pieuses filles au service de ses parents et grands-parents, Marianne et Jeannette. Ce furent elles qui lui firent dire ses prières, lui apprirent le catéchisme et lui racontèrent l'Évangile. Et aussi elles le conduisirent aux offices, et aussi, dans la

Digitized by Google

langue du pays, elles lui chantaient les cantiques populaires, et surtout elles prirent son cœur par leur bonté, leur affection et l'arome de leurs simples vertus.

Ceux qui ont connu la vie de Gascogne, il y a un demi-siècle, savent l'influence qu'avaient sur les générations ces excellentes servantes aux gages de cent francs par an. Les pieds sur les chaufferettes de bois, les lunettes relevées sur le bonnet ou sur le mouchoir noué au sommet de la tête, les mains tricotantes, elles parlaient avec une douce autorité du Messie, de la Passion, de la Résurrection, de l'Église et de ses cérémonies, du péché et des sacrements; elles n'hésitaient pas et versaient, goutte à goutte avec autorité la doctrine transmise; leur influence était souveraine.

Charles Lavigerie n'oublia jamais ces humbles éducatrices et plus tard, lorsque le gouvernement ou la municipalité d'Alger lui rognaient les crédits, lorsqu'il était contraint de se faire mendiant pour ses œuvres et que ses quêteurs lui rapportaient de France des bourses pleines de gros sous, il disait, en les envoyant aux économes de ses maisons : « Pensez, mes chers fils, que vous vivez des aumônes des pauvres servantes de France. »

Au-dessus de ces servantes, il y avait aussi en Gascogne, dans beaucoup de maisons de ce pays de droit romain, la tante qui ne s'était pas mariée pour rester auprès de l'aîné, dans l'intérêt du patrimoine, ou qui, devenue veuve, retrouvait une place au logis familial. Charles Lavigerie rencontra cet appui précieux dans la personne de Mme veuve Lemosquet, sa grand'tante maternelle, qui avait jadis dirigé à Bordeaux un pensionnat de filles.

Cette femme, d'un goût très sûr, et qui possédait à la perfection le don de lire, initia pour toujours son petit-neveu à la beauté des lettres. Grâce à elle, il garda à jamais l'empreinte des anciens et des classiques et il leur dut sûrement la clarté de sa langue et la chaleur de son éloquence. Quarante ans après, quand il allait visiter les jeunes élèves de Saint-Eugène, l'école apostolique d'Alger,

Digitized by Google

il excitait leur émulation par ses rappels d'Homère, de Sophocle, de Virgile et d'Horace.

Lorsque Charles Lavigerie toucha à sa dixième année, sa famille l'envoya à la pension Saint-Léon, située près de la cathédrale et dirigée par un laïque assisté de quelques ecclésiastiques, unique collège de Bayonne à cette époque, pauvres et étroits bâtiments d'un ancien couvent d'Augustins où étaient serrés trois cents élèves.

A ce moment, ses parents n'habitaient plus la maison d'Huire. Son père s'était fait construire la villa de Beaulieu, sur la pente des côteaux de Saint-Étienne qui dominent la rive droite de l'Adour. La course était un peu longue pour gagner la ville, mais, à cette époque, Charles Lavigerie était robuste, en réalité comme en apparence; il marchait bien et mangeait avec avidité son pain sec ou sa méture.

Dès son entrée à l'école, il prit la place de premier et la garda aussi dans les jeux, hardi, ardent, déjà dominateur, se battant, rarement battu, ou dans ce cas, exigeant sa revanche. Son ancien condisciple M. Petit, conseiller à la Cour de Cassation, disait plus tard : « Lavigerie était l'élève le plus brillant de nous tous. »

Parmi les jeux auxquels il se livrait, ses biographes racontent qu'il jouait au prêtre et ils n'auraient pas relevé cette fantaisie, si elle ne leur avait paru plus qu'une fantaisie. L'enfant disait la messe gravement, et il entendait que ses camarades s'y tiennent bien. Plus tard, ordonnant à la hâte à Carthage onze missionnaires qui avaient eu à peine le temps de se former à dire la messe : « Mais à six ans, s'écriait-il, moi je savais la dire ! »

Et à cet âge aussi, il voulait déjà être apôtre. Quand il rencontrait dans la rue qui monte à Saint-Étienne des petits Bayonnais de son âge, qu'il soupçonnait de n'être pas baptisés, il les empoignait, les poussait de force à la fontaine et les aspergeait.

L'aumônier de la pension Saint-Léon, l'abbé Franchistéguy avait été frappé de la richesse de cette nature ardente et impétueuse; ce fut lui qui prépara l'enfant à sa

Digitized by Google

première communion célébrée dans la chapelle du collège. De ce jour, Charles Lavigerie sentit l'appel de la vocation; il se déclara à lui-même et il déclara aux siens qu'il serait prêtre. Mais ses parents avaient d'autres vues sur ce fils aussi intelligent que beau; ils sourirent de ses intentions, comptant sur le temps pour les changer. Mais le fils ne laissa pas au Temps le temps de changer les choses; il demanda à ses parents de le mettre au petit séminaire de Larressore. Ce n'était pas évidemment l'entrée dans les ordres, mais c'était en prendre le chemin.

M. Allemand Lavigerie était sans enthousiasme, mais il comprit qu'il fallait céder. Il alla présenter son fils à l'évêque de Bayonne, Mgr Lacroix. Écoutons ici le cardinal racontant plus tard cette visite dont le souvenir s'était à jamais gravé dans sa mémoire : « Je vois toujours ce salon de l'Évêché qui me semblait immense, son meuble de velours jaune, le canapé sur lequel le bon évêque était assis et sa soutane violette dont j'approchais pour la première fois. Mais Mgr Lacroix m'eut bientôt rassuré. « Vous avez donc la vocation d'être prêtre ? » me dit-il, en m'attirant à lui et me caressant de ses mains vénérables. « Oui, Monseigneur », lui répondis-je, enhardi par sa bonté et avec peut-être plus de résolution que de défiance de moi-même. « Et pourquoi voulez-vous être prêtre, mon enfant ? — « Pour être curé de campagne. » Mon père me regardait étonné, surpris sans doute de ces goûts champêtres qu'il ne me connaissait pas. Mais l'Évêque sourit et dit : « Vous irez d'abord au séminaire de Larressore et puis vous serez ce que Dieu voudra. » —

Larressore, converti aujourd'hui en un sanatorium, était alors un des collèges de France le plus délicieusement situé. Sur ses terrasses superposées où fleurissent encore les magnolias et s'alignent les platanes taillés, les enfants prenaient leurs ébats en face d'un harmonieux décor. Vue restreinte, mais infiniment douce sur les prairies qui dévalaient jusqu'à la Nive presque cachée à travers les saules, sur l'écharpe des coteaux où les blanches maisons basques souriaient dans les gazons, tandis qu'au midi, là où se

Digitized by Google

dresse aujourd'hui Arnaga, apparaissait discrètement Cambo, abrité par ces grands mornes mauves, tailladés d'échancrures bleues, qui séparent la France de l'Espagne. L'Espagne sera toujours aimée de Lavigerie et, quelques années avant sa mort, il écrira à M. Luis de Sorella : « J'ai toujours eu pour votre pays une affection sincère. Elle remonte à mon enfance qui s'est passée tout entière près des frontières de votre Espagne, à l'ombre des montagnes et sur le bord des flots qui séparent nos deux patries. J'ai été bercé aux accents de votre langue, comme vous-même à ceux de notre langue française. »

C'est à Larressore que, durant un court espace de temps, s'achève la première formation de l'humaniste. Il n'obtient dans sa classe que le second rang. Son impétuosité, son originalité étonnaient parfois ses maîtres; elles se traduisaient dans son style qui échappait aux règles de leur calme rhétorique. Hors des leçons, il se montrait personnel, violent, provocateur, réparateur, juste et toujours bon. En même temps sa vocation s'affermissait, mais aussi son horizon s'élargissait. Déjà, disait-on, « il est ambitieux »; c'est possible, mais ambitieux d'apostolat; sûrement il voyait alors au delà du presbytère de campagne, et voici que les circonstances allaient porter sa jeune activité sur un autre théâtre; sa grande vie allait prendre son pli. Comme il arrive d'ordinaire, la cause fut quelconque.

Il était élevé gratuitement au petit séminaire de Larressore; mais de zélés fureteurs, ainsi qu'il s'en trouve toujours, découvrirent et firent observer qu'il était originaire des Landes et prenait, dans les Basses-Pyrénées, la place d'un diocésain. Son père fut donc prié de payer désormais sa pension, et lui, qui n'était pas déjà si enchanté de voir son fils à un petit séminaire, déclina l'invitation.

Qu'allait devenir Charles Lavigerie ?

Quelques-uns de ses maîtres, amis de l'abbé Dupanloup, supérieur du petit séminaire de Paris, sauvèrent son éducation. Ils lui demandèrent une bourse pour leur jeune protégé. Ne recherchait-il pas des élèves d'élite ?

Digitized by Google

Ils en avaient un, ils le présentèrent et il fut accepté. Confié à un dentiste, ami de la famille, le jeune Bayonnais prit la diligence et arriva dans la capitale pour la rentrée des classes, en 1841. Son oncle maternel, M. Julien, le remit lui-même entre les mains du célèbre éducateur.

La transition fut brusque. Sans doute le vieux couvent qui abritait à Bayonne la pension Saint-Léon n'était pas brillant et l'enfant avait connu déjà les pièces sombres et humides des vieilles et étroites maisons de la ville fortifiée, mais, dans l'intervalle, il avait passé par le site enchanteur de Larressore, merveilleux miroir des beautés du pays natal, et quand, par le brouillard de l'automne, il franchit le seuil de Saint-Nicolas du Chardonnet, quand il vit ces corridors sans lumière, cette cour enfoncée où l'air n'entrait que du haut des murs, comme dans une prison, ce quartier Saint-Victor avec ses souillures, tout lui donna l'impression de la tristesse et du dégoût. « Quel contraste, s'écrie-t-il, j'en faillis mourir. »

Mais que sont les choses à l'égard des idées ? Un autre soleil réchauffe le cœur de l'adolescent et l'éveille de l'engourdissement où il s'était ignoré jusqu'alors. Cette lumière lui vint de l'abbé Dupanloup, ce maître incomparable dont Renan a dit : « La vie sortait de lui. »

Mais, Messieurs, je m'arrête, ou du moins je devrais m'arrêter, car nous ne sommes plus en Gascogne.

Je dois laisser à ses nouvelles destinées l'élève, l'étudiant, le prêtre, le prélat, le prince de l'Église, mieux que cela, le missionnaire, le fondateur de la Société des Pères Blancs, l'apôtre de l'Afrique. Permettez-moi seulement de le suivre encore quelques instants, c'est-à-dire de le retrouver quand il reprend contact avec la Gascogne ou qu'il parle d'elle, heures fugitives, plutôt rares, sur lesquelles nous sommes d'ailleurs peu documentés.

Il passa ses premières vacances au pays pyrénéen, non plus chez ses parents que l'administration des douanes avait transférés à Marseille, mais chez sa grand'tante, Mme Lemosquet, dont nous avons parlé tout à l'heure, et il fit quelques excursions en Espagne avec ses amis de

Digitized by Google

Bayonne et de Biarritz; ceux-ci le trouvèrent plus grave, plus pensif, il était à la veille de la grave détermination. En octobre 1843, il se décidait et entrait au grand séminaire d'Issy. Il avait dix-huit ans.

Onze ans plus tard, quand il venait d'être nommé professeur à la Sorbonne, il fut appelé à Angoulême auprès de sa mère mourante; elle voulait revenir à Bayonne avec lui et il la réconfortait en la berçant dans son espoir. Elle s'éteignit sans réaliser son rêve, et, après qu'il l'eut extrêm'onctiée lui-même, mettant une caresse sur chaque onction : « Pauvre mère, ces yeux que j'ai tant fait pleurer; pauvre mère, ces chères lèvres qui nous parlaient si doucement, ces chères mains qui ont tant travaillé pour moi. »

Il revient à Paris et pendant quelque temps nous n'entendons plus parler de ses séjours sur l'Adour; mais, dans la capitale, il garda le contact. « J'avais pour confesseur, dit-il, le saint et illustre Père de Ravignan, vers lequel j'avais été attiré par sa vertu, par son grand caractère, et aussi par les souvenirs de la patrie commune, car il était originaire de Bayonne, et mon enfance s'était passée, à vingt-cinq ans de distance, presque tout entière à l'ombre de la même vieille cathédrale, dans une maison de la rue où s'était passée la sienne. »

Comme on le voit, la rue, la maison, la cathédrale, le prêtre bayonnais qui est son aîné, tout cela fait palpiter son cœur.

Dans cette cathédrale d'ailleurs il revient en 1857 pour prêcher ou plutôt pour quêter en faveur des écoles d'Orient et de Syrie dont il a désormais la charge. Il commence, pour la poursuivre jusqu'à son dernier jour, sa carrière de grand mendiant. On lui prédit l'insuccès; alors il se réclame du pays basque, et il répond : « Je serai entêté. » On le prévient qu'il n'aura personne à ses sermons. « Ah ! pour cela, répondit-il, je suis à bonne école; à la Sorbonne mes auditeurs ne font pas foule. »

En 1861, après avoir refusé l'évêché de Vannes, il était nommé auditeur de rote à Rome. Avant son départ, il se

Digitized by Google

rendit aux Pyrénées pour revoir ses amis et les survivants de sa famille et il assista au service anniversaire de la mort de son père. Pour la première fois il revenait en prélat dans sa ville. Mais c'est désormais surtout à Biarritz qu'il ira faire halte.

Il trouvait l'air salin réparateur, car cet homme de si magnifique apparence fut toujours malade, douloureusement malade, pensa presque chaque jour à la mort et ne vécut que par son énergie, une énergie de montagnard. Le mal chronique dont il devait souffrir jusqu'à son dernier jour était un violent rhumatisme goutteux qui, en se portant au cœur ou aux centres nerveux, lui causait des souffrances intolérables, jusqu'à le faire parfois prématurément désespérer de la vie. Et aussi il s'épuisait dans un travail colossal de jour et de nuit. « Ne vous usez pas avant le temps, lui avait dit tristement Ozanam, voyez où j'en suis. » Il ne l'écouta pas, mais résista plus longtemps. Il crut mourir en Orient et plus tard à Rome; il avait même demandé qu'on portât son cœur à Nancy où il avait été évêque; mais chaque fois il se redressait et allait se refaire au pays.

« J'ai repris une vie nouvelle », écrivait-il de Biarritz à ses amis. Et comme on lui reprochait son départ précipité de la ville éternelle, ce train spécial qu'il avait fait chauffer pour lui à Civita Vecchia, bref cette attitude d'un homme qui paraissait ébranlé. « Bah ! répondait-il, quand on m'aura vu deux mois bien portant, on oubliera tout. » Et il achevait de se rétablir sur la côte basque. Il aima toujours Biarritz dont les plages avaient ravi ses yeux d'enfant. Devenu archevêque d'Alger et inaugurant N.-D. d'Afrique, centre de prières pour le salut des marins, il disait : « J'ai toujours eu, mes amis, une sympathie profonde pour les hommes de mer. Né moi-même non loin des bords de l'Océan, bercé au bruit de ses tempêtes, j'ai pu apprécier la trempe indomptable de caractère et d'énergique courage, l'esprit d'initiative que développe une vie dont chacun des instants est une lutte contre la mort. »

D'autres raisons le ramenèrent plusieurs fois, avant

Digitized by Google

1870, à Biarritz, lors de la saison d'été; il y trouvait l'occasion de voir l'Empereur; non certes que ce prélat fut courtisan; il respecta toujours les pouvoirs établis, mais personne n'en fut plus indépendant et ne protesta avec plus d'énergie contre les mesures qui attentaient à la liberté de l'Église. Mais il connaissait les embûches des bureaux et, pour en triompher, il excellait à parler en haut lieu, car de l'avis de tous, et surtout de ceux qui se défendaient contre lui, il était un séducteur, certains ont dit, un fascinateur.

Donc, en 1867 il voulait établir en Kabylie, parmi les anciennes populations de l'Algérie, jadis chrétiennes, quelques maisons hospitalières où les pauvres habitants du pays pourraient se procurer des médicaments pour leurs malades. Ces établissements seraient tenus par des religieuses, assistées d'un aumônier. Il se chargeait des frais et voulait exposer son plan à l'Empereur. Celui-ci, arrivé à Biarritz le 8 septembre, lui donna aussitôt audience et fit bon accueil à sa demande, mais comme il avait exigé que l'affaire passât par la filière du Gouvernement de l'Algérie, elle échoua.

Le prélat voulait christianiser l'Algérie, et se heurta jusqu'à la fin à ceux qui n'entendaient la civiliser que par le Coran. En 1868 le maréchal Niel, ministre de la Guerre, soutenant le maréchal de Mac Mahon, lui reprocha de vouloir attenter à la liberté de conscience des Arabes. Il bondit : « Non, Monsieur le Ministre, mille fois non, à aucun degré, je ne veux ni de la force ni de la contrainte, ni de la séduction pour amener ces âmes à une foi dont la condition première est d'être libre. »

Mais il voulait aussi la liberté de son apostolat.

Il se rendit aussitôt à Paris et demanda une audience à l'Empereur. On l'éconduisit et on lui répondit que le souverain était parti pour Biarritz. Lui aussi prit le train et demanda le surlendemain, à la Villa Eugénie, l'audience qui lui avait été refusée aux Tuileries. Il l'obtint et se défendit avec chaleur. L'Empereur, après l'avoir accueilli froidement, sourit finalement de son bon sourire. La cause était gagnée. L'archevêque eut la promesse d'une

Digitized by Google

lettre ministérielle l'autorisant à continuer auprès des Arabes ses œuvres de charité. La lettre parut au *Journal Officiel* du 28 mai 1868. Le débat était pacifiquement terminé et c'est en Gascogne que Lavigerie avait donné le succès à l'église d'Alger. Mais ces œuvres algériennes que fondait et que défendait si âprement celui qui avait désormais consacré sa vie, non seulement à l'Algérie, mais à l'Afrique, et qui refusait tous les grands sièges qu'on lui offrait en France, furent gravement compromises par les désastres de 1870.

La France envahie se devait tout entière à la défense nationale. Les sources de la charité auxquelles l'archevêque avait coutume de puiser étaient, au moins momentanément, taries pour lui. Qui prendra soin de ses orphelins, qui soutiendra ses maisons ?

Et alors qu'un vent d'insurrection souffle sur l'Afrique française, qui plaidera la cause de la colonie algérienne à l'Assemblée nationale ?

Il s'offre.

Il pose, en septembre, sa candidature dans les Basses-Pyrénées et dit aux électeurs : « C'est l'un des vôtres qui vient de bien loin solliciter vos suffrages... Chargé dans notre grande colonie africaine d'une mission providentielle, je voudrais, surtout en ce moment où tout prend dans les idées publiques une direction nouvelle, pouvoir soutenir et faire triompher, au grand jour, la cause à laquelle j'ai dévoué ma vie, au mépris de toutes les persécutions et de tous les périls, et dont le succès nous donnerait une seconde France aussi grande que la première. »

Mais, les élections n'eurent pas lieu en 1870; le décret du 16 septembre fut rapporté, et la consultation fut remise au 8 février 1871.

Dans l'intervalle, l'archevêque avait dû faire quelques réflexions sur sa candidature dans les Basses-Pyrénées. Elle n'y avait pas reçu un accueil encourageant. Son nom n'était pas du pays; trente années s'étaient écoulées depuis qu'il avait quitté Bayonne, et puis, si notre Sud-Ouest est fidèle à ceux qui lui sont fidèles, il ne se laisse

Digitized by Google

aucunement impressionner par les honneurs que les siens ont pu mériter au dehors de chez lui. Aussi l'archevêque d'Alger, fut-il mal inspiré et mal conseillé quand, après avoir renoncé au département pyrénéen, il se présenta par deux fois, en 1871, dans les Landes.

« Plusieurs d'entre vous, disait-il dans sa circulaire, ont pensé que, né dans les Landes, ayant consacré ma vie tout entière au service de la religion et de la France, je représenterais, dans ces grandes et solennelles assises, l'esprit à la fois chrétien et patriotique qui vous anime. »

Après cet exorde un peu banal et qui témoignait combien l'ardent apôtre ne se trouvait vraiment pas à l'aise sur le terrain électoral, il ajoutait plus heureusement : « Je veux pouvoir dire à la France tout ce qu'elle est en droit d'attendre, dans les jours mauvais qu'elle traverse, de cette Algérie qui lui envoie déjà ses légions d'indomptables volontaires, et qui remplit pour elle ses greniers par le libre travail de tous ses enfants. »

Cet appel ne fut pas entendu. A la première élection de février, l'archevêque d'Alger se présenta contre la liste Thiers, Victor Lefranc, de Maleville, de Gavardie et Duclerc. Mais déjà les positions étaient prises et la presse conservatrice ne put qu'exprimer ses regrets d'avoir à faire deux sacrifices au sujet de deux candidats très recommandables : Mgr Lavigerie et M. Castaing.

La liste Thiers passa au complet, mais Thiers et deux autres de ses colistiers, élus ailleurs, n'optèrent pas pour les Landes; il y eut donc trois sièges vacants aux élections complémentaires de juin 1871. L'Archevêque poursuivit la lutte et laissa dire que Thiers était favorable à sa candidature. Ses partisans se remuèrent cette fois un peu plus. Ils rappelèrent ses titres canoniques et universitaires et son apostolat de charité en Algérie. Et lui-même fit une campagne plus vigoureuse que la première. Il eut naturellement à déclarer qu'il n'était ni pour la dîme, ni pour la corvée, ni pour la restitution au clergé de ses anciens biens, mais il s'attarda peu à ces fadaises et parla surtout de l'Algérie. « Je veux, dit-il, faire connaître au pays quels

Digitized by Google

immenses secours il doit attendre de cette France algérienne dont la direction spirituelle m'est confiée, et quelles mesures il est urgent de prendre pour la sauver tout à la fois de la réglementation excessive qui l'étoufferait et de l'anarchie dont la menacent les tendances révolutionnaires d'une trop grande partie de sa population. »

Enfin, il fit l'appel émotif au pays, à ce département auquel appartenait le coin de terre où il était né, où s'était écoulée son enfance, où reposaient les cendres des siens.

Les Landais ne furent pas émus, et l'archevêque arriva le dernier de sa liste battue, avec 17.980 suffrages sur 60.000 exprimés.

Il était trop ardent, trop sensible pour ne pas ressentir la blessure de cet échec, et surtout il eut le regret de voir s'écrouler tous ses projets de défense algérienne. Mais il avait en partage, avec la résignation chrétienne, l'impossibilité de l'abattement. « Dieu n'a pas voulu que je suive cette voie », dit-il, et il s'élança sur d'autres routes, oubliant bien vite celle qui lui avait été fermée; ce ne fut qu'un incident dans sa vie. Il continua dans la suite à venir faire des haltes de repos sur la côte gasconne. C'est de Biarritz que, reprenant l'œuvre initiale d'un autre Gascon, l'abbé Bourgade, un Gersois, le premier aumônier de la chapelle de Saint-Louis de Carthage, à la mémoire duquel j'aime à rendre un familial hommage, il conviait la charité française à élever un sanctuaire sur le lieu de la mort du saint roi. C'est de là qu'il écrivait aux coopérateurs de son apostolat les lettres les plus encourageantes, les plus tendres, c'est là aussi qu'il rêvait et que son imagination latine concevait toujours de nouvelles entreprises. « Mais pourquoi ne pas s'en tenir aux œuvres établies ? » lui disait un jour le père Charmetant. « Mon cher ami, répondit-il, ce que vous me dites m'effraie étrangement. Les œuvres établies c'est bien, mais, si l'on se borne à cela, on périt. »

Aussi, avec quelle passion se jeta-t-il dans son nouveau diocèse, lorsqu'il fut nommé administrateur du vicariat

Digitized by Google

apostolique de Tunisie, là où était mort saint Louis et où son compatriote landais, Vincent de Paul, avait été fait esclave. « Autrefois, disait-il, j'ai lu avec entraînement la vie d'un évêque de Bayonne, ma patrie. Il était évêque régionnaire, ayant plusieurs diocèses, et allant de l'un à l'autre. J'ai voulu être aussi évêque régionnaire, laissant le diocèse d'Alger aux soins de Mgr Dusserre, pour faire œuvre de missionnaire et aller étendre au loin le règne du royaume de Dieu. J'arrive de Tunis et j'y retourne. »

Quand il fut nommé cardinal, le chapitre de Bayonne lui ayant envoyé ses félicitations, « Vous m'apportez, lui répondit-il, le rafraîchissement de l'oasis dans le désert. » Ah ! qu'il aurait souhaité aller se reposer sous les tamaris de l'Attalay, mais le temps de le faire ! « Quelle vie je mène depuis quinze ans ! » écrit-il à sa tante, Mme Julien, la sœur de sa mère. Si tu savais combien j'aurais voulu t'embrasser à Bayonne et te porter ma pourpre à bénir, comme je l'aurais portée à ma mère, mais je ne m'appartiens plus... j'appartiens à l'Église et à la France. » Il ne revint chez lui en cardinal qu'en 1883. Il approchait de la soixantaine, et après un court séjour sur la côte d'Argent, avant de repartir, toujours exténué, à la Marsa, il fit le pèlerinage de sa jeunesse. Il revit Larressore, la pension Saint-Léon, la paroisse Saint-Esprit; ce fut une longue joie. Mais il ne retrouva plus le vieil évêque qui l'avait confirmé, Mgr Lacroix. Il en eut une vive peine. « Il me paraissait rajeunir à mesure que j'avançais dans la vie », racontait-il. Et il lui disait : « Vous avez quarante ans de plus que moi, mais j'ai à coup sûr 100.000 kilomètres de plus que vous, et cela rétablit la balance. »

L'Africain était toujours resté gascon.

En 1888 nous retrouvons le cardinal à Cambo. Il venait d'entreprendre sa magnifique campagne anti-esclavagiste à la suite de laquelle il entraîna la France, l'Europe et le monde, et pour laquelle le grand Léon XIII lui donna une première fois la main, afin de libérer les « *nata jugo jumenta* ». La Société anti-esclavagiste, présidée par Émile Keller, recherchait les ressources nécessaires à cette

Digitized by Google

propagande d'initiative française à laquelle adhérèrent les premières l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. C'est au pays basque que le Prince de l'Église reçut le bref du Pape louant sa grandeur d'âme « *qualem animum, ubi salus hominum agitur, quamque excelsum, geris.*

Et ce bref était accompagné d'un don royal de 300.000 francs destiné à être partagé entre les conseils et comités anti-esclavagistes.

Ce fut la fin des beaux jours. Le lutteur revint encore à Cambo et à Biarritz avant sa mort, mais le corps encore plus malade et surtout le cœur saignant. Une seconde fois la politique ne lui avait pas réussi, quelque désintéressé qu'il ait été dans cette nouvelle aventure. Interprète de Léon XIII dans le ralliement il n'avait, en effet, qu'un but : concilier la France et l'Église et sauver les libertés catholiques. On piétinait dans la politique; il chercha l'issue et il passa le premier, mais, comme tous les précurseurs, il reçut les coups. Il fut méconnu, calomnié, injurié, abandonné. Il laissa dire, et le calme succéda à la tempête, mais il avait été frappé par l'orage, et, pour en revenir à la Gascogne, je le vois encore, en 1891, étendu dans un landau, passant tristement une dernière fois sur les glacis de Bayonne, alors que, tant sont injustes et violentes les passions politiques, d'anciens amis et peut-être même des prêtres ne le saluaient plus.

Ingratitude des hommes. Mais du moins, avant que ce grand apôtre, cet illustre Français s'éteignît, l'encyclique pontificale *Inter innumeras sollicitudines* confirmait hardiment ses déclarations que 75 évêques avaient approuvées; il était couvert par son chef et suivi par ses pairs.

Il pouvait mourir.

Et aujourd'hui que la façade de sa grande œuvre se dresse sur les cimes, le toast d'Alger, quelle que soit son importance dans l'histoire, par la suite qu'ont donnée les évènements à un vœu d'union nationale, le toast d'Alger n'est qu'un épisode dans la vie apostolique de Lavigerie.

Le Bayonnais dont Gambetta disait après Crispi : « Le

Digitized by Google

Cardinal et ses missions rendent à la France en Tunisie plus de services qu'un corps d'armée » et que Léon XIII qualifiait « l'un des hommes qui ont le plus mérité du catholicisme et de l'humanité », a sa statue qui se dresse dans sa ville natale à l'embouchure de l'Adour et de la Nive. L'art de Falguière a rendu dans sa fougueuse majesté ce conquérant d'âmes. Debout, il est en marche, il court presque. Mitre en tête, portant la croix, il fait face au midi et s'élance au devant des hommes, la main droite bénissante ou plutôt prenante, comme s'il voulait saisir tous ceux qui voudraient échapper à l'amour de l'Église.

C'est avec fierté que les Bayonnais passent devant le grand compatriote qui apparaît à l'entrée de leur ville, devant celui qui illustra si fort les qualités des Gascons qu'il fait pardonner leurs défauts comme les siens, homme rude, terrible souvent, mais grand cœur, à la fois violent et caressant, rugissant et pleurant, simple pour lui, mais aimant la magnificence pour la France, n'échappant pas à la mélancolie de la race, mais gardé par l'énergie de la Foi, grand patriote, saint évêque, restaurateur de l'Église d'Afrique.

F. LAUDET,

de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google

La Carrière militaire du Général Demonts

Sous le Consulat et l'Empire (1800-1815).

(Suite) ([103] a).

Le 15 mars, il est en Calabre, mais un ordre l'oblige à rester à Cassano qui est à deux lieues de Cosenza, capitale de la province.

« J'ai le commandement de l'arrondissement qui comprend dix-sept communes. Cela me donne beaucoup d'occupation, mais, en revanche, je suis parfaitement bien traité. Je suis établi avec ma compagnie dans un grand château aussi antique que la montagne sur laquelle il est bâti. Il appartient à un grand seigneur de Naples qui ne l'habite pas, mais qui y entretient une table délicieuse pour M. le Commandant. J'ai mon cuisinier qui est très bon, mon maître d'hôtel, enfin des gens à mon service autant que j'en veux. Mon habitation ressemble beaucoup à ces châteaux chantés par nos romanciers. Mais pour y filer un joli roman, il m'y faudrait une aimable compagne au lieu que je ne suis entouré que de grandes moustaches et de gens qui me servent les pistolets et le poignard à la ceinture (c'est l'usage du pays) mais ils me servent très bien et sont très contents de m'avoir pour les préserver des incursions des brigands qui ont disparu depuis notre séjour dans ces contrées, bien leur en vaut. »

Le grand nombre de troupes qui se réunit en Calabre lui laisse espérer qu'une expédition en Sicile aura lieu bientôt.

« C'est, dit-on, un pays charmant et les habitants, en général fatigués du joug anglais et de la tyrannie de la reine Caroline, nous attendent avec impatience. On est persuadé qu'il ne se tirera pas un coup de canon. Tu sais, sans doute, que le trajet est extrêmement court, c'est comme le passage d'une grande rivière, ainsi, si nous le faisons, cela ne doit nullement t'inquiéter. (104) »

Après une course à Reggio « d'où on entend le tambour de Messine », Demonts revient sur ses pas, passe à Crotone, « cette ancienne et fameuse ville des temps les plus reculés, la patrie du fameux Milon de Crotone », fait une courte halte à Catanzaro (105)

(103) a) Voir *Revue de Gascogne* 1925, page 222.

(104) Lettre du 23 mars 1808, de Cassano, à sa mère.

(105) Lettre du 6 avril 1808, de Catanzaro, à sa mère. Demonts se plaint de n'avoir point reçu de nouvelles de Beyries depuis un mois. C'est le désagrément de ce pays sauvage.

Digitized by Google

et gagne Rossano où il est cantonné jusqu'au moment de l'expédition :

« Je commande la place, et je suis fort bien, aussi bien que l'on puisse être en Calabre. La mer ionienne qui est à une portée de canon me fournit abondamment du poisson de toute espèce, et les terres beaucoup de gibier. Les tourterelles sont si communes en cette saison qu'elles ne se vendent qu'un sol la paire; on les voit arriver par milliers des côtes d'Afrique. »

Il ne donne point d'autres détails car le général Pignatelli (106) qui l'a pris en grande affection, l'attend pour faire avec lui une promenade à cheval (107).

Il était à Rossano depuis un mois quand le général commandant la place de Reggio demande au chef de l'état-major un officier de confiance pour rester près de lui. Demonts fut désigné. L'ordre de départ le trouva à Mileto le 26 mai et il se mit en route.

« Chemin faisant, écrit-il à sa mère le 1er juin, j'ai escorté le général inspecteur en chef de l'armée (108) envoyé par l'Empereur. Ce brave homme, ami intime de l'évêque Dessoles, m'a traité de la manière la plus aimable. C'est le voyage le plus agréable que j'ai fait de ma vie. Nous sommes venus en dansant tous les jours et de fête en fête. Toute cette côte ne ressemble pas du tout au reste de la Calabre, c'est, dit-on, après Constantinople, la plus belle position de l'Europe, un paradis terrestre. Sans exagération, ce sont des forêts d'orangers, de citronniers et de palmiers et de beaucoup d'autres arbres inconnus en France. Les orangers et citronniers couverts de fleurs et de fruits délicieux répandent dans la campagne une odeur difficile à supporter. Ils sont tous de la grandeur des arbres de l'allée de Bidaou. Tu auras peine à te figurer cette magnificence. Toutes les haies sont de citronniers. Les oranges sont comme du sucre parfumé et grosses en général comme les deux poings et on en donne vingt pour un sol. Je suis enchanté d'avoir vu ce pays. J'ai passé le canal sous le fameux phare de Messine. Nous laissâmes nos chevaux à Scylla pour faire six milles par mer. Ils devaient nous rejoindre à une campagne où nous devions déjeûner. Mais quatre canonnières sortirent du port de Messine pour nous donner la chasse; elles vinrent nous lâcher une trentaine de coups de canon, mais nous nous mîmes de suite sous la protection d'une batterie de côte qui les éloigna lestement, de sorte que ce petit combat ne servit qu'à nous faire passer un moment agréable. Les Anglais enragés de voir qu'on se moquait d'eux vinrent avec leurs chaloupes canonnières tirer sur la maison

(106) Le général Pignatelli Stroncoli était du parti français. Il fut placé par Joseph, roi de Naples, à la tête d'un régiment d'infanterie légère napolitaine. (E. Gachot, *op. cit.*, p. 153) Il seconda de tout son pouvoir la politique du roi Murat quand celui-ci fit le coup d'Etat, qui le rendit maître de Rome. Cf. L. Madelin, *La Rome de Napoléon*, p. 638-655.

(107) Lettre du 26 avril, de Rossano, à sa mère.

(108) C'était le général Cavaignac qui commandait l'avant-garde du corps d'armée de Calabre quand Reggio capitula, le 2 février 1808. (Cf. E. Gachot, *op. cit.*, p. 306, note 1).

Digitized by Google

de campagne où nous déjeunions, mais comme elle était sur une petite hauteur, les boulets ne pouvaient rien faire et ne nous inquiétaient nullement. Nous les narguions en buvant rasade à leur barbe et en déjeûnant d'un appétit charmant. »

Le général doit envoyer Demonts comme parlementaire à Messine. Cette mission le ravit, il en donnera plus tard les détails. En terminant sa lettre, il a garde d'oublier un bal donné le 31 mai :

« J'ai dansé avec des demoiselles charmantes. Il y avait longtemps que je n'en avais vu, et cela n'a pas laissé que de me faire un certain plaisir. »

Plusieurs fois, en juin 1808, Demonts fit le voyage de Sicile. Il en était ravi. Il put même à Messine acheter six bonnes chemises dont il avait grand besoin, ainsi que quelques autres objets de première nécessité que l'on ne trouve point en Calabre. Il ne peut se taire sur les charmes de son séjour à Reggio.

« Je me trouve fort bien à Reggio, le ciel y est superbe et l'air très sain, je m'y porte à ravir. Je serais fort aise d'y passer l'été. Je suis trés bien logé et le général et sa table me traitent bien. »

Il a néanmoins hâte de savoir si l'Empereur, à son retour de Bayonne, passera par Pau, Tarbes et Auch, et si l'oncle Calixte, en sa qualité de capitaine de la garde d'honneur, lui sera présenté.

« Je voudrais bien me trouver à portée de le voir et de lui présenter un mémoire pour cette croix tant de fois promise. »

Il est sur le point de quitter Reggio. Son colonel, qui tient beaucoup à lui voir reprendre le commandement de la compagnie, a tant insisté auprès du général en chef pour le faire relever que l'officier qui doit le remplacer auprès du général Cavaignac est arrivé le 8 juillet et le 11, Demonts doit partir pour Mileto où se trouve son escadron. Avant de se mettre en route, il écrit le 9 à sa mère :

« Je regrette beaucoup Reggio où je me trouvais parfaitement bien et mieux sous tous les rapports que je n'avais été depuis mon départ de France. Ah ! mon Dieu ! ma bonne mère, la jolie et aimable petite amie ! comme ça m'aime, comme c'est gentil et intéressant, comme ça me dit de jolies choses, et ça ne vous a que quinze ans. C'est vraiment un petit bijou. Et puis, le petit amour-propre de s'être approprié un petit cœur tout neuf et de l'avoir emporté sur tous les officiers de la garnison sans en excepter les officiers généraux et supérieurs qui s'étaient mis sur les rangs. Je voudrais te faire l'histoire de mes amours, mais ce serait trop long. Je te dirai seulement que, quand la pauvre petite a su que je partais, elle s'est jeté dans les bras de sa maman en pleurant à chaudes larmes et cela au milieu d'un cercle de vingt personnes, et en disant de la manière la plus touchante tout ce qui se passait dans sa jolie tête et son joli petit cœur. Tu penses bien, ma tendre mère, qu'il n'en fallait pas davantage pour attendrir celui de ton Chéri d'une vigoureuse manière. Je l'aime à la folie cette jolie petite créature (sans oublier cependant que j'ai juré un amour éternel à ma M...) mais je voudrais pouvoir les épouser toutes les deux. A propos de M..., je t'enverrai un de ces jours copie d'une lettre de Mme Despagnet qui t'étonnera, elle donne à sa fille de son bien

Digitized by Google

et du consentement de ses autres enfants soixante mille francs sans compter sa légitime. Tu verras cela, je ne t'en dis pas plus long aujourd'hui parce que je suis tout occupé du désespoir de ma petite amie. J'ai besoin, le diable m'emporte, de tortiller et de retortiller mes grandes moustaches pour ne pas m'attendrir tout de bon. Elle est si jolie et si aimable. »

Il est d'autant plus consterné de son départ que Mileto est un grand village et par suite un séjour fort ennuyeux, mais il est accoutumé à tout.

Le 31 mai, Delphine avait mis son frère au courant de son projet de mariage. Notre lieutenant en avait écrit à sa mère. Dans une longue lettre à sa sœur le 7 août, il s'explique avec elle sur ce projet :

« Je t'aime, ma Delphine, comme un autre moi-même et je serais plus à plaindre que toi si je te savais malheureuse. Je connais ton cœur et ton caractère, ma bonne sœur, et je crains que celui dont il est question ne sache assez t'apprécier. Ce n'est pas assurément que je ne le crois pas très brave garçon, très honnête homme, mais je t'avoue que je crois que ce sera un fort ennuyeux mari et ce que je redoute encore plus pour toi, c'est le genre de vie de cette maison. C'est bien triste et bien monotone. La bonne mère est une excellente femme, mais il me semble qu'à la longue, sa société doit n'être rien moins que gaie. Le père et le fils sont bons, mais le saint Esprit où est-il ? Il n'est jamais descendu dans cette famille, et c'est dommage, car sous bien d'autres rapports, elle est intéressante et respectable. »

Il la conjure de ne voir dans ce qu'il a écrit à sa mère et à elle-même que sa tendresse pour elle et la crainte de la voir malheureuse. D'ailleurs, il peut voir mal les choses, qu'elle consulte son cœur et surtout leur bonne mère.

Par cette dernière, il a su que Delphine avait pris beaucoup de goût pour la ville :

« Mais je serais bien fâché que tu perdisses cette candeur et cette simplicité dans les manières qui t'allaient si bien et qui te faisaient distinguer de toutes les personnes de ton âge. Au reste, ma Delphine, je suis bien persuadé que, de ce côté-là, tu es toujours la même, et je ne doute pas que, si par nécessité ou par désir, notre bonne mère retournait à la campagne, tu ne l'y suivisses avec plaisir et tu ne lui prodiguasses les soins les plus tendres ».

Le mariage de sa sœur l'occupe nuit et jour et ses sentiments se modifient un peu :

« En réfléchissant, lui écrit-il le 1er septembre, j'ai un peu changé d'opinion là-dessus, et ce qui me fait passer sur bien des choses, c'est la bonté du cœur et les qualités de l'âme de Prudent (109).

(109) Deux fois, au cours de 1800, il avait été question dans les lettres de Demonts de son ami, Prudent Labat. Ayant appris qu'il partait pour joindre l'armée de Bernadotte et qu'il comptait sur ce général : « Il faut, écrit Demonts à sa mère le 11 novembre 1800, qu'il se mette dans la tête qu'un homme chez lui ou un homme à la tête des affaires, n'est plus le

Digitized by Google

Ainsi, ma Delphine, ma tendre et bonne sœur, si tu crois que ce jeune homme puisse te rendre heureuse, je le crois aussi sous beaucoup de rapports. Nous avons été élevés dans la médiocrité, nous saurons toujours vivre et nous contenter d'une existence honnête, nous ne pouvons pas porter nos vues très haut. Il faut oublier que tu as été à la veille de faire un pas beaucoup plus avantageux et croire que la Providence qui règle notre destinée a tout fait pour le mieux. Je n'ai pas le temps de t'en dire davantage, ma bonne amie; on me presse pour partir mais ceci suffit pour te décider si le personnel te plaît et pour te mettre à ton aise si tu veux connaître quelle était mon opinion sur cela. »

A Mileto, dans ce séjour si ennuyeux, il a le temps de rêver et d'envier le sort de son ami Laclède qui s'est présenté à l'Empereur et il serait sûrement beaucoup plus avancé qu'il ne l'est s'il avait été à même de servir quelquefois sous lui :

« Je suis toujours petit lieutenant oublié dans les forêts (110) et parmi les sauvages de la Calabre. J'ai été pendant quelque temps dans un des plus beaux pays du monde par sa position et ses productions, à Reggio, d'où j'ai fait quatre traversées en Sicile. Je suis depuis près d'un mois rentré dans l'intérieur qui est bien triste. Mais dis à ma mère que mon devoir m'occupe et que je sais me faire à tout. Je n'ai d'autre souci que celui d'être aussi éloigné de vous tous. Mais mon devoir l'exige, c'est mon sort, il faut s'y soumettre sans murmurer.

Le même sentiment de mélancolie se retrouve dans une lettre datée de Mileto le 21 août et adressée à sa tante, Eglée de Bellegarde :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma naissance, ma bonne Eglé, le quinze de ce mois était celui de l'Empereur, nous fîmes

même homme, et parmi la classe des dominants, il y a beaucoup d'égoïsme et fort peu de cœur. » Labat n'alla pas à l'armée de Bernadotte et s'engagea dans la marine. Voir *Revue* 1925, page 112.

(110) Cet état d'âme n'était pas seulement celui de Demonts. « Un des caractère de cette armée (d'Italie) est l'excès d'officiers généraux. Masséna n'avait en Calabre que 10.000 hommes, des divisionnaires, n'en eurent parfois pas 1.000. Quand la guerre reprend en Espagne, Napoléon rappelle beaucoup de généraux, tandis que, dans les grades inférieurs, nous voyons déjà commencer la disette : des sous-lieutenants arrivent sans avoir fini leur temps d'école et, comme la guerre en fait naturellement une plus grande consommation que des grands chefs, les corps ont toujours des vides sans que l'avancement en soit amélioré; le temps n'est plus des carrières révolutionnaires, malgré de l'instruction et du zèle, on peut végéter sous-lieutenant des années. Qui plus est, cette guerre « dans le plus beau pays du monde » est traitée dédaigneusement par l'Empereur, et malgré les sollicitations équitables et souvent efficaces du roi, les officiers ont l'impression d'être oubliés, égarés dans une impasse. Ce sentiment, dont la cause est là, bien plutôt que dans les procédés de Joseph, développe un mécontentement presque général. C'est avec une satisfaction touchante que les militaires reçoivent l'ordre de partir pour la Grande Armée. » « Tout le monde voudrait s'y rendre » écrit Joseph à Napoléon, le 22 décembre 1806. (J. Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte*, p. 262).

Digitized by Google

un tintamarre de tous les diables, nos canons ronflèrent toute la journée, et pour moi pas seulement un pétard, c'est désolant.

Comme le temps passe, mon Eglé, voilà mes vingt-six ans sonnés et trois ans passés que je suis loin de ma patrie et de tout ce qui m'est cher, et Dieu sait quand finira mon exil, je m'étourdis sur l'avenir dans lequel je ne puis dire le moment de mon rapprochement, mais cette idée vient souvent malgré moi me tourmenter... Je reçois bien rarement des nouvelles de Bellegarde. Je n'écris pas souvent, il est vrai, mais que dire ? Les choses en sont pour moi au même point : peu d'espoir, beaucoup de privations, mais toujours patience, courage et résignation. Ma plus grande privation est d'être si éloigné de ma famille et de ne pouvoir embrasser mes parents. Je suis habitué à toutes les autres, mais je ne puis prendre mon parti sur celle-là. »

Il demande des nouvelles du passage de l'Empereur à Auch :

« Je pense que mon oncle aura figuré à la tête de sa garde; je pense aussi que la course qu'il aura dû faire pour accompagner S. M. jusqu'aux frontières du département voisin l'aura bien fatigué, n'étant plus accoutumé à ces sortes d'exercices. Il me tarde de savoir comment cela s'est passé, j'espère que vous me l'écrirez bientôt (111). Je désire aussi savoir si le général Dessolles s'est présenté à l'Empereur et comment il a été reçu. Dites-m'en un mot (112). »

A Mileto, Demonts continue la lutte contre les brigands soudoyés par les Anglais.

« Nous sommes assez tranquilles depuis quelque temps; les Anglais nous menacent toujours, mais ils n'osent pas hasarder une affaire, ils nous envoient seulement quelques corps de brigands dont nous nous défaisons aisément. J'ai cependant perdu à ce petit manège-là depuis le premier du mois neuf hommes de ma compagnie, mais le nombre des brigands tués ou pendus est incalculable. Depuis que l'armée est en Calabre, on compte que cela va à trente mille. Le fait est que c'est une vilaine guerre.

(111) Calixte de Bellegarde écrivit lui-même à son neveu qu'il avait escorté l'Empereur, lui avait parlé mais sans rien solliciter, et Demonts d'écrire mélancoliquement à sa mère : « On est heureux de n'avoir besoin de personne. Si je me trouvais en pareille occasion, il me semble que je débiterais fort bien mon petit chapelet, je ne suis cependant pas demandeur, il s'en faut bien. Je devrais l'être un peu plus, je ne pourrais que m'en bien trouver. » (Lettre du 26 septembre 1808, de Monteleone, à sa mère). Sur le séjour de Napoléon à Auch le 24 juillet 1808, cf. *Revue de Gascogne*, t. XXXVII, p. 57.

(112) A l'occasion du passage de Napoléon à Auch, Dessolles était rentré en faveur. Demonts écrit à son ami Laclède : « Ce brave général ne se rappelle sûrement plus de moi, mais je n'oublierai jamais les bontés dont il m'a comblé dans le temps. Je les apprécie plus aujourd'hui qu'à l'époque où je n'étais qu'un enfant. Mes vœux le suivent partout. Je suis sûr que vous avez appris comme moi avec bien du plaisir que l'Empereur l'avait rappelé et employé activement. Si vous avez occasion de le voir en Espagne, en lui faisant votre compliment, faites-lui agréer le mien et rappelez-moi à son souvenir. »

Digitized by Google

Nous attendons dans ce royaume un nouveau roi, mais je pense qu'il ne sera pas très empressé de venir voir la Calabre (113). »

Depuis quelque temps, il pense à la guerre d'Espagne. En juin 1808, il écrivait à sa mère :

« Les affaires d'Espagne doivent bien vous occuper, mais il paraît que tout se passe bien et que la tranquillité est entièrement rétablie. »

Un de ses anciens camarades et amis, Labourdonnais, lui écrivait en juin que tout à Madrid est extrêmement tranquille et que cette tranquillité n'a été troublée qu'un instant. Or, c'est précisément dans ce mois de juillet que la guerre en Espagne tournait fort mal et que le général Dupont capitulait à Baylen le 19 juillet. En août 1808, dans cette Espagne que nous avions si rapidement envahie, nous avions perdu tout le Midi où une de nos armées avait été faite prisionnière, Madrid était abandonné, le siège de Saragosse était interrompu, nos troupes retirées sur l'Ebre et l'armée de Catalogne enfermée dans Barcelonne. L'armée de Portugal, sous les ordres de Junot, était dans une position très critique. Fin août, Junot capitulait à Cintra et la péninsule espagnole était abandonnée jusqu'à l'Ebre.

Dans la lettre du 14 septembre, Demonts au courant de ces évènements, écrit à sa mère :

« Je suis bien aise que tu aies reçu des nouvelles du bon Laclède. Les affaires d'Es... m'inquiétaient pour lui. Je suis désolé qu'elles tournent comme cela, mais je compte sur le génie surnaturel de notre Empereur pour calmer les choses. »

Et en post-scriptum :

« Ne parlons pas dans nos lettres des affaires d'Espagne. »

C'est le 23 septembre à Monteleone que Demonts apprend la promotion de Laclède au grade de colonel de cavalerie. Il s'empresse de lui en faire son compliment et il lui écrit une longue lettre dans laquelle il se lamente sur son peu d'avancement :

« Je suis encore petit lieutenant, j'ai huit ans de grade d'officier, six campagnes et vingt-six ans d'âge, cela me fait faire de tristes réflexions. Je viens me consoler un peu avec vous et je suis bien sûr que si cela dépendait de vous, je serais bientôt quelque chose. Si vous trouvez quelque trou où me fourrer dans votre armée, appelez-moi; je traverserai lestement l'Italie, la France et les Pyrénées et je vous promets que le plaisir de me trouver au sein de ma famille ne me fera pas oublier que mon devoir et mon ami m'attendent en Espagne. Plût au ciel que je pusse bientôt partager ses périls et sa gloire.

Vous pourriez peut-être me demander pour capitaine dans votre nouveau régiment au choix du gouvernement, ou pour adjudant-major en faisant appuyer votre demande par un maréchal d'Empire. Si cela ne vous est pas possible, tâchez de me faire prendre par le général Dessolles, mais il faut tâcher que ce soit avec le grade

(113) Joseph Bonaparte, pendant deux ans roi de Naples, venait de recevoir la couronne d'Espagne. Napoléon lui avait donné Murat pour successeur à Naples le 15 juillet 1808.

Digitized by Google

de capitaine, car lieutenant pour lieutenant, autant vaut-il que je reste où je suis. Occupez-vous un peu de moi, mon bien cher Laclède. J'attends beaucoup de votre amitié pour moi. Mais travaillons en secret, car si mon colonel savait que je pense à quitter le régiment, il m'en voudrait beaucoup... Donnez-moi quelque espoir d'aller vous rejoindre, mon aimable ami, cela me donnera du courage et me rendra heureux. Mes chefs sont contents de moi, ils trouvent que je sers bien, jugez de ce que ce serait près de vous, aidé de vos conseils, de ces conseils paternels qui ont guidé mes premiers pas dans la carrière. Je ne me rappelle jamais que les larmes aux yeux, trop aimable ami, les soins que vous prîtes d'un jeune homme sans expérience, que vous ne connaissiez pas, et qui ne vous fut recommandé par personne. Oh ! que je fus bien inspiré lorsque je fus me présenter à vous, avec quelle bonté vous m'accueillîtes, et quel soulagement trouva mon âme à s'épancher dans la vôtre ! elle en trouve encore, mon aimable Laclède, à se rappeler ces circonstances intéressantes de ma vie. Je serai bien heureux lorsque je pourrai en parler avec vous... Adieu, mon aimable ami, ne me négligez pas et croyez à l'attachement sincère que je vous ai voué pour la vie. Je vous aime et vous embrasse de toute mon âme. »

Demonts ignore l'adresse de Laclède, aussi il prie sa mère de faire parvenir cette lettre à son ami. Il la lui envoie sans la cacheter pour qu'elle puisse en prendre connaissance et être au courant de ses projets, même de son désir d'aller en Espagne

« où l'on obtient des récompenses, car, lorsqu'on est militaire, on doit désirer de se trouver là où l'on se bat, et où l'on se bat sous les yeux de personnes en crédit et qui peuvent et savent reconnaître les services d'un officier qui remplit bien ses devoirs. (114) »

La lettre de Demonts parvint-elle à son ami ? Il faut en douter. Deux mois plus tard, il a des inquiétudes qu'il manifeste à sa confidente ordinaire :

« Il y a un siècle que j'ai vu sur la gazette que notre ami Laclède avait été nommé colonel, tu ne m'en as jamais parlé, et je n'ai plus vu son nom sur le tableau des majors et des colonels, cela m'inquiète au dernier point, ne tarde pas un courrier à me parler de lui, dis-moi ce que tu en sais, je veux tout savoir. S'il lui est mésarrivé, je suis sûr qu'avant de succomber, il se sera couvert de gloire et ainsi son sort est plus digne d'envie que de regrets, dis-moi tout, ma bonne mère, je t'en supplie. (115) »

Hélas ! son pressentiment n'était que trop fondé. La lettre de sa mère qui lui parvint à Reggio de Modène lui confirma la fatale nouvelle, Demonts laisse libre cours à sa douleur :

« Ah ! que de larmes amères je lui ai données à ce cher ami, à ce précieux Laclède que j'aimais comme un tendre frère. J'ai l'âme navrée, le cœur déchiré, il me semble toujours que ce n'est qu'un songe. Cependant, il n'est que trop vrai que je ne le verrai plus. Je voudrais du moins quelques détails sur la manière dont il

(114) Lettre du 26 septembre 1808, de Monteleone, à sa mère.
(115) Lettre du 28 novembre, de Monteleone, à sa mère.

Digitized by Google

a terminé sa carrière. Est-ce dans une affaire de ligne, d'un coup de feu ou d'un coup de sabre ? Ou a-t-il eu le malheur de tomber entre les mains des insurgés ? Enfin, quelque douloureux que puissent être ces détails, je désire les savoir, il me feront encore verser des larmes, j'en serai d'autant plus soulagé. (116) »

Dans le courant du mois d'octobre, Demonts fut en proie à une fièvre violente. Evacué sur un hôpital de Naples, il y fut bien soigné par un médecin en chef de l'armée, un de ses bons amis. Le général en chef, le général Dufour, commandant la brigade, venaient passer des heures entières auprès de lui et il a été fort sensible à toutes ces attentions.

« Ce qui te fera autant de plaisir que tout cela, ma tendre mère, c'est que dans le courant de ma maladie, je me suis entièrement recommandé à la bonne Vierge et avec confiance. Ma guérison a été presque miraculeuse puisque, au moment de la crise la plus forte, il m'est venu un saignement de nez qui, selon les médecins, était tout ce qui pouvait arriver de plus heureux et empêcher une longue maladie. Je suis pénétré de ce bienfait du ciel, ma tendre mère, et je n'y serai pas ingrat, tu peux y compter. »

La guerre d'Espagne le préoccupe :

« Il doit y avoir aujourd'hui une armée formidable en Espagne, je pense même que dans ce moment nos troupes ont repris l'offensive et qu'elles mènent bon train l'ennemi. » (117)

Le 28 novembre, il tranquillise encore sa mère au sujet de sa santé : il monte à cheval, boit et mange comme par le passé.

Les nouvelles qu'il reçoit de Beyries lui font mettre au point l'aventure de la petite amie qui avait un peu intrigué sa mère :

« Tu as pris bien sérieusement, bonne mère, la petite farce que je t'ai racontée de ma petite de quinze ans. Quand on a fait les guerres de la Calabre, on n'est plus assez tendre pour se rendre malheureux pour des choses comme cela, d'ailleurs on ne peut l'être qu'une fois dans la vie et j'ai bien payé mon tribut comme tu sais. »

Toute la famille devait être consultée au sujet du mariage de Delphine. En août 1808, l'oncle Calixte et Eglé étaient allés à Beyries. Il tarde à Demonts de savoir ce qui sera décidé au prochain voyage de Calixte. De plus en plus il envisage avec plaisir le mariage de Delphine avec Prudent, et lui-même songe à se marier avec une fille de Madame Despagnet,

« qui donne soixante mille francs à sa fille du consentement de tous ses autres enfants; elle conserve aussi ses droits sur le bien de son père, ce qui arrange bien ses affaires. Il me semble, ma bonne mère, que je ne puis pas espérer grand chose de mieux. car, dans le fait, je n'ai que mon sabre et quand je ne pourrai plus m'en servir, je serai bien mal à mon aise... Je ne tiens pas au

(116) Lettre du 20 janvier 1809, de Reggio de Modène, à sa mère.

(117) Après l'entrevue d'Erfurt avec l'empereur Alexandre, Napoléon, tranquille du côté du Nord, transporte une partie de sa Grande Armée en Espagne et il y alla lui-même avec ses meilleurs lieutenants. La campagne fut heureuse et dans les premiers jours de décembre, Madrid capitulait.

Digitized by Google

mariage, il s'en faut diablement, surtout tant que je serai militaire, mais je suis d'âge à penser un peu à l'avenir et ma perspective n'est pas belle, il ne faut pas que je me le dissimule. »

Si son avenir le préoccupe, il s'intéresse aussi à celui d'Aimé qui atteindra bientôt l'âge de la conscription :

« Il paraît que notre Aimé est bien gentil et bien raisonnable; pauvre enfant, comme je l'aime et comme il me tarde de l'embrasser. Je voudrais bien lui savoir une fortune honnête et qu'il pût se passer d'un état, il serait plus heureux en faisant cultiver son petit bien que partout ailleurs (118). Pour l'exempter de la conscription, il faut faire valoir de loin la faiblesse de son tempérament et de sa poitrine. D'ailleurs, nous avons encore du temps devant nous. Je ne veux pas que notre bonne mère reste sans enfants, dussé-je donner ma démission pour lui aller tenir compagnie. »

Il n'est pas jusqu'aux domestiques au sort desquels il ne s'intéresse. L'un d'eux est un prisonnier autrichien qu'il a fait à Hohenlinden et qui n'a pas voulu quitter Beyries, un autre est un déserteur qu'il prendra quelque temps dans son régiment et auquel il fera avoir ensuite un congé en règle.

« Dis-lui, en attendant, écrit-il à sa mère, que je l'aime toujours bien et que je suis bien aise qu'il te soit revenu, dis-lui qu'il ne me quittera jamais et qu'il sera toujours ou avec toi ou avec tes enfants. Mais je ne veux plus qu'il fasse des folies, nous nous brouillerions tout de bon. »

Le séjour de Demonts en Calabre touchait à sa fin. Le 30 novembre 1808, son régiment reçut l'ordre de quitter le royaume de Naples pour se rendre en Italie.

« Nous irons sans doute en Toscane ou dans le pays de Venise qui valent cent fois mieux que celui où nous sommes depuis trois ans. Je suis enchanté de cette nouvelle et surtout de sortir de cette infernale Calabre. Je partirai d'ici dans deux ou trois jours avec mon détachement et je rencontrerai mon régiment à la troisième ou quatrième journée. Je vais trouver tous mes camarades ravis de plaisir d'aller un peu respirer l'air de la belle Italie. Cela va me rapprocher un peu de toi, ma tendre mère, et qui sait si nous n'aurons pas le bonheur d'aller en France. »

Demonts ne tarde pas à se mettre en route et le 20 décembre, il était à Naples. Il y séjourne quelque temps.

« Je suis à Naples, écrit-il le 23 décembre, depuis deux ou trois jours, ma bonne mère. Nous avons souffert mort et passion pour traverser les montagnes de Calabre qui étaient couvertes de neige, mais nous respirons aujourd'hui. Le régiment est parti ce matin, mais je ne partirai qu'après-demain avec mon colonel et un détachement de ma compagnie qui l'attend. Le colonel reste ici ces deux

(118) En ce moment, Aimé se disposait à entrer dans l'administration des droits réunis. Demonts écrit à sa mère : « Je n'aime pas du tout les droits réunis. Fi ! ce n'est pas fait pour lui, il vaut mieux qu'il continue ses études en attendant mieux. » (Lettre du 23 décembre 1808, de Naples).

Digitized by Google

jours pour des affaires du régiment. Nous rejoindrons les escadrons à Rome.

Je t'apprends que le colonel a obtenu pour moi la croix de l'ordre des Deux-Siciles, mais je ne pourrai la porter que lorsque j'aurai la permission de l'Empereur, et on dit qu'il se fait beaucoup prier pour accorder aux officiers français de porter des décorations étrangères. Je serai bien assez heureux pour être obligé de garder la mienne dans ma poche. Je crois que tu peux m'écrire jusqu'à nouvel ordre à Reggio de Modène. C'est notre destination première... Je t'apprends que notre ami Colinet vient d'être nommé capitaine dans la garde du Roi où il était entré comme lieutenant il y a deux ans et demi. Je le serais aussi si j'avais pris le même parti que lui, mais je ne serais plus Français et je veux l'être toujours. Je t'écrirai de Rome. »

Demonts allait, avec son régiment, lutter contre l'Autriche qui, en cette fin de 1808, hâtait ses armements et se rapprochait des frontières de la France. La campagne de 1809 devait bientôt s'ouvrir.

(A suivre.) A. CLERGEAC.

Traitement d'Instituteur au XVIe siècle.

Dans un acte de Me Niran, notaire à Lavardens, en date du 11 juin 1595, on trouve cette note, très utile pour l'histoire de l'enseignement en Gascogne :

11 juin 1595. — Le d. Plantier a pris les écoles en charge, « a promis et promet le mieux que luy sera possible aprende en savoir la jeunesse de la présente ville, et ce pour l'espace d'un an, commençant à la Saint-Jean-Baptiste et finissant à semblable fête, moyennant la somme de trente escus sol. deux tiers, payables par quartiers ordinaires, savoir : Juillet, Octobre, Janvier et Avril ».

J. D.

Digitized by Google

Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon,

Archevêque d'Auch.

(Notes critiques pour servir à l'histoire de sa vie) (a)

(SUITE.)

ÉPISCOPAT DE MGR D'APCHON A DIJON. — *L'émeute des blés.* — L'événement capital qui mit en pleine lumière, à Dijon, la grande charité de Mgr d'Apchon fut ce qu'on a appelé *l'émeute des blés* dont les Bourguignons gardent encore le souvenir.

Cette émeute fut un des premiers épisodes de la guerre connue dans l'histoire sous le nom de *guerre des farines.*

En 1775, à la suite d'un décret de Turgot, proclamant la liberté du commerce des grains, survint, « factice ou réelle », une disette extrême.

A Dijon, la cherté des vivres devint excessive et le peuple exaspéré se souleva non seulement contre les accapareurs et ceux qui faisaient le commerce des blés, mais aussi contre les « riches » qui, ayant moins à souffrir des difficultés de la vie, étaient considérés eux aussi comme des accapareurs. Des maisons furent envahies et le sang aurait coulé sans l'intervention de Mgr d'Apchon.

On a de cette émeute plusieurs récits; mais ces récits plus explicites les uns que les autres ne concordent pas toujours parfaitement entre eux, et parfois même les personnages en scène y apparaissent sous un jour un peu différent.

Le premier de ces récits est dû à Volfius, qui, né à Dijon en 1734, a pu être témoin des troubles qui agitèrent sa ville natale.

Un conseiller à la cour de Dijon, raconte-t-il, fit venir pour sa maison, la provision de blé que ses fermiers lui devaient annuellement. On s'en aperçut. Quelques voix se mirent à crier « A l'accapareur ! »

Aussitôt la foule arriva et en quelques instants la place et la rue furent remplies. Le propriétaire effrayé fit barricader sa

(a) Voyez la *Revue* 1925, p. 119.

Digitized by Google

porte, et, comme les cris augmentaient et croissaient de moment en moment, il courut se cacher dans une cave.

« Bientôt de malheureux brigants, vil assemblage », après avoir enfoncé la porte, se précipitèrent dans les appartements, brisant les glaces et les meubles les plus précieux « avec un calme féroce; rien n'échappa à leur fureur ».

Quelques officiers qui se trouvaient alors chez M. de Gouvernet, commandant en chef la province de Bourgogne, s'offrirent pour dissiper cet attroupement, mais le gouverneur, qui appréhendait l'effusion du sang et des troubles plus grands, prit une autre mesure. Il connaissait l'évêque, il savait combien grande était son influence sur le peuple, il le fit prier de venir.

L'évêque arrive. Aussitôt les cris cessent, on s'écarte avec respect devant lui, et il monte aux appartements où les brigands continuaient à briser. A son aspect, ils s'arrêtent. « Avec une fermeté, tempérée néanmoins par la douceur qui faisait le fond de son caractère », l'évêque leur reproche leurs excès. Ils se précipitent à ses genoux : il leur ordonne de sortir et ils obéissent. Dès qu'ils furent sortis, il alla délivrer le malheureux propriétaire qui attendait la mort à chaque instant. » (1)

Dans son ouvrage sur le Président de Brosses, M. T. Foisset reproduit en partie le récit de Volfius et le complète par des détails dont on regrette qu'il n'indique pas la source.

Le conseiller au Parlement dont Volfius n'a pas donné le nom s'appelait Filzjean de Sainte-Colombe. « Le 3 avril 1775, écrit Foisset, le jour même du rétablissement du Parlement », ce conseiller, « noté pour son avarice et désigné par la clameur populaire comme l'un de ces hommes qui ne voient dans une famine que du blé à vendre, fut poursuivi par les huées de la foule jusque dans les rangs de sa compagnie ».

Ce fut là, pour ainsi dire, une ébauche de l'émeute qui battit son plein quelques jours plus tard.

« Le 22 avril, troisième jour de la fête de Pâques, une femme, ayant rencontré un meunier qu'on disait être l'agent secret des spéculateurs, se met à crier : « A l'accapareur ! »... Aussitôt la foule s'amasse et se rue à sa poursuite. Le malheureux meunier effrayé prend la fuite, et voyant une maison ouverte s'y précipite. La foule s'y précipite après lui, mais, furieuse de ne pas trouver le meunier qui avait eu le temps de s'échapper par le toit, elle s'en prend dans sa rage à la maison elle-même, brise tout et court ensuite au moulin qui est à son tour complètement mis à sac. Cet exploit accompli, « cinq cents

(1) Volfius, *Eloge de Mgr d'Apchon*, publié dans l'*Annuaire de la Côte d'Or de* 1827.

Digitized by Google

hommes et femmes se portent tumultueusement vers l'hôtel du Conseiller Filzjean accusé d'accaparement ».

Que faisaient pendant ce temps le maire de la ville et le commandant de la province ? — Volfius laisse entendre, ainsi qu'on l'a vu, que le commandant jugea bon de demeurer tranquille; quant au maire, il n'en parle pas. Selon Foisset, le maire, ayant appris ce qui se passait, était accouru et avait fait, en vain il est vrai, des objurgations aux émeutiers. Le commandant de la province se présenta aussi, mais il ne fut pas plus écouté. « Il crut effrayer les émeutiers en distribuant des coups de canne, on lui répondit avec des pierres arrachées au pavé des rues ». La porte, qui avait été barricadée, fut enfoncée, les appartements furent envahis et les meubles les plus précieux volèrent en éclats. Le conseiller n'avait eu que le temps de se réfugier dans un arrière-caveau d'où « plié en deux », il entendait les cris de mort poussés contre lui. C'en était fait de sa personne, si le commandant de la province « pénétré de son impuissance », n'avait fait prier Mgr d'Apchon de venir « user de l'ascendant de sa dignité et de son caractère ».

Le reste du récit n'est que la répétition de celui de Volfius. (2)

M. H. Chabeuf, dans son ouvrage : *Dijon, Monuments et Souvenirs*, donne de cette émeute une version sensiblement différente en plusieurs points, quelques-uns essentiels, de la version de Volfius. Elle est empruntée à un récit publié par M. G. Dumay, d'après un manuscrit anonyme dont l'auteur, nous dit-il, « n'a rien compris à la politique économique de Turgot ». (3) On y trouve des détails que Volfius et Foisset avaient ignorés ou négligés et qui ne sont pas sans intérêt.

M. Chabeuf ne parle pas de la maison où, d'après Foisset, se réfugia le meunier pour échapper à la foule qui hurlait après lui; il ne parle que du moulin. Ce moulin était le moulin d'*Ouche* « dépendant de la mense épiscopale » et le maître du moulin s'appelait *Quarré*. C'était un étranger qui avait le grand tort « de se montrer en habit rouge pour insulter à la misère publique ».

Après le sac du moulin qui eut lieu le 17 avril, ce n'est pas vers l'hôtel Filzjean, comme le dit Foisset, que la foule se serait d'abord portée, mais sur « la maison d'un *M. Potel*, procureur, rue du Grand Potet, dont les dossiers furent dispersés ». M. Chabeuf ne nous dit pas ce qu'on pouvait avoir à reprocher à M. Potel. Sa maison n'était-elle pas celle qui permit au meunier Quarré d'échapper aux émeutiers qui s'acharnaient après lui ?

« L'évêque paraît, continue M. Chabeuf. Il distribue du

(2) T. Foisset, *Le Président de Brosses*, Paris, 1842, p. 376.
(3) G. Dumay : *Une émeute à Dijon*, 1884.

Digitized by Google

pain, prodigue les bonnes paroles et les bénédictions. Tout s'apaise. On reconduit Monseigneur jusqu'à la porte de son jardin... et on s'en va *incontinent* mettre à sac la maison de M. le Conseiller au Parlement Filzjean de Sainte-Colombe, désigné comme un avare, un accapareur, le commanditaire de Quarré et comme faisant « un vil commerce d'amidon ».

Mgr d'Apchon se présente de nouveau; mais « le premier accès d'attendrissement est passé et *la besogne n'en continue pas moins*, si bien qu'*après cinq heures de prières et de promesses*, la maison n'est abandonnée que quand il n'en reste que les quatre murs. La cave, comme on pense, n'avait pas été oubliée : tout ce qu'on ne put boire sur place, tonneaux et bouteilles, fut rompu, mais on n'emporta rien ».

Un émeutier se serait même approché de l'évêque et lui aurait offert à boire en lui disant avec une familiarité goguenarde : « Buvez, Monseigneur, vous en avez besoin, il y a longtemps que vous parlez. »

Renonçant à calmer cette foule furieuse, Mgr d'Apchon « fit bon marché des pendules et des commodes de M. le Conseiller; il ne resta là que pour lui sauver la vie, s'il venait à être découvert. Mais y eut-il réussi ? demande M. Chabeuf ? — « Heureusement, M. de Filzjean caché d'abord dans du foin, puis dans un caveau, put s'échapper. »

Pendant ce temps, le commandant militaire, La Tour du Pin Gouvernet, « se tenait coi dans son hôtel où il se faisait garder en compagnie du maire Raviot ». On fit marcher les mortes-payes du château, mais ces pacifiques invalides furent obligés de battre en retraite devant les femmes de la porte au Fermerot, les plus enragées de la ville, qui les reçurent à coups de pierre. La milice communale n'ayant reçu aucun ordre ne s'assembla pas..

Quand tout fut fini, le commandant et le maire retrouvèrent leur énergie. On arrêta en masse, et La Tour du Pin, « soutenu par la présence de deux cents canonniers venus d'Auxonne et le régiment de Royal-Dauphin-Cavalerie », annonça qu'il allait faire pendre quatorze des plus coupables. Le roi, dit-il, veut une justice sévère et prompte.

Cette sévère justice consista à condamner à la peine capitale le principal meneur, un boiteux de dix-neuf ans nommé Philippe Guyot; encore sa peine fut-elle commuée en galères perpétuelles sur les instances des juges auxquels se joignit, en galant homme le conseiller Filzjean lui-même; et, « le 24, après la parade, le commandant accompagné de tous ses officiers se rendit par ordre à l'évêché pour remercier l'évêque. » (4)

Enfin, un quatrième récit est dû au jurisconsulte Ch. X.

(4) H. Chabeuf, *Dijon, Monuments et Souvenirs.*

Digitized by Google

Girault qui, dit-il, en tenait les détails de sa mère, laquelle les tenait de son père qui était en ce temps-là maître d'hôtel chez Mgr d'Apchon.

Girault, on le sent, raconte en lettré qui se plaît à dramatiser les faits plus qu'en historien uniquement soucieux de les bien établir. « La cherté des subsistances avait excité le 18 avril 1775 une émeute à Dijon... plusieurs hôtels étaient au pillage, l'insurrection était à son comble. D'Apchon se présente seul à la multitude effrénée, elle s'arrête :

Tunc pietate gravem meritis si forte virum quem
Conspexere, silent...

Il porte la parole avec cette douceur, cette onction qui lui étaient ordinaires; on l'écoute. « Mes enfants, que faites-vous ? Que demandez-vous ? — Du pain, Monseigneur, qui nous en donnera ? — Moi, mes enfants, à l'évêché, tant qu'il y en aura. Ne suis-je pas votre père à tous ? » — Il donne le bras à deux des plus mutins, les amène à l'évêché où il avait eu soin de faire trouver un approvisionnement de pain et le distribue au peuple. Tous rentrent dans l'obéissance et couvrent le Prélat de bénédictions. » (5)

Si l'anonyme dont s'est inspiré M. Chabeuf mérite entière créance, on est obligé de convenir que le triomphe de Mgr d'Apchon sur les émeutiers ne fut ni aussi éclatant, ni aussi décisif que le disent Volfius, Girault et T. Foisset. Il est probable néanmoins que sans son intervention on aurait eu à déplorer des désordres plus regrettables et des malheurs plus graves. Dès lors on comprend que quelques jours après, le commandant de la Province soit allé « par ordre » avec tous ses officiers porter à l'évêque les remerciements qu'il méritait.

Comme on a pu s'en apercevoir, les auteurs que nous venons de citer ne s'entendent pas tout à fait sur la date de l'émeute. M. Chabeuf indique le 17 avril et Ch. X. Girault, le 18; selon Foisset, commencée le 3 avril, elle fut à son comble le 22; enfin, à la bibliothèque de Dijon, il y a, sous le n° 2272 *bis*, un mandement de Mgr d'Apchon sur l'émeute arrivée à Dijon le 21 avril 1775. (6) De ces légères divergences il est permis de conclure que du 17 au 22 avril, la ville de Dijon fut en complète ébullition, que le soulèvement avait pris des proportions inquiétantes et qu'il était temps d'y mettre fin.

La tenue triennale des Etats vint heureusement apporter une trêve aux préoccupations que l'émeute avait excitées. « Le samedi 6 mai, lit-on dans Chabeuf, le prince de Condé arriva

(5) Le récit de Girault a été reproduit *ad verbum*, moins la citation de Virgile, par l'abbé Michaud et par Voillery dans son étude sur les premiers évêques de Dijon.

(6) Feller dans son *Dictionnaire*, édit. de 1839, fait éclater cette émeute en 1774. Cette fausse date ne se trouve pas dans les autres éditions.

Digitized by Google

pour tenir les Etats et l'intendant Dupleix de Braquemont lui offrit dans son jardin de Saint-Bénigne une fête qui, dit-on, coûta 1.000 louis; il en donna bien douze à sa paroisse Saint-Philibert et trois à chacune des six autres, mais on trouva qu'il eût mieux valu intervertir les chiffres... Sur la demande de l'évêque, le prince distribua aux pauvres les mille écus d'*un* dîner officiel. » (7)

Cette dernière phrase de M. Chabeuf est un peu ambigüe; on ne voit pas bien qui du prince ou de l'évêque devait donner ce dîner officiel. M. l'abbé Colas dit nettement que c'était l'évêque. « Il (d'Apchon) représenta au prince qu'il voulût bien lui permettre de ne pas donner de repas, afin de distribuer aux pauvres la somme qu'il y aurait employée. » Douze ans plus tard, en 1787, Mgr de Mérinville, évêque de Dijon, parlant de ses prédécesseurs dans une lettre pastorale adressée à son clergé avant la prise de possession de son siège, attribua ce trait de bonté à Mgr de Vogué. C'était à tort, dit M. l'abbé Colas (8) : en 1775, Mgr d'Apchon était encore évêque de Dijon: Mgr de Vogué ne le remplaça qu'en 1776. P. TALLEZ.

(7) CHABEUF, *Dijon : Monuments et Souvenirs.*

(8) Abbé COLAS dans Voillery, *Les premiers évêques de Dijon*, p. 20 — Antoine Colas, né à Dijon entre 1730 et 1740 fut ordonné prêtre en 1760. Six ans après, Mgr d'Apchon le nomma chanoine de la cathédrale Saint-Etienne. Il était licencié *in utrogue jure*. Mgr d'Apchon, qui avait su apprécier son érudition et son éloquence pleine de grâce, l'emmena avec lui à Auch en lui confiant le titre de vicaire général et d'archidiacre de sa métropole. Là, son amabilité naturelle, son caractère plein d'aménité et ses talents lui concilièrent la confiance presque générale.

Il fut deux fois député par ses confrères d'Auch à l'Assemblée générale du Clergé de France.

Après la mort de Mgr d'Apchon, ayant perdu son patron et son ami, il se retira dans sa patrie. Un chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon voulut bien lui céder sa stalle en échange de son archidiaconat. En 1775, Mgr de Vogué, dont il déclara pourtant avoir eu médiocrement à se louer, cédant aux instances de Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun, fit de lui son grand vicaire, lui envoya sa procuration pour le remplacer au bureau du collège des Godrans, tenu alors par des prêtres séculiers, et le fit nommer à son insu, syndic du diocèse.

Ses anciens collègues du chapitre ne semblent pas avoir eu pour lui une sympathie très vive. A la mort de Mgr de Vogué, il fut seul à n'être pas confirmé dans ses fonctions. La procuration pour assister au bureau du collège des Codrans lui fut enlevée pour être donnée au doyen du chapitre. Mais le successeur de Mgr de Vogué, Mgr de Mérinville, ne crut mieux faire que de l'associer à son administration en le nommant vicaire général.

En 1792, ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, il fut obligé de s'expatrier. Il reparut à Dijon en 1797; mais au bout de huit jours, le 8 fructidor, il dut, malgré une santé délabrée, reprendre le chemin de l'exil. Il mourut quelque temps après, sans qu'on ait pu connaître le lieu de sa sépulture (Abbé Voillery : *Les premiers Evêques de Dijon*, p. 1).

Digitized by Google

Livres Terriers et Dixmaires de Commanderies.

Ils sommeillent incognito, depuis quelques vingt ou trente années, aux Archives municipales de la ville de Lectoure. Grâce à l'intelligente initiative de M. le docteur de Sardac, maire actuel de cette localité, ils furent légués aux dites Archives à titre gracieux ou onéreux, nous ne savons pas exactement, par Albert Descamps, ancien député de l'arrondissement de Lectoure. Celui-ci les avait recueillis dans la succession de feu Albert Soubdès, né à Condom en 1822, décédé en 1901, et qui en son temps se distingua comme artiste, historien, philologue. (1)

Ce premier volume (70 x 45) in-folio de 602 pages de textes manuscrits, est relié en fort carton, recouvert de basane, avec main de même qualité, faisant office de fermoir, et se rabattant sur les deux bras du livre.

Le titre ci-dessus : *Livres Terriers*, qui nous est personnel, est faux *apparemment*, il porte en suscription sur les pages liminaires des feuilles de garde, ce qui suit, nous respectons l'orthographe : « Arpantement et Bornage de la Commande-« rie de la Cavallerie divisée en vingt membres et dispersée

(1) C. f. *R. de G.*, mars 1901, p. 137.

(2) Ce fut sous le Gouvernement du Grand Maître de l'Ordre Hugues de Revel, en 1260, que l'administration des biens fut modifiée. Jusqu'alors tout le temporel de la Religion était géré par des Religieux comptables qui, après avoir pris ce qui était nécessaire pour leur subsistance, devaient faire passer le reste au chef de l'Ordre. Mais comme la dépense de ces administrateurs consommait souvent la récolte, on arrête un rôle des sommes que chaque maison enverrait à la Terre-Sainte et au Trésor, et parce que dans les obédiences et les commissions qui furent depuis données aux Chevaliers chargés de cette administration, on se servit de cette expression : Nous nous recommandons ces biens, etc. Commendamus, cette administration particulière de chaque maison prit le nom de Commendataria, d'où est venu le nom de Commanderie, et le titre de Commandeur. Ce titre fut substitué à celui de précepteur. On réduisit ensuite ces Commanderies sous différents Prieurés. Le Prieur était chargé d'en faire la visite et d'envoyer à la Terre-Sainte en troupes et en argent les contributions ordinaires de chaque Commanderie de son Prieuré, appelées Responsions, qui pouvaient être augmentées selon les besoins de l'Ordre et en conséquence des Ordonnances et des Décrets du Chapitre général. C. f. *Histoire de Malte*, par l'Abbé de Vertot, 1742, t. I, p. 503.

Digitized by Google

« dans le Ressort de deux Parlements, dans quatre évêchés,
« et cinq Sénéchaux, sur un cercle de 60 lieues.

« Lequel arpantement et Bornage contenant douze Verbeaux
« et autant de plans géométriques collés sur toile qu'il y a de
« pièces de terre cultes ou incultes, étangs, marais ou moura,
« vignes, bois, prairies, châteaux, fermes, moulins, Eglises,
« cimetières dans la dépendance de ladite Commanderie, a été
« commencé en 1776, sous l'autorité de cinq sénéchaux, retenu
« par huit notaires et consommé en vertu d'un Arrêt du Grand
« Conseil du 10 septembre 1779, sous l'administration de Ben
« de Montazet, commandeur de la Cavallerie et par le minis-
« tère de Mᵉ Calviac Nozières, féodiste et arpanteur géomètre
« aux Eaux et Forêts en la Maîtrise de Castres. — En septem-
« bre 1782. — Ce registre est destiné pour les Vénérables
« langues. »

Voilà bien de sources de première main et sans qu'elles existent ailleurs en double exemplaire; l'auteur a soin de nous avertir que ce registre devait prendre le chemin de la Provence; nous verrons à la suite de quelles tribulations il est demeuré en notre possession. L'œuvre est d'importance capitale à en juger seulement par l'énoncé du titre qui tient exactement ce qu'il promet et satisfait pleinement notre curiosité. Les amis de l'histoire locale tant civile que religieuse, se réjouiront de cette trouvaille qui intéresse souverainement une douzaine de Commanderies de notre Gascogne, sans compter les Eglises, cimetières, châteaux, villages, fermes, etc., situés sur les territoires respectifs de ces biens appartenant à l'Ordre de Malte.

Le corps de bornage proprement dit est précédé d'une longue introduction comprenant : 1° La Table des douze procès-verbaux et autres pièces litigieuses; 2° Des notes explicatives sur tout ce qui est rapporté dans le corps du Verbal et destinées aux successeurs du dit Commandeur à toutes fins utiles; 3° Un mémoire justificatif (douze pages environ) de son administration où il se défend contre ses ennemis et nous apprend en même temps l'origine de ce Verbal.

1° Table des douze Procès-Verbaux.

Procès-Verbal de bornage :

a) du membre de Nomdieu. (3)
b) *id.* de Goulard. (4)
c) *id.* de Sabathe. (5)
d) *id.* de Gourragne, ancien' dit de Tournaison. (6)

(3) En Bruilhois (Lot-et-Garonne).
(4) En Bruilhois (Lot-et-Garonne).
(5) En Albret (Lot-et-Garonne.
(6) Juridiction de Condom (Gers).

Digitized by Google

e) *id.* d'Abrin. (7)
f) *id.* de la Cavallerie. (8)
g) *id.* de Valadouse. (9)
h) *id.* d'Arpentian. (10)
i) *id.* de Saint-Jean-de-Sommeville. (11)
j) *id.* de Lagrange-Martin. (12)
k) *id.* de Barcagnères. (13)
l) *id.* de l'Hôpital Sainte-Christie. (14)

A la suite de cette Table : Procès-Verbal de bornage de la lande ou Barthe de l'Hôpital Sainte-Christie. Il y a 100 pages environ de textes manuscrits pour tout ce qui regarde la Commanderie de Ste-Christie, avec plan des Eglises et cimetières de Barcagnères, l'Espitalet, et l'Hôpital.

Mémoire instructif sur les oppositions faites au Bornage de la barthe ou lande de l'Hôpital Ste-Christie, et les deux instances pendantes au Grand-Conseil et au Parlement de Pau.

Indépendamment des plans partiels des deux membres du Nomdieu et de Goulard, on a relié à la fin de ce registre un plan en grand des terres et Seigneuries du Nomdieu et du Goulard, limité et borné par autorité de l'Arrêt du Grand Conseil, du 10 septembre 1779, par Mᵉ Calviac Nozières, féodiste et arpenteur, géomètre et commissaire, parce qu'on a jugé de convenance de joindre au Verbal de Bornage de la Commanderie, le plan des deux terres en justice qui en dépendent, avec cette circonstance de plus que les joutes et limites de ces deux justices ayant été reconnues et bornées lors du procès-verbal de 1780 par deux pierres marquées d'une Croix de Malte, et de la lettre initiale J. Il a été placé depuis à côté de chaque borne frappée de cette double empreinte, des poteaux de six pieds de haut peints en rouge, armés de fer par le pied et investis par la tête d'une plaque de tôle, sur laquelle sont peintes en couleur pour imiter les émeaux, (15) les armes du Commandeur avec la Croix de l'Ordre en chef. Au moyen de quoi, ajoute l'auteur de ces instructions, on se flatte de n'avoir rien omis pour répon-

(7) Dans le Condomois (Gers).
(8) Paroisse de Larroque-St-Sernin, juridiction de la ville du St-Puy (Gers).
(9) Juridiction de Jegun (Gers).
(10) Juridiction de Jegun (Gers).
(11) Juridiction de Lectoure. Paroisse du St-Esprit, entre Lectoure et Lagarde.
(12) Juridiction de Castelnau-d'Anglès (Gers).
(13) Juridiction de Castillon-Debats (Gers).
(14) Aujourd'hui commune de Cravencères, canton de Nogaro (Gers).
(15) Ce sont divers ornements du blason : Les métaux, couleurs et fourrures.

Digitized by Google

dre aux vœux de la loi et à la dignité qui doit caractériser l'opération d'un souverain qui fait borner des domaines.

Plan géométrique de la métairie bâtie depuis le présent procès-verbal dans le domaine de Labronc, dépendant du membre d'Abrin.

Procès terminé avec le procureur général de la Chambre des Comptes et Parlement de Pau pour saisie féodale jetée sur le membre de la Cavallerie, et par suite sur la terre du Nomdieu, pour l'hommage que ce magistrat prétendait être dû au Roi en raison de son avènement au Trône.

2° Notes explicatives.

Toutes les terres et Bâtiments qui concourent à former les différents membres de la Commanderie de la Cavalerie dont on vient de donner la table ont été levés par autant de plans géométriques et bornés par des pierres de trois pieds de haut, sur un pied du carrissage, proprement taillée à quatre arêtes, sur une face desquelles a été gravée une Croix de Malte de huit pouces, en signe de propriété, et sur la face opposée, la lettre initiale J. pour exprimer Justice (sur les bornes seulement qui se trouvent placées sur les joutes et limites des terres en Justice), il a été dressé procès-verbal du tout par notaires, tous les seigneurs riverains, fonciers et intéressés dûment assignés et appelés. Les dits notaires sont restés détenteurs des originaux dont ils ont fourni l'expédition.

Indépendamment de la Table qui donne le Fol. des douze Procès-Verbaux et des plans rassemblés dans ce Registre, il a été placé à la tête de chaque Verbal, un tableau non seulement indicatif du fol°. des différents objets qui concourent à la formation de chaque membre, mais encore le nom de chaque objet, le membre dont il dépend, sa véritable contenance, les réparations et améliorations qui ont été faites, le nombre de bornes qui en détermine le confront, et le folio du présent registre où chaque objet se trouve rapporté avec le numéro de la carte qui en donne le plan. Les arpentages sont dressés dans la mesure (16) de chaque lieu, et le total des contenances est réduit à la mesure de la Cavallerie, comme chef-lieu de toutes les autres Commanderies qui en dépendent.

Chaque carte est dressée à l'échelle de la mesure du lieu, et figure toutes pièces de terre, bois, landes, chemins, Eglises, villages, etc... avec un luxe de détails inouïs et les plus minutieux; il n'est pas jusqu'aux arbres fruitiers qui n'y soient représentés avec les lignes du dessin qui varient chacun suivant son espèce. Des cartes polychromées sont parfois de vrais

(16) Avant la Révolution, les mesures différaient souvent de localité à localité.

Digitized by Google

monuments, celle par exemple du dixmaire de la Commanderie de St-Jean de Sommeville, qui s'étend sur près de quatre mètres carrés; et toutes en bon état de conservation, et sur papier fort, collé sur toile.

Ce registre nous fait connaître encore les titres de propriété, les oppositions s'il en a été fait dans le cours de l'opération, dires des parties intéressées, désistements, arrêts relatifs à la propriété de l'ordre, procès pendants ou terminés, titres de concession, cartulaires, récupérations, amodiations, transactions, reconnaissances et déclarations des droits utiles, honorifiques ou patronages; les réparations, reconstructions et décorations de précepte ou destinées à perpétuer la notoriété publique et à prévenir les entreprises des ordinaires qui ont été l'occasion de tant de procès entre l'Ordre de Malte (17) et le Clergé de France, et généralement de tout ce qu'on a pu se procurer de titres et documents propres à porter quelque lumière sur la partie relative à la propriété des objets bornés.

3° Mémoire justificatif.

En douze pages in-folio d'observations préliminaires, le commandeur de Montazet nous donne ici l'historique de ce Verbal de bornage. Le Verbal de Bornage de la même Commanderie fait sous le commandeur de Rouquette Buisson, par le notaire Robert, en 1742, ne contient que 44 pages; il fut rédigé en 30 jours.

Peut-être, continue-t-il, en un langage de légitime fierté mais légèrement grandiloquent, « se sentira-t-on pressé d'enchérir sur les censures dont la Vénérable Langue (18) m'a frappé pendant plusieurs années sur des vociférations annoblies du caractère sacré des délibérations capitulaires lorsqu'on apprendra que ce même Verbal consommé par un mois a resté dans mes mains depuis 1776 jusqu'en décembre 1782, c'est-à-dire six ans, pour recevoir sa pleine exécution. » Ce fut en 1768, comme il nous l'apprend lui-même, que le chevalier de Montazet fut pourvu de sa commanderie. En 1775, des amis le préviennent que les procureurs de la Vénérable Langue l'ont porté sur la liste des administrateurs négligents.

Il se présente alors au Vénérable chapitre suivant pour

(17) Ordre de Malte, Ordre religieux et militaire fondé au XIe siècle à Jérusalem sous le nom d'Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes, et plus tard Chevaliers de Malte.

(18) En 1118 sous le magistère du Grand-Maître Raymond Dupuy, l'Ordre s'étant extrêmement multiplié on divisa les pays et Nations de chaque Chevalier en sept langues, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne et Angleterre. C. f. *Hist. de l'Ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot.

(19) Assemblée provinciale.

Digitized by Google

demander des commissaires. Les commandeurs de Valence et de Barsac sont désignés pour remplir cette mission et dans l'intervalle, l'inculpé rédige un Verbal. Nouvelle déception, en récompense de ses pénibles travaux et de sa fidèle administration, un des commissaires délégués, le commandeur de Valence est effrayé du temps qu'il lui faudra pour lire et juger son volumineux manuscrit. Aussi, lui demande-t-il, ce semble avec raison, de le refondre et d'élaguer le superflu.

De Montazet est un homme entier, peu flexible, qui ne sait pas s'adapter aux mœurs de son entourage et de son temps, les arcanes de la diplomatie lui sont fermés, en bref, c'est l'homme de principes. Il refuse de se plier aux exigences du commissaire en s'appuyant sur le texte de loi qui ordonne de semblables rédactions.

Entre temps, le commandeur de Valence meurt. Plusieurs chapitres se tiennent sans qu'il soit question du décès du commissaire et de nommer un nouveau délégué pour le remplacer. De Montazet réclame un nouveau juge à ses supérieurs qui désignent le commandeur de Catellan. Mais voilà que celui-ci meurt à son tour sans qu'il ait pu exercer sa charge.

D'un autre côté, ses ennemis ne désarment pas, ils sont nombreux, puissants, la commanderie dont jouit le chevalier est riche, très convoitée. On se rue à l'envi à la curée pour la ravir à son légitime détenteur. Il ne tarde donc pas d'être dénoncé derechef pour incurie et incapacité. C'est alors qu'en désespoir de cause, la Vénérable Langue choisit dans son propre sein deux commissaires, qui, ô cruelle fatalité, se récusent et se dérobent à leur tour.

Malgré l'âpreté de la lutte, l'affaire devenait sans issue. Et c'est à cet endroit que de Montazet clôt son long mémoire justificatif en affirmant une dernière fois son exactitude à envoyer les *Responsions*, (20) qu'il a exécuté tous les *améliorissements* réglementaires, soutenu et terminé de nombreux procès contre tous seigneurs, ecclésiastiques, roturiers, et tous autres riverains de son domaine pour défendre les droits et les biens de l'Ordre. Après l'exposé de sa défense et son éloquent plaidoyer, il conclut en ces termes pleins de modestie, témoignage irrécusable de sa pureté de conscience : « Qu'on juge, dit-il, si j'ai été réfractaire, insubordonné ou enfant soumis et fidèle. »

Après de telles péripéties, on s'explique aisément que ces Livres Terriers, œuvre inestimable du chevalier commandeur de Montazet, soient demeurés parmi nous, ne soient pas arri-

(20) Tous les ans, chaque commandant devait envoyer au commun trésor de l'Ordre une certaine somme proportionnée au revenu de la Commanderie. Cette redevance était appelée Responsion. Cf. *Hist. de l'Ordre de Malte* par l'abbé de Vertot, livre xv; T. v; 5e Edition 1742.

Digitized by Google

vés aux archives des Vénérables Langues de Provence auxquelles ils étaient destinés, et, en juges impartiaux et indubitablement désintéressés, nous reconnaissons l'injustice des accusations portées contre lui, en même temps que son zèle et son dévouement à toute épreuve à l'Ordre de Malte dont il était un des plus dignes et des plus illustres représentants.

Au reste, ses Supérieurs finirent bien par apprendre les bons services de ce loyal serviteur et lui rendre justice, puisque, comme il le note lui-même au Folio xv des observations liminaires du Procès-Verbal du Dixmaire, le 22 novembre 1788, le grand-Maître de l'Ordre le nomma à Toulouse pour y rester chargé, comme son nonce et son ministre, *nostrum nuncium specialem*, des affaires de l'Ordre, dans la haute et basse Guyenne et partie du Languedoc, et le suppléer dans toutes celles auxquelles son éloignement ne lui permettait pas de vaquer, *per presentiam facere nequeamus ubique adesse non possumus*, et investi en même temps des pouvoirs de la Vénérable Chambre pour l'administration des finances du Vénérable et commun Trésor dans l'étendue du même département.

J. CAMOREYT.

(*A suivre.*)

(21) Après les cinq ans qu'il a possédé sa première commanderie, tout commandeur doit obtenir de sa Langue des Commissaires qui font un procès-verbal du bon ordre dans lequel ils en ont trouvé les bâtiments et les biens : ce qui s'appelle dans cet Ordre, avoir fait ses Améliorissements. Cf. *Hist. de l'Ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, Livre xv, Tome v, 5e Edition 1742

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents, tome XIV. *Table générale*, édition publiée et annotée par P. COSTE, Prêtre de la Mission, Paris, Gabalda, 1925; in-8° de 648 pages.

Avec ce quatorzième volume s'achève la nouvelle édition des œuvres de saint Vincent de Paul. Il en forme même la table générale qui le remplit tout entier. Ici se présente dans un court résumé tout ce que contiennent les treize volumes précédents consacrés à la Correspondance et aux Entretiens de notre grand saint landais ou aux documents relatifs à sa personne ou à son œuvre.

Les travailleurs particulièrement n'ont pas besoin qu'on insiste sur les précieux services que leur rendent ces tables complètes et bien dressées. Celles-ci répondent à tous leurs plus légitimes désiderata. Pas un nom de correspondant, pas une localité citée, pas une idée exprimée, pas une question traitée n'est ici omise, mais relevée à sa place, à la page qui lui revient dans son volume.

Il n'est pas nécessaire à chacun, simple lecteur ou travailleur, de lire les volumes jusqu'à la dernière ligne pour savoir ce qu'ils contiennent pour eux d'édification ou de renseignements. « Avec une telle table, me disait naguère un prédicateur de mes amis, je pourrai prêcher toute une retraite avec les idées de saint Vincent de Paul. Mais combien d'autres, à la lecture de ce XIVe volume, seront tout heureux d'apprendre à l'avance ce qu'ils pourront puiser dans les treize précédents. Après les profiteurs ou les curieux des conseils du prudent Directeur des consciences, ou des vues de l'organisateur de la charité publique et de l'apostolat, les ouvriers de l histoire générale ou locale peuvent se promettre ici de fructueuses glanures. Si Paris, la cour, Saint-Lazare sont les principaux foyers de son infatigable activité, il est bien peu de contrées de la France, sans parler de l'étranger, où son action ne se soit fait sentir soit pour recruter des collaborateurs, soit pour répandre ses bienfaits.

Pour notre province, en particulier, nous retrouvons, guidés par la table générale, dans quantité de pages de chaque volume, la trace de ses relations avec plusieurs personnages de notre

Digitized by Google

pays, surtout avec nos évêques. Il a eu à entretenir des relations ou traiter des affaires avec les évêques de Condom, de Bazas, de Dax, de Lectoure, de Lescar, de Bayonne, d'Oloron, d'Aire, de Comminges, de Tarbes, de Couserans, soit avec tous ceux de la Gascogne (sauf Auch).

Nous arrêterons là cette énumération qui ferait double emploi avec ce que nous avons déjà signalé à l'occasion de l'apparition de chaque volume. Mais tous ces renseignements sont groupés et classés en un ordre qui permet d'en mieux saisir l'ensemble et l'importance relative. Un autre mérite de l'index alphabétique dressé par M. Coste, c'est de combler les lacunes forcées ou inconscientes de mes récensions antérieures. Il n'a épargné ni la place ni le temps, ni le travail pour dresser son inventaire en perfection. (1) Nous lui devons un précieux instrument de travail, et en toute justice, selon le vœu formulé par lui au début de son livre, il faut reconnaître qu'il n'a rien oublié de ce qui peut économiser notre temps et simplifier notre tâche.

Et il n'a pas seulement obligé les travailleurs, mais aussi la foule plus nombreuse des amis de S. Vincent qui lui doivent de nouvelles raisons de le connaître mieux et donc de l'aimer davantage.

Archives départementales des Landes. Rapport de M. l'Archiviste départemental, Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1925, in-8° de 14 pages.

Si je crois pouvoir signaler ici ce rapport, c'est qu'il dépasse la portée habituelle des publications de ce genre. Son auteur, M. Gouron, ne se borne pas comme d'usage, à relever le nombre des visiteurs reçus par les Archives, des dossiers consultés et des communications faites à l'Administration dans l'année écoulée; il nous apporte des précisions toutes inédites et non moins précieuses sur un épisode resté fort obscur de l'histoire des Archives départementales des Landes, les pertes éprouvées par elles lors de leur acheminement sur Cahors ou sur Agen en 1814, devant l'invasion anglaise.

Nous sommes maintenant fixés au moins sur la provenance et les dates des registres de l'Etat-Civil qui furent égarés dans cette malencontreuse opération.

(1) Que quelque oubli se soit glissé dans cette interminable série de noms on ne s'étonnera pas; c'est le contraire qui étonnerait. Pour ma part, je regrette l'absence des mots *Illuminés* ou *illuminisme* (dont S. V. s'occupa quelquefois). — *Laxisme* ou *opinions relachées, probabilisme* (dont il est question à propos de Marca (VII, 529, 5'0, 531). Bétharram n'est pas dans les Hautes, mais dans les Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

Par la même occasion, cette intéressante plaquette nous fait connaître le nombre et la nature des acquisitions faites en ces derniers temps par voie de réintégration, d'achats ou de dons; il y a là un véritable supplément de notre *Inventaire sommaire* trop sommaire des Archives départementales, à consulter avant la refonte de ce répertoire « qui va être repris » comme nous sommes heureux de l'apprendre ici.

Joints à l'assurance de bon accueil, au zèle éclairé de notre nouvel archiviste pour l'histoire locale dont cette brochure apporte le visible témoignage, ces renseignements attireront ou ramèneront sur le chemin de nos Archives départementales qui depuis longtemps avaient été trop délaissées, et pour cause, nos travailleurs landais.

Une simple remarque à titre de *post-scriptum* : M. l'Archiviste nous apprend ici que, d'entente avec l'autorité académique, il a commencé dans les Ecoles Normales, des « causeries sur les archives communales, les sources de l'histoire locale et l'archéologie du Sud-Ouest ». Je sais de par ailleurs que cette initiative de chez nous existe déjà depuis des années dans d'autres départements du Sud-Ouest et la mesure se justifie par trop de raisons plausibles pour qu'il n'y ait lieu de la souhaiter voir s'introduire dans tous les Grands Séminaires de la région comme elle l'est déjà dans quelques-uns. Jusqu'ici le clergé a fourni sa quote-part, plus que sa quote-part à l'histoire locale. Que sa bonne volonté n'ait pas toujours été servie par une égale compétence, c'est possible; mais ce qui serait pire ce serait que l'une et l'autre disparussent du jeune clergé, comme l'assurent de bons observateurs, chagrins peut-être mais point malveillants. Il y aurait là un grand dommage pour l'histoire locale, plus grand encore pour les jeunes clercs. Pour le conjurer, les « causeries » d'initiation au travail historique donnent à ceux qui les ont inaugurées l'espoir de réveiller « le goût de l'histoire régionale » chez les futurs instituteurs. Seraient-elles moins nécessaires ou moins efficaces auprès des futurs curés ? Ceux-là seuls peuvent répondre qui ont contact avec eux et à qui incombent le souci de leur bon renom, la responsabilité de leur formation, la direction de leurs études.

A. DEGERT.

L'Administrateur-Gérant : N. LALAGÜE.

Auch. — Imprimerie F. COCHARAUX, rue de Lorraine.

Digitized by Google

Jean de la Trémoïlle, Archevêque d'Auch (1490-1507).

(*Suite* 40[a].)

§ 2. — En 1501, J. de la Trémoïlle quitte son diocèse presque définitivement. — Les nouveaux bénéfices; ses ressources. — Il devient administrateur de l'évêché de Poitiers (1505), puis Cardinal (1506). — La mort le surprend à Milan (juin 1507).

En juin 1501, Jean de la Trémoïlle quitta Auch et n'y reparut plus, semble-t-il, qu'en 1503 (41). Désormais il vécut en nomade, tantôt à la Grenetière, à l'Isle-Bouchart, à Thouars, tantôt à Paris où l'appelaient des procès ininterrompus. A entendre Pingault, qui venait de succéder à Cl. Rogier, ce n'était pas une sinécure que d'être secrétaire de Jean de la Trémoïlle, à ce moment. Il lui fallait sans cesse changer de chevaux parce que son maître « estoit toujours par païz et faisoit longs voiages, longues traictes et en tous temps, comme il étoit tout notoire. » Jean de la Trémoïlle, en effet, devenait de plus en plus affairé. Un de ses familiers dira plus tard : « il tenoit grant maison et faisoit grosse dépense comme prélat qui fut au royaume. » Et tous de dire que les revenus de l'archevêché d'Auch ne lui eussent pas permis de mener un tel train. Or, toutes charges déduites, ses revenus d'Auch dépassaient un

(40 a) Voyez la *Revue* 1925, p. 193.

(41) Il séjourna peut-être à Bassoues en Mai 1503, car, à cette date, H. le Masle signait à Bassoues un reçu de « 20 livres 3 s. pour 2 canes de velours noir employées en une robe noire de Mgr, doublement des manches et neuf pans de taffetas pour cornettes, façon et soye pour les coudre. » (Ch. de Thouars, n° 188). En tout cas, Pingault fait clairement entendre que J. de la Trémoïlle était à Auch en août 1503. (Enquête faite à Auch par J. Guyton, sergent royal, en vertu de lettres du Parlement de Paris. — Ch. de Thouars, n° 188).

Digitized by Google

peu 10.000 livres, nous rapporte H. Le Masle, son trésorier ([42]). Il faut ajouter à ce chiffre, qui est un minimum, les ressources que lui procuraient ses bénéfices. Le nombre de ceux-ci s'était encore accru depuis qu'il était archevêque.

En effet, presque en même temps que l'archevêché d'Auch, il avait reçu le monastère du Lieu-Dieu-en-Jard ([43]). Il en tirait annuellement 12.000 livres, « plus estre nourry unq mois luy et son train de toutes choses excepté de pictance. » En outre « pour raison d'une translation d'ung religieux de lad. abbaye, il en eut deux ou trois cens pièces d'or ([44]) ».

Vers 1496 il avait obtenu le monastère de la Grenetière ([45]), qu'il garda jusqu'à sa mort. Il en retirait 7 à 800 livres de revenu.

A la même époque il fut pourvu de l'abbaye de Ste-Croix de Talmond qu'il échangea presque aussitôt (1497) pour celle de St-Michel en Lherm ([46]) dont les revenus étaient plus importants : 1.500 livres.

Bientôt après (août 1499) il avait été élu abbé par les religieux de l'abbaye St-Laon de Thouars ([47]). Ce nouveau bénéfice lui rapportait environ 400 livres.

On ne doit pas oublier, par ailleurs, qu'il avait conservé ses abbayes de St-Benoît-sur-Loire, Selles et Noirmoutiers, en prenant possession de l'archevêché d'Auch. Le revenu global de tous ces bénéfices, y compris Auch, avoisinait 20.000 livres; en y ajoutant ses ressources

(42) F. de Clermont, qui devint archevêque d'Auch à la mort de J. de la Trémoïlle, prétendait que ce dernier retirait 20.000 livres de l'archevêché, toutes charges déduites. Il est probable que F. de Clermont appréciait le montant de ces charges autrement que ne le faisait H. le Masle, d'où la différence.

(43) Lieu-Dieu-en-Jard, diocèse de Luçon. *Le Gallia* ne mentionne aucun abbé de ce monastère de 1486 à 1547.

(44) Déposition de F. de Menou (Ch. de Thouars, n° 188).

(45) La Grenetière, abbaye bénédictine du diocèse de Luçon (*Gallia Christ.* II, 1431).

(46) Ste-Croix de Talmond, abbaye bénédictine du diocèse de Luçon, ainsi que celle de St-Michel en Lherm (Cf. Loquet, *Ste-Croix de Talmond*, p. 6 et p. 218, preuves tirées des archives départementales de la Vendée).

(47) D'après Loquet, *op. cit* p. 6, note 1. — St-Laon de Thouars, diocèse de Poitiers, ordre de St-Augustin.

Digitized by Google

personnelles on peut dire qu'il disposait annuellement de 25.000 livres environ ([48]).

On ne peut s'étonner, dans ces conditions, de voir Jean de la Trémoïlle mener une vie de plus en plus large. Les comptes d'H. Le Masle sont remplis de dépenses où les achats d'orfèvrerie, d'étoffes précieuses, de chevaux ou de mulets tiennent grande place.

A cette époque, Jean de la Trémoïlle entretenait deux fauconniers et deux valets chargés de soigner ses faucons et ses lévriers. Ceux-ci ne le suivaient pas dans ses déplacements. Il les faisait venir si bon lui semblait; ce qui donnerait à penser qu'il ne chassait guère et n'aurait eu ni faucons ni lévriers s'il avait pu s'en dispenser sans déchoir.

Bien en cour, voyageant sans cesse et vivant largement, Jean de La Trémoïlle n'est plus alors le jeune archevêque des premières années, qui demeurait un peu à l'écart dans son diocèse d'Auch. Tout est bien changé. A n'en pas douter, la gloire de son frère aîné rejaillit sur lui ([49]). Le vainqueur de Ludovic Sforza vient de donner un nouveau lustre au nom de la Trémoïlle, et l'archevêque d'Auch ne peut manquer d'en bénéficier. Louis, d'ailleurs, ne laisse passer aucune occasion de servir les intérêts de son frère cadet. Il veut lui obtenir le chapeau de cardinal, et lorsqu'en 1503 la maladie l'oblige à quitter Rome, il ne part pas avant d'avoir recommandé son frère Jean au Pape. Celui-ci a pour le conquérant du Milanais les plus grands égards, et, d'autre part, Louis XII ne peut rien refuser à celui qui lui a permis d'enchaîner Ludovic... En Août 1505, l'évêque de Poitiers, Pierre d'Amboise, tombe gravement malade, Louis de la Trémoïlle, se trouvant alors à Blois auprès du roi, sollicite aussitôt le siège de Poi-

(48) J. Boucher dit qu' « il tenoit en l'Eglise cinquante mille livres de revenu ». Il ne s'agit pas là de revenus nets, et, d'autre part, les dires de J. Boucher, en cette matière, ne pourraient infirmer sérieusement les affirmations d'H. Le Masle, trésorier de J. de la Trémoïlle.

(19) Louis de la Trémoïlle fit prisonnier Ludovic Sforza, dit le More, à Novare, en avril 1500.

Digitized by Google

tiers pour son frère l'archevêque d'Auch. Il l'obtient avant même que P. d'Amboise n'ait rendu le dernier soupir (50).

Voici donc Jean de la Trémoïlle archevêque d'Auch et évêque de Poitiers. Il n'a, il est vrai, de ce diocèse que le titre d'administrateur, mais il n'espère pas moins accroître par là ses revenus, car il a le plus grand besoin d'argent (51). Cela n'est pas pour nous surprendre; malheureusement il va s'apercevoir qu'il n'a rien gagné au change.

En effet, les chanoines de Poitiers, à la mort de P. d'Amboise, mirent la main sur 5 à 6.000 livres de créances qu'ils avaient sur cet évêché. De ce fait, les revenus que Jean de la Trémoïlle tira de ce nouveau bénéfice, pendant un an et demi, furent absorbés par les dépenses que lui occasionnèrent le règlement du vacant et des frais de la Chancellerie romaine. Fort heureusement, bien qu'il eût dû résigner tous ses bénéfices en recevant l'évêché de Poitiers, il avait pu conserver, avec l'archevêché d'Auch, l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire. C'est encore à son frère aîné qu'il devait cette faveur spéciale du roi, faveur appréciable car Saint-Benoît lui rapportait au moins 3.000 livres.

Bientôt après il disposa du prieuré de La Réole (52), qui dépendait de son abbaye de St-Benoît, et accrut du coup ses revenus de 1.800 à 2.000 livres.

Louis de la Trémoïlle n'était pas encore satisfait.

(50) Pierre d'Amboise mourut le 1er septembre 1505 et J. de la Trémoïlle fut bullé le 5 décembre suivant. (Eubel, III, 291).

(51) Chauveau, son homme d'affaires à Poitiers, lui écrit le 17 mars 1506 : j'ai averti vos receveurs « que m'aviez rescript que fissent la plus grande » diligence que pourroit d'amaser argent et que en aviez merveilleusement » grand affere ». (Ch. de Thouars, n° 609).

(52) Sans doute J. de la Trémoïlle ne figure pas dans la liste des prieurs commendataires de la Réole, dressée par dom Maupel (Cf. Gauban, *Histoire de la Réole*, p. 359; et Archives historiques de la Gironde, xxxvi, 54) et j'ignore comment il se fait que C. Robertet, évêque d'Albi, y figure en qualité de prieur commendataire de 1504 à 1514. Mais il n'est pas douteux que J. de la Trémoïlle dispose de ce Prieuré depuis 1505 jusqu'à sa mort. A ce sujet, Fr. de Menou rapporte que ce bénéfice « luy valloit par chacun » an 2.000 l. t., et en eust bien trouvé autant à la bailler afferme. Et aussi succéda à l'ung des religieux dudit prieuré qui avait beaucoup de biens » meublés, etc... » (Ch. de Thouars, n° 188).

Digitized by Google

Il ne cessait d'intriguer pour que le Pape accordât enfin le chapeau de Cardinal à son frère. En décembre 1505, Jules II lui écrivait pour lui donner le meilleur espoir ([53]); les sollicitations en faveur de Jean de la Trémoïlle se firent sans doute plus pressantes, et, en janvier 1506, il fut promu au cardinalat ([54]).

Comme on le devine, cette faveur suprême n'était point faite pour ramener Jean de la Trémoïlle à Auch. Plus affairé que jamais, nous le voyons paraître tour à tour en Poitou, en Touraine, ou encore à Paris, de septembre à décembre 1506. Le 25 décembre, Pingault écrit de Paris que son maître doit se rendre à Auch très prochainement... Ce projet fut-il exécuté ? Auch revit-il une dernière fois son archevêque ? Je ne sais, mais c'est peu probable, car il était à Blois en janvier 1507. Il séjourna ensuite à Thouars, à St-Benoît-sur-Loire, à Poitiers. Enfin le 5 avril 1507, il était en son château d'Angle. Toujours en mouvement, toujours en voyage.

Il n'avait pas, jusqu'alors, franchi les frontières de France, quand Louis XII, se disposant à faire son entrée en Milanais, le pria de se joindre au cortège royal. Jean de la Trémoïlle partit, accompagné d'une longue suite de familiers et de serviteurs, vers la terre étrangère où l'attendait la mort.

Se trouvait-il à Gênes avec le roi, le 28 avril 1507 ? Sanuto le prétend contre J. d'Auton, qui me paraît le nier avec raison. Quoi qu'il en soit, Jean de la Trémoïlle était à Alexandrie le 3 Mai, et le 24 il entrait à Milan, aux côtés de Louis XII. Aussitôt commencèrent fêtes et réceptions fastueuses sur lesquelles J. d'Auton s'étend avec complaisance ([55]). On y avait vu figurer plusieurs fois le cardinal de la Trémoïlle lorsque soudain on apprit sa mort.

(53) Cette lettre a été publiée par le duc de la Trémoïlle dans *Le Chartrier de Thouars*, p. 126, et reproduite par Laplagne-Barris dans la *Revue de Gascogne*, 1re *série*, XIX, 341.

(54) Promotion du 18 décembre 1506 à Bologne. (EUBEL, III, 12).

(55) Sur le voyage de J. de la Trémoïlle en Italie, voir J. D'AUTON, *Chroniques de Louis* XII édit. Maulde de la Clavière, t. IV.

Digitized by Google

III

Jean de la Trémoïlle fût-il empoisonné ?

A Milan le cardinal logeait chez Dame Marie de Pusterre, veuve de « Bourgouce Bort », qui avait été trésorier de Ludovic le More. C'est là qu'il mourut presque subitement le 16 juin 1507. Le Gallia laisse entendre que Jean de la Trémoïlle fut empoisonné : *non sine veneni suspicione* ( ). A n'en pas douter, ce soupçon est né de quelques lignes de l'auteur des *Chroniques de Louis XII*, Jean d'Auton ([57]). Celui-ci se trouvait à Milan lorsque mourut le cardinal, ce qui donne à son témoignage un incontestable intérêt. Or, après avoir dépeint, avec force détails, le luxe de fêtes et de banquets « ou chascun s'efforçoit de faire à qui myeulx mieulx », J. d'Auton écrit : « Entre ces bonnes chières et banquetz, le cardinal de Ferrare, arcevesque de Millan, fist le sien dedans son logyz de Millan, où furent conviez le cardinal d'Amboise, de Nerbonne, de Saint-Séverin, de la Trimoilhe et les autres qui estoyent lors à Millan, et la servys et entretenus honorablement. Et tantost après ce, le cardinal de la Trémoilhe fut grieffvement malade, et tant que dedans huyt jours après il mourut. Dont plusieurs en parlèrent comme ilz voulurent, sans dire pourtant que a ce benquet eust trop mengé de saulce; mais toutesfoys, s'il eust été servy par la main de ses bons serviteurs, myeulx à l'aventure s'en feust trouvé. On dit volontiers qu'il ne fut oncques si bonne feste ou il n'y eust quelqu'un mal digné... ([58]) ».

(56) *Gallia Christiana*, I, 1000.

(57) Le *Gallia* renvoie en note à la généalogie de la Maison de la Trémoïlle par de Ste-Marthe. Il s'agit certainement de celle qui fut publiée à Paris en 1668 sous le titre : *Histoire généalogique de la Maison de la Trémoïlle, tirée d'un manuscrit de Messieurs de Ste-Marthe*, par Scevole de Ste-Marthe. Or, on y voit, p. 190, que Jean de la Trémoïlle mourut à Milan en juin 1507, et on lit en marge : 1507, Jean d'Auton, Histoire de Louis XII.

(58) J. d'Auton. *Chroniques de Louis XII*. Edit. Maulde de la Clavière, I*T*, 329.

Digitized by Google

En somme la mort soudaine du cardinal fut l'objet des commérages parmi les Français de Milan. Dire que Jean de la Trémoïlle s'en fût mieux trouvé s'il avait été servi par ses bons serviteurs est assez énigmatique. Indigestion ou poison ? Sans doute son hôte, le cardinal de Ferrare, était-il, par sa sœur Béatrice d'Este, beau-frère de Ludovic le More, mais, comme on sait, il se rangea ouvertement aux côtés de Louis XII. Rien n'autorise à le suspecter de quelque machination meurtrière à l'endroit de Jean de la Trémoïlle. Mais au fait Jean d'Auton a-t-il voulu pareille insinuation ? Sa dernière phrase ne laisse-t-elle pas entendre que tous les estomacs ne s'accomodaient point de ces banquets successifs et que plus d'un fut victime de ces folies gastronomiques ?...

Plus catégorique, J. Bouchet nous montre le cardinal surpris à Milan par une fièvre continue, dont il décéda (59). Ce témoignage vague et concis ne vaut pas le témoignage de J. d'Auton, car J. Bouchet n'était pas à Milan le 16 juin 1507. Il n'en demeure pas moins qu'il nous rapporte sur la mort du cardinal la version accréditée dans l'entourage de Louis de la Trémoïlle. Or celui-ci fut très affecté par la mort de son frère et l'on peut avancer qu'il n'eût pas manqué d'en rechercher l'auteur s'il avait cru à un empoisonnement criminel.

D'autre part, interrogés sur la mort de leur maître, H. Le Masle et Adam le Comte, qui l'avaient suivi à Milan et se trouvaient auprès de lui quand Jean de la Trémoïlle mourut, ne firent aucune allusion à une mort violente (60). De même, Pingault, son secrétaire, qui demeura à Milan jusqu'après les obsèques, ne paraît nullement douter que cette mort n'ait été naturelle (61).

(59) J. Bouchet. *Panégyric du Chevalier sans reproche*, Edit Petitot, p. 456

(60) Enquête précitée (Ch. de Thouars, n° 188).

(61) Sentence pour M. L. Pingault contre Mgr de la Trémoïlle mourut « ainsi qu'il alloit à Rome ». Il est très probable qu'il était sur le point de passer en Italie quand Louis XII le pria de venir le rejoindre, car il n'avait pas encore reçu le chapeau des mains du pape et le cardinal de Prie, qui était de la même promotion que lui, le reçut à Rome le 17 mai. (Cf. Eubel, III, p. 12).

Digitized by Google

Or il n'aurait certes pas négligé de le publier s'il avait eu le moindre doute à ce sujet, pendant le long procès qu'il intenta aux héritiers du cardinal.

Pour conclure, tout porte à croire que Jean de la Trémoïlle mourut de sa belle mort. Il avait 45 ans environ. Quelques indices inclinent à penser qu'il n'avait pas la robuste constitution de ses frères, et que, peut-être, il se serait volontiers passé d'accompagner Louis XII « outremonts » (62). Cette chevauchée et ces fêtes, auxquelles il ne put se soustraire, le fatiguèrent sans doute au point que le moindre mal le trouva sans résistance...

Jean de la Trémoïlle avait fait son testament quelques heures avant sa mort. Il laissait à ses frères tous ses biens, en leur recommandant de payer avant tout ses dettes et de faire diverses libéralités à ses serviteurs, quelle que fût leur condition. Il voulait, en outre, qu'on l'inhumât « en l'église des frères mineurs de St-François, près le chastel dudit Milan, davant l'autel de la chappelle que on dit de St Bernardin, ouquel lieu ledit testateur avoit accoustumé de ouyr messe... (63) ». Mais ses frères, après de somptueuses funérailles, ne laissèrent que son cœur à l'église des Frères Mineurs; en 1509, ils firent transporter son corps à l'Isle-Bouchard et de là à Thouars, en la Sainte-Chapelle du château.

En décembre 1519, Louis III de la Trémoïlle y fit exécuter un tombeau d'albâtre et de marbre noir, sur lequel Jean de la Trémoïlle était figuré gisant (64). Ce monument, œuvre de « Martin Claustre, tailleur d'images à Grenoble », fut détruit en 1793, mais nous en

(63) Voir le texte complet du testament, d'après l'original en parchemin, dans *Les la Trémoïlle pendant cinq siècles*, du duc de la Trémoïlle (II, 153-155). Laplagne-Barris l'a reproduit dans la *Revue de Gascogne*, 1re série XIX, p. 341.

(64) Marché fait avec Martin Claustre, tailleur d'images à Grenoble, pour les trois tombeaux de l'église N. D. du château de Thouars (Duc de la Trémoille *Le Chartrier de Thouars*, pp. 35 et 36) On trouve dans ce recueil une belle reproduction du dessin de Gaignières. Il y en a une autre dans les papiers des frères Ste-Marthe (Bibl. Nationale ms. fr. 20244 f° 117); c'est un simple croquis à la plume, qui ne vaut pas le dessin de Gaignières.

Digitized by Google

possédons un dessin de Gaignières. Devant ce visage soufflé, aux traits empâtés, au nez fort mais droit, aux lèvres épaisses, aux yeux ouverts sans prunelles, on songe invinciblement à un portrait effectué à l'aide d'un masque mortuaire. Comme on sait, la chose serait normale, mais le marché passé avec le sculpteur ne stipulant pas la ressemblance, on ne peut reconnaître avec certitude les traits de Jean de la Trémoïlle dans le dessin de Gaignières (65).

Jean de la Trémoïlle laissa-t-il beaucoup de regrets dans son diocèse d'Auch ? On peut en douter. Du moins sa mort attrista tous ceux qui l'approchaient assez pour le connaître. Les uns vantèrent sa charité, d'autres sa science, tous sa piété. Sa vie fut exempte de scandales, et s'il fut plus grand seigneur qu'évêque, on ne peut cependant nier que le diocèse d'Auch ne lui ait dû plus d'un bienfait, ni oublier, surtout, qu'il administra avec une sage bienveillance son abbaye de St-Benoît... L'église de France eut alors des évêques qui furent de vrais pasteurs. Mais combien d'autres, bénéficiaires du régime commendataire, ne visitèrent pas une seule fois leur diocèse ! Que d'abbés ne connurent de leurs abbayes que les revenus qu'ils en tiraient ! Jean de la Trémoïlle ne tomba pas dans ces excès, et s'il fut servi par l'ambitieuse affection de son frère aîné, on peut dire qu'il ne fit pas mauvais usage de la fortune et des honneurs.

Pierre ROULEAU.

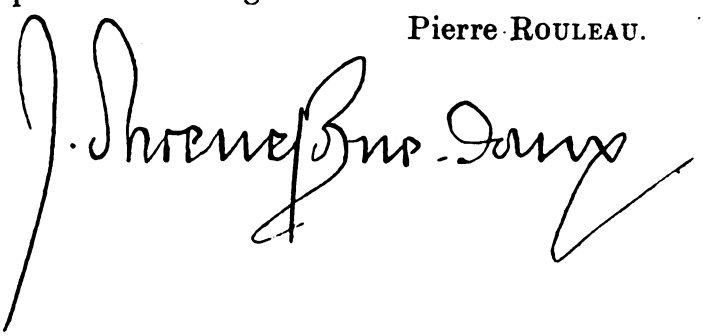

(65) Le premier tombeau, que M. Claustre allait exécuter, serait *à la figure* de Louis de la Trémoïlle et de sa femme. Sur le troisième, il serait « mis Mgr le Prince de Talmont, armé ». Au contraire, le marché exigeait moins de précisions pour le second tombeau, celui de Jean de la Trémoïlle, puisqu'il était seulement entendu qu'il y serait « mis *ung cardinal* gisant. »

Digitized by Google

NOTE

Jean de la Trémoïlle ne fut pas troublé dans la possession de l'Archevêché d'Auch.

Le P. Mongaillard (66) et après lui Daignan du Sendat (67), Dom Brugèles (68) et Caneto (69) prétendent que Jean de la Trémoïlle fut persécuté par Louis en 1498 et obligé d'aller se réfugier à Avignon. Cette disgrâce aurait été l'œuvre du cardinal Pierre de Foix le jeune, et il aurait fallu l'intervention de Marguerite de Saluces pour permettre à Jean de la Trémoïlle de revenir à Auch.

Comme l'ont compris Monlezun (70) et, plus récemment, J. de Jaurgain (71), l'erreur de Mongaillard et de ses successeurs n'est pas douteuse. Ils ont attribué à Jean de la Trémoïlle ce qui concernait Jean de Lescun. C'est Jean de Lescun qui s'enfuit à Avignon (1474) et en faveur de qui Marguerite de Saluces intervint auprès de Louis XI. Celle-ci était sa belle-sœur et non celle de Jean de la Trémoïlle. Enfin, le cardinal de Foix était mort (10 août 1490)

(66) Le P. Mongaillard, jésuite, qui fut recteur du collège d'Auch et mourut vers 1623, a laissé des notes relatives à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Auch. Ces notes offrent d'autant plus d'intérêt que l'auteur a eu sous les yeux des documents aujourd'hui disparus, celles qui concernent J. de la Trémoïlle sont renfermées dans le ms. du P. Mongaillard conservé à la Bibliothèque de la Ville de Toulouse. (Je tiens à exprimer ici ma gratitude à M. l'abbé Courtès qui a eu l'amabilité méritoire de copier intégralement la partie de ce ms. qui m'intéressait).

(67) Daignan du Sendat. Bibliothèque de la Ville d'Auch. Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Auch. n° 72, p. 475 et s. et n° 73 p. 433 et s. et p. 735.

(68) Dom Brugèles. *Chroniques ecclésiastiques* pp. 146 à 148.

(69) Caneto. *Souvenirs historiques relatifs au siège d'Auch, à ses Prélats* (*Revue de Gascogne*, 1re série xv, 301) et *Atlas monographique de Ste-Marie d'Auch* pp. 50 et s. Comme l'a fait remarquer L. Couture, Caneto s'est montré beaucoup plus circonspect à l'endroit de J. de la Trémoïlle, dans ce dernier ouvrage. Toutefois, Caneto et L. Couture lui-même sont demeurés dans l'erreur de leurs prédécesseurs (Cf. note de L. Couture, *Rev. de Gascogne*, 1re série, xv, 361).

(70) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, v, 73 et 107; vi, 602.

(71) J. de Jaurgain. *Deux comtes de Comminges béarnais au* xve *s.* (*Bull. de la Société Archéologique du Gers*, 1914, pp. 24 et 25).

Digitized by Google

lorsque Jean de la Trémoïlle fut pourvé de l'archevêché d'Auch... Et ces erreurs de détail ne sont pas les seules !

Par ailleurs, je n'ai trouvé aucune pièce d'archives qui permît de croire à la prétendue disgrâce de Jean de la Trémoïlle. A peine monté sur le trône, Louis XII prouvait à Louis II de la Trémoïlle qu'il ne lui gardait pas rancune de l'humiliante affaire de St-Aubin-du-Cormier (72). Pourquoi le cadet eût-il été maltraité alors que le roi témoignait à l'aîné sa bonne grâce ?... En outre, quand en 1514, les familiers de Jean de la Trémoïlle furent interrogés à son sujet, ils ne firent aucune allusion à ces « persécutions », tandis qu'ils rappelèrent notamment les principaux procès que leur maître avait eus dans son diocèse d'Auch ou ailleurs.

« Remansit pacificatus archiepiscopus Auxis spatio decem octo annorum ». Cette déclaration, faite au nom du cardinal de Clermont, après la mort de Jean de la Trémoïlle, son prédécesseur à Auch, ne fut pas démentie. Pour conclure, on peut être assuré que Jean de la Trémoïlle occupa paisiblement jusqu'à sa mort l'archevêché d'Auch.

Pierre ROULEAU.

(72) Dès le 21 juin 1498, Louis XII confirmait Louis de la Trémoïlle dans ses offices de capitaine de Fougères et de capitaine de Nantes; et il le faisait en termes très bienveillants. (Cf. DUC DE LA TRÉMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*).

Digitized by Google

La Librairie de Michel de Montaigne

Léguée à un Vicaire Général d'Auch.

Michel de Montaigne aimait les livres. Il avait composé une bibliothèque bien à lui, qu'il avait installée dans une tour de son château et c'est au milieu de ses livres qu'il passait les plus doux et plus longs moments de sa journée. Il faut lire ce qu'il écrit du commerce des livres :

« Cettuy cy costoye tout mon cours, et m'assiste partout, il me console en la vieillesse et en la solitude; il me descharge du poids d'une oysiveté ennuyeuse, et me desfaict à toute heure des compaignies qui me faschent; il esmousse les poinctures de la douleur, si elle n'est du tout extrême et maistresse. Pour me distraire d'une imagination importune, il n'est que de recourir aux livres; ils me destournent facilement à cela, et me la desrobent: et si ne se mutinent point, pour veoir que je ne les recerche qu'au défaut de ces aultres commoditéz, plus réelles, vifves et naturelles, ils me reçoivent tousjours de mesme visage... Je ne voyage sans livres, ny en paix, ny en guerre: toutesfois il se passera plusieurs jours et des mois, sans que je les employe; ce sera tantoot, dis-je, ou demain, ou quand il me plaira: le temps court et s'en va cependant, sans me blecer; car lui se peult dire combien je me repose et séjourne en cette considération, qu'ils sont à mon costé pour me donner du plaisir à mon heure, et à recognoistre combien ils portent de secours à ma vie... » (1)

(1) Essais de Montaigne, Edition Garnier, Paris 1874, T. II, p. 211.

Digitized by Google

Un millier de volumes environ composaient sa librairie, belle « entre les librairies de village ». Tout a été dispersé. On ne connaît plus que 75 à 80 volumes portant la signature de Montaigne. Le reste a disparu. Il serait curieux de suivre à travers les siècles les avatars de cette bibliothèque célèbre.

M. Paul Bonnefon écrivait: « Quelques années seulement après la mort du philosophe, Eléonore de Montaigne faisait présent à un abbé, grand vicaire du diocèse d'Auch, des livres que son père avait possédés, sans qu'aucun restât au château » (2). Cela n'est pas exact ainsi que la suite va le montrer.

Eléonore de Montaigne était la seule survivante de cinq filles que Michel avait eue de sa femme Françoise de La Chassaigne. Sa marraine avait été la sœur de son père, mariée avec le sieur de Camaïn. C'est d'Eléonore que parle l'auteur des *Essais* au Livre III, chapitre V : « Ma fille (c'est tout ce que j'ay d'enfants), est en l'aage auquel les lois excusent les plus eschauffées de se marier; elle est d'une complexion tardive, mince et molle, et a esté par sa mère eslevée de mesme, d'une forme retirée et particulière, si qu'elle ne commence encores qu'à se déniaiser de la naïveté de l'enfance ».

En 1590, Eléonore de Montaigne se maria avec Messire François de La Tour. Elle avait alors dix-neuf ans. Quelque temps avant, son père avait écrit : « L'un de mes souhaits, pour cette heure, ce serait de trouver un gendre qui sût appâter commodément mes vieux ans et les endormir ». Contrairement à ce vœu, le jeune ménage laissa Montaigne pour se retirer au château de La Tour en Saintonge, où naquit, en 1591, une fille qui reçut le nom de Françoise, mariée plus tard à Honoré de Lur (3).

Devenue veuve, Eléonore de Montaigne épousa en

(2) Paul Bonnefon — *Montaigne : L'Homme et l'œuvre*. Bordeaux, Gounouilhou 1893, p. 151.

(3) Th. Malvezin. *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*. Bordeaux 1875.

Digitized by Google

secondes noces Charles de Gamache, vicomte de Chateaumeillant, seigneur de Fougerolles, originaire du Vexin. De cette union naquit une fille, Marie, mariée dans la suite à Louis de Lur. Eléonore mourut en 1616.

Contrairement à l'affirmation de M. Bonnefon, Eléonore conserva jalousement la bibliothèque de son père, jusqu'à sa mort. Par son testament daté du 4 mars 1615, elle la légua à M. de Rochefort, vicaire-général de l'archevêché d'Auch. Nous savons peu de choses de cet ecclésiastique qui figure dans un contrat de 1520 relatif aux vitraux de la Cathédrale. Appartenait-il à la grande famille de Rochefort, originaire du Nivernais? C'est fort possible. Monseigneur Léonard de Trappes, dont il était vicaire général, était en effet venu du diocèse de Nevers.

Comment Godefroy de Rochefort était-il en relation avec Eléonore de Montaigne? Nous l'ignorons. C'est à lui qu'elle légua la librairie de Montaigne avec pouvoir de la transporter « où il luy plaira et en disposer à sa volonté ». Quand mourut Godefroy de Rochefort, et que fit-il de cette bibliothèque? Quelque lecteur de la *Revue de Gascogne* pourra-t-il résoudre la question?

Le testament d'Eléonore de Montaigne que je crois inédit est assez curieux pour que nous n'hésitions pas à le donner en entier.

« Au nom du Père, du filz et de Saint-Esprit, Amen.

Je Eleonord de Montaigne, femme de Messire Charles de Gamache, escuier viscomte de Raymond, me trouvant indisposée mais pourtant en mon ordinayre saine desprit, memoyre et entendemen, sachant quil nest rien sy certain que la mort et sy incertain que lheure dicelle, veux pandant que je le puis declarer par ce mien testamen ce que je désire estre faict après mon decez de ma personne et biens.

Premièrement, je donne mon âme à Dieu Père, Filz et St-Esprit, le prie de me pardonner mes péchés et me recepvoir en son paradis, je supplie aussy la très glorieuse mère de J. C. et touz les saintz et sainctes de paradis vouloyr intercéder pour moy.

Item, je donne mon corps à mon mary pour le faire entérer en quelle esglize quil luy plaira catholique, apostolique et Roumayne

Digitized by Google

en laquelle j'ay vescu et en laquelle je meure par la grace de Dieu, et à son deffaut a Dame Francoyse de la Chassaigne, ma mère. Et advenant que lun ne sy treuve ceulx entre les mains de qui je tomberai me feront enterrer en lesglise plus proche du lieu ou je mourray, sans aulcune cérémonie que forces prières et aumosnes faictes au despans de mes heretiers, oultre lesquelles faictes sur le lieu y seront faitz deux services pour moy à la Ste chappelle de Nostre Dame de Guereson lun le jour de ma quarantaine, l'aultre au jour de lan pour lesquelles sera donné cent escus oultre que laumone sera faicte à tous pauvres qui s'y trouveront. Item sera donné par mes herettiers à ladicte esglize une couple de chandelliers d'argent. Item, je déclare que par ce mien testament lequel je fay de ma pure et franche vollonté sans aulcune persuasion ny contrainte ny aulcune induction, ains de ma propre franche vollonté et parce que ainsy lay voullu et le veux, que jay donné et donne et veux quil soit donné par mes héritiers à la pauvre aveugle demandant lausmone à la porte de la maison de Montaigne pour son indigence et extrême pauvreté la somme de dix escus revenant à trante livres. Item à la fille de la mestayere de Pidoux celle qui demande laumosne pour son extrême pauvreté et les services que jay reçu de sa mère, mesme somme de trante livres; à la fille aisnée nommée Simone qui demeure à Montaigne la somme de cent livres en laquelle somme de cent livres luy sera mise à l'interest pour luy estre donnée lhors quelle se mariera avec le profit dicelle et ce pandant sera nourrie et entretenue en qualité de chambrière.

Item parce que ou mes prédécesseurs ou moi avons jouy des dîmes de la cure de Saint-Michel de Montaigne, je veulx et ordonne qu'il soit mis entre les mains de Madamoyselle de Lagreau, la somme de deulx mille livres pour estre employées à la réparation de lad. esglize sans compter que tout le bled que jay en la mestayrie de Pidoux, largent qui mest du par Dumas, par Jehan Felip ou par Monsieur Chaigneau est venu du dixme de ladicte église lequel je veux et entend quil soit aussy employé pour icy.

Item, que les biens dont la maison jouist venant de la dite cure luy soit randu et remis par mes heretiers comme javais délibéré de faire sy jeusse vescu.

Item jay donné et donne par ces présentes et veux et entend qu'il revienne à Monsieur Guodefroy de Rochefort grand vicaire en larchevesché Daux, la somme de quatre mille escus revenant à la somme de douze mille livres de laquelle somme de douze mille livres je le fais mon heretier particulier pour lemployer au bastimen dune chapelle a lhonneur de Nostre Dame laquelle chapelle il fera bastir au lieu et quand il luy plaira, et pourra ledict Monsieur de Rochefort comme personne particulière recepvoir ladicte somme par ses

Digitized by Google

mains sans estre tenu de la demander sil ne luy plaist à mes herettiers du plus clair de mes biens soit meubles ou immeubles en quelque partz quilz soient, pouvoir procéder par toute rigueur de justice deffandant à mes heretiers le leur empescher par mille sorte dopposition à payne de tous despans dommages et interests payés sur tout mon bien et ne le pourront aussy accuzer d'aulcune fiction.

Item sy Monsieur de Rochefort ne faict bastir ladicte chapelle durant sa vie et que mourant il ne se trouvait après sa mort quil en heust faict aulcune disposition je veulx et ordonne quelle revienne à mon principal herettier pour employer en acquisition autour de la maison de Montaigne sauf la somme de mille escus revenant à la somme de trois mille livres que je veux et ordonne estre données à la Sainte Chapelle de Nostre Dame de Guereson pour y fonder des messes perpétuelles chascun jour une mais cest comme jay dict advenant que Monsieur de Rochefort nen dispozat.

Item jay donné et donne par ses présentes, veux et ordonne quil sera donné par mon heretier à Marie de Guamache, ma fille, la somme de deux mille escus revenant à la somme de six mille livres de laquelle somme elle sera payée lorsquelle se mariera. Et ce pandant jouyra de la rante au denier vingt laquelle rante sera payée chasque année par mon heretier à Monsieur le Vicomte de Guamache son père pour l'entretenemen de sadicte fille. Et advenant que madicte filhe mourut sans estre mariée, je veux et entand que ladicte somme de six mille livres demeure à mon principal heretier.

Item je donne à Mademoyselle de Fougères femme du sieur de Lagreau la somme de cinq cens escus de laquelle somme de cinq cenz escus je veux et ordonne quils soient payés des lors que sera payée la somme que je ordonne pour les œuvres pies par Monsieur de Rochefort ou aultre de laquelle somme ladicte Mademoyzelle de Lagreau en continue a son mary sil vient à la survivre mais après leur mort je veulx et entens que de cette dicte somme deulx cenz escus, soient départis aulx deux filhes de Lagreau nommées Francoyse mais pour ce que je ne désire pas qu'en soict esgallement, je laisse a Mademoiselle de Lagreau den ordonner pas son testament et que les trois cens escus restant reviennent à la maison de Montaigne.

Item j'ay donné et donne par ce testament et veux et entens quil soict donné à Monsieur de Rochefort, grand vicaire daux entièrement tous les livres de la librairie de Montaigne pour estre par luy transportée ou lhuy plaira et en disposer à sa vollonté lesquels livres je veux et entens quil luy soit donnés et que luy mesme les prenne par ses mains et advenant quilz y fassent la moindre opposition je luy donne tout pouvoyr et puissance duser pour les avoir de toutes voix et rigueurs de justice.

Digitized by Google

Item suyvant ce que feu mon père en ordonna par mon premier contrat de mariage pour esvitter les grans procès qui menassent la maison de Montaigne jay donné et donne par ce mien testamen à Charles de Lur mon petit fils la maison noble de Montaigne ces apartenances et de plus tous les biens, meubles et immeubles qui me peuvent appartenir en quelques partz quilz soient mes leguatz et donations payés premièrement, le déclarant par ces présentes mon heretier général et lappelant et nommant à la sustitution de feu mon père à la charge de porter le nom et armes de Montagne purement et simplement et advenant quil ne le veuilhe de le transporter a lun de ses enfans malles et de luy donner la maison de Montagne en son entier sans quil sen puisse faire aulcune division, partage ni composition que la dixme leguatz ou donations a peyne destre privé de ma succession. Et advenant quil neust pas denfans masles, je le donne et institue a mon petit fils masle de ses filhes à son choix et option ou a son desfault au choix et obtion de sa filhe aisnée mais advenant que mon sus dit petit-filz Charlles de Lur mourust sans enfans ou quilz ne vouleussent accepter les conditions et quil ne se trouvast aussy denfans males des filhes qui la voulussent accepter a ses conditions je luy sustitue ung filz de ma fille de Guamache au choix et option de madicte filhe et advenant quelle neust pas denfans masles qui vouleussent porter le nom et armes de Montaigne purement et simplement je luy sustitue lun des enfans masles de ses filhes toujours à son choix et obtion et a la charge toujours quil aura la maison en son entier et portera le nom et armes de Montagne pures et simples. Et advenant que madicte fille de Guamache mourust sans enfans je luy sustitue ung de mes plus proches parens masles dessandant de Messire Bertrand de Montagne escuier sieur de Matecoullon mon oncle et advenant quil ny en heust sera sustitué ung de mes parans masles dessandant de Monsieur de Bussagnes et advenant quil ny en heust ung de mes plus proches portant le nom et armes de Montaigne.

Voylla donc mon testamen et dernière vollonté et je veux estre observé en tout et partout deffandant à mes héritiers dy contrevenir en quelque sorte que ce soict à peyne destre privé de ma succession et pour y mieux pourvoir je supplie humblement Messieurs de Bussagnet, de Camain et de Lavie den vouloyr estre exécuteurs et leur oblige pour lentretenemen diceluy tous mes biens meubles et immeubles présens et advenir quelconques.

Item je declare icy que nul testamen que jauray faict àuparavant cetuycy ne pourra avoir force et valeur cetuy cy les casse et annulle tous les cassan et annullan tous si soit quil sy en trouve de plus vieux ou de plus jeune date je les declare tous faux invalables sy ces mots ny sont Non commune ex eo ave Maria. Faict a la Tour

Digitized by Google

Dymers en Xainctonge, le quatriesme mar mil six cens quinze, signé Montagne (4). »

A lire ce testament où Eléonore de Montaigne met tant de soins et de soucis à dresser des substitutions masculines, on pense à ce qu'en écrivait son père : « Nous prenons un peu trop à cœur ces substitutions masculines, et proposons une éternité ridicule à nos noms ». A propos de ces armes il écrivait aussi : « Je porte d'azur semé de trèfles d'or, à une patte de lyon de mesme, armée de gueules, mise en fasce. Quel privilège a cette figure pour demeurer particulièrement en ma maison ? Un gendre la transportera en une aultre famille : quelque chestif acheteur en fera ses premières armes. Il n'est chose où il se rencontre plus de mutation et de confusion (5). »

Quoi qu'il en soit ce testament est intéressant à plus d'un titre et je souhaite que quelque travailleur de Gascogne nous parle de Godefroy de Rochefort, et nous dise s'il a bâti la chapelle que demandait Eléonore de Montaigne.

J.-R. MARBOUTIN.

(4) Archives du Château de Lafox.
(5) *Essais de Montaigne*. Edit. Garnier 1874, T. I, p. 366 et 259.

Digitized by Google

Les Assemblées provinciales du Clergé gascon [31]

(*Suite.*)

La question des dîmes et surtout celle de l'amélioration du traitement des curés, qui lui était connexe, restait toujours au premier rang des préoccupations de l'heure présente; elles remplirent, à elles seules, le discours que l'archevêque tint à l'assemblée : « Il faut, déclara-t-il, porter remède à la situation des curés et des vicaires ». L'assemblée générale de 1780, qui s'en était déjà fort préoccupée, avait pris l'affaire à cœur et avait songé à améliorer cette situation en leur assurant le bénéfice de l'édit de 1768 relatif aux portions congrues, et il entra dans l'exposé détaillé des dispositions prises par l'assemblée et sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter. Elle avait voulu leur assurer un revenu équivalent au prix de 25 setiers de blé à Paris et elle avait évalué ce prix à 500 livres qui devenaient ainsi le taux de la portion congrue. Cette évaluation appliquée à tous les diocèses lui semblait trop rigide et inférieure à la valeur que représentaient actuellement 25 setiers. Après avoir entendu ensuite les rapports des députés des divers diocèses, l'assemblée provinciale reconnut et émit l'avis : 1° que, dans la plus grande partie des diocèses, la somme de 500 livres se trouvait inférieure au prix réel, effectif, des 25 setiers de blé, mesure de Paris; 2° qu'il était absolument nécessaire de procurer à tous Messieurs les Curés à portion congrue, le paiement réel, effectif, de cette quantité de la représentation; 3° qu'il est impossible de laisser aux décimateurs l'option de payer en nature la quantité de grain assignée par la loi ou d'en payer le prix courant; 4° que la méthode la plus favorable pour les curés et pour les décimateurs est celle qui taxerait le prix commun du blé tous les dix ans; 5° que la différence du prix du grain occasionné par une multitude de raisons dans les différents diocèses exige une fixation particulière pour chacun d'eux; 6° enfin, qu'en conséquence, pour

(31) Voir *Revue*, 1925, p. 183.

Digitized by Google

suivre une règle fixe et invariable qui puisse pourvoir aux besoins futurs et actuels des curés, chaque bureau diocésain doit être autorisé et assujetti dores en avant à faire tous les dix ans une évaluation et fixer la portion congrue dans la proportion du prix de 25 setiers de pain, mesure de Paris, pour Messieurs les curés et de 12 setiers et demi pour Messieurs les vicaires, sans que les lesdits curés et vicaires aient jamais besoin d'autre formalité que de la publication de cette nouvelle fixation pour contraindre Messieurs les décimateurs à ce paiement. Les députés devaient appuyer ces vœux auprès de l'assemblée générale.

Cette question réglée, l'archevêque s'étendit tout aussi longuement sur les difficultés suscitées, dans le diocèse d'Auch particulièrement, aux gros décimateurs : ils se heurtaient à des refus soit pour la dîme des gros grains, soit pour celle des menus grains. « Ces refus se multipliaient tous les jours et déjà 400 paroisses sur 600 formaient une ligue contre les décimateurs. Les dîmes des gros fruits étaient dans certaines paroisses de 7 1/2, ou du huitième ou du neuvième : les décimables en prétendaient réduire la grosse dîme à la quotte de dix ». Les décimateurs s'étaient réduits à ce sacrifice à condition que les dîmes fussent prélevées sur le champ et non dans les greniers; les contribuables n'ont pas accepté les conditions, preuve évidente que la perception de la dîme sur le champ est préjudiciable aux décimateurs. Réduits à se pourvoir devant les tribunaux, ceux-ci voyaient contester leurs anciens titres : de là des chicanes interminables ou des enquêtes conduites sans bonne foi et cela pour 400 procès ! L'archevêque représentait que le procès-verbal de Cossi serait bien propre à fixer la quotité des grosses dîmes s'il pouvait faire titre devant les tribunaux, qu'il suffirait peut-être de le faire revêtir de lettres patentes. En attendant, les décimateurs étaient privés depuis plusieurs années du septième au moins de leurs revenus, il serait juste qu'ils fussent déchargés d'une partie du don gratuit. L'assemblée rentra pleinement dans le sentiment de l'archevêque en donnant à ses députés mandat de solliciter des patentes qui donnent au procès-verbal de Cossi toute l'authenticité nécessaire pour faire titre contre les contribuables, ou proposer au roi tout autre moyen qu'il jugera propre à tarir les sources des divisions qui agitent le diocèse et, en attendant de décharger les gros décimateurs dudit diocèse d'une partie du don gratuit en raison des non-jouissances qu'occasionnent les entreprises des décimables.

Le député du diocèse de Comminges vint ensuite remettre sous les yeux de l'assemblée l'état fâcheux et critique dans lequel l'avait jeté la révolution dont était le théâtre le ressort du Parlement de Toulouse, mais dont ce diocèse était plus

Digitized by Google

particulièrement victime puisque plus de la moitié des paroisses sont actuellement en procès avec les décimateurs de chaque lieu, et que le chapître de Saint-Bertrand seul en compte quatre-vingts dans l'étendue de son dîmaire dont la solution sera bien dispendieuse; déjà cette situation avait attiré l'attention de l'assemblée provinciale de 1782 et, à sa demande, l'assemblée générale avait accordé verbalement au diocèse une remise sur ses décimes; depuis lors, le clergé avait sans doute obtenu une déclaration sur la manière dont les décimateurs doivent justifier leur droit, mais elle n'avait pas encore eu le temps de produire ses effets. En attendant, il leur faut faire face à cette multitude de procès et parfaire les suppléments de portions congrues qui s'élèvent déjà à la somme de 44.000 livres pour l'évêque et le chapitre seuls. Si l'on exigeait immédiatement le paiement intégral des décimes, il faudrait aussi que quelques décimateurs fussent solidaires pour 130 curés qui sont dans l'impossibilité absolue de payer leur quote-part. Ils espéraient donc que leur situation actuelle toucherait l'Assemblée générale, si l'archevêque d'Auch et l'évêque de Dax voulaient bien les appuyer de leur crédit, et qu'elle confirmerait la remise qui lui avait été faite, « il y avait cinq ans », d'une partie de ces décimes jusqu'à ce qu'ils fussent délivrés d'une partie des procès qui les accablent.

L'assemblée se rendit à cette invitation; elle émit l'avis que le diocèse de Comminges méritait une considération de la part du clergé général et les députés de la province étaient priés de solliciter vivement, sous le nom d'indemnité ou telle autre voie qu'ils jugeraient plus propre à obtenir, la confirmation de la grâce accordée verbalement au diocèse de Comminges par l'assemblée de 1782 et la continuation d'une remise semblable sur les décimes, du moins jusqu'au moment où la rentrée des décimateurs dans une partie de leurs droits pourra leur fournir le moyen de supporter les charges entières ».

Une lettre écrite par le baron de Breteuil, le 16 octobre précédent aux évêques, excita les plaintes de l'assemblée par le manque d'égards dont elle faisait preuve à l'égard du clergé; les députés reçurent mandat de faire part à l'assemblée générale des sentiments de l'assemblée provinciale d'Auch. Sur la proposition de l'archevêque, les députés de l'assemblée ou du moins ceux des diocèses du ressort du parlement de Toulouse, procédèrent à l'élection d'un député à la Chambre souveraine du Clergé en remplacement de l'abbé du Pin qui venait de mourir. L'abbé Bonnefous, chanoine de la cathédrale de Tarbes, fut élu. L'archevêque fit en termes généraux l'éloge des trois prélats de la province (Auch, Aire, Oloron), décédés depuis la dernière assemblée et il clôtura la session par la messe et la signature du procès-verbal.

Digitized by Google

A peine l'assemblée générale eût-elle été ouverte que, le 25 mai, le roi lui fit entendre ses intentions par son ministre, le comte de Vergennes (32). Dans le pressant besoin de son trésor, il lui demandait un don de 18.000.000 l. Parmi les commissaires chargés d'instruire cette demande figuraient l'évêque de Dax et l'abbé de Montpeyroux (33); ils appartinrent aussi à la commission connexe du compte des rentes au denier vingt-cinq ; ils eurent là pour collègue l'archevêque d'Auch qui en fut même nommé président. A ce titre, il présenta le rapport de cette commission à l'assemblée qui le reçut avec faveur et l'adopta (34). A la suite des travaux de ces commissions, le président, l'archevêque de Narbonne, pouvait le 1er juillet, en présentant tous les députés de l'assemblée au roi, lui apporter le résultat de leur vote qui lui accordait 18.000.000 l.

Satisfaction faite au roi, l'assemblée avait à se préoccuper d'améliorer la situation matérielle des curés, la question urgente à l'ordre du jour de l'opinion. Dans la commission dite des portions congrues fut versé l'archevêque d'Auch. Après ce que nous en avons vu à l'assemblée provinciale, on nous dispensera d'entrer dans les discussions auxquelles donna lieu cette élévation de traitements curiaux. Parmi les gros décimateurs qui devaient supporter les frais de cette augmentation, il en était, même des évêques, qui de ce chef se voyaient enlever partie de ressources indispensables pour leur dignité. Dans son rapport déposé le 3 août, l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, proposait d'élever à 700 livres la portion congrue des curés, à 350 celle des vicaires.

L'assemblée l'adopta; mais il en résultait une charge de 1.500.000 l. aux gros décimateurs. Il restait à répartir cette charge dans les divers diocèses de façon à laisser aux plus atteints, au moins les ressources convenables et nécessaires à leur état. Pour y procéder en bonnes conditions, l'Assemblée demanda au Roi l'autorisation de se proroger pour que les évêques pussent rentrer dans leur diocèse, activer et diriger ce travail. Autorisation obtenue, elle se sépara le 30 septembre 1785. En même temps, des députés, entre autres notre archevêque, avaient à conférer avec l'évêque d'Autun, le ministre de la feuille, sur les moyens de venir en aide aux évêchés lésés trop gravement par l'augmentation des portions concongrues; ils réussirent et purent quelque temps après venir le remercier d'avoir assuré la dotation des évêchés de Toulouse

(32) *Journal historique*, 1er juin 1785, p. 323.
(33) *Procès-verbal de l'assemblée de* 1785-1786, Paris, 1788, p. 29.
(34) *Id.*, p. 81, 633.

Digitized by Google

et de Digne et lui demander la continuation de ses bons offices en faveur des évêchés de différentes provinces (35).

Quand l'assemblée reprit ses séances le 1er juillet 1786, l'archevêque d'Auch fut des députés qui eurent à traiter avec le garde des sceaux l'affaire des portions congrues (36), et, quand l'assemblée eut obtenu du roi une loi qui sanctionnait ses décisions, M. de la Tour du Pin vint avec d'autres députés engager le garde des sceaux à adresser cette loi à tous les parlements (37).

L'importante commission pour la religion et la juridiction à laquelle appartenait l'évêque de Dax et l'abbé d'Osmond se signala en faisant entendre au roi les plaintes du clergé sur la liberté avec laquelle circulaient les mauvais livres et contre la violation des immunités ecclésiastiques dans le procès du trop fameux cardinal de Rohan. L'abbé d'Osmond fut aussi des députés qui vinrent engager le garde des sceaux à empêcher la publication des œuvres de Voltaire (38). Ne nous arrêtons pas davantage à relever dans le procès-verbal quelques autres mentions de menues fonctions liturgiques remplies par ce même abbé. On est plus heureux d'y rencontrer parmi les écrivains qui furent honorés des libéralités ou des suffrages de l'Assemblée, notre compatriote Bauduer, né au diocèse d'Auch, à Peyrusse-Massas, professeur de théologie et directeur du séminaire d'Auch. Cette récompense de l'Assemblée lui fut méritée par une traduction en français des Psaumes faite sur l'hébreu et une version de l'Ecclésiaste sur le même texte avec de pieuses réflexions, etc...

Il n'y avait pas encore un an que le clergé avait tenu sa dernière assemblée que dès le 31 mai 1787, une lettre du roi Louis XVI, le faisait convoquer pour le 27 août en une assemblée générale. Pour s'y faire représenter par ses députés élus par elle notre assemblée provinciale se tint à Auch le 7 août dans une salle du palais archiépiscopal (39). L'archevêque, La Tour du Pin, nouveau venu, la présidait. Trois évêques seulement étaient présents en personne : c'étaient ceux de Lectoure (Em. de Cugnac), d'Oloron (Aug. de Villoutreix de Faye), de Comminges (Antoine-Eustache d'Osmond). Les autres étaient représentés généralement par un de leurs vicaires généraux, à savoir celui de Bazas, par J. de Lafond qui représentait aussi le clergé du diocèse; celui de Lescar par Louis de Viella, abbé de Pontaut; celui de Couserans par J.-B. de

(35) *Id.*, p. 524, 1045.
(36) *Id.*, p. 857.
(37) Id., p. 1216.
(38) *Id.*, p. 68.
(39) Sauf autre indication, nou puisons nos renseignements dans le *Procès-verbal de l'Assemblée de* 1787. Arch. départ. Basses-Pyrénées G 202.

Digitized by Google

Malafosse, docteur de Sorbonne, chanoine de Toulouse; celui d'Aire par J. Castet, docteur en théologie; celui de Tarbes par D. Dorguil, archidiacre; celui de Bayonne par J. d'Iturbide, chanoine. Etaient là aussi comme députés des divers diocèses de la province : pour Auch Vital Aubian, chanoine de Saint-Orens; pour Lescar J. de Lafitau, curé de Morlaas; pour Dax Fr. Lallemand, chanoine; pour Couserans M. de Moulis, curé de Saint-Girons; pour Aire Fr. Lubet, chanoine; pour Oloron L. Bailas, chanoine; pour Comminges Fr. de Labarthe, chanoine de l'église collégiale de Saint-Gaudens.

L'élection ne souleva ni incident ni difficulté; l'évêque de Lectoure et son neveu l'abbé de Cugnac, vicaire général d'Aire, furent désignés à l'unanimité pour la députation.

L'archevêque s'abstint de faire un exposé de la situation générale : tout se borna à des plaintes ou à des vœux formulés par les intéressés. L'évêque d'Oloron fit remarquer que le Parlement de Pau n'avait pas encore enregistré le dernier édit portant augmentation de la portion congrue; désireux de faire jouir les curés et vicaires des dispositions de cet édit qui leur était favorable, il priait la province de solliciter en leur faveur pour l'Assemblée générale du clergé. Les députés reçurent mandat de faire cette démarche.

La province décida également de représenter à l'Assemblée générale que le Parlement de Toulouse n'avait enregistré cet édit portant augmentation des portions congrues que sous des modifications contraires à la lettre et à l'esprit de cette loi et qui tendent à priver tant les décimateurs que les curés congruistes dont le roi s'était proposé de les faire respectivement jouir. Il y aurait donc à faire au roi « les plus vives représentations » pour lesquelles nos députés demanderaient l'appui de l'Assemblée Générale.

Il fut également arrêté qu'on prierait cette assemblée de donner suite aux démarches déjà faites dans plusieurs assemblées antérieures pour obtenir un nouveau règlement relatif aux successions des ecclésiastiques possédant des bénéfices consistoriaux.

La question des religieux fut soulevée par l'évêque de Lectoure; il représenta que le nombre des religieux était considérablement diminué. Aussi était-il difficile de faire observer la conventualité... De là de nombreux inconvénients et particulièrement l'inexécution des fondations. Les députés furent donc chargés de mettre sous les yeux les nombreux abus qui résultaient de l'inobservation de la conventualité dans les différents diocèses de la province et à invoquer la protection de l'Assemblée pour y porter les remèdes les plus convenables.

A la suite de la lecture faite par l'abbé Darguil d'un mémoire sur des constatations soulevées entre décimateurs et cer-

Digitized by Google

tains curés congruistes du diocèse de Tarbes, la province chargea ses députés de demander à l'Assemblée d'obtenir du roi « un règlement provisoire relatif à la manière dont le service divin doit être fait dans les paroisses où il se trouve actuellement plusieurs églises desservies par un seul prêtre afin d'arrêter les progrès d'une division qui pourrait devenir nuisible à la religion ». L'assemblée signa le procès-verbal et se sépara.

Nos députés élus n'eurent pas à se rendre à Paris. Ils avaient été prévenus que l'Assemblée générale était ajournée; et de fait elle ne se réunit point. Mais quelques temps après, Loménie de Brienne, nommé principal ministre depuis le mois d'août, se voyait aux abois dans sa lutte contre les Parlements et l'opinion, et, dans ses efforts pour parer aux embarras du trésor royal obéré, il espéra trouver un appui dans le clergé.

Il fit convoquer une nouvelle Assemblée générale pour le 1er mai 1788; mais était-il peu rassuré sur les dispositions des élus à son égard ou estimait-il leurs pouvoirs périmés, il fit procéder à de nouvelles élections provinciales. L'archevêque d'Auch convoqua ses suffragants (40) et les représentants des diocèses, pour le 2 avril. Trois evêques seulement répondirent personnellement à son appel. C'étaient celui de Bazas (J.-B. de Grégoire de Saint-Sauveur), celui de Lescar (Ant. de Noé); celui d'Oloron (J.-B. de Villoutreix de Faye). Les sept autres se contentèrent de se faire représenter. Il y eut ainsi pour l'évêque de Dax son vicaire général P. Lallemand, abbé commendataire de Divielle qui représentait aussi son diocèse; pour l'évêque et le clergé de Lectoure, Paul Taillandier, archiprêtre de Sempesserre; pour l'évêque et le clergé d'Aire, Jean Castet, déjà nommé; pour l'évêque de Couserans, J.-B. de Malafosse, son vicaire général; pour l'évêque de Tarbes, Dom. Darguil, déjà nommé; pour l'évêque de Bayonne, R. d'Alincourt, son vicaire général. Les autres députés des diocèses étaient Mathieu Cénac, curé de Saint-Arroman pour Auch; J. Lugat, archiprêtre de Saint-Bazeille pour Bazas; J. de Benque d'Arblade, official, pour Lescar; Jean Thomas de Casteron, vicaire général, pour Tarbes; Basile Vignau de Lassalle, curé d'Acoux, pour Oloron; Martin d'Etcheverry, curé de Hasparren pour Bayonne; Germain Noguez, curé de Pointis de Rivière pour Comminges;

Pour la désignation des députés toutes les voix se portèrent sur l'archevêque d'Auch et sur son vicaire général V. d'Arret.

Comme dans l'assemblée de 1787, l'archevêque se borna à donner lecture des lettres des agents généraux notifiant la date de la réunion de l'Assemblée générale. L'évêque d'Oloron prit la parole pour renouveler et justifier les mêmes vœux que l'an-

(40) Le *Procès-verbal de l'Assemblée* 1788 que nous utilisons se trouve aussi aux Arch. dép. Basses-Pyrénées G 202.

Digitized by Google

née précédente. La loi qui a augmenté la portion congrue des curés et des vicaires restera lettre morte dans son diocèse tant que le Parlement de Pau ne l'aura pas enregistrée. La somme de 500 et de 250 livres à laquelle se réduit la portion congrue des curés et des vicaires est évidemment insuffisante pour leur honnête entretien « surtout pour un diocèse qui manque de denrées et où la difficulté de les transporter en augmente le prix ». Aussi lui était-il « d'autant plus difficile de se procurer le nombre nécessaire de ces dignes coopérateurs qu'ils étaient attirés dans les diocèses voisins par la certitude d'un traitement plus avantageux ».

L'évêque de Bazas et l'abbé Castel, député d'Aire, firent la même observation pour leurs diocèses respectifs privés aussi des avantages de cette loi que le parlement de Bordeaux n'a pas encore enregistrée. Il fut décidé que l'Assemblée générale serait priée d'interposer ses bons offices auprès du roi pour procurer aux curés et vicaires des diocèses d'Oloron, Aire et Bazas la plus prompte exécution de la déclaration portant augmentation des portions congrues. Il fut ensuite question des modifications apposées à l'enregistrement de cette loi On fut d'accord à reconnaître qu'elles étaient aussi contraires à la lettre de l'esprit de la déclaration dont elles rendaient du reste l'exécution à peu près impossible. Pour terminer les nombreux procès prêts à s'élever dans le ressort du Parlement de Toulouse entre les décimateurs et les curés, il était nécessaire de demander au roi une interprétation de l'article III qui, nonobstant la modification apposée de cet article par le parlement, oblige les curés qui sont en usage de payer en partie leurs vicaires de ne pouvoir en aucun cas se décharger sur les décimateurs ni de cette partie ni de l'entier paiement en augmentations accordées par les lois de 1768, 1778, 1786. Les députés furent encore priés spécialement de faire à l'Assemblée générale, les demandes en vue d'obtenir et l'interprétation et l'exécution entière de la déclaration royale.

L'abbé Darguil revint encore à la charge avec un nouveau mémoire sur les contestations qui divisaient les décimateurs et plusieurs curés congruistes du diocèse de Tarbes. L'abbé de Roger fit observer que les mêmes contestations se produisaient dans le diocèse de Couserans. Sur quoi l'assemblée réitéra le même vœu que l'année précédente. L'assemblée se préoccupa aussi de la cotisation des vingtièmes à asseoir sur les revenus du clergé d'après les indications adressées par le roi aux états des provinces et à l'assemblée provinciale d'Auch — où elle s'était tenu du 19 novembre au 19 décembre 1787 (41).

(41) Sur cette Assemblée provinciale cf. *Compte-rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch*, par le marquis DE GALARD-MAGNAS, Agen 1887. Ouvrage, du reste, très insuffisant.

Digitized by Google

Ces cotisations, estimait l'assemblée, fixées « sur des renseignements peu exacts excédoient de beaucoup les forces du clergé de la province et la proportion observée dans l'assiette de l'imposition des biens laïques ». L'abbé Darguil en mit la preuve sous les yeux de l'assemblée en faisant remarquer que « le petit pays de Bigorre qui ne forme pas les deux tiers du diocèse de Tarbes et ne paye que 28.000 livres de décimes est menacé de la cotisation de 56.000 qui doubleraieint ou tripleraient la somme totale des impositions ».

Les députés furent donc priés de présenter à l'Assemblée toutes les instructions et réclamations nécessaires pour que la province ne fût pas surchargée; ils devaient aussi la prier de donner suite aux démarches déjà faites pour obtenir un nouveau règlement relatif aux successions des bénéfices consistoriaux.

Sur cette question des bénéfices sollicités à Rome, l'abbé d'Osmond fit remarquer que plusieurs ecclésiastiques de France introduisaient dans leur demande des formules (clause obituaire) aussi contraires aux maximes du clergé qu'aux règles de la Chancellerie romaine devenues lois du royaume; cependant certains parlements, notamment celui de Toulouse, avaient maintenu quelques ecclésiastiques en possession de bénéfices obtenus par ce moyen, tandis que d'autres parlements regardaient comme nulles des concessions ainsi obtenues. L'abbé d'Osmond demandait donc qu'il fût donné mandat aux députés de la province de réclamer les soins de l'assemblée générale en vue de l'établissement d'une jurisprudence uniforme dans tout le royaume. Toute l'assemblée se rangea à son avis.

Tel fut le dernier vœu de la dernière assemblée provinciale d'Auch. La date de 1788 nous avertit que nous sommes à la veille de la grande catastrophe où va crouler tout l'édifice politique de l'Eglise de France. Ici même nous pourrions sans dommage sérieux arrêter l'histoire de l'assemblée provinciale du 2 août 1788. Jusqu'à cette heure l'histoire des autres ne s'achevait pas avec la signature du procès-verbal de leurs séances et la dispersion de leurs membres. Leur action ne se prolongeait-elle pas jusqu'au sein de l'Assemblée générale par le rôle qu'y jouaient leurs représentants, et assuraient le succès des vœux de leurs commettants.

Cette fois, il faut en convenir, nos députés passèrent à peu près inaperçus. On peut lire l'histoire (42) de cette assemblée sans rencontrer leurs noms associés aux questions importantes qui y furent agitées. Pour être moins muet, le procès-verbal

(42) V. V P. Mautouchet, *De ultimo conventu cleri gallicani anno* 1788 *habito*, Cenomani, 1900.

Digitized by Google

des séances (43) n'est pas plus instructif ni plus suggestif. On voit leurs noms mêlés à ceux des autres députés puisque tous les membres de l'Assemblée étaient répartis entre les commissions. Aux députés élus de l'assemblée de 1788 s'ajoutèrent ceux de 1787. Notre province eut ainsi quatre représentants à l'assemblée. L'archevêque d'Auch et l'évêque de Lectoure ainsi que l'abbé d'Arret furent versés dans la commission du temporel (44). Le même abbé d'Arret avec l'abbé de Cugnac dans celle du dont gratuit (45). Signalons simplement pour mémoire que l'archevêque d'Auch et son vicaire général furent délégués auprès de l'archevêque de Paris pour l'inviter à venir prendre place parmi les députés suivant l'usage ordinaire (46), que l'abbé d'Arrêt fut pris pour diacre d'honneur ou de prêtre assistant par l'archevêque de Narbonne qui officiait à la messe d'ouverture ou à la procession de la Fête-Dieu, où l'abbé de Cugnac portait le dais (47).

Il y a plus d'intérêt à constater que l'archevêque prit à cœur de se faire l'interprête et l'avocat des vœux de sa province; il intervint dans la discussion des remontrances à faire au roi au sujet du don gratuit (48). Il sollicita l'assemblée de s'employer à remédier aux inconvénients résultant des lenteurs mises à la promulgation et à l'enregistrement de la loi sur les portions congrues et aussi à tenir à l'observation des formalités requises par la loi et le droit ecclésiastique pour l'aliénation des bénéfices séculiers et des congrégations religieuses (49).

L'Assemblée se rallia à son avis et elle le délégua auprès du Garde des Sceaux pour l'entretenir de ces questions. Il fut aussi en plein accord avec tous ses collègues quand il insista pour le maintien des prérogatives de l'ordre ecclésiastique de plus en plus réprouvées par l'opinion publique; mais il n'en partageait pas, pour autant, tous les sentiments de la majorité favorable aux aspirations de l'esprit public à cette heure.

Cette majorité était menée principalement par Dillon, l'archevêque de Narbonne, qui fut élu président seul, Dulau, archevêque d'Arles, Thémines-Lauzière, évêque de Blois, Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, Nicolaï, évêque de Béziers, etc... Adversaires plus ou moins déclarés de Loménie de Brienne, ils partageaient et favorisaient les antipathies de l'opinion contre ce ministre. Dans leurs séances ou dans les dures remontran-

(43) Il n'a pas été imprimé; nos références renvoient au Procès-verbal Manuscrit Arch. Nat. G. 8, 706.
(44) Ms cité p. 43, 82.
(45) *Id.*, p. 42.
(46) *Id.* p. 837.
(47) *Id.* p. 27, 85.
(48) *Id.* p. 263.
(49) *Id.* p. 343.

Digitized by Google

ces lues au roi (le 11 juin), ils prirent manifestement fait et cause pour les Parlements exilés et remplacés par une Cour plénière et tout en réclamant le respect de ses privilèges, ils demandaient, comme le Parlement et des milliers de voix, la convocation des Etats Généraux. Aussi quand vint la grande affaire du don gratuit, l'Assemblée, après ajournement sur ajournement, se borna à accorder une somme de 1.800.000 livres alors que Brienne, après avoir réduit au minimum ses exigences, en avait demandé quatre fois plus. Irrité, déçu dans ses premières prévisions, le ministre ne cacha pas son mécontentement quand l'agent général du clergé, l'abbé de Montesquiou, notre compatriote, vint lui faire part des décisions de l'Assemblée : « Puisque la noblesse et le clergé abandonnent le roi qui est leur protecteur naturel, il faut qu'il se rejette entre les bras des communes » (50).

Nous n'avons pas à suivre le duel engagé entre l'assemblée et le ministre; l'histoire de l'Assemblée générale ne rentre pas dans notre sujet; elle se sépara fin de juillet, après moins de trois mois de session sans qu'aucune intervention importante ne s'y produisît de la part de nos députés.

En se tenant du reste en dehors du mouvement qui emportait alors les esprits, ils restaient en pleine conformité avec l'attitude réservée des assemblées qu'ils représentaient. Depuis la mort de Montillet, celles-ci avaient borné l'objet de leurs principales délibérations à la question de l'amélioration de la condition matérielle des prêtres de la province, soit parce qu'elles voyaient à peu près éteintes chez nous les vieilles querelles du Jansénisme, soit qu'elles jugeaient préférable de laisser le soin d'entrer en lutte, à ciel ouvert, contre l'impiété du siècle, aux évêques dont les peuples étaient directement exposés à ses coups. D'autre part, quand elles montraient si peu de complaisance pour les engouements du moment, elles faisaient plus preuve de logique et de clairvoyance que l'Assemblée générale qui tout aussi attachée qu'elles à la conservation des prérogatives du clergé n'en continuait pas moins à pousser le roi à tenter l'aventure de la convocation des Etats généraux. L'avenir n'allait pas tarder à montrer de quel côté se trouvait la justesse des espoirs et des prévisions.

Mais tant que les Assemblées générales restèrent sur le terrain de leurs propres « affaires temporelles et spirituelles » pour parler comme certains procès-verbaux, nos assemblées provinciales leur apportèrent un concours généralement apprécié. Tant qu'il s'agit d'établir l'assiette de l'impôt ecclésiastique, d'en faciliter la perception sans reculer devant des sacrifices bien lourds pour un clergé de populations peu fortunées,

(50) D'après l'abbé DE PRADT. *Les quatre Concordats*, t. I, p. 449.

Digitized by Google

quand il fallut s'imposer de longs efforts pour panser les plaies des guerres civiles et religieuses du xvr siècle, pour rétablir le catholicisme dans le Béarn ou autres régions d'où le protestantisme l'avait violemment expulsé, pour organiser la défense de la religion et de la foi contre le Jansénisme, contre le relâchement des mœurs, contre l'incrédulité, nos assemblées se portèrent en bon rang. Les noms d'Arnaud de Pontac, de Cospéan, de Léonard de Trapes, de Listolfi-Maroni, de Dominique de Vic, de Le Boux, de Choiseul-Praslin, de Baume de Suze, d'Edme Mongin, de Montillet firent honneur à leurs commettants, et attachèrent leurs noms au souvenir des meilleures mesures prises par les Assemblées provinciales pour le bien de l'Eglise et de la France. Pour avoir jeté moins d'éclat, bien de nos autres députés apportèrent à la tâche commune une contribution dont nous avons pu, à l'occasion, signaler l'importance attestée par les procès-verbaux.

Pendant plus de trois siècles, tout en portant au loin le bon renom du clergé gascon, nos assemblées lui ont donné la conscience de l'unité nationale, ont fait circuler entre les divers diocèses un courant de confraternité provinciale, et identifié la communauté d'aspirations auxquelles elles assuraient la plupart du temps, plein succès au sein de l'Assemblée générale. A ces divers titres, nos assemblées provinciales avaient droit aux regards de l'historien de nos églises gasconnes, et une histoire de la Gascogne qui ne leur ferait pas leur place ne pourrait se flatter de prêter équitable attention à tous les ouvriers de la gloire passée de notre race et de notre province.

A. DEGERT.

Digitized by Google

Livres Terriers et Dixmaires de Commanderies

(Suite) (21 a).

Le Dixmaire d'importance moindre que les Livres Terriers est un infolio (65×50) de 140 pages de textes manuscrits, précédés de XXII pages d'observations concernant le contenu et la composition de ce volume, le tout relié en fort carton recouvert de basane. Outre le Dixmaire proprement dit, de nombreux textes *imprimés,* requêtes adressées au Grand-Conseil, Arrêts du Grand-Conseil et du Roi en faveur du Commandeur de Montazet, le tout intercalé et disséminé dans le corps lui-même de l'œuvre tout entière.

En voici le titre : « Arpantement et Bornage des Dixmaires ci-
» après dénommés dépendants de la Commanderie de la Cavalerie
» fait par le chevalier de Montazet, commandeur de la Cavalerie
» en vertu d'un arrêt du Grand Conseil du 10-7bre-1779, exécuté
» par Mtre Dominique-Pierre Calviac Nozières, féodiste, arpanteur,
» géomètre des eaux et forêts en la maîtrise de Castres en Lan-
» guedoc dument assermenté devant le sénéchal d'Agen et divisé en
» quatorze procès-verbaux dont les originaux font partie d'un
» plus grand nombre de verbeaux de bornage déposés et réunis par
» Sr Calviac Nozières, sur la réquisition du Seigr commandeur
» dans les maisons de Mtre Fabes, notaire de la ville d'Agen par
» acte du 25-9bre-1784 dûment contrôlé et consigné à fol. 233 du
» procès-verbal de bornage du membre de l'hopital Ste-Christie en
» un registre in-folio relié en basane. Par copie Fabes, notaire.
» En janvier 1782. Registre destiné à être envoyé à Malte. »

Le destin de ce second registre ne fut guère plus heureux que celui des Livres Terriers. Dès l'ouverture de la préface, son auteur nous prévient que s'il n'éprouva pas les mêmes déboires que pour le précédent, néanmoins il n'arriva pas à destination, c'est-à-dire à Malte où il devait s'acheminer, parce que, dit-il, on commit l'étourderie de transcrire ce procès-verbal de dixmairie sur du papier non timbré.

Notes explicatives : Tous les dixmaires rassemblés dans ce registre, préalablement levés par autant de plans géométriques ont été ensuite bornés par des pierres de trois pieds de haut et d'un pied

(21 a) Voyez plus haut, page 39.

Digitized by Google

de carrissage (22), proprement taillées à quatre arêtes, moitié enfouies dans la terre sur une face dsquelles est gravé une croix de Malte de huit pouces, et sur la face opposée, le mot dîme, ou les lettres initiales D. J., pour exprimer *dîmes et justice,* afin de marquer en même temps, les joutes et limites de la glèbe et justice. Tous les codécimateurs et décimateurs riverains, évêques, abbés commendataires, chapitres, curés, Seigneurs et propriétaires décimables et amphitéotes (23) furent dûment appelés et assignés ainsi qu'il est établi par la procédure particulière à chaque verbal.

Indépendamment de la table qui donne le folio des quatorze verbaux rassemblés dans ce registre, il a été placé en tête de chaque verbal un tableau indicatif qui donne non seulement le folio de la consistance du dixmaire, de ses joutes et limites, du nombre de fruits prenants et de la côte des Dîmes, mais de tout ce qui est rapporté d'intéressant dans le corps du verbal, comme oppositions s'il en a été fait, arrêts relatifs à l'opération du bornage des dixmaires, procès pendant ou terminé, titres de concession, *cartulaire,* récupération, transaction entre codécimateurs ou avec les décimables, l'état où étaient les cimetières et les églises sur lesquelles l'ordre de Malte exerce la juridiction temporelle et spirituelle lorsque le commandeur en prit possession, les réparations, reconstructions et décorations de préceptes ou destinées à imprimer aux Eglises soumises à la juridiction de l'Ordre de Malte, un cachet et un sceau qui les dérobe au zèle comme aux méprises qui ont été l'occasion de tant de différents et de procès entre Malte et le clergé de France, malgré la transaction solennelle de 1606 qui les divisa d'intérêt et de juridiction, et généralement. il est de principe, conclut le rapporteur de ces observations, qu'en administration, on ne peut colloquer ou rassembler en trop de lieux.

On a établi en outre, en marge de chaque verbal des index énonciatifs des actes, pièces et documents énoncés ou rapportés dans le corps des pages pour le lecteur qui ne cherchera qu'à s'instruire d'un fait ou qui désirera simplement en prendre note.

Outre les 14 dixmaires dont on donne le plan et les verbaux, il en est sept autres : ceux de St Jean et de St André dans la paroisse de Lectoure, et de la Bartalade dans la paroisse du Mas-Fimarcon, dépendant tous les trois du membre ou commanderie de Sommeville; ceux des paroisses de Larroque-St-Sernin et de Gelotte, dépendant du membre de la Cavalerie; celui de la paroisse de Pouy, dépendant du membre de Valadouce, et celui de la paroisse de Benquet dépendant du membre de Barcagnères dont le commandeur avait entrepris le bornage et qu'il abandonna après avoir éprouvé des oppositions. Dans un avis subséquent, il observe encore que si les véritables Langues devaient retirer les originaux de ces Dixmaires ainsi que les procédures pour les placer dans les archives de la

(22) Pour équarrissage.

(23) C'étaient ceux qui, en vertu d'une convention, jouissaient d'un héritage pour un temps très long, le plus souvent 99 ans, ou même à perpétuité sous la réserve d'une redevance au propriétaire. — Cf. Littré. *Diction. de la Langue Française* 1874. T. II, p. 1354.

Digitized by Google

commanderie, on les trouverait chez Fabes, notaire à Agen. Enfin, fol. XV, il note qu'il avait entrepris un pouillé (24) de la commanderie, mais n'en fit que la moitié parce que le 22 novembre 1788 le grand Maître de l'Ordre le nomma à Toulouse pour l'y représenter, au double titre de nonce et de ministre.

Table des Procès-Verbaux des Dixmaires

1 Procès-verbal du Dixmaire de Nomdieu (25).
2 Procès-verbal du Dixmaire de Gallard, par corruption Goulard (26).
3 Procès-verbal du Dixmaire du Pergam ou Pairgam (27).
4 Procès-verbal du Dixmaire de Debese ou Daubese (28).
5 Procès-verbal du Dixmaire de Lamontjoye (29).
6 Procès-verbal du Dixmaire de Duzères et de Revignan (30).
7 Procès-verbal du Dixmaire de St-Vincent (31).
8 Procès-verbal du Dixmaire de Tressoulet de Martit (32).
9 Procès-verbal du Dixmaire de Tressoulet de Saint-Hilaire de Vilar (33).
10 Procès-verbal du Dixmaire de Metge (34).
11 Procès-verbal du Dixmaire de Bonnefont (35).
12 Procès-verbal du Dixmaire de Poussac (36).
13 Procès-verbal du Dixmaire de Marignac (37).
14 Procès-verbal du Dixmaire de St-Basile (38).

J. CAMOREYT.

(24) C'est un état religieux des paroisses, curés en fonctions, églises, chapelles, abbayes etc.., à une époque et sur un territoire déterminés.

(25) Vicomté de Bruilhois, Parlement de Toulouse, évêché de Condom, généralité d'Auch.

(26) Dans la paroisse de Nomdieu.

(27) Paroisse de Pergain, sénéchaussée et évêché de Lectoure, Parlement de Toulouse, Généralité d'Auch.

(28) Paroisse de Daubese, Baillage de Laplume, Parlement de Toulouse, évêché de Condom, Généralité d'Auch.

(29) Sénéchaussée de Gascogne, Parlement de Bordeaux, évêché de Condom, Généralité de Guyenne.

(30) Paroisse et ville Lamontjoye.

(31) Juridiction de la Plume.

(32) Paroisse de Cazeaux, juridiction de la Plume.

(33) Paroisse de St-Hilaire, juridiction de la Plume.

(34) Paroisse de Bonnefont en Bruilhois,, juridiction de Saumont.

(35) Paroisse de St-Amand de Bonnefond en Bruilhois.

(36) Juridiction de Laumont, en Bruilhois.

(37) Juridiction de Baulens, en Bruilhois.

(38) Paroisse de St-Mézard, sénéchaussée de Gascogne, Parlement de Bordeaux, généralité de Guyenne, évêché de Lectoure.

Digitized by Google

L'ÉPIZOOTIE DE 1775

DANS LA JURIDICTION D'AUCH

En 1775, une épizootie enleva dans le Sud-Ouest de la France presque toutes les bêtes à cornes. M. l'abbé Ducruc, ancien curé de Cazaubon (Gers), est le seul à ma connaissance qui ait publié un travail un peu détaillé sur ce terrible fléau qui causa tant de ravages; mais il a borné ses recherches au Bas-Armagnac (1). Pour Auch et sa juridiction nous n'avons qu'une page à peine dans l'*Histoire de la Ville d'Auch* de P. Lafforgue (tome I, p. 310).

D'après ces deux historiens, l'épizootie éclata en Gascogne dans les premiers jours de juillet 1774. La généralité de Bayonne fut, semble-t-il, la première atteinte (2). De là le mal gagna le Bas-Armagnac qui perdit en quelques semaines les six septièmes des animaux à cornes, et il ne tarda pas à s'étendre par le Condomois jusqu'au sud de l'Agenais et de la Lomagne. Tout le pays menaçait d'être envahi.

On prit peur à Auch. Sur l'ordre du Procureur du roi de l'Hôtel de Ville, les consuls, réunis en assemblée générale le 18 août 1774, portèrent une ordonnance de police fixant les

(1) L'article de M. l'abbé DUCRUC, *L'Épizootie de 1774 et 1775 dans le Bas-Armagnac*, a été oublié dans les *Tables* des tomes I à XLI de la *Revue de Gascogne*. Cet article se trouve au tome XXII, p. 443.

(2) « Cette épizootie aurait été tout d'abord introduite en Italie, en 1771, par du bétail venu de Hongrie. De l'Italie elle gagna les autres états de l'Europe et la France, d'abord par les frontières du Nord. Elle ne pénétra dans le Midi qu'en 1774 avec des cuirs venus de la Zélande. Des bœufs de la paroisse de Villefranche (?) la contractèrent en portant des peaux suspectes de Bayonne à une tannerie d'Asparens, et la communiquèrent aux animaux des métairies du voisinage; quelque temps après, deux paroisses étaient infectées, et le commerce des maquignons la transporta en peu de temps dans des lieux très éloignés. Elle envahit le Béarn, le pays basque, les montagnes de la Navarre. Le Bigorre et l'Armagnac furent bientôt également infectés. » (G.-H. MAGNE, *La peste bovine*, REVUE DES DEUX-MONDES, 1er avril 1871, p. 572.)

Digitized by Google

mesures à prendre pour assurer la conservation des bestiaux et empêcher que la santé des habitants fût altérée par des viandes débitées sans vérification préalable.

Dans l'espoir de barrer la route à la contagion, des gardes furent postés aux différentes avenues de la juridiction et aux entrées de la ville (3), avec mission d'empêcher toute personne d'introduire sans permission aucune espèce de bétail à grosses cornes dans la juridiction ou dans la ville, ou de conduire le bétail de la juridiction dans une juridiction étrangère; et, dans le cas où le nombre de gardes d'abord fixé serait jugé insuffisant, les officiers municipaux furent autorisés par l'Intendant à l'augmenter.

Ces gardes étaient payés. Pour éviter de trop grossir les frais, on régla que tous les chefs de famille monteraient la garde à leur tour; cependant ils pouvaient se faire remplacer, à condition que leurs remplaçants seraient connus d'avance et agréés. Chaque bordier devait monter autant de gardes qu'il avait de « paires de labourage » dans sa métairie, tandis que le maître n'était tenu que d'en monter une. C'est ce qu'on appela la garde bourgeoise. Quant aux nobles, aux ecclésiastiques, aux magistrats, à tous ceux qui prétendaient être exempts de cette garde, ils furent invités à venir au secours des autres citoyens « ny en ayant aucun qui ne fut intéressé directement ou indirectement à la conservation des bestiaux (4) ».

Dès qu'une bête à grosses cornes était reconnue malade, les propriétaires, fermiers et métayers devaient le déclarer au greffe de l'hôtel de ville.

Toute bête à grosses cornes morte de maladie épizootique ou contagieuse devait être enfouie sur le champ dans une fosse de huit pieds. Quant aux autres bêtes mortes, chevaux, chiens ou chats, il fallait aussi les enterrer et ne pas les jeter à la voirie.

Les bouchers ne pouvaient tuer des bœufs qu'après la visite des experts, et ces mêmes experts devaient aller les inspecter de nouveau, après qu'ils avaient été ouverts.

Sur certains points de la province, quand un animal était mort, on s'empressait, pour ne pas tout perdre, de l'écorcher'

(3) *Archives communales d'Auch*, BB, 13, f° 355, et CC 73, f° 100.
(4) *Arch. com.*, BB, 13, p. 335.

Digitized by Google

afin d'utiliser sa peau. Comme cette opération pouvait avoir des inconvénients graves, on ne put, sous peine d'amende, écorcher ni bœuf, ni vache, ni veau, sans permission et avant vérification (5), et ceux qui s'employaient soit à lever, soit à transporter les peaux desdites bêtes étaient passibles de la prison.

Il fut interdit aux tanneurs et aux corroyeurs d'acheter jusqu'à nouvel ordre des cuirs verts à toute autre personne qu'aux bouchers qui avaient obtenu permission de faire écorcher des bœufs, vaches ou veaux; et de peur qu'on n'eût l'idée, comme on l'avait eue ailleurs, de déterrer en secret les corps des animaux, il fut enjoint de taillader complètement leurs peaux avant de les enterrer.

*
* *

Le gouvernement de Louis XVI était fort préoccupé de l'état lamentable de nos provinces du Sud-Ouest. Turgot, alors contrôleur général, demanda à l'Académie des Sciences de vouloir bien nommer deux commissaires, un médecin et un physicien, pour aller étudier sur place les causes du mal et prendre les mesures nécessaires pour le combattre et l'enrayer. « L'Académie chargea le seul Vicq d'Azyr de ce double emploi; il avait vingt-six ans. Il partit exécutant sa mission avec vigueur, sagacité et courage. Partout où il le crut nécessaire, il n'hésita pas à sacrifier les animaux malades pour préserver ceux qui étaient sains et il fit de larges hécatombes » (6).

En plus de ces hécatombes, Vicq d'Azyr publia une multitude d'instructions sur les moyens de préserver les bestiaux de la contagion, de les traiter quand ils étaient atteints et de désinfecter les cuirs de ceux qui étaient morts. Il en donna le résumé général en 1781 dans deux volumes in-8, sous le titre de *Médecine des bêtes à cornes* (7).

Parmi ces instructions, il y en a une sur la *Manière de désinfecter les cuirs* qui intéressait particulièrement nos compatriotes (8).

(5) Ducruc, *loc. cit.*, p. 447.
(6) Sainte-Beuve, Vicq d'Azyr dans *Causeries du Lundi*, 1857, tome X, p. 284.
(7) L. C., *Revue de Gascogne*, tome XVIII, p. 55.
(8) *Instruction sur la manière de désinfecter les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie et de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries sans y porter la contagion* (Auch, imp. Duprat). Cette brochure est datée du 6 août 1775. Une

Digitized by Google

« Des expériences faites, disait l'illustre médecin, ont prouvé que des cuirs passés à la chaux ne sont plus contagieux. C'est pourquoi tout tanneur pourra acheter les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie; mais, avant de les transporter chez lui, il devra leur faire subir certaines préparations spéciales.

« Tout d'abord il faudra creuser des fosses dans un endroit spécial et les placer sous la garde de soldats pour en écarter les étrangers et les bestiaux.

« Les ouvriers employés à ces fosses devront être habillés de toile et ne pas communiquer avec les animaux sains.

« Il y aura deux cuviers, l'un pour le lavage des peaux avec de l'eau de rivière, l'autre pour le travail de la chaux. Ce dernier devra être enfoui en terre.

« On fendra la peau, puis on la trempera dans le premier cuvier pour la déraigner et la rendre propre à subir l'action de la chaux. Les lavages finis, on jettera l'eau infectée non pas dans l'eau courante, mais dans les fosses qui seront tout près.

« Quand les peaux seront bien lavées, on les plongera dans le second cuvier pendant deux jours, en ayant soin de les retirer deux fois par jour pour les laisser étendues sur le bord pendant une heure et demie environ.

« On ne devra pas se servir souvent de la même eau de chaux.

« Les cuirs ainsi préparés seront portés à la tannerie, mais sans les laisser sécher auparavant.

« La bourre des cuirs ne devra servir ni à garnir les harnais des bêtes ni à l'engrais; il faudra l'enfouir. »

*
* *

L'épidémie causa des pertes immenses. Dans une seule élection de la généralité, le nombre des bestiaux morts dépassa 50.000 (9). Pour remplacer les bœufs qui manquaient on dut employer non seulement des chevaux, des mulets, et mêmes

autre brochure imprimée à Condom a fait croire que Vicq d'Azir, né à Valognes, en 1748, était Condomois. En 1860, le Préfet du Gers ayant institué une commission chargée de dresser la liste des hommes illustres du département pour inscrire leurs noms sur une table de marbre qui devait perpétuer leur mémoire, le nom de Vicq d'Azyr figura sur les listes imprimées qui furent distribuées au Conseil général. (*Rev. de Gasc.*, tome XVIII, pp. 47 et 55.)

(9) *Arch. com.*, BB, 13. f° 337.

Digitized by Google

des ânes, mais, « à la honte de l'humanité, on vit aussi des familles entières attelées aux charrues pour pouvoir semer ».

La gêne fut extrême. Tout commerce disparut. Ceux qui avaient des bestiaux ne trouvaient pas d'acquéreurs. Les rentes n'étaient pas payées. Plusieurs particuliers quittèrent le pays. Beaucoup de terres restèrent sans culture.

Malgré les précautions prises, la juridiction d'Auch fut envahie par le fléau et la ville d'Auch eut bientôt à souffrir de la vie chère. Comme les boucheries se trouvaient forcément peu ou point pourvues, les objets ordinaires de consommation, œufs, volailles, gibier, tous, sauf le vin et le blé, augmentèrent de prix de jour en jour. Ce renchérissement était dû surtout aux revendeurs et aux revendeuses qui, après s'être approvisionnés dans les marchés de la ville, allaient écouler leurs achats dans les villes voisines. Pour parer à cet abus on dut interdire à ces revendeurs et à ces revendeuses d'acheter, sous un prétexte quelconque et en aucun temps, du gibier, de la volaille ou des œufs sur la place ou dans la ville, ou dans les faubourgs; et comme on s'était aperçu que les maraîchers en portant du jardinage favorisaient les fraudes, il leur fut défendu sous peine de cent sols d'amende de porter autre chose que leurs légumes (10).

Les habitants commis à la garde des paroisses avaient de la peine à assurer à la fois les mesures propres à la désinfection des étables et les soins à donner aux animaux atteints. La misère devenait de plus en plus grande. Des troubles éclatèrent sur plusieurs points de la généralité. (11) L'armée dut intervenir soit pour porter aide aux propriétaires, soit pour rétablir l'ordre. Trois régiments en particulier furent appelés à prêter leur concours, le régiment de Foix-Infanterie, le régiment de Bourgogne et celui de Royal-Navarre-Cavalerie.

La venue de ces régiments pesa lourdement sur la ville d'Auch. Les réparations aux casernes pour le régiment de Foix coûtèrent 495 l. 1 s. 6 d.; le passage du régiment de Bourgogne occasionna une dépense de 258 l. 6 s. 8 d., et on eut à payer 400 l. pour le logement des officiers de ces deux régiments. Aussi prière fut adressée à l'Intendant Journet de faire payer à la généralité « l'ustensile des troupes, le logement des

(10) *Arch. comm.*, FF, 29, 101.
(11) P. Lafforgue, *Hist. de la ville d'Auch*, tome Ier, p. 311.

Digitized by Google

officiers et les diverses dépenses occasionnées par l'épizootie, et de donner à la communauté l'assurance qu'elle serait remboursée des dépenses, attendu que la ville était hors d'état d'y faire face à l'avenir (7 avril 1775) ».

La campagne ne fut pas plus favorisée que la ville. Les troupes logées en grande partie chez les particuliers furent pour eux une charge très onéreuse et l'on n'eut pas toujours à se louer d'elles. « Les troupes qu'on nous envoie, écrivait à son maître l'homme d'affaires du comte d'Esclignac, ne servent qu'à augmenter la désolation en assommant les bestiaux aussitôt qu'ils paraissent menacés (12) ». En même temps elles portaient le trouble dans les maisons (13), si bien que des pères de famille refusèrent d'aller monter la garde pour ne pas laisser leurs femmes et leurs enfants à la merci des soldats (14).

(A suivre.) P. TALLEZ.

(12) Abbé DUCRUC, *Revue de Gascogne*, tome XXII, p. 450.

(13) P. LAFFORGUE, (*loc. cit.*).

(14) Les consuls de Ladevèze demandèrent que les soldats cantonnés dans la commune fussent chargés de la garde bourgeoise, faisant observer que leur moralité ne pouvait qu'y trouver son compte, que le devoir les occuperait et les obligerait à vivre en meilleure discipline. (Gaubin. *La Devèze*, *Rev. de Gasc.*, tome XX, p. 278.)

Digitized by Google

« Mestre Ramon Gabarra, bachelier en leys. »

Dans son excellente étude sur « *Les Gascons et la littérature méridionale à Toulouse au* XIVe *siècle* » (1), M. l'abbé J. Salvat mentionne parmi les mainteneurs du Consistoire, en 1355, « *Mestre Ramon Gabarra, bachelier en leys* », comme habitant de Condom.

En effet, d'après les notes que nous avons prises nous-même autrefois dans les Comptes consulaires de la ville de Montréal (2), un Ramon Gabarra ou Guabarra, était l'avocat-conseil des consuls de cette localité; mais ne serait-ce pas plutôt son fils, portant le même prénom ?

« Mestre Ramon Gabarra », d'après cette étude, était mainteneur en 1355, ce qui indiquerait un certain âge, tandis que notre Ramon Gabarra ne se trouve que dans les comptes consulaires de 1411-1412; 1412-1413 et 1413-1414. Quoi qu'il en soit, voici les notes que nous avons recueillies sur ce personnage.

Comme avocat-conseil, Ramon recevait une pension annuelle. Ainsi Johan de Labatud, consul en 1411-1412, porte en dépense la somme de « 111 l. » qu'il lui envoie par son collègue Arnauld Guilhem de Nolenx quelques jours avant la « Sent-Stephen de Nadau. »

L'année suivante, Guilhem d'Aroma, consul, lui paya « XXX s. » ainsi que chacun des autres consuls.

Enfin, pendant l'année 1413-1414, Pes Dalhas, consul, lui paya pour sa part, le 2 septembre « XIII s. VI d. »; Gaysia deu Cassanhau, autre consul, lui compta pareille somme « lo jorn de Sent-Bincens »; Bernat de Labatud lui porta également sa part, c'est-à-dire « XIII s. VI d. », et leurs collègues, Fortz de

(1) Voir *Revue de Gascogne*, 1924, p. 193, et 1925, p. 6.
(2) Archives municipales de Montréal-du-Gers.

Digitized by Google

Caranhet et Bernat de Lanauo s'acquittèrent dans le même temps.

Et lorsque ses clients étaient satisfaits de ses services, ils ne manquaient pas de le lui prouver en lui faisant quelque cadeau. A cette époque, les consuls avaient d'interminables procès à Paris, Toulouse et Agen, principalement contre les Dominicains de Condom à propos de certains droits. Et comme Ramon Gabarra les avait bien défendus, ils lui envoyèrent dans l'automne de 1411, « XXIII miugranas de présent. » Gasio deu Cassanhau lui avait déjà offert « lo XX jorn de giè » la somme de « III l. ».

Le jour où les consuls se transportèrent à Condom pour traiter avec les religieux et passer transaction, ils lui portèrent « mey quintau de seu »; et enfin « la dibes après Totz sans », Johan de Merce lui offrit « de boler de sos companhos duas libres, de lasquals y a bilheta sus la masson (communau) ».

Notre Ramon Gabarra avait un fils, habitant également Condom, qui, pendant ces longs procès, servit d'intermédiaire entre les consuls, son père et autres avocats. Pendant que R. Gabarra était à Toulouse, il fit savoir à ses clients qu'il avait un pressant besoin de « la copio deu procès de Paris ». Ceux-ci envoyèrent cette pièce par Me Johan Hux, avocat à Gondom « al filh de Moss. R. Gabarra que ac portes a Tolosa a sou senhor pay ». Et quelques jours après, Johan de Labatud, consul « de bole de sos companhos, balhet a Guilhem Miqueu III l. IX s. IX d. lasquals portet au filh de Moss. R. Gabarra per tremete als aboquatz a Paris. »

L. MAZÉRET,
Archiviste à Condom.

Digitized by Google

Ordonnance de Messire Cosme Roger, Évêque de Lombez,

Contre les Duels (1679).

La lutte contre les duels a suscité en France une infinité d'édits royaux. Leur efficacité, il faut le reconnaître fut réduite et éphémère. Les plus nombreux et les plus sévères eurent pour auteur Louis XIV. L'un d'eux fut signé au mois de juillet 1679 et envoyé à tous les évêques du royaume pour en assurer la rigoureuse application.

Messire Cosme Roger, évêque de Lombez, écrivit, en cette circonstance, l'avis suivant que les curés du diocèse devaient publier dans leur église (1). R. M.

« Nous Cosme par la grâce de Dieu et du Sainct Siège apostolique, évêque et seigneur de Lombès, à tous les fidèles de nostre diocèse, salut.

Le Roy nous ayant fait l'honneur de nous escrire pour nous informer de la forte résolution qu'il a prise, après avoir donné la paix à toute l'Europe d'une manière si glorieuse qu'elle l'élève au-dessus des monarques ses predecesseurs, de punir tous les duels et combats particuliers, qui se sont faits depuis dix ou douze ans dans son royaume et sur tous ceux qui se feront à l'advenir, nous enjoint très expressément par sa lettre escripte de Saint-Germain-en-Laye, le 20 juillet de la présente année de l'avertir avec tout le soin et toute l'exactitude possible desdits duels et combats faits par cy-devant ou qui se pourroint faire dans la suite du tems, affin qu'il n'en demeure pas impuni. Nous, voulant satisffaire sur ce poinct aux obligations de nostre conciance et a l'estroite obéissance que nous devons randre aux ordres de sa Majesté, declarons à tous gentilshommes et autres qui sont dans l'estendue de nostre diocèse que nous informerons sa Majesté de bone foy et sans aucun exception de personne de quelque mérite et qualité qu'ils puissent estre de tous lesdits duels es combats qui se feront et de toutes leurs circonstances.

Enjoignons aux curés de nos paroisses de publier le présent avis au prosne de la messe paroissiale dimanche prochain, et aux trois festes solemneles suivantes de l'année, scavoir, à la feste locale, et à la Toussens, et à Noel à peine de desobeissance formelle; fait en Nostre Palais Episcopal de Lombés, le 1 d'aoust 1679.

COSME, *E. de Lombés.*

(1) Sur Dom Cosme, de l'ordre des Feuillants, nommé à l'évêché de Lombez en 1671 voir *Revue de Gascogne*, 1900, p. 379-484, 1903, p. 330.

Digitized by Google

Encore la Mesture (1).

Il est souvent question de la mesture dans les anciens textes. V. Bladé, *Coutumes municipales du dép. du Gers*, p. 21, Cout. de Vivez, art. 19; Corraze, *Monographie de la Commanderie de Caignac*, Toulouse, 1900, p. 29. L'abbé Bénaben, — qui n'a sans doute pas soupçonné la difficulté — définit la mesture un mélange de froment et de seigle, *La Commanderie du Nomdieu*, Toulouse, 1914, p. 455. Plus prudemment, M. Millardet donne, au mot, le sens de « mélange de froment et de seigle, ou, peut-être, de froment et d'orge, comme souvent dans le Bordelais ». Je tendrais à croire que le mot, d'après les régions et suivant les époques, a désigné divers mélanges de grains propres à la panification. Cf. *méteil*.

Mais il y a mieux. En Béarn, d'après Lespy et Raymond, la mesture serait « une espèce de farine de maïs que l'on fait cuire dans des terrines garnies intérieurement de feuilles de châtaignier ou de chou, pour que la pâte n'adhère pas aux parois » ! Et c'est même le seul sens donné au mot mesture, *Dictionnaire béarnais*, h. v°, t. II, p. 68. Même signification en Armagnac. v. Millardet, *Chartes gasconnes*, Glossaire, v° mesture, dans *Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. 45, p. 256, sur un texte assez énigmatique de Saint-Sever.

Et dès lors le problème se complique.

La culture du maïs passe pour n'avoir été introduite en Béarn ou en Bigorre qu'à des époques toutes récentes. Comment expliquer toute la série de proverbes citée par Lespy et Raymond et dont la mesture fait les frais ?

La mesture devait désigner une nourriture inférieure, Cf. pour Montréal de l'Aude le tarif du pain (*pa de la flor*, *pa de*

(1) V. *Revue de Gascogne*, 1925, p. 138 : *Qu'était-ce que la Mesture*, par J. Camoreyt.

Digitized by Google

l'embort, *pa de l'arao meitadenca* (méteil ?), *pa de l'arao tercenca*, dans *Les Cout. libertés et franchises de Montréal*, par l'abbé Sabarthès, dans *Mémoires de la Soc. des Arts et des Scien. de Carcassonne*, t. VIII, 1896, pp. 31 et suiv.). Ainsi on comprend l'expression *cap de mesture*, *Dict. béarn.* déjà cité, v° Cap, dans le sens de « grosse tête, tête commune ». Ainsi encore s'explique le surnom de *vetus mixtura*, donné à un personnage qui s'appelait Bonus homo, qui est maintes fois mentionné dans le Cartulaire de Berdoues (Cazauran, *Le Cartulaire de Berdoues*, charte 119 (*in honore Bonohominis qui dicitur Bligemesture*), p. 93, 157, p. 118, 511, p. 456 etc., et que j'ai retrouvé comme témoin dans le Cartulaire de Moncassin (*Arch. dép. de la Haute-Garonne*, Fonds de Malte, liasse Moncassin). Ne faut-il pas en conclure que la chose, comme le mot, existaient bien avant le XIVe siècle, contrairement à ce que pense M. Camoreyt ?

P. ROGÉ.

P.-S. — Aux textes déjà cités, j'ajoute les suivants. D'abord une charte (n° 338) du Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse (DOUAIS, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse*, 844-1200, *Paris*, 1888, *p.* 244) qui mentionne une redevance en *mixtura :* ainsi est établi l'usage du mot dès le XIIe siècle, ce que j'avais conjecturé. Ensuite, un bail à métayer pour la région de Lombez, ainsi analysé par l'abbé Dieuzaide (*Histoire de Samatan*, Auch, 1923, p. 250) : « le bailleur donne annuellement 12 sacs de blé de froment; 12 sacs de *mixture*, savoir : 3 sacs de paumelle ou orge, 3 sacs de fèves, 3 sacs de gros millet et 3 sacs de seigle ». La question — si le texte est bien reproduit — se complique quelque peu, le terme *mixture* prenant ici une acception générique inattendue.

P. R.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France, édition critique, publiée et annotée par Paul Courteault, professeur à la Faculté de lettres de Bordeaux, t. III. Paris, Picard, 1925, in-8° de VII, 585 p.

En présentant ici à nos lecteurs, il y a quelque douze ans (1914) le tome II de cette édition des *Commentaires de Monluc,* par M. Courteault, j'émettais le vœu qu'il reçut un rapide et digne couronnement. De ce vœu, la première moitié a été frustrée par des évènements qu'il est inutile de signaler, mais la deuxième reçoit aujourd'hui dans ce nouveau volume sa pleine réalisation, et tout le mérite en revient à M. P. Courteault.

Le volume prend le récit au point où l'avait laissé le tome II. Monluc nous y raconte l'histoire des six ou sept dernières années de sa vie, vie active comme lieutenant-général en Guyenne. Pendant ce temps, il lui faut faire face aux prises d'armes tentées ça et là par les Huguenots soutenus par Jeanne d'Albret.

Nous avons à le suivre successivement en Saintonge où il s'agit de reprendre la Rochelle, puis dans le Quercy, à Agen, dans les Landes où il doit arrêter, plus ou moins de concert avec Deauville, gouverneur du Languedoc, Montgomery et les vicomtes qui, des environs de Toulouse venaient par un raid aussi heureux qu'audacieux faire lever le siège de Navarreins; mais que, avec les forces insuffisantes dont il disposait, Monluc n'osa pas affronter.

Après le passage de Montgomery, Monluc se voit chargé de reprendre le Béarn. Il débute par le siège de Rabastens où sa bravoure lui est funeste. Pour s'être engagé dans la mêlée comme le dernier des fantassins, il reçoit un coup d'arquebuse qui le fait emporter du champ de bataille et l'oblige de rentrer dans ses foyers et de se démettre de sa charge. De là, ses loisirs auxquels nous devons les *Commentaires.* Ils ne sont pas pour Monluc de simples journaux de batailles ou de marches militaires, mais des recueils de souvenirs et de mémoires personnels. Au récit de ses faits d'armes, il mêle des retours sur toute sa carrière; justifie ses manœuvres statégiques; en explique la réussite ou défend les insuccès.

Digitized by Google

Dans ses retours sur son passé, il nous raconte tout au long les évènement qui ont favorisé sa carrière comme il expose les faits ou les malveillants propos qui ont retardé son avancement à la cour. Il profite de la circonstance pour se défendre contre la critique dont sa conduite a été l'objet comme militaire ou gouverneur; de sa défense, il passe à la censure de la conduite des autres, surtout de la cour, et à l'occasion, il nous confie des vues sur la situation politique; il insère même dans ses commentaires ses lettres au roi ou plaide en faveur de ses enfants sans oublier les leçons qu'il tire, soit de ses victoires, soit de ses défaites à l'adresse des capitaines et surtout des lieutenants de rois dans l'espoir qu'elles leur seront plus utiles « que de lire des Amadis et des Lancelots ».

L'intérêt des questions traitées dans le récit de Monluc s'accroit ici de la confiance qu'inspire la sûreté d'un texte établi avec tant de soin et de sagacité intelligente par le nouvel éditeur.

Avec la méthode exposée et adoptée dès le premier volume, M. C. pouvait se contenter de réimprimer telle quelle l'édition originale de Florimond Raymond; il ne s'est pas borné à l'expurger de fautes évidentes : très souvent il remonte au meilleur des manuscrits, en dégage les leçons les plus sûres, parfois méconnues ou négligées par ses devanciers, et de ce fait, il fait bénéficier le texte du premier éditeur d'additions et de corrections dont presque à chaque page des notes précises nous permettent d'apprécier le nombre et l'importance.

Et ce qui sera ici le plus apprécié de la plupart des lecteurs, c'est l'annotation dont M. C. accompagne son texte. Pour les lecteurs du XVIe siècle les noms propres d'hommes et de lieux qui coupent le récit de Monluc formaient un nouvel attrait; ils sont pour nous une gêne pour notre ignorance d'hommes du XXe siècle. M. C. c'est appliquée à dissiper cette ignorance si gênante pour notre curiosité.

Pour tous les personnages dont les noms défilent sous la plume de Monluc il nous donne le véritable nom, l'état civil, le *curriculum vitæ* sommaire, la biographie.

Sur les noms de ville, il projette également tous les renseignements qui, seuls, rendent facile l'intelligence des opérations racontées dans le texte; dans l'ordre même des faits où se perd la mémoire du vieux maréchal, M. C. rétablit la véritable chronologie; et dans ces notes si instructives se déploie une sûreté qu'il est bien difficile aujourd'hui de surprendre en défaut; elle rejaillit même sur les tomes précédents qui reçoivent ici des corrections et des additions suggérées par les critiques ou ouvrages publiés depuis leur apparition. Ce dernier volume de l'édition s'achève sur un Index de 130 pages. Là ont trouvé place avec renvoi au texte présent des

Digitized by Google

commentaires tous les noms propres ou toutes les particularités du vocabulaire de Monluc qui auraient, dans les Commentaires, pu dérouter le commun des lecteurs. Ce précieux Index permet aux amateurs de s'orienter vite à travers les Commentaires; il pourra guider les travailleurs dans leurs recherches. Les uns et les autres sauront gré à M. C. de leur avoir épargné le long travail qu'il a dû s'imposer pour pénétrer dans la pleine intelligence de Monluc et de ses Commentaires.

A. DEGERT.

Analecta Montserratensia, vol. VI. — Monastère de Monserrat, 1925.

Les Bénédictins de l'Abbaye de Monserrat continuent, en catalan, la publication de leurs Annales. En 1925, c'est encore un magnifique volume de 400 pages in-quarto qui est sorti des presses du monastère.

Le volume est dédié à la mémoire d'un religieux de ce monastère mort en odeur de sainteté : Fra Josep de Sant Benet (1654-1723), et s'ouvre par des notes biographiques le concernant, œuvre de Dom Robert Grau.

La seconde étude (pages 77-225), de Dom Antelm Albareda, intitulée : *Contribution à la biographie du Cardinal Sala, abbé de Montsarrat* (La persécution de Philippe V), a pour but de compléter une monographie du même personnage parue a Girone, en 1885, grâce à l'exploitation méthodique du Fonds Albani et de la Nonciature d'Espagne aux Archives du Vatican et comprend 87 documents nouveaux. Dans une lettre du Vice-légat d'Avignon, Zondodari, au Secrétaire d'Etat, il est fait allusion à l'envoi par Louis XIV de Melchior de Polignac, le futur archevêque d'Auch, et du maréchal d'Huxelles aux conférences de Geertruidemberg pour traiter de la paix avec les Alliés.

En troisième lieu vient un traité complet : *Préhistoire de Monserrat* (p. 226-355), suivi de 55 planches phototypiques, représentant des poteries ouvragées, des débris de vases, des défenses de sangliers, des crânes humains. Ce traité a été fait par Joseph Colomines i Roca, avec la collaboration de Dom Bède Espona.

Sous le nom de Mélanges historiques, on trouve une lettre des magistrats municipaux de Tortosa au Prieur de Montserrat

Digitized by Google

lui annonçant l'envoi de 5 pèlerins chargés de porter un cierge et un certain nombre de bouteilles d'huile pour faire brûler devant l'image de la Sainte Vierge et obtenir la cessation de la peste qui désolait la ville (1495).

Le récit de l'enlèvement de la statue de la Vierge de Montserrat en 1822 et son retour au sanctuaire en 1824.

Et des documents relatifs à différents pèlerinages que fit la ville de Cerbère à Montserrat pour obtenir la pluie, 1682, 1548, 1566.

Une chronique très succincte pour 1923 et 1924 de la vie religieuse du sanctuaire de Monserrat, une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, et une table des matières assez détaillée terminent cet ouvrage.

A. C.

L'Administrateur-Gérant : N. LALAGÜE.

Auch. — Imprimerie F. COCHARAUX, rue de Lorraine.

Digitized by Google

La Préhistoire et les Recherches Préhistoriques

au Pays Basque

La science préhistorique comprend l'ensemble des recherches qui ont été tentées pour reconstituer l'évolution des civilisations humaines antérieurement à la découverte de l'écriture.

L'homme est-il apparu dès l'époque quaternaire ? On le croit généralement. Au début de la période quaternaire, l'existence de l'homme n'est pas douteuse. Les premiers hommes, ignorant la métallurgie, se sont servis uniquement de la pierre : d'abord de la pierre éclatée, puis de la pierre polie. A la première de ces périodes, ou période *paléolithique*, appartiennent les gisements de Chelles (en Seine-et-Marne) et de Saint-Acheul (près d'Amiens), où se rencontrent en abondance, contemporains de l'éléphant antique et du rhinocéros de Mercki, des racloirs, des disques, des percuteurs, de curieuses haches amygdaloïdes, généralement en quartzite ou même en calcaire très dur, et que l'homme maniait au moyen d'un manche. C'est l'époque de l'homme d'Heidelberg et de l'homme de Dawson.

Après la période glaciaire apparaît l'*homme moustérien* (Vézère), avec les gisements de Moustier, de Spy, de Gourdan. Ses caractères physiques nous sont révélés par les crânes de Cannstadt et de Néanderthal, le squelette de Spy. L'homme du Moustier est industrieux. Ses armes de pierre, taillées toujours d'un seul côté, sont plus légères, plus aiguës que celles de la *période chelléenne*. Le gisement d'Olha, à Cambo, est entièrement moustérien.

Puis se présente le niveau dit *aurignacien* (Haute-Ga-

Digitized by Google

ronne), caractérisé par des pointes en os à base plate ou à base fendue, quelques gravures sur pierre ou os, quelques sculptures en bas-relief en ronde bosse. La caverne d'Aurignac, à ossements préhistoriques, a fourni le premier exemple authentique d'une sépulture contemporaine de plusieurs espèces d'animaux antédiluviens.

Avec l'*homme de Solutré* (Saône-et-Loire), le travail de la pierre atteint sa plus grande perfection (gisements de Solutré, Menton, etc.). Les pointes de traits, taillées en feuilles de saule ou de laurier, sont minces, larges, élégantes, merveilleusement finies, parfois munies d'un cran d'arrêt. Bientôt après se développe l'*industrie magdalénienne* (gisements de la Madeleine [Dordogne]). Le silex fournit les instruments les plus variés : lames, scies, burins, racloirs, qui permettent le travail du bois et de l'os : parures, pendeloques, dents perforées de lynx, de loup, sagaies, harpons, etc. C'est l'époque d'Isturitz et d'Altamira.

Toutes ces formes de civilisation peuvent être qualifiées de *paléolithiques*, par opposition à l'âge *néolithique*, ou de la pierre polie, azilienne (Ariège).

C'est encore un problème historique non résolu que celui de l'époque de la substitution des métaux à la pierre dans la confection des instruments.

***

Les premières recherches concernant la préhistoire au Pays Basque ont été effectuées vers la fin du XIXe siècle; on les a continuées, avec les plus heureux résultats, dès le début du XXe siècle. Au surplus, les trouvailles des explorateurs de notre sol démontrent que les stations préhistoriques du Pays Basque et de ses environs immédiats peuvent rivaliser de pair avec les célèbres gisements de la vallée de la Vézère, de la Dordogne, de l'Ariège, de Chelles, du Moustier ou de Solutré (1).

Le premier élan en faveur de l'archéologie préhistorique

(1) Dechelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, Paris, Picard, 1912, t. I, *passim*.

Digitized by Google

prit corps à Bayonne, le 19 août 1873, par la fondation, au cours d'une conversation entre curieux, d'une *Société d'exploration des grottes de Bayonne*. M. de Folin fut choisi comme président, M. Détroyat comme trésorier.

Dans l'une de ses premières séances, la *Société* (2) décida de fouiller le *Grand Lissague* à Saint-Pierre-d'Irube et les tourbes de *Chabiague*, près du lac de Brindos. Peu après furent présentés en séance quelques silex taillés, trouvés à Saint-Pierre-d'Irube. M. Pottier montra une mâchoire d'homme, de l'âge du renne, provenant de la grotte de Sordes et entretint ses collègues de quelques cavernes de la vallée du Louts. Bientôt après, une médaille d'argent vint récompenser les incessants travaux d'archéologie préhistorique du chercheur bayonnais.

Les découvertes autour de la ville, poursuivies avec plus de méthode, devenant de jour en jour plus nombreuses, le zèle des explorateurs y puisa un stimulant nouveau. Ils décidèrent des excursions à la station préhistorique de Baigts, au lieu dit *Bouheben*, comme aussi aux divers endroits où des traces antiques d'activité humaine avaient été signalées.

En 1874, un mémoire est lu en séance, rédigé par MM. Pottier et Dubalen, sur « l'âge de la pierre polie dans les Landes (3) ». MM. Détroyat et de Folin fouillent une grotte située au Boucau, voisine du moulin d'Esbouc, creusée dans les terrains tertiaires à nummulites, grotte comblée depuis.

En 1877, MM. de Folin et Webster organisent une excursion à la forêt d'Iraty, où des tumulus et des circonvallations d'époque préhistorique ont été relevés (4), tout comme dans la région d'Orion et d'Occabé.

(2) Voir les collections des *Bulletins de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne et de la Société bayonnaise d'Études régionales.*

(3) DUBALEN, *Aperçu géologique sur la région du sable des Landes*, Dax, 1911.

(4) « Les tumulus sont au nombre de six et répartis de part et d'autre (trois au nord et trois au sud) du sentier qui conduit d'Iraty à Larrau, au point où celui-ci franchit le col d'Eguizury. Ils soulignent ainsi l'ancienneté de cette piste, car c'est un fait constaté que, dans les temps préhistoriques, comme d'ailleurs encore dans la Grèce et la Rome antiques, les tom-

Digitized by Google

L'un des chercheurs bayonnais les plus actifs de cette époque fut M. Détroyat, dont les découvertes de silex taillés sont, pour notre archéologie préhistorique régionale, des documents de tout premier ordre (5); car on n'était pas loin encore de l'année 1868, où mourait Boucher de Perthes (6), le génial antiquaire, qui démontra le premier, d'une façon péremptoire, l'origine humaine des haches grossièrement taillées en amandes, découvertes dans les alluvions de la Somme. Il faut savoir gré à la vieille Société savante bayonnaise de s'être intéressée avec tant de zèle à des découvertes si neuves alors et vraiment un peu scabreuses pour l'époque, se rapportant à l'homme fossile et à l'activité humaine dans la préhistoire.

C'est ainsi que MM. Détroyat et le capitaine Proisy signalent à leurs collègues de nombreuses stations et gisements de l'âge de la pierre, aux environs immédiats de Bayonne : à Jacquemin, sur la Nive; à Bellevue, à Saint-Pierre-d'Irube; à Micoteau, à Anglet. Ils présentent les résultats de leurs recherches, armes et outils en silex taillés, dont une bonne part est aujourd'hui conservée au

beaux étaient placés, non pas dans les endroits écartés, mais, au contraire, bien en évidence, en bordure des chemins ou des points de passages. » René GOMBAULT, *Tumulus et enceintes funéraires de la région d'Iraty* (Extr. du *Bull. trim. de la Soc. des Sc., L. et A. de Bay.*, 1914, n° 2) Bayonne Foltzer, 1915, p. 3.

(5) Arnaud DÉTROYAT, *Notice sur les stations de l'âge de la pierre découvertes jusqu'ici autour de Bayonne* (*Bull. de la Soc. des Sc. et A. de Bay.* 1877-1878); THORENT, *Mémoire sur la constitution géologique des environs de Bayonne* (*Mém. Soc. géol. de France*, 2e série, t. I, n° 4, 1884); GORCEIX, *Note sur la géologie des environs de Bayonne* (*Ibid.*, t XX, 2e série, 1893).

(6) BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques) né à Rethel en 1788, mort à Abbeville en 1868, s'est acquis une grande réputation par ses études sur l'*Homme antédiluvien*, dont il ne cessait de chercher des traces. Une découverte faite dans la carrière de Moulin-Quignon, près d'Abbeville, sembla fournir en 1865, une confirmation irrécusable de son hypothèse. On trouva, en effet, une dent humaine et un fragment de mâchoire, qui paraissaient appartenir à une autre race que la nôtre, mêlés à des instruments de silex travaillés. La découverte fit grand bruit et donna lieu, entre paléontologistes, à de très vives discussions, qui furent tranchées dans le sens de la haute antiquité de l'homme, soutenue par Boucher de Perthes et confirmée par de nouvelles découvertes survenues après la mort de l'éminent archéologue. Boucher reste donc bien comme le père de l'archéologie préhistorique. Il a fait don à l'Etat de collections préhistoriques et gallo-romaines importantes qui ont formé le noyau du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain. Il a laissé aussi de nombreux ouvrages, mais d'un mérite fort inégal.

Digitized by Google

Musée d'histoire naturelle de Bayonne, où ils forment le premier rayon d'une collection scientifique, classée dans la galerie spéciale d'anthropologie, en formation.

L'un des membres les plus distingués de la Société, l'abbé Armand David, d'Espelette, lazariste, rentrant d'une longue exploration d'histoire naturelle en Chine, proposa une excursion à la grotte de Sare (7).

Cette grotte devait renfermer des documents archéologiques très intéressants. Quel malheur qu'on n'y ait pas pratiqué une exploration savante, avant que son sol n'ait été bouleversé et noyé pour l'installation d'un lac artificiel en vue d'une exploitation touristique. On eût certainement trouvé des pièces de grande valeur dans la couche énorme de limon antique de la grotte.

Depuis, 1884, on n'entend guère parler d'explorations scientifiques à la *Société des Sciences et Arts* de Bayonne. Toutefois, quelques chercheurs avertis continuent, au cours de leurs excursions, à recueillir tous ces premiers témoins de la vie humaine sur notre sol.

L'abbé Blanchet, qui remet une collection de silex, ramassés un peu partout, au Musée d'histoire naturelle de la ville, et surtout M. Daguin, professeur de physique au lycée de Bayonne, qui, au cours de ses randonnées pour des études géologiques, recueille et classe de nombreux documents consistant en silex taillés et en pierres polies. M. Darricarrère, ancien capitaine des douanes, trouve quelques beaux échantillons de silex ouvragés dans les célèbres tourbières de Mouligna, près de Biarritz (8).

Avant d'aborder les recherches plus modernes, condui-

(7) L'abbé David (1826-1900) a publié ses deux premiers voyages en Mongolie et dans le Thibet oriental (1866-1870) dans les *Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle*. Le troisième (1872-1874) a été publié à part, sous le titre de *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'Empire chinois* (1875, 2 vol., in-12). Cet ouvrage abonde en observations curieuses et intéressantes sur les mœurs des Chinois. On a encore de lui beaucoup de publications sur l'histoire naturelle, parmi lesquelles il faut citer : *les Oiseaux de la Chine* (1877) et *Plantæ Davidianæ ex Sinorum imperio* (1890).

(8) Il y a lieu de rappeler ici les études déjà anciennes de Kœchlin-Schlumberger *Notice sur la falaise entre Biarritz et Bidart* (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e série, t. XII, 1855); et de Jacquot, *Description géologique des falaises de Bidart, Guétary et Saint-Jean-de-Luz* (*Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1864).

Digitized by Google

tes suivant des méthodes rigoureusement scientifiques, rendons hommage aux tâtonnements laborieux, de grand mérite certes, des premiers chercheurs régionaux, mais dont les déductions furent forcément hâtives, dans cette enfance de l'art préhistorique.

Ce qui est bien certain maintenant, c'est que le Pays Basque, les bords de ses rivières, ses grottes et ses falaises, ses plages maritimes et ses forêts, fournissent des preuves multiples de son habitat par l'homme dans l'antiquité la plus reculée. D'ailleurs cette vérité semblait se dégager des études si concluantes de M. Piette (9) sur les cavernes et grottes des Pyrénées, leurs silex taillés des types chelléens et acheuléens : telle la pièce provenant de Mouligna et conservée au Musée préhistorique de Saint-Germain.

Mieux encore, dans une région très voisine de la nôtre, M. Dubalen,, l'éminent conservateur du Musée d'histoire naturelle de Mont-de-Marsan, a recueilli une forme très curieuse de coup de poing, taillée en trièdre, que l'on trouve fréquemment dans les limons de la Chalosse, et dont l'antiquité peut être précisée par sa position stratigraphique indiscutable, préchelléenne.

Ces silex, dont quelques-uns sont si anciens qu'ils ont été désilicifiés par leur séjour dans les terrains environnants, sont nettement placés sous des formations chelléennes et acheuléennes, contenant des outils taillés suivant les formes bien spéciales de ces deux étages, considérés jusqu'à présent comme les plus anciens connus.

M. Passemard, délégué de la Société préhistorique de France, a pu facilement reconnaître leur très haute antiquité (leur taille très spéciale les classe en effet au début de l'industrie lithique humaine), et n'a pas hésité à donner à l'étage où ils ont été découverts le nom tout nouveau d'étage chalossien. Ce qualificatif a trouvé crédit immédiat auprès des savants. On a déjà qualifié de chalossiens des silex semblables trouvés récemment en Egypte.

(9) Ed. Piette et J. de Laporterie, *Etude d'ethnographie préhistorique, Fouilles à Brassempouy en* 1897 (Anthrop., IX).

Digitized by Google

Le séjour dans notre région de cet éminent préhistorien et ses publications nombreuses : *Industrie de la grotte de Sare* (1912) ; *Fouilles à Isturitz* (1913) ; *Sur les baguettes demi-rondes* (1916) ; *Sur les pointes de sagaies fourchues* (1917) ; *Les sculptures pariétales de la caverne d'Isturitz* (1918) ; *Un félin sculpté en bois de renne* (1920) ; *Une gravure de lièvre d'Isturitz* (1920) ; *L'abri Olha* (1920) ; *L'industrie des tourbes de Mouligna (1921) ; La ballastière de Micoteau* (1921) ; *La caverne d'Isturitz* (1921) ; sont venus donner aux recherches préhistoriques au Pays Basque une vie nouvelle, grâce à son zèle de chercheur spécialisé et infatigable. Par ses soins, des fouilles furent reprises aux diverses stations signalées et déjà explorées par MM. Détroyat et Darricarrère ; grâce à lui, on peut reclasser plus scientifiquement la collection de silex recueillis par M. l'abbé Vidal et sa sœur à Anglet, collection acquise en 1891 par le Musée d'histoire naturelle de Bayonne.

L'ensemble de ces diverses trouvailles a une portée considérable. Mais où l'importance de notre cher *Eskual-Herria* s'affirme nettement tout au premier plan des capitales archéologiques de France, parmi les stations d'activité humaine préhistorique connues dans l'Europe entière, c'est incontestablement par les recherches et les fouilles pratiquées à l'abri d'Olha, près de la Nive, à Cambo, et par l'exploration méthodique, poursuivie depuis 1913, à la caverne d'Isturitz.

L'abri d'Olha, fouillé en 1917-1918, a livré des éléments fossiles, caractéristiques d'une faune correspondant à une période tempérée : vie en plein air de ses habitants, os de rhinocéros mercki, pas de renne, le cerf, un ours, une panthère.

Puis le climat change ; une période froide s'annonce ; on voit apparaître quelques vestiges de rhinocéros tichorhinus et d'éléphant primigenius.

L'homme a laissé des traces très nettes de son passage à Olha, sous forme de lits charbonneux ; les cendres, concentrées comme des lentilles, montrent bien que les divers

Digitized by Google

foyers sont simplement séparés par des lits de terres et de roches éboulées.

L'industrie lithique est représentée par de gros coups de poing, de type moustérien, taillés dans des quartzites roulés par la Nive. Par ailleurs, de nombreux coups de poing et racloirs, pièces cochées et peintes en silex, de type moustérien, complètent cette collection d'Olha, qui se termine par des pièces présentant l'aspect aurignacien.

Et que dire du joyau préhistorique du Pays Basque ? Je veux parler de la célèbre grotte d'Isturitz. Les recherches entreprises pour son exploitation par M. Passemard ont fait le sujet de sa thèse de doctorat ès sciences naturelles devant la faculté de Strasbourg, en 1924 : *Les stations paléolithiques du Pays Basque et leurs relations avec les terrasses d'alluvions* (Bayonne, Bodiou).

Le gisement paléolithique d'Isturitz est sis en plein Pays Basque, sur le territoire des communes de Saint-Martin-d'Arberoue et d'Isturitz. La stratigraphie en a été très exactement établie par de grandes coupes, perpendiculaires au sol fouillé. Le sous-sol, intact, sauf en une partie, ainsi que nous le verrons plus loin, était protégé, scellé, puis-je dire, par une couche calcaire stalagmitique inviolée; les trouvailles y ont été d'une incomparable richesse.

La caverne a été creusée par le ruisseau l'Arberoue, dans les calcaires aptiens (10) de la colline de *Gaztelu*; elle est constituée par deux galeries parallèles, longues de 100 et 125 mètres, conduisant à une grande salle de 120 mètres de long, haute de 15 à 20 mètres, décotée de nombreuses stalactites et stalagmites, dont un superbe monolithe de 7 mètres de hauteur, sur la paroi duquel a été découverte, à l'endroit où arrive d'une fissure un rayon de lumière, une sculpture en bas-relief, représentant un vieux renne mâle, surchargé d'un cerf plus petit et d'une biche qui semble le suivre.

Plus loin, une grande tête de mammouth et un petit

(10) Aptien (Vaucluse) présente un étage géologique constituant l'une des divisions du terrain crétacé inférieur.

Digitized by Google

cheval aux jambes un peu raides, mais dont la tête manque malheureusement..

Ce panneau, dont un moulage existe au musée de Bayonne, mesure 1 m. 10 de long sur 0 m. 60 de large. C'est un admirable échantillon de l'art glyptique pariétal préhistorique magdalénien.

La beauté des pièces récoltées à Isturitz fait regretter profondément qu'une partie de la grotte ait été saccagée par des exploitants de « guano », tant étaient importants les lits d'ossements rencontrés dans cette vaste caverne.

Heureusement, la plus grande partie de ce trésor a été respectée et les ossements humains ont pu être exactement datés, par concomitance avec les ossements fossiles rencontrés dans leurs environs immédiats.

La caverne d'Isturitz a été habitée par l'ours et l'hyène des cavernes; l'on y montre de nombreux coprolithes de ce dernier animal. Les couches les plus anciennes correspondent, comme à Olha, à une période de climat tempéré : le renne est absent de la couche géologique. Mais, à en juger par l'entassement des squelettes enchevêtrés, le redoutable ours des cavernes y a été très nombreux. Puis, le climat de la région devenant résolument froid, les hommes disputèrent cet abri au terrible carnassier. Leur passage est signalé par d'importants lits de cendre, des débris calcinés, ou os de bovidés brisés pour en extraire la moëlle.

L'industrie lithique va du moustérien ancien à petits silex et gros éclats pugiloïdes, jusqu'à des silex probablement aziliens, en passant par l'aurignacien typique de Breuil, à pointes d'os travaillés (pointes à base fendue et pointes à base plate), le solutréen ancien et à feuilles de saule et de laurier, enfin une importante couche du niveau magdalénien, dans laquelle ont été trouvés d'incomparables chefs-d'œuvre artistiques.

La collection de M. Passemard, faite à Isturitz, abonde en objets de parures, pointes de sagaies, harpons en bois de renne. Les ossements fossiles de cet animal apparaissent à Isturitz au début d'une période froide. Remarquons en passant que les couches les plus anciennes d'Isturitz

Digitized by Google

et d'Olha présentent, comme trait d'union, l'existence de quartzites taillés, preuve que les deux habitats ont coexisté à un certain moment.

Avec le renne, le rhinocéros tichorhinus et le mammouth, font apparition dans la caverne des squelettes très divers de gibier de toute sorte, pourchassé sans doute par un peuple de chasseurs intrépides et merveilleusement détaillé par M. Passemard : ruminants, carnassiers, rongeurs, insectivores, oiseaux, poissons, mollusques.

Aux couches les plus superficielles correspondent les pièces les plus travaillées : os percé en forme de flûte, fines aiguilles, harpons aux dentures délicates, rarissime échantillon de baguette demi-ronde trouvé en place avec les deux moitiés parfaitement adaptées l'une à l'autre. Ajoutez à cela de nombreuses gravures sur bois de renne : perdrix, chevaux, bisons, un lièvre (pièce unique) ; d'admirables figures travaillées en ronde bosse sur bois de renne ou sur du calcaire tendre : petit félin sculpté et orné de signes barbelés, cheval sans tête en bois de renne, bâtons de commandement ornés de sculptures, gravures à contours découpés représentant un capridé, une tête de cheval, arrière-train de bison en ronde bosse, têtes de chevaux finement travaillées dans le calcaire, enfin une splendide tête d'ours admirable de réalité et de vie, le tout mélangé à un très nombreux attirail de défense, de chasse et de parure, témoin de l'intensité de la vie magdalénienne en ce lieu.

Avec la couche supérieure, dite azilienne, les magdaléniens ont dû abandonner la place, et c'est la mort du grand art à cette époque, où seuls quelques galets coloriés, trouvés en d'autres lieux, montrent que l'homme n'a pas été exclusivement préoccupé de questions utilitaires.

En somme, on peut l'affirmer non sans fierté, l'admirable gisement d'Isturitz offre un résumé de toutes les couches actuellement connues du prémoustérien à la fin du magdalénien : c'est une des stations préhistoriques les plus complètes et les plus riches du monde entier.

Puis la caverne semble ne plus avoir été habitée par

Digitized by Google

l'homme : est-ce un climat rigoureux qui en a été la cause, est-ce un éboulement qui en a fermé temporairement les issues ? Les hypothèses les plus diverses sont permises. Ce qu'il y a de certain, c'est que les eaux calcaires suintant de la voûte recouvrirent le sol d'une couche stalagmitique de sels de chaux, sur laquelle on n'a trouvé que quelques très rares haches polies et quelques débris humains (un crâne d'enfant et quelques os) néolithiques, quelques débris de poteries et quelques pièces de monnaies.

Cependant toute la couche géologique correspondant au paléolithique n'a pas encore été fouillée et ne pourra l'être de quelque temps (11).

On peut regretter que les fouilles d'Olha et d'Isturitz n'aient pas encore mis au jour quelque crâne ou débris humain correspondant aux couches paléolithiques anciennes : le succès eût été complet et tout à fait éclatant pour les stations archéologiques de notre pays; cela viendra, espérons-le : connaître l'artiste qui nous a donné de pareilles preuves de son intelligence et de son industriosité, serait une découverte de tout premier ordre.

Le rapide énoncé de ces diverses trouvailles montre l'activité de l'humanité primitive dans notre beau Pays Basque. Ils en furent les premiers touristes, ces chasseurs inlassables, venus en invasions successives habiter nos contrées, où les attiraient les sites, le climat, le gibier, la disposition géologique des abris et des cavernes.

Ce mouvement de migration humaine dans notre pays n'a fait que croître et embellir de nos jours; le ciel est parfois si pur chez nous, parfois encore il est éclatant de la beauté farouche des tempêtes. Les découvertes scientifiques des Détroyat et des Dubalen, des Pottier et des Vidal, des Darricarrère et des Folin, des Daguin et des Passemard, donnent un attrait de plus au Pays Basque, pour y conduire le savant, le chercheur ou le simple curieux. Ils trouveront une partie des objets retirés de ces diverses

(11) M. Passemard a été envoyé, en effet, en octobre 1925, en mission archéologique officielle, par le gouvernement français, au Maroc et en Syrie. A son tour, l'activité de ce chercheur incomparable découvrira certainement d'autres merveilles à Isturitz.

Digitized by Google

fouilles, ou du moins leurs principaux types, à la galerie d'anthropologie du Musée d'histoire naturelle de Bayonne, où sont minutieusement centralisés les résultats des recherches concernant l'homme préhistorique sur notre sol.

Enfin, aujourd'hui, où les déplacements sont devenus si faciles grâce au développement de la locomotion automobile, il est aisé de se rendre sur le terrain même des découvertes et de contempler les sites où vécurent nos ancêtres combien de fois millénaires ! On pourra même, tout en villégiaturant dans notre pays, pousser une pointe le long de l'admirable corniche espagnole qui court de Saint-Sébastien à Bilbao, et aller visiter près de Santander la célèbre caverne d'Altamira, où se trouvent de nombreuses peintures pariétales, apogée de l'art magdalénien, découvertes un peu avant 1880, par don Marcelino de Santuola, et dont les principales figures ont été relevées et éditées par le savant abbé Breuil, professeur à l'Institut anthropologique fondé à Paris par le prince de Monaco, et auteur d'ouvrages très remarqués (12).

En plus de la beauté de ses montagnes, de sa mer, de ses forêts, le Pays Basque peut donc rivaliser avec les plus anciennes et les plus célèbres stations préhistoriques, et son sol, vierge de fouilles dans la plupart des endroits, peut réserver les surprises les plus inattendues aux chercheurs spécialisés et patients.

Ces preuves irrécusables de vie humaine dans nos régions, dès l'antiquité la plus reculée, en plein quaternaire, alors que les agglomérations ou tribus humaines pouvaient être encore relativement clairsemées sur la planète, sont un précieux gage d'activité et de civilisation de notre antique et bien-aimé *Eskual-Herria*, dans l'avenir le plus lointain (13).

J.-B. DARANATZ.

(12) Notamment : *Les gisements présolutréens du type d'Aurignac; Les Cottés; Une grotte du vieil âge du renne à Saint-Pierre-de-Maillé* (Vienne); *La question aurignacienne, Etude critique de stratigraphie comparée; L'aurignacien présolutréen; Les subdivisions du paléolithique supérieur et leur signification.*

(13) Le concours le plus obligeant de M. le docteur René Croste, de M. Emmanuel Passemard, de M. E. Prestat, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Bayonne et de M. l'abbé Breuil m'a permis de donner à cette étude la mise au point la plus complète et la plus rigoureusement scientifique.

Digitized by Google

Les Derniers Jours de Divielle (a)

Divielle devant la Commission des Réguliers - La Révolution. - Belle conduite du dernier prieur Laurans. - Fin.

Quelques procès venaient bien, de temps à autre, bouleverser le budget et la quiétude de nos bons chanoines réguliers de Divielle, procès avec la baronne de Préchacq, procès avec les Barnabites de Dax, procès avec M. Larroture (1), procès avec le baron de Laur, mais rien n'approchait des menaces que fit retentir à leurs oreilles la nouvelle de la création de la *Commission des réguliers*. Cette commission, bornons-nous à le dire ici, avait été instituée par le roi Louis XV (mai 1766), dans le but avoué de réformer les maisons religieuses, mais avec l'arrière-pensée d'en supprimer le plus grand nombre.

A sa demande, l'abbé général de Prémontré eut à lui faire connaître l'état des maisons de son ordre et le nombre de ses religieux (2). Dans le *Mémoire instructif* qu'il envoya (28 mars 1767) en réponse à la Commission, Divielle figure pour « 5 religieux dont 3 y résident et deux curés externes ». Mais déjà l'évêque de Dax, Suarez d'Aulan, consulté, comme les autres évêques, sur le sort à réserver aux maisons religieuses de son diocèse réclamait l'abbaye d'Arthoux et celle de Divielle « pour être de son diocèse ».

L'examen de l'Ordre de Prémontré ne vint devant la Commission que dans le mois de mai 1770. Dans l'intervalle la Commission avait provoqué (mars 1768) un édit du roi qui interdisait sous peine de nullité l'émission des vœux avant 21 ans et supprimait par voix d'extinction les maisons qui n'avaient pas 9 religieux. Invité, cette fois, par la Commission à élaborer des statuts de réforme, l'abbé général, le P. Manoury, devait envoyer, en outre de nouveaux tableaux en rai-

(a) Voir la *Revue* 1925, p. 212.

(1) Archives départementales. Landes H 148, f° 6, 92, 99.

(2) Tous nos renseignements en ceci sont puisés dans les Papiers de la Commission relatifs à l'Ordre de Prémontré. Arch. Nat. G 9 82.

Digitized by Google

son des changements survenus dans l'état, le revenu, les charges de ses maisons, etc... Sur ces tableaux dressés en conséquence, Divielle figurait avec cette notice : 6 religieux profès, 1 novice, 1 frère, 2 curés en dépendant, Goos et Préchacq. Revenu total : 2.449 l.; en argent, 1.529 l., en grain, 394 l., en vin, 410 l., 116 messes 116 l. Charges : décimes, 260 l., oblations, 150 l., congrues; 500 l., gagès de 3 domestiques, 145 l. Réparations, 140 l. Rentes constituées au denier 4, 80 l., droit de visite, 14 l. 1 d., taxe de l'ordre, 24 l.

Ainsi présentée, il n'y avait pas de salut à espérer pour Divielle. L'Ordre était résigné au sacrifice quand s'ouvrit, le 15 septembre 1770, le « Chapitre national » où devaient être rédigés de nouveaux statuts et où on devait décider du sort des maisons conformément à l'édit de mars 1768. Là, en présence d'Arthur de Dillon, archevêque de Narbonne. et de Pierre Denis de Séguiran. commissaires nommés par le roi, le chapitre porta entre autres sur la liste des maisons de la commune observance que l'Ordre consentait à supprimer ou réunir dans la circarie de Gascogne « Divielle au diosèse d'Acqs ».

En même temps, des commissaires étaient nommés par le chapitre, à l'effet d'indiquer les moyens de fixer de la manière la plus utile pour l'Ordre, la destination des biens des abbayes qui, conformément aux intentions de Sa Majesté, peuvent être supprimées ».

Ces commissaires, au nombre de cinq, le P. Manoury, l'abbé général de Prémontré, et quatre autres grands dignitaires de l'Ordre firent connaître dans un rapport du 5 mars 1772, le résultat de leurs délibérations sur le sort de Divielle. Ils estimaient qu'il y avait lieu d'en partager en deux parts égales les biens, le mobilier, les dettes et les charges de la mense conventuelle entre les menses conventuelles d'Arthous et de Lahonce. Le vicaire général de l'Ordre dans la province de Gascogne devait être autorisé à procéder au partage.

Ainsi était signé l'arrêt de mort de Divielle, l'exécution en viendrait quand la Commission et le pouvoir royal auraient statué sur le sort de toutes les maisons de l'Ordre de Prémontré.

En attendant, Divielle poursuit le cours de son existence précaire et effacée. L'abbé de Laroche continue à jouir de son titre et de ses revenus jusqu'à ce qu'il les transmette (1786) à Lallemand avec l'agrément du pape et du roi; les prieurs succèdent aux prieurs, après Lacassaigne et Lamarquette, un prêtre remarquable, Louis Mathias (3) qui, déjà prieur en 1779

(3) Originaire de Mont-de-Marsan où il était né en 1737. Cf. Légé, *Les diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution*, Aire 1875, t. II, p. 327.

Digitized by Google

venait à ce titre assister (4), au chapitre national de l'Ordre (28 août) pour représenter néanmoins son abbaye portée sur les listes de proscription. A son retour et sous ses auspices se renouvellent les baux succédant à baux pour les fruits, revenus et dîmes de la mense conventuelle (5).

L'effervescence des esprits, présage de l'orage révolutionnaire, ne suscita pas d'abord de contrecoup ni même d'écho dans la silencieuse solitude des bords du Lous. Quand s'ouvrit à Tartas (20 avril 1789) l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée d'Albret, l'évêque de Dax, Lequien de Laneufville, après le tumulte de pareille assemblée à Dax, n'eut pas, de son aveu (6), le courage d'y paraître et son vicaire général, Lallemand, l'abbé de Divielle, se contenta de se faire représenter par un procureur, le syndic des prébendiers de l'église de Tartas (7). Moins prévenu ou plus résolu contre les tendances dominantes de ces assemblées, le prieur Laurans parut à celle de Tartas, prit part à ses travaux et réussit à faire recommander sa maison « aux bontés du roi et de la nation n'ayant point démérité du diocèse » (8).

Quand l'assemblée se sépara, il revint reprendre sans fruit à Divielle l'exercice de ses fonctions de prieur. Sans se soucier de l'agitation produite, même autour de lui, par les premiers actes de la Constituante, il procédait, le 1er juillet 1789, assisté de ses confrères « Henri Lussaignet et Bernard Larre, chanoines réguliers » à « donner à ferme à M. Jacques Tauzia, curé de Donzac, les fruits décimaux appartenant à Divielle pour la somme de 350 livres par an pour neuf ans ». Le 1er juillet 1789 escompter neuf ans d'avenir, et nous étions à un mois de la nuit du 4 Août !

Dès lors se précipitent les événements qui vont emporter dîmes, bailleurs et preneurs. La vie amollie des religieux de notre maison, le défaut d'études sérieuses et le manque de formation ecclésiastique et surtout théologique (9) les livraient

(4) *Acta et decreta Capituli nationalis communis observantiae Ord. Praemonstratensis anno* 1779, Suessione, 1779, p. 5, 25.

(5) Dans Arch. Dép. Landes H 147, il y a des baux de ferme de 1782 (18 juin), 1783 (6 mai), 1785 (6 avril).

(6) V. mon *Hist. des Evêques de Dax*, p. 424. Il a été reconnu depuis que l'*Abrégé* auquel je me réfère fut l'œuvre de M. de Laneufville.

(7) V. *Bulletin de Borda* 1881, p. 260 et suiv. et Baron DE CAUNA, *Le Clergé et la Noblesse des Lannes en* 1789, Bordeaux, 1862, p. 82 et suiv. sur cette assemblée des Trois Ordres à Tartas.

(8) V. *Nos Cahiers*, cit. p. 30.

(9) « Ils (les Prémontrés de la Castelle) manquent encore de professeur de théologie qui y est très nécessaire. On n'y en a pas vu depuis très longtemps. Tout le monde sait qu'on ne peut s'en passer puisque cette maison est mère de tant d'autres dans la province », écrit l'Evêque d'Aire à la

Digitized by Google

sans défense aux sophismes du schisme constitutionnel et aux entraînements de l'esprit révolutionnaire. Les religieux externes furent les premiers à s'y rallier. Le curé de Goos, Jean Lansac, se signala par une tapageuse défection. Pour une misérable querelle de règlement de compte, « pour sept louis et sept francs », il prit à partie l'Abbé de Divielle, Lallemand, dans un grotesque pamphlet où les injures tenaient place de vérité et d'esprit. Pour achever de mettre de son côté les passions politiques, il dédia ses pitoyables vers à « MM. les citoyens actifs ennemis de l'aristocratie de la ville de Dax » (10). La prestation du serment de la Constitution civile et le maintien à la cure de Goos furent le couronnement de cette bruyante entrée en campagne. Son collègue en religion et en ministère pastoral, Raymond Ricaud, garda aussi au prix de son serment schismatique sa cure de Préchacq (11).

Dans le couvent même, le prieur Laurans put un moment entraîner à sa suite ses frères à la résistance. Quand, vers la fin de 1790, ils furent mis en demeure de déclarer leur intention sur la vie à prendre, ils optèrent pour la vie commune, geste louable sans réserve si leur conduite de demain n'allait pas démentir la sincérité. Lacassaigne, l'ancien prieur, se hâta de donner assez de gages aux idées nouvelles pour être inscrit en tête de la liste des 28 curés assermentés qu'élut le 22 mars 1791 l'Assemblée électorale du district de Dax; il fut élu pour Goos (12). Lamarquette, ancien prieur, aussi se fit élire par la même voie et au même prix curé de Maillères, de Bourdalat et de Labrit. Bernard Larre, un jeune basque, prêtre depuis trois ans, prit rang également dans le clergé constitutionnel groupé autour de Saurine, l'évêque intrus (13). Laurans resté seul dut quitter le monastère dans les premiers jours de 1791 puisque le 19 janvier de cette année, il faisait fixer par le Directoire du département, sa pension à 900 livres (14). Dès lors il se tient à la disposition de l'évêque de Dax, Lequien de Laneufville et il reçut de lui ses lettres de vicaire général.

Commission des Réguliers. *Observations citées.* Le Frère Dubroca faisait sa profession le 10 octobre 1744 et était ordonné prêtre le 4 juin 1746. A. D. Landes, H. 148, f° 9, 19.

(10) Quelques extraits de ce pamphlet publiés dans *Nos Cahiers* cités p. 31. Dans mon *Hist. des Evêques de Dax*, p. 410, j'ai pu citer le mot d'un contemporain : « Lallemand, abbé de Divielle, imitait si rigoureusement (l'évêque de Dax) que les hommes de la Révolution le dirent insolvable. »

(11) LÉGÉ, *Les diocèses d'Aire et de Dax*, cités, t. II. p. 357.

(12) *Hist. des Evêques de Dax*, citée, p. 443.

(13) LÉGÉ, *Les diocèses d'Aire et de Dax*, t. II, p. 357 et Arch. Dép. Landes, L. 75.

(14) A. D. Landes, L. 75.

Digitized by Google

Après le départ de son évêque, il fut du nombre des prêtres courageux et fidèles qui restèrent dans le pays pour assurer, au prix des plus douloureux sacrifices et au risque de leur tête, les secours de la religion à leurs populations persécutées. Entre tous, incarcéré, libéré ou traqué, Laurans se fit remarquer par son activité, son zèle, sa sagesse, sa fermeté. Nous l'avons assez montré ailleurs (15) pour n'avoir pas à y revenir ici.

Abandonnée plus ou moins volontairement par ses habitants, la maison de Divielle subit le sort de tous les biens ecclésiastiques. Mise en vente (mars 1791) comme propriété nationale, elle fut adjugée à M. Domenger de Mugron pour la somme de 41.896 livres (16). Maison de prière par le vœu de ses fondateurs, sanctifiée pendant des siècles par le travail et la piété de ses moines, elle allait devenir une simple ferme de rapport en attendant l'heure de la résurrection. Car, dans son malheur, elle avait la bonne fortune de ne pas tomber entre les mains d'un acquéreur ignorant ou oublieux de sa destination primitive. Ses dignes héritiers écoutèrent et comprirent les voix sorties des pierres désolées de Divielle. Construites par et pour des moines, elles les rappelaient. Au moment voulu par la Providence leur appel fut entendu.

Transportons-nous au lendemain de la Révolution, au rétablissement des cultes, à la réorganisation de l'Eglise de France. Deux épaves de Divielle ont abordé aux stalles de la cathédrale de Bayonne, seul siège survivant de l'ancienne Gascogne, le dernier abbé de Divielle, Lallemand, comme vicaire général, et son prieur, Laurans, comme chanoine titulaire (17). Rien ne saurait mieux évoquer en notre esprit les souvenirs glorieux de Divielle que le nom de ses derniers représentants les plus qualifiés, de deux confesseurs de la foi, échappés de l'exil et des prisons, entourés d'honneurs et d'estime.

A. DEGERT.

(15) Dans mon *Hist. des Evêques de Dax*, p. 456 et suiv.

(16) LÉGÉ, *Les Diocèses d'Aire et de Dax*, I, 119.

(17) *Le Journal des Landes* du 6 Floréal an XII (27 avril 1804) annonçait la nomination approuvée par le premier Consul au Chapitre de Bayonne de Laurans « ancien prieur des Prémontrés. »

Digitized by Google

La Carrière militaire du Général Demonts

Sous le Consulat et l'Empire (1800-1815).

(Suite) (118 a).

IV

Demonts à la campagne de 1809 et à l'armée d'Illyrie, 1810.

Demonts, chevalier de l'Ordre royal des Deux-Siciles. — Ses idées sur la carrière militaire. — De Reggio il va à Vicence. — Commencement de campagne. — Demonts à Montebello. — En première ligne sur la Piave.— Sa blessure. — Visite à Venise et retour à Reggio. — Il reçoit la Croix de la Légion d'Honneur. — Ses inquiétudes au sujet de la santé de sa mère. — Ses embarras financiers. — Départ pour Vienne. — La Revue de l'Empereur. — Demonts va sur les frontières de la Turquie. — Tristesse de son séjour à Sign. — Conseils à son frère et à sa sœur. — Guerre contre les Turcs. — Retour à Carlstadt. — Son état d'âme. — Séjour à Laybach; vie mondaine. — Lettre du Général Duhesme. — Demonts obtient un congé. — Arrivée à Bellegarde.

En se rendant à Reggio de Modène, Demonts passe à Rome. Il y vit la princesse Altiéri « toujours aimable ». A Rome, son colonel, qui était resté à Naples pour terminer quelques affaires et qui le rejoignit en poste la veille du départ, lui apporta sa nomination de chevalier de l'Ordre royal des Deux-Siciles. Le décret du roi est daté du 30 décembre. Demonts est content :

« Enfin me voilà une décoration, c'était ma plus grande ambition. Je ne regrette plus les fatigues que j'ai éprouvées dans le royaume de Naples. Si nous avons la guerre avec les Autrichiens, comme le bruit paraît s'en répandre, j'espère bien en avoir deux lorsque je me présenterai à ma bonne mère. »

Il lui tarde que l'Empereur lui envoie la permission nécessaire pour porter cette décoration.

« Nous sommes le seul régiment français auquel le roi ait accordé des décorations. La croix est très belle et très riche, elle coûte dix louis, mais c'est le roi qui la donne. Le ruban est bleu de ciel moiré. »

Pour le moment, il ne veut rien demander. Il aime mieux être capitaine ou adjudant-major dans son régiment que lieutenant dans la garde.

(118 a) Voir *Revue*, 1926, p. 22.

Digitized by Google

« Le 25e est sans contredit le plus beau régiment et le mieux tenu de l'armée. Joints à notre dépôt, nous sommes forts de mille chevaux malgré que nous en ayons perdu beaucoup dans le royaume de Naples; en vérité, c'est un tombeau que ce vilain pays, nous y avons laissé plus de trois cents hommes, je suis bien heureux de m'en être tiré comme cela. »

Sa santé laisse cependant à désirer. Craignant que le mauvais temps ne lui redonnât la fièvre, ou du moins ne le fît trop souffrir vu qu'il est un peu faible, il prit la poste avec son colonel et, le 19 janvier, il était à Reggio de Modène après avoir couru nuit et jour. Ce voyage lui fit grand bien et lui rendit des forces (119).

Le grand plaisir qu'il éprouve à Reggio, c'est d'être rapproché de plus de trois cents lieues de sa famille. Le 31 janvier, il a reçu les lettres de sa mère, datées du 8 et du 9. Il a déjà annoncé sa nomination de chevalier à l'oncle Clarac et il l'a prié, s'il y peut quelque chose, de hâter l'envoi de l'autorisation nécessaire pour porter la décoration.

Sa mère a dû, dans quelque lettre, s'étonner qu'il n'ait point encore la croix de la Légion d'honneur.

« Tu trouves, ma bonne mère, que les croix de la Légion d'honneur sont très communes dans les corps, ce n'est pas dans le 25e, grâce au colonel que nous avions lorsqu'on les donnait par douzaines. Il ne voulut en demander que pour ses favoris, et il fit grand tort au régiment qui aurait pu en avoir vingt de plus. Depuis la première distribution, il en vint encore quelques-unes au régiment après la campagne d'Italie et le juste colonel les distribua encore à sa manière. Depuis, il n'en est plus venu, mais s'il en vient, j'en aurai une car je suis porté sur plusieurs demandes. »

Demonts interroge sa mère. A-t-elle écrit au général Nansouty, celui-ci lui a-t-il répondu ? Ce serait là une bonne protection. Mais plus il va, plus il est pénétré de ce principe qu'il ne faut plus compter sur personne dans ce monde.

Il est curieux de constater quelles sont les idées de Demonts, militaire de goût et de carrière, sur la conscription. Ayant appris qu'un de ses jeunes voisins est soldat, il le plaint et blâme ses parents qui sont riches de ne pas l'avoir retiré de là soit par un remplaçant, soit par quelque autre moyen.

« C'est un cruel métier que celui de soldat, et je trouve que celui de secrétaire, quoique moins pénible, est moins digne d'un homme bien né. Au reste, chacun voit les choses à sa manière. Pour moi, je sais bien que si j'ai jamais un fils, il ne sera jamais secrétaire particulier de personne ».

En ce moment, Demonts se trouve un peu isolé. A sa mère qui lui demande le nom de l'officier du régiment avec lequel il est le plus lié, il avoue que depuis longtemps il n'a pas ce qui s'appelle un ami particulier :

« C'est si difficile à trouver et on se trompe si souvent dans le choix que je n'ai plus voulu en essayer. Je vis très bien avec tous mes camarades, nous sommes tous généralement très unis, mais

(119) Lettre du 20 janvier 1809, de Reggio de Modène, à sa mère.

Digitized by Google

je n'ai pas un de ces amis rares que l'on peut regarder comme un autre soi-même. »

Demonts séjourna à Reggio jusqu'au 14 mars, date de son départ pour Vicence.

« C'est une très jolie ville où nous entrâmes il y a environ quatre ans au bruit du canon, sabrant les Autrichiens dans les rues. Nous y entrerons cette fois-ci d'une manière plus paisible. Nous serons huit jours en route, nous passons par Mantoue et Vérone, deux villes auprès desquelles nous nous sommes bien battus dans la campagne de l'an 14 » (120).

Le 21 mars, Demonts arrivait en effet à Vicence. Y restera-t-il longtemps ? Les troupes sont cesse en mouvement et avancent toujours. Cependant, il n'y a point encore de déclaration de guerre. Seulement de grands préparatifs de part et d'autre, ce qui n'était point pour lui déplaire. Son grand désir n'était-il pas d'aller se battre en Espagne.

« Tu me dis, dans toutes tes lettres, tendre mère, que tu ne ne voudrais pas pour rien dans le monde que je fusse en Espagne, et à moi, il me semble que je serais heureux de m'y trouver puisqu'il paraît que le général Dessolles y est employé d'une manière agréable et y a du crédit. Je voudrais qu'il me fit nommer capitaine de la garde ou qu'il me fit son aide de camp. J'attends une réponse de M. Clarac pour faire quelques démarches. Dans les corps de ligne on a beaucoup de fatigue, beaucoup de désagrément et fort peu d'avancement. Il y a neuf ans que je fais ce métier, c'est bien assez; je voudrais bien en changer et je remuerais ciel et terre pour cela. »

Et il prie sa mère d'écrire à Lourdes, à la femme de M. Soult, son ancien colonel, devenu général de brigade et commandant de Santander (121). C'est cependant sans grand espoir.

« Au reste, le particulier est un être bien peu obligeant, ainsi on ne peut en attendre grand chose (122) ».

Dans les premiers jours d'avril, la guerre commença en Italie. L'armée autrichienne, sous la conduite de l'archiduc Jean entra dans ce pays par Pontebba, Cividale et Goritz. Le prince Eugène qui ne s'attendait pas à être attaqué avant la fin d'avril n'eut d'autre ressource que de se replier sur la Livenza avec les deux divisions qu'il avait sous la main. Puis, après avoir rallié les divisions françaises Grenier et Barbon, ainsi que la division italienne Severoli, il s'arrêta entre Pordenone et Sacile. Il laissa à Pordenone une forte arrière-garde, composée de deux bataillons du 35e et d'un régiment de cavalerie légère, le 25e Chasseurs. Avertis de la présence de cette arrière-garde, les Autrichiens se portèrent en avant avec un détachement d'infanterie et une troupe considérable de cavalerie. Le chef d'état-major qui les commandait, enveloppa avec la cavalerie Pordenone, coupant toutes les communications avec

120) Allusions à la campagne d'octobre et novembre 1805 en Italie. Lettre du 14 mars 1809, de Reggio, à sa mère.

(121) C'était le frère du maréchal Soult, duc de Dalmatie.

(122) Lettre du 26 mars 1809, de Vicence, à sa mère.

Digitized by Google

Sacile, et avec l'infanterie, il attaqua Pordenone. Nos troupes, surprises, furent obligées de fuir, et, au lieu de trouver le chemin ouvert, elles rencontrèrent une nombreuse cavalerie qui les assaillit. Le reste de l'armée battait en retraite, mais, le 15 au soir, après l'échec de Pordenone, le prince Eugène ordonna de reprendre l'offensive sur tous les points. Elle eut lieu le lendemain. La bataille fut dure, Français et Autrichiens rivalisaient de courage. La journée était incertaine, quand le prince Eugène, craignant que l'ennemi ne s'emparât du bourg de Sacile où se trouvait le principal pont sur la Livenza, ordonna de nouveau de battre en retraite et, en grand désordre, on arriva derrière la Piave.

Demonts écrivit à sa mère le 23 avril 1809. Il était alors au camp sous Montebello.

« Je vais te dire en abrégé où nous en sommes. Tu sais que nous guerroyons depuis quelques jours. Il y a une quinzaine que nous partîmes à la hâte de Vicence et le surlendemain nous arrivâmes sur la ligne. Les Autrichiens avaient attaqué à l'improviste et, leur armée étant à peu près trois fois forte comme la nôtre, nous avons été obligés de battre en retraite. Nous avons eu une affaire très chaude pour nous, car c'est la cavalerie légère qui a soutenu le choc de l'ennemi et protégé la retraite. Nous n'étions que quatre régiments et nous nous trouvâmes entourés par dix à douze mille hommes de cavalerie autrichienne. Nous fîmes cependant une trouée et je m'en suis tiré fort heureusement. Je voudrais que tous mes camarades puissent en dire de même. Le pauvre capitaine Girard est blessé de deux balles et prisonnier de guerre (123). Reymorande est aussi blessé ainsi que Boissieu. Depuis cette affaire nous faisons notre retraite pour prendre une position avantageuse et pour attendre du renfort. Les Autrichiens nous payeront cher leur petit avantage. Au reste ils ont laissé plus de monde que nous sur le champ de bataille et ils n'osent nous serrer de très près, de sorte que notre retraite se fait avec ordre.

Nous avons eu un temps affreux , nos bivouacs étaient de petits lacs, de sorte que, pour ne pas coucher dans l'eau, il nous fallait rester à cheval toute la nuit et cela après y avoir resté tout le jour. Il y a dix jours que ce petit métier dure et que nos chemises n'ont pas séché sur notre corps. Aujourd'hui, nous sommes dans une espèce de village, à couvert, il nous semble être en paradis. Dans deux jours, nous serons derrière les lignes de Caldiero (lieu où ma jument fut blessée dans la campagne de l'an 14) et je crois fort que l'ennemi n'osera pas nous y attaquer, car quoique très supérieur en forces, il n'est pas audacieux, il sait de quoi les Français sont capables. Je pense que ce sera à l'armée du Rhin que se porteront les grands coups et que nous ne reprendrons l'offensive que lorsque cette armée aura avancé ».

Mais que sa mère, malgré le manque de lettres, soit sans inquiétude :

(123) Le capitaine Girard ne devait pas survivre. Resté aux mains de l'ennemi le 16 avril, il fut évacué jusqu'à Udine et il expira dans les bras de Demonts le 16 mai. (Lettre de ce jour, d'Udine, à sa mère).

Digitized by Google

« Persuade-toi bien qu'il y a une bonne étoile qui veille sur ton fils, en vérité il m'est permis de le croire après les passes dans lesquelles je me suis trouvé. Je me suis recommandé à notre bonne protectrice qui sûrement a détourné les coups qui m'étaient portés. Oui, ma bonne mère, ton fils, ce fils qui t'adore, te reviendra un jour glorieux et content. Que de choses il aura à te dire ! »

Dans une campagne foudroyante, Napoléon, dans la vallée du Danube, après avoir remporté les victoires d'Abensberg et d'Eckmül, se trouvait le 10 mai devant Vienne.

Apprenant ces succès, l'armée autrichienne d'Italie commença à battre en retraite et le prince Eugène se mit aussitôt à sa poursuite. Il avança de l'Adige à la Brenta, de la Brenta à la Piave où il arrivait le 7 mai au soir. Mais l'ennemi avait brûlé le pont. Demonts est là en première ligne :

« L'Infanterie ne pouvait passer, écrit-il à sa mère de sorte qu'on réunit la cavalerie et l'artillerie légère et qu'on nous fit passer à gué. Nous eûmes d'abord une canonnade des plus vives que j'ai encore vues, mais cela ne faisait qu'écraser l'armée de part et d'autre sans rien décider. Nous chargeons donc l'ennemi, nous nous emparons de ses pièces, nous taillons sa cavalerie qui, dans sa fuite, nous attire sous le feu de quelques pièces masquées et sous celui de sa ligne de bataille d'infanterie. Là nous reçûmes une grêle de balles et de mitraille. Nous étions deux pelotons en avant, l'un commandé par Gavoille et l'autre par ton fils, et, ayant la tête un peu échauffée par l'action, je ne voulus pas, comme beaucoup d'autres faire demi-tour. Je tombai sur la ligne qui nous criblait et je l'enfonçais lorsque mon cheval eut la tête cassée par un biscayen. Moi-même je fus blessé légèrement à la main, je fus dès lors entouré par un peloton de houzards et fait prisonnier de guerre (124), mais heureusement que j'ai été délivré le quatrième jour par nos troupes car j'étais entré à l'hôpital d'Udine et l'ennemi était dans un trop grand désordre pour songer à évacuer les blessés (125). Je m'estime fort heureux d'en avoir été quitte aussi bon marché. Oh ! que serait devenue ma pauvre mère si elle n'eût pas reçu des nouvelles de son fils. Je vais rester quelque temps à Udine pour me faire guérir, puis je retournerai au dépôt, à Reggio de Modène, et j'espère bien que l'automne ne se passera pas sans que j'aie le plaisir de vous aller embrasser. Voyons d'abord un peu comment vont tourner les affaires pour moi, je pense bien que pour le coup j'aurai la croix, je ne me flatte pas en disant que je l'ai gagnée ».

Dix jours plus tard, Demonts renseigne sa mère sur l'état de sa

(124) « J'ai la consolation, écrira-t-il quelques jours après à sa mère, d'avoir fait à l'ennemi plus de mal qu'il ne m'en a fait, et mon sabre qui était teint de sang jusqu'à la garde, faillit même me faire sabrer moi-même lorsque je fus pris. Ils voulaient se venger »

(125) La bataille de la Piave dura toute la journée du 9, de 4 heures du matin à la nuit, mais la rivière fut franchie et le 9 et le 10 on marcha sur le Tagliamento qui fut franchi le 11. Cette bataille est très bien décrite par J. A. Noël qui, alors capitaine, y joue un rôle considérable. Cf. J. N. A. Noel, *Souvenirs militaires d'un officier du Premier Empire* (1795-1832) p. 60-65.

Digitized by Google

blessure. La balle qui l'a atteint à la main gauche lui a emporté le petit doigt et le second et lui a légèrement offensé le troisième.

« Les chirurgiens disent qu'ils n'ont jamais vu des chairs aussi bonnes que les miennes et que je serai guéri beaucoup plus tôt qu'ils ne l'auraient cru. En effet, tous les jours il y a un mieux apparent et la douleur est beaucoup moins vive. La preuve en est que je viens de faire une longue promenade et que je me suis très bien aperçu qu'il y avait de très jolies femmes à Udine. Je les regarde cependant d'un œil assez indifférent. Je sens encore un peu trop la poudre pour pouvoir m'approcher du beau sexe. D'ailleurs, aujourd'hui les belles feraient fifi, elles diraient : Que nous veut cet imbécile avec son bras en papillote ? Je ne veux pas m'exposer à un pareil affront, je passe tout doucement mon chemin et j'ai quelquefois la consolation d'entendre quelques paroles de compassion. Cela fait toujours plaisir lorsqu'on ne peut avoir autre chose. »

Il est en pleine voie de guérison, il ne souffre presque plus. Ce qui l'affecte en ce moment, ce sont les pertes qu'il a faites :

« Je regrette un peu deux très jolies bagues qui ont suivi mes deux doigts sur le champ de bataille. Mais ce qui est plus conséquent que cela, c'est mon beau favori à crins blancs qui a eu la tête emportée, ma belle selle, mon beau sabre, la montre d'Aimée, enfin tout ce que je possédais de plus précieux, mes beaux pistolets qui étaient une merveille, jamais je ne remplacerai tout cela, jamais je ne me relèverai des pertes que j'ai faites; mais, je ne sais pourquoi, jamais je n'ai pris mon parti avec autant de résignation, à peine suis-je sensible à tout cela, pas même à la perte de mes doigts, car j'étais en vérité honteux d'avoir fait la guerre pendant neuf ans et d'être encore intact. J'espère bien que j'aurai la satisfaction de porter deux croix. »

Quant à ses projets, il ne veut point prendre la retraite, car il n'aurait qu'une pension de huit cents francs. Puisque, malgré sa blessure, il pourra encore servir et bien conduire son cheval, il veut attendre, devenir, si possible, aide de camp d'un bon général, et, une fois capitaine, il sera toujours à temps de prendre sa retraite qui sera alors meilleure.

Il rassure encore sa mère :

« Sois bien tranquille, bonne mère, je te donne ma parole d'honneur que je vais à merveille et que je serai bientôt guéri. Tu sais que, quand je parle ainsi, on peut me croire... » (126).

L'état de sa blessure permit à Demonts de partir pour le dépôt plus tôt qu'il ne l'aurait cru d'abord. Il quitta Udine le 6 juin, séjourna à Trévise, de là il alla à Venise où il arrivait le 10.

« C'est de cette belle, curieuse, extraordinaire et célèbre ville de Venise que je t'écris, ma bonne mère. »

Et c'est tout. Demonts n'a pas le talent de la décrire, il n'analyse pas son impression et préfère entretenir sa mère de l'intérêt qu'il provoque autour de lui et auquel il est fort sensible.

« Ma bonne et aimable petite hôtesse de Vicence de qui je t'avais

(126) Lettre du 23 mai 1809, d'Udine, à sa mère.

Digitized by Google

parlé, ayant appris que j'avais été blessé et me croyant dans une ville qu'on appelle Connegliano, m'y a écrit quatre lettres et plus de dix à des habitants de sa connaissance pour qu'ils me cherchassent et me soignassent. Enfin, sa dernière lettre m'a été remise en route par un général. Cette dame m'annonce sa voiture et ses chevaux qu'elle m'envoie pour me porter chez elle. Mais j'ai écrit tout de suite que j'étais en route et fort commodément. On veut absolument que j'aille m'établir à Vicence, mais mon poste est à Reggio et c'est à Reggio que je veux être. On me demandera au moins huit jours, mais je n'en donnerai qu'un, je suis inexorable.

Tu vois ma bonne mère, que j'ai des amis partout. Ma vieille comtesse d'Udine pleurait quand je suis parti, je crois que pour peu que je l'eusse pressée, elle m'aurait adopté pour son fils, mais j'ai une trop bonne mère pour en vouloir une autre, cent mille ne la valent, aussi, comme je l'aime ! et comme il me tarde de la serrer dans mes bras. Oh ! quand cet heureux moment approchera, adieu Comtesses et Marquises, il ne me restera pour ces dames qu'un vif sentiment de reconnaissance. Oh ! je ne suis plus si aisé à enflammer. On m'a même dit un jour très en colère que j'avais un cœur de fer, un cœur de diamant. Qui m'eût dit cela il y a cinq ans ? »

Demonts ne demeura que deux jours à Venise. Il en partait le 12 juin et arrivait à Reggio de Modène le 19.

« Je me porte à merveille, écrit-il le 22 juin à sa mère. La plaie du petit doigt est presque fermée et celle du second se resserre tous les jours. Je ne souffre plus du tout et je me sers déjà assez bien des trois doigts qui me restent. Mais avant que je puisse monter à cheval il faudra que j'attende que la cicatrice soit bien fermée et qu'elle ait pris de la force, il faudra aussi que j'attende d'avoir un cheval, une selle, etc, car, je suis resté le cul par terre. »

Le 25e Chasseurs avait rejoint la Grande Armée. Il avait été, le 7 juin, passé en revue par l'Empereur :

« Oh ! que j'enrage de ne m'y être pas trouvé. Je me suis bien trouvé à la distribution des balles et je ne me trouverai pas à celle des récompenses, cela serait cruel. Enfin, nous verrons. »

Ses vœux ne devaient pas tarder à être comblés. La lettre suivante en porte l'agréable nouvelle à sa mère :

« Reggio, le 8 juillet 1809,

Demonts, lieutenant au 25e Régiment de Chasseurs à cheval, membre de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre royal des Deux-Siciles,

A sa très chère et très honorée Mère,

En lisant le texte de ma lettre ma bonne mère, tu verras que j'ai reçu une bonne nouvelle aujourd'hui. Je ne veux pas laisser passer un courrier sans te faire participer à ma joie. Je l'ai enfin à la boutonnière cette croix d'honneur tant désirée. Nous avons reçu ce matin cela avec une lettre très flatteuse de notre colonel. Reymorande a aussi la croix... Je n'ai rien de nouveau à te mander que cela, ma tendre mère. Je te quitte pour l'écrire à Bellegarde et à Tarbes. Je suis ravi, je t'assure que me voilà bien dédommagé

Digitized by Google

de la perte de mes doigts. A propos de doigts, je t'assure que cela me gêne moins que je ne l'aurais cru, je me sers presque comme si de rien n'était, des trois qui me restent.

Adieu, ma tendre mère, fais part de cette nouvelle à nos amis. J'embrasse de tout cœur ma sœur et mon frère, et toi de toute mon âme.

Ton fils.

Gavoille a aussi la croix. Nous étions brouillés autant qu'il fût possible de l'être, mais nous fîmes notre paix sur le champ de bataille, étant tous deux prisonniers. »

En même temps que cette bonne nouvelle, le même courrier apportait à Demonts l'ordre de se rendre à Bologne. Il partit le 10 juillet pour cette belle ville, mais il n'y resta que cinq jours et revint à Reggio où il devait passer près de deux mois.

Le 19 juillet, il répond à une lettre « bien aimable » d'Aimé qu'il n'a pu lire sans verser des larmes d'attendrissement.

« L'asile que tu m'offres de si bon cœur serait assurément une des causes qui m'engageraient à me retirer du service. Je serais déjà en route si je ne consultais que mon inclination, mais puisque jusqu'à ce jour je n'ai avalé que les épines du métier, il faut que je tâche d'en cueillir quelques roses. La croix que je viens de recevoir est un joli bouton, j'espère que j'aurai bientôt une compagnie, à cela joint la croix des Deux-Siciles, cela me fera un fort joli bouquet qui serait bien embelli dans quelques années par un peu de graine d'épinards, mais ne portons pas nos vues si haut. Tâchons d'être capitaine et puis allons nous reposer des fatigues de la guerre au sein d'une famille adorée. Nous avons la nouvelle d'une bataille décisive sur les bords du Danube (127), nous n'en avons pas encore les détails, mais l'armée autrichienne est, dit-on, écrasée. Je pense bien qu'il y aura eu quelques victimes dans mon régiment. Quoique cela soit nécessaire à mon avancement, je le crains plus que je ne le désire.

Tu t'occupes beaucoup de ton petit patrimoine, mon Aimé, je désire bien que tu recueilles le fruit de tous les soins que tu te donnes pour améliorer tes affaires. Il me semble cependant que cela ne devrait pas te faire abandonner des études que tu avais commencées avec succès, ce serait bien dommage de négliger d'aussi bonnes dispositions. Sans instruction, on est bien peu de chose, je m'en suis bien aperçu, un peu tard malheureusement, mais je tâche de réparer le temps perdu et je trouve que l'on travaille avec plus de fruit lorsqu'on sent toute la nécessité qu'il y a de s'instruire. »

Il est préoccupé de la santé de sa mère. Il craint qu'elle ne soit malade.

« Je ne voyais pas depuis plusieurs courriers ton écriture, lui mande-t-il le 29 juillet, et dans la dernière lettre que tu m'avais

(127) Il s'agit de la bataille Wagram, 8 juillet 1809. Saint-Maurice Cabany s'est donc trompé en écrivant, dans la notice nécrologique consacrée au Général Demonts (Librairie J. Dumaine, Paris, 1817, p. 42), que Demonts assistait à cette bataille.

Digitized by Google

écrite, tu me disais que tu avais pris un coup d'air. J'ai été d'une tristesse horrible pendant bien des jours; j'avais un noir dans l'âme qui m'étouffait. Ah ! bonne mère, ménage-toi pour le bonheur de tes enfants qui t'adorent, et sur toute chose, ne te tourmente pas comme tu le fais ordinairement, rien n'use la santé comme cela. Que nos affaires aillent comme elles pourront, mais que notre maman nous soit conservée, voilà l'essentiel, la Providence fera le reste.

Il y a une suspension d'armes, je crois qu'elle sera suivie de la paix. »

L'Empereur d'Autriche, après la bataille de Wagram demanda en effet, un armistice. La paix devait être signée à Vienne le 14 octobre.

Demonts passa les premiers jours d'août dans un village. Revenu à Reggio le 20 août, il écrit aussitôt à sa mère :

« Me voilà revenu de mon village, ma tendre mère. L'air de la campagne m'a rajeuni; j'étais dans une espèce de retraite paisible, et je n'entendais ni tambour, ni canon, ni trompette; cela me paraissait étrange, mais ça me rappelait les premières années de ma vie, et ces doux souvenirs charmaient ma solitude. J'étais logé chez de braves gens, enfin je me faisais de jolies illusions, je me figurais être dans nos jolies vallées. Mais aujourd'hui, le charme est détruit, je me retrouve dans le brouhaha du monde, parmi de bons camarades il est vrai, mais toujours bien loin de ces lieux vers lesquels mon âme est toujours penchée, Non, bonne Mère, ton fils ne sera jamais heureux loin de toi, quelle que soit sa position, il manquera toujours quelque chose à son cœur s'il ne peut le presser contre celui de sa tendre mère. »

On sent dans ce passage qui ne serait pas indigne de Rousseau, un amour profond de la nature et surtout de cette terre de Béarn qu'il affectionnait tant.

Dans la lettre suivante du 31 août, il traite d'affaires bien différentes. Il a un grand besoin d'argent pour payer un cheval qu'il a acheté à crédit et se procurer des objets de première nécessité.

« Ce n'est pas sans peine, à la vérité, que je vois fondre notre petite fortune, mais l'essentiel est de parer aux évènements présents, la Providence pouvoira pour l'avenir. »

Il va prendre une quarantaine de louis et tirer une traite sur l'oncle Clarac qui lui a offert autrefois ses services. Il lui en coûte bien d'agir ainsi, mais il faut qu'il se monte et s'équipe, car il part le 6 septembre pour Vérone avec un beau détachement de deux cents hommes et de cinq officiers. C'est lui qui a le commandement « de ce détachement superbe qui vaut un bel escadron. »

Il ne passa qu'un jour à Vérone où se trouvait le ministre de la guerre. Demonts alla lui faire une visite avec ses officiers.

« Il me reçut très galamment et je reçus une invitation pour aller dîner chez lui; il me parla beaucoup, et, de mon côté, je bavardai comme une pie. Nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde. »

De Vérone, il va à Vicence, et, par Castelfranco et Trévise, il se dirige vers Klagenfurt.

« Comme j'ai été reçu, ma bonne mère, par mon aimable et jolie

Digitized by Google

comtesse de Vicence ! J'ai vraiment en elle une excellente amie, et c'est à la lettre comme frère et sœur que nous nous aimons. C'est une femme d'excellente compagnie et du meilleur ton. »

Aussi Demonts est fort content, et très bien portant :

« Je conduis mon cheval très bien avec mes trois doigts, et cela me fait grand plaisir. Je vois que tout estropié que je suis j'en vaux bien un autre... Je ne t'en dis pas plus long parce que ma petite comtesse m'attend pour aller au spectacle. » (128)

Le 22 septembre, il est à Pontebba, le 25 à Klagenfurt où il prend deux jours de repos (129).

« Me voilà presque au terme de mon voyage, écrit-il, de Neustadt à sa mère. Je ne suis plus qu'à deux jours de Vienne, j'y serai rendu le 10 et je passerai la revue de l'Empereur le 11, il me tarde fort, car un secret pressentiment me dit que cela ne sera pas inutile. Tu penses bien que je te rendrai exactement compte de cette journée. » (130)

Le 11 octobre, Demonts passa à Vienne la revue de l'Empereur. Il le vit, mais un courrier qu'il venait de recevoir l'occupait ce jour-là de sorte qu'il fit défiler sans interroger personne. Ce fut pour Demonts une déception. Aussitôt après la revue, il reçut l'ordre de rejoindre son régiment qui était en Moravie, sur les frontières de la Bohême. Il y arriva couvert de neige et, le même jour, il eut la nouvelle de la paix et l'ordre de revenir à Vienne. Il y était le 20 octobre. Dès son arrivée et malgré tant de choses à faire à Vienne, et bien que ses paupières s'appesantissent, il écrit à sa mère pour lui accuser réception de trois ou quatre de ses lettres.

« Qu'as-tu donc écrit à mon colonel, ma bonne mère ? il m'a dit que tu lui avais fait tout plein de reproches qu'il ne méritait pas et que ta lettre était un peu extraordinaire et très sèche; cela me fait de la peine et m'étonne beaucoup, dis-moi donc ce que c'est et ne lui écris plus comme ça. Au reste, j'oubliais de te dire que, passant auprès d'un château où était le général Nansouty, je fus lui faire une visite, il me reçut très honnêtement, mais je ne l'ai pas vu assez pour être en droit de lui demander ses bontés. »

Demonts demeure une dizaine de jours à Vienne « où il voit de bien belles choses ». La paix est signée,

« une ou deux batailles auraient été nécessaires à ton fils, il aurait été capitaine, mais enfin, patience, il faut espérer que sans cela, il le sera bientôt (131) ».

(*A suivre*). A. CLERGEAC.

(128) Lettre du 12 septembre, de Vicence, à sa mère.
(129) Lettre du 27 septembre, de Klagenfurth, à sa mère.
(130) Lettre du 7 octobre, de Neustadt.
(131) Lettre du 4 novembre, de Marbourg en Styrie, à sa mère.

Digitized by Google

L'ÉPIZOOTIE DE 1775

DANS LA JURIDICTION D'AUCH

(Suite) (15).

Toutes ces troupes étaient placées sous le haut commandement du maréchal duc de Mouchy, gouverneur général de la Guyenne et de la Gascogne, en résidence à Bordeaux. Désirant se renseigner par lui-même, le duc de Mouchy se rendit à Auch le 22 septembre 1775. Comme il y venait pour la première fois, la ville, malgré la détresse où elle se trouvait, décida de lui « faire l'entrée » à laquelle il avait droit, et, « pour le vin d'honneur » lui offrit six douzaines de poires de bon chrétien. Les poires de bon chrétien d'Auch avaient, comme on le sait, très grande réputation et étaient considérées comme un cadeau de choix (16).

Le maréchal se fit rendre un compte exact de l'état de la juridiction et, de retour à Bordeaux, il envoya, le 6 octobre 1775, une *Instruction générale pour les troupes employées contre l'épizootie* (17).

« Les troupes, disait-il, devaient être employées, soit à former une barrière contre l'épizootie en la concentrant dans une ou plusieurs paroisses contigües, soit à désinfecter les granges, soit à les repeupler, soit à veiller à ce qu'il ne puisse s'exhaler des fosses où se trouvent enfouis les bestiaux morts des exhalaisons putrides qui répandraient indubitablement la contagion dans l'air ».

Chaque poste devait avoir au moins quatre hommes sous la conduite d'un bas officier. Tous les bestiaux devaient être marqués à la corne des lettres initiales et finales de la paroisse à

(15) Voyez plus haut, page 82.

(16) Quatre douzaines de poires destinées à Mad. de Laboulaye, Intendante, furent payées 55 livres à un sieur Dupuy, trompette; pour la même, à l'occasion de la Ste Catherine, sa fête, six douzaines de poires et un bouquet coutèrent 98 livres 4 sols. — Six douzaines à M. l'Intendant « pour le bouquet de sa fête », 130 livres au même sieur Dupuy (*Arch. com.* C C, 73, f° 113, 125, 128).

(17) *Arch. com.* A A 6.

Digitized by Google

laquelle ils appartenaient. Si on en rencontrait qui ne le fussent pas, ils devaient être confisqués (18).

Les officiers devaient, chacun dans leur arrondissement, visiter les fosses, les faire recouvrir de terre si besoin, les faire battre pour les tasser et les faire garnir de ronces et d'épines pour empêcher les chiens et les animaux carnassiers de s'en approcher.

Si dans une paroisse contaminée il se trouvait des animaux sains, il fallait les tenir enfermés dans une grange avec une sentinelle à la porte.

L'introduction de nouveaux bestiaux dans une paroisse ne pouvait avoir lieu qu'après trois mois de la cessation de la maladie et de la désinfection des granges. Encore fallait-il prouver que les bestiaux venaient d'endroits non suspects et avaient été conduits par des endroits non contaminés.

Certains commerçants, qui ne se faisaient pas faute d'aller chercher des animaux dans des lieux contaminés et de les introduire « à force et à main armée » dans des paroisses saines, devaient être surveillés de près et, s'ils étaient surpris, il fallait les conduire dans les prisons les plus voisines et les y retenir jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Défense était faite à tous soldats, cavaliers et dragons et aussi aux habitants des paroisses où régnait la maladie et en général à toute personne « vêtue de laine » d'entrer dans les granges infestées. Le propriétaire seul des bestiaux pouvait entrer dans sa grange, mais en observant de se pourvoir d'un habit de toile.

Défense était faite encore à tous soldats, cavaliers et dragons, sous peine de la punition la plus sévère, de rien exiger de leurs hôtes, non plus que des gens qu'ils surprenaient en contravention.

Les officiers ne devaient pas user de force et d'autorité pour « le logement des soldats et l'ustensile à leur procurer » ; c'était aux officiers municipaux à y pourvoir.

Les rivières, la Garonne en particulier, devaient être surveillées, et, près des passages, il fallait construire des baraques en paille ou d'autre manière pour servir à la garde le jour et la nuit.

L'entrée des granges était interdite à tout étranger. Dans le cas où, pour un motif quelconque on aurait à faire venir un maréchal, il faudrait lui faire quitter son habit s'il était en laine et l'obliger à se laver les mains avec du vinaigre avant et après la visite.

(18) C'est en vertu de cette ordonnance que M. de Lassus, sub-délégué, fit marquer avec un fer chaud les animaux de la communauté d'Auch. (*Arch. com.* H H 2).

Digitized by Google

Les maréchaux devaient prêter leur concours aux syndics. Ils devaient veiller à garder les avenues des paroisses avec, à leur portée, un corps de garde de trois ou quatre hommes pour leur prêter main forte en cas de besoin. Leur devoir consistait à défendre l'entrée aux bestiaux des paroisses voisines et à sortir de celle de leur paroisse, de tuer tous les chiens errant dans la campagne et de renvoyer les mendiants et les vagabonds qui n'ont d'ordinaire d'autres asiles que les granges.

Dans une paroisse qui a toujours été saine, la pâture en commun est permise. Dans celles où la maladie aura cessé depuis quarante jours on partagera les bestiaux par groupes de douze têtes au plus sous la surveillance d'un gardien qui devra veiller à ne pas les laisser communiquer. Dans celles où la maladie règne encore on ne pourra laisser les bêtes malades aller dans les prairies qu'après quarante jours de cessation de la maladie.

Des instructions analogues, ajoute le maréchal, avaient été déjà données dans une lettre adressée aux officiers municipaux des villes et bourgades de la Guienne et du Bearn, et si la maladie épizootique a persisté longtemps, notamment dans une partie du Condomois, du Bas-Armagnac, de la Chalosse et du Béarn, c'est qu'on ne les a pas exactement observées (19).

A ces instructions si minutieusement détaillées était joint un tableau indiquant de quelle manière les troupes devaient être disposées.

Un détachement du régiment Commissaire-Général de la Cavalerie devait border le Gers depuis son embouchure, occuper Layrac, Estafort et Lectoure, se prolonger en suivant les confins du Haut-Armagnac, embrasser les paroisses de Terraube, et Sempouy, occuper Valence et de là descendre la Baise jusqu'à son embouchure.

Un second détachement du même régiment devait appuyer sa droite à La Bastide d'Armagnac et sa gauche, en passant par Cazaubon, Castelnau d'Eauzan et Courrensan à Mansencôme, et de là communiquer avec le poste établi à Valence.

Une ligne d'infanterie et de cavalerie devait appuyer sa droite à Lectoure et se prolonger par sa gauche jusqu'à Saint-Nicolas de la Grave, en passant par Miradoux, Lavit et Castelmoron. Cette ligne devait se continuer sur la rive droite du Gers, depuis Lectoure jusqu'à Masseube, en passant par Fleurance et Auch.

Un détachement du régiment de Bourgogne devait appuyer sa droite à Auch, se prolonger par sa gauche jusqu'à Maubour-

(19) *Arch. com.* A A 6.

Digitized by Google

guet en passant par Barran, l'Isle-de-Noé, Estipouy, Marciac et Saint-Justin.

Enfin un détachement du régiment Commissaire-Général et un de celui de Bourgogne devaient former un cordon intérieur dans l'Armagnac, en passant par Biran, Vic-Fezensac, Manciet, Nogaro, Barcelonne, remonter l'Adour, et, passant par Riscle, communiquer avec Maubourguet.

On n'a ici que l'ordre des troupes cantonnées dans ce qui est aujourd'hui le département du Gers, mais des dispositions analogues étaient réglées pour tout le Sud-Ouest, depuis Tarbes jusqu'à Hendaye.

Tous les efforts des hommes étaient impuissants à arrêter l'épidémie. Le peuple consterné, ne sachant comment s'expliquer ses rapides et foudroyants progrès, crut qu'un sort avait été jeté par les « esprits mauvais » sur le pays. Sous prétexte de le conjurer, de tous côtés on recourait à de sacrilèges et ridicules pratiques suggérées par des « devins et des sorciers » qui alors, comme le font encore ceux d'aujourd'hui, profitaient de toutes les occasions pour exploiter la crédulité des esprits faibles.

L'autorité ecclésiastique s'en émut, et, le 23 octobre 1774, Mgr de Montillet adressa à ses diocésains un mandement daté du château de Mazères, pour les mettre en garde contre « ces fourbes qui les entraînaient jusqu'à la profanation des choses saintes, jusqu'aux pratiques les plus vaines et les plus irrégulières » : « Cessez de prêter une oreille criminelle à tous ces suppôts de Satan... Loin de vous ces imposteurs qui vous font chercher la source de vos maux dans la malignité des hommes et dans leur prétendu commerce avec le démon... Avides du peu de facultés qui vous restent, ils s'insinuent mystérieusement dans vos maisons, vous racontent les fables les plus déraisonnables, et insultent à votre simplicité dont ils se jouent pour vous rendre leurs dupes. Vous avez des Pasteurs que Dieu lui-même vous a donné pour être votre lumière et votre flambeau. Ecoutez-les, écoutez-nous. Le vrai principe de la calamité publique c'est l'irréligion qui, à la faveur de la nouvelle Philosophie, infeste plus que jamais nos cités, gagne dans nos campagnes et répand de plus en plus son venin empesté sur la candeur et sur la simplicité de nos mœurs ». C'est elle qui est cause que « le Dieu juste se détermine enfin à vous faire sentir qu'il est le Dieu des vengeances ».

« Mais, s'il vous frappe, rappelez-vous que ses verges sont celles d'un Père et qu'il n'en fait usage que pour vous porter à prévenir les plaies encore plus cruelles réservées aux impénitents... Allez donc au devant de ses coups comme un enfant humilié va au devant d'un tendre père qui le menace et écou-

Digitized by Google

tez sa voix qui vous appelle par le langage des afflictions qui fut toujours celui de sa grâce ».

Et le pieux prélat, après avoir prescrit à ses prêtres des cérémonies et des prières spéciales (oraisons *contra pestem animalium* à la Messe, processions solennelles, messe en l'honneur de St-Roch, bénédiction des animaux, chant du *Miserere* et des *Litanies des Saints*), exhortait les fidèles à « solliciter par la ferveur et par l'humilité de leurs Amendes honorables, les grandes miséricordes du Seigneur » (20).

En vertu de ce mandement, dans le diocèse d'Auch et en particulier dans la ville d'Auch, on ne cessa de faire des prières publiques auxquelles les consuls se firent un devoir de prendre part. Saint Orens, un des patrons de la ville, fut particulièrement invoqué. Le « chef » du saint évêque fut « descendu » pendant huit jours et exposé, entouré de lumières, à la vénération des fidèles (21).

A l'exemple de Mgr de Montillet, les évêques de la province firent eux aussi appel à la piété de leurs diocésains.

Mgr de Cugnac, évêque de Lectoure, prescrivit (18 décembre 1774), « une oraison de quarante heures et une neuvaine à l'autel paroissial de Saint-Gervais » (22).

Mgr de Noé, évêque de Lescar (nov. 1776), publia « une belle et curieuse *Lettre pastorale sur l'épizootie* » (23).

Mais les évêques ne se contentèrent pas d'ordonner des prières et de publier d'éloquentes Lettres Pastorales.

Dans cette Lettre qui vient d'être rappelée et dans laquelle, après avoir exhorté à la prière et à la patience ses diocésains pauvres, il faisait en leur faveur un vibrant appel à la bienfaisance de ses diocésains riches ainsi qu'à celle des chanoines et des différentes communautés régulières et séculières, Mgr de Noé institua deux caisses qu'il appela, l'une la caisse du *don*, l'autre la caisse du *prêt*, et il s'inscrivit, à la première pour trente mille livres, et à la seconde pour quinze mille (24).

Mgr de La Ferronnays, qui de St-Brieux où il était évêque depuis 1769 avait été transféré à Bayonne en 1774, « fit venir à ses frais de la Bretagne son pays, une grande quantité de bestiaux » (25)

(20) *Mandement de Mgr l'Archevêque d'Auch qui ordonne des prières pour obtenir la cessation du fléau qui afflige son diocèse.* A Auch, chez Jean-Pierre Duprat, imprimeur de Mgr l'Archevêque.

(21) A cette occasion, 12 cierges pesant 12 livres furent payés 33 l. 12 s. au sieur Carrère, marchand, qui les avait fournis (*Arch. com.* c c 73, f° 101).

(22) A. Plieux. *Louis-Emmanuel de Cugnac* (*Rev. de Gasc.*, xx, p. 417).

(23) Léonce Couture, *Rev. de Gasc.* xviii, p. 55.

(24) *Recueil de différents ouvrages* de M. de Noé, évêque de Lescar. A Londres, chez Dulau, 1801, p. 81.

(25) Léonce Couture, *Le diocèse de Bayonne pendant le* xviii*e siècle.* (*Rev. de Gasc.* vi, p. 334.). Dans cet article, L. C. dit que Mgr de La

Digitized by Google

S'il faut en croire dom Chaudon, ce bel exemple de l'évêque de Bayonne fut imité par Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, qui du diocèse de Dijon venait d'être appelé à l'archidiocèse d'Auch : « Lorsqu'il (Mgr d'Apchon) prit possession de son archevêché, une épizootie cruelle avait ravagé toute la contrée; il répara les maux de la nature en faisant don aux cultivateurs de sept mille bêtes à cornes » (26).

Par suite de la misère des temps, la ville de Lectoure se trouvait dans un très grand embarras pour faire face aux dépenses des droits réservés de l'année 1776 (27). Afin de lui venir en aide, Mgr de Cugnac « dont la bienveillance était acquise à tous ceux qui voulaient la mettre à contribution », prit « l'engagement formel de payer sur tous les objets de consommation qu'il ferait entrer en ville les droits auxquels seraient soumis les simples particuliers », et, pour éviter à la ville les frais d'une régie, il offrit de « faire tenir des comptes à sa porte de tous les objets de consommation sujets à octroi pour en payer ensuite les droits » (28).

Comme pour la municipalité lectouroise, les « droits réservés » étaient pour la municipalité auscitaine une cause de grands soucis. « Vu la calamité publique qui affligeait la ville », les consuls adressèrent leurs doléances au Contrôleur général pour en obtenir la remise. « La ville, disaient-ils, est dans l'impossibilité de les payer. Elle doit près de cent mille livres dont elle paye l'intérêt ; ses revenus patrimoniaux ne se montent qu'à la somme de 4.300 livres et la dépense excède la somme de 14.000 livres; la ville est obligée d'imposer chaque année environ 10.000 livres pour fournir à des dépenses urgentes et indispensables. Les habitants, malgré leur bonne volonté, sont dans l'impossibilité d'acquitter les charges qui leur sont

Ferronnays était « natif de Nantes » et qu'il fut d'abord « évêque de Bayeux ». Mgr de La Ferronnays ne naquit pas à « Nantes » mais dans le « diocèse de Nantes », en 1735, au château de Saint-Mars-les-Ancenis (*Almanach royal* de 1776). Les *Almanachs royaux* précédents (1774 et 1775) l'avaient par erreur fait naître dans le diocèse d'Angers. Sacré le 8 avril 1770, Mgr de la Ferronnays fut d'abord évêque de St-Brieuc et non pas de Bayeux. Ce dernier siège était occupé depuis 1753 par Pierre-Jules-César de Rochechouard Montigny. D'après Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, supplément, p. 544), Mgr de La Ferronnays serait né au château de Ste-Marie des Anges et il aurait été d'abord évêque de Rieux. Or ce diocèse de Rieux était administré depuis 1771 par Pierre-Joseph de Lastic, du diocèse de Saint-Flour (Cf. L. Lalanne, *Dictionnaire historique*, note Bayeux, St-Brieuc, Rieux).

(26) *Dictionnaire universel*, 9e édition, d'après la 8e édition publiée par MM. Chaudon et Delandine, Paris, 1810.

(27) On appelait « droits réservés » certains droits attribués à différents offices supprimés et « réservés » pour être perçus au profit du roi. (*Vocabulaire français*, art. *Droit*).

(28) A Plieux, *loc. cit.* p. 219.

Digitized by Google

imposées; il ne leur reste d'autre ressource que la bienfaisance du Roy dont les entrailles paternelles s'émeuvent au seul cri des malheureux. M. le Contrôleur général est prié d'intercéder auprès de lui pour obtenir la suppression des droits réservés. Ce secours, quoique faible, sera très consolant pour tous les habitants en attendant que le Roy leur en donne de plus efficaces » (20 novembre 1774).

Le Roi, en effet, ne tarda pas à envoyer des secours plus efficaces. Deux mois après (20 janvier 1775) (29), par un arrêt du Conseil il fut accordé une indemnité égale au tiers de la valeur des pertes éprouvées. En vertu de cet arrêt, un million fut envoyé en Béarn (30). La ville de Lectoure reçut de l'Intendant d'Auch — c'était alors M. de Laboulaye, — la somme de 26 ou 28.000 livres pour rédimer les habitants des trois paroisses de Saint-Gervais, du Saint-Esprit et de Saint-Geny (25 mai 1776). Auch et les autres villes de la généralité durent certainement, sans doute, à cette même date, être l'objet de la même gratification royale.

Si l'indemnité promise depuis un an et plus arrivait ainsi en retard aux malheureux sinistrés impatients de la recevoir, c'était la faute de l'Intendant M. Journet, le prédécesseur de M. de Laboulaye.

Par sa négligence devant l'épidémie, M. Journet souleva l'opinion publique et excita le mécontentement général. Plainte fut portée contre lui. Mandé à Versailles pour y rendre compte de son administration, il fut si fortement blâmé pour n'avoir pas distribué à temps les secours accordés par Sa Majesté que, rentré chez lui, il prit un rasoir et se coupa la gorge (31).

(29) Ducruc *L'épizootie dans le Bas-Armagnac* (*Rev. de Gasc.* t. XXII, p. 448).

(30) *Lettre pastorale* de M. de Noé, (loc. cit. p. 56 en note).

(31) Pour ménager Mad. Journet absente et lui épargner la honte de la triste fin de son mari, on fit courir le bruit, tantôt qu'il était mort subitement « d'un coup de sang », tantôt « qu'il avait été assassiné par son valet de chambre ». Malheureusement, rien n'est plus certain que son suicide. Il eut lieu le 30 décembre 1775. Deux jours après, le 1er janvier 1776, une de nos compatriotes alors à Paris, et mieux qualifiée que personne à cause des relations de sa famille avec M. Journet, pour être bien informée, Mlle Jeanne Pibrac, se hâtait d'apprendre cette triste nouvelle à son frère le chanoine Mathieu Pibrac, doyen du chapitre de St-Orens d'Auch. — Quinze jours après, Pidansat de Mairobert, après information prise, l'annonçait aux lecteurs de l'*Observateur anglais* (cité par A. Tarbouriech dans *Rev. de Gasc.* VIII, p. 286). Pidansat de Mairobert et Mlle Jeanne Pibrac sont d'accord pour attribuer l'acte de désespoir de M. Journet aux vifs reproches qu'il reçut de M. Turgot au nom du Roi pour n'avoir pas su rendre compte des sommes importantes — Mlle Pibrac parle de deux ou trois millions — qui lui avaient été envoyées et qu'il aurait dû distribuer immédiatement aux propriétaires.

Digitized by Google

*
* *

« A la fin de l'année de 1775, dit M. Ducruc, l'épizootie avait cessé dans presque toute la Gascogne » (32). Qu'elle eût cessé dans le Bas-Armagnac, peut-être par la disparition à peu près complète du bétail à cornes, c'est possible ; mais s'il en avait été ainsi dans « presque toute la Gascogne », le duc de Mouchy n'aurait probablement pas donné aux troupes les ordres précis et sévères que l'on connaît. Dans la juridiction d'Auch du moins, l'épidémie régnait encore dans les premiers mois de 1776. Ce n'est qu'à partir du mois de mars que les soldats et cavaliers des régiments de Foix et de Bourgogne qui étaient en détachement dans les campagnes rentrèrent à Auch pour se réunir à leurs corps. Les casernes étant insuffisantes pour les contenir tous, on fut obligé de les loger chez l'habitant « si misérable qu'il lui était impossible de fournir l'ustensile nécessaire » (33).

Un Mémoire fut adressé à M. de Saint-Germain, ministre de la Guerre (9 septembre 1776), où on lui faisait observer que la ville « ayant payé depuis le mois de février 1775 la somme de 14.651 livres pour « l'ustensille des cazernes et le logement des officiers, quoique elle n'eût pas plus de 2.000 livres de revenu, elle était hors d'état de fournir à cette dépense » (34).

M. de Saint-Germain fit droit à ces réclamations. « Au mois de novembre 1776, le pays fut délivré des troupes et les populations purent songer à réparer le désastre qu'elles venaient d'essuyer » (35).

P. TALLEZ.

(32) Ducruc, *loc. cit.*, p. 451.

(33) « L'ustensile » se disait de tout ce que l'hôte était obligé de fournir au soldat qui logéait chez lui, le feu, le sel, la chandelle (*Le Grand Vocabulaire français*).

(34) *Arch. com.* E E 4.

(35) P. Lafforgue, *Histoire de la Ville d'Auch*, t. I, p. 311.

Digitized by Google

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

ET ARMOIRIES DE GASCOGNE

SUITE (1)

---

477 — Prunières, curé de Monlezun,
d'or à un prunier de sinople fruité de même.

478. — Pujos, bourgeois de Sansan,
d'or à 2 puits de gueules posés en fasce.

479. — Regnaut, bourgeois d'Idrac,
d'argent à un chevron de gueules accompagnée en pointe d'un renard de même.

489. — Rey, curé de Sainte-Aurence,
d'azur à une bande d'argent chargée d'un sceptre de gueules.

481. — Bernard Rema, bourgeois de Tillac,
d'argent à un chef de gueules chargé de 2 rames d'or passées en sautoir.

482. — Germain Rivière, du lieu de Molas,
de sable à 3 rivières d'argent posées en pairle.

483. — Olivier de Rivière, baron de Lengros,
d'argent à 3 épées de sable rangées en fasce la pointe en haut.

484. — Nicolas Ruble, du lieu de Saramon,
de sable à 3 truelles d'or posées 2 et 1.

485. — N. de St-Arroman, bourgeois de Bellegarde,
d'argent à une plante de romarin de sinople.

486. — Dominique St-Arroman, bourgeois de Miramont,
d'argent à une balance à la main de sable.

487. — N. St-Arroman, archiprêtre de Sauviac,
d'argent à un romarin de sinople.

488. — Le couvent des religieuses de St-Benoît, de Saramon,
d'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre disciplines de sable.

489. — Saint-Bresc, du lieu de Moncla,
d'argent à 3 bandes engrelées de gueules.

(1) Voyez *La Revue* 1925, p. 125.

Digitized by Google

490. — Le chapitre de Saint-Justin,
de sable à deux portes d'argent posées en fasce.

491. — La femme de Jacques de Saint-Julien, s^r de St-Lanne et Cahusac,
d'argent à 3 macles de sinople posées en barre.

492. — Françoise de Rességuier, veuve de Simon de Sédillac,
d'azur à un lion paté d'argent et de gueules de 4 pièces.

493. — Jacques de St-Martin, seigneur d'Aussat et sa femme,
écartelé au 1er et 4e d'argent à un aigle éployé de sable; au 2e et 3e de gueules à un agneau pascal d'argent et un chef d'azur chargé de 3 étoiles d'azur à une bande d'or.

494. — N. de St-Martin, bourgeois de Cuelas,
de sable à une croix d'argent.

495. — Paul-Antoine de St-Orens, de Fanjaux,
d'azur à une tour crénelée de 3 pièces d'argent accosté à senestre d'une croix de même.

496. — La veuve de Jean-Antoine de St-Pastou, s^r de St-Ost,
d'azur à un aigle d'argent tenant en bec une cloche de même.

497. — David de Saint-Pastou,
d'azur à 3 bandes d'argent.

498. — Le couvent des religieuses de l'abbaye de St-Sever,
d'argent à un chêne de sinople à un St-Sever de sable à genoux au pied du chêne et une bordure dentelée de gueules.

499. — Jean-Guy de Sédillac, s^r de Moncorneil et Estansan,
d'argent à un lion de gueules.

500. — Simon de Sarramea, maire de Tournay,
d'argent à un arbre de sinople et un loup d'or brochant sur le tout.

501. — L'abbaye de Saramon,
d'or à un olivier de sinople et un lion de gueules rampant contre le fust de l'arbre.

502. — La ville de Saramon,
d'or à un chevron de sable accompagné de 2 étoiles de même en chef.

503. — La ville de Sauveterre,
d'argent à un lion contourné de gueules.

504. — N. de Savaric de Monlaur,
de sable à un sabot d'or.

505. — Siméon de Sedillac, de Moncorneil-Estansan,
d'or à une scie de gueules posée en bande.

506. — Alexandre de Sédillac,
d'or à 2 branches d'azur et 2 barres d'argent brochantes sur le tout.

Digitized by Google

507. — Pierre de Segla, seigneur de Sère,
d'or à 3 épis de seigle de sinople 2 et 1.

508. — Seignan, curé de Lartigue,
d'azur à une pairle d'argent accompagné de 3 cygnes de même, 1 en chef 2 en pointe.

509. — La veuve de Guillaume Seignan,
d'argent à une lanterne de sable.

510. — La ville de Seissan,
de sable à 6 quintefeuilles d'argent posées 3, 2, 1.

511. — François de Sérillac, seigneur de St-Guiraut,
de sable à 3 aiguières d'or posées 2 et 1.

512. — Guy de Sérillac, seigneur de St-Guiraut.
de sable à 3 aiguières d'or posées 2 et 1.

513. — Catherine de Soreac, femme de N. de Montastruc,
d'azur à un lion naissant d'or et coupé d'argent à une tour de sable.

514. — N. Soucadoux,
d'azur à une fasce en devise d'or accompagnée en chef de 3 molettes de même et en pointe d'un tronc d'arbre alaisé aussi d'or en pal.

515. — N. Taix, de la ville de Miélan,
d'or à un chef d'azur chargé de 3 trèfles d'argent.

516. — Eusèbe Tenet, archiprêtre de Bassoues,
de gueules à une épée d'argent en bande accompagnée de 2 cuirasses d'or soutenues de 2 heaumes de même, parti d'azur à 9 molettes d'argent posées 3, 3, 3, un lion d'argent brochant sur le tout.

517. — N. de Termes, seigneur de Panassac,
d'azur à un terme de sculpture représentant un Mercure d'argent.

518. — Marguerite de Tourdun,
de sable à une fasce d'argent chargée d'un merle de sable accosté de 2 merlettes de même.

519. — La ville de Tournay,
de sinople à une tour d'argent posée en bande.

520. — Jean Puyberail, sieur de Troncens,
de gueules à un tronc d'arbre d'argent posé en pal.

521. — Trousset, curé de Monlaur et Bernet,
de gueules à 5 pommes de pin d'or 2, 2 et 1, au chef d'argent chargé d'un lion de gueules.

522. — Michel Trousset, bourgeois de St-Elix d'Astarac,
de gueules à 3 peignes d'argent posés en pal.

523. — Arnaud Guilhem de Vacquier, seigneur de Bidot, en Sabazan,
d'argent à 2 bandes d'azur et 2 barres d'or brochantes sur le tout.

Digitized by Google

524. — N. Villas, de la ville de Marciac et de Mondavezan, d'azur à 2 lions d'or affrontés.

525. — Pierre de Villemur, comte de Pailhez, seigneur de Samazan,
au 1er et 4e d'or à 3 pals de gueules, au 2e et 3e de gueules à 2 lions d'or l'un sur l'autre.

(A suivre.) C. LABORIE.

Fondation de bourses au Séminaire d'Auch, 1734.

Mgr Augustin de Maupeou, qui avait fondé et doté l'hôpital Saint-Augustin d'Auch, avait par son testament voulu assurer la fondation « de quatre places dans le Séminaire pour quatre pauvres ecclésiastiques aspirants aux ordres sacrés ».

Son exécuteur testamentaire, Mgr de Barille, intendant de la province de Languedoc, céda, pour partie de cette fondation au P. Mathieu Caubère, jésuite, Supérieur du Séminaire et syndic, la somme de 6.000 livres. Le P. Caubère promit de l'établir en rente pour, ladite rente, servir à la destination faite par ladite fondation et rapporter dans trois mois un extrait du contrat de constitution de cette rente (1).

A. C.

(1) Minutes Bourdonié (étude de Me Mir à Auch) vol. 1731-1734, fol. 189, 21 janvier 1734.

Digitized by Google

DEUX MIRACLES DE S. CÉRASE

S'il est une tâche ardue entre toutes, c'est celle de rechercher dans les légendes actuelles consacrées aux saints locaux cette parcelle de vérité historique qui fut comme le premier noyau de la légende et autour duquel une dévotion mal entendue et un chauvinisme désordonné ont apporté, dans la nuit des âges, des modifications profondes qui n'ont rien d'historique et prétendent uniquement à égaler certains saints à tels autres déjà historiquement connus et à juste titre en renom. Faire dans les légendes reçues des coupes sombres, distinguer cet apport des siècles autour de ce noyau historique primitif, c'est s'exposer à scandaliser les âmes faibles.

Combien plus facile et plus consolante est la tâche de rechercher à travers les siècles les traces du culte de ces saints. Là, les documents sont indiscutables et la dévotion et la piété populaire s'en trouvent confirmées.

C'est cette vérité que mettent en lumière deux documents trouvés dans les registres d'un notaire qui, en 1648, exerçait à Simorre les fonctions de tabellion. Ils ont trait au culte de saint Cérase.

Il ne s'agit point cependant de deux miracles authentiquement prouvés suivant les formes usitées de nos jours par l'Eglise en pareille matière; il s'agit de la constatation qui fut faite devant notaire de faveurs célestes accordées par l'intercession de saint Cérase à deux gentilshommes qui avaient eu recours à lui.

On sait en effet, que « au XIIe siècle, le cercueil de saint Cérase fut transporté à Saintes (1) et placé auprès d'une fontaine qui porte le nom du saint et dont les eaux qui coulent toujours avec la même abondance, ont opéré de tout temps et opèrent encore de nos jours des guérisons signalées en faveur des malades qui implorent l'assistance du saint avec ferveur » (2).

(1) La chapelle de Saintes se trouve à 4 kilomètres au nord de Simorre, sur la route de Saramon. Si l'édifice actuel est du XVIIIe siècle, il a dû être refait, car la chapelle existait au XVIIe siècle, et elle renfermait un autel où on pouvait célébrer la messe.

(2) J. Bénac, *Les saints du calendrier du diocèse d'Auch*, t. II, pp. 223-224.

Digitized by Google

C'est ainsi que noble Jean de Poyferré, seigneur et abbé lay de Poyferré en Bigorre, de Villeneuve et autres places vint à Simorre et par devant maître Bajon, notaire royal, le 20 mars 1648,

« de son bon gré, pure et franche volonté, en considération des grâces et biens qu'il a reçus par la vertu de l'eau du Saint-Sépulchre Monsieur Saint Cerasy, a fondé et fonde de rente annuelle et perpétuelle en faveur de la dite chapelle Saint Cerasy de Sentes, la somme de neuf livres sept sols six deniers qui est l'intérêt de la somme de cent cinquante livres que veut et s'oblige payer annuellement le 24 avril, jour et fête de Saint Cerasy ».

Jean de Poyferré paya comptant la somme afférente à l'année 1648 ès mains de Mᵉ Germain Lafaurie, docteur en théologie, prêtre et recteur de Simorre. Avec cette somme il sera célébré 37 messes par an, 3 par mois, et une le 24 avril. L'honoraire des messes ordinaires devait être de 5 sols et celui de la messe du 24 avril, de 7 sols 6 d. Noble de Poyferré se réserve le droit de se libérer de sa dette par le versement du capital de 150 livres (3).

Plus miraculeux est le fait signalé dans un acte du même notaire du 1 avril de la même année (4). Il ne s'agit point de grâces et de biens en général comme dans l'acte précédent, mais d'une grâce spéciale dont la soudaineté tient du miracle.

Donc, le 1 avril 1648, par devant le même notaire, noble Hugues de Cazaux, seigneur de Gaussan et Montaignan, en présence de Mᵉ Germain Lafaurie, prêtre et recteur de Simorre, a dit et déclaré :

« qu'il y a environ de trois années estant dans la ville de Paris où il avait des affaires, pendant le sesjour qu'il fit audit Paris, ledit sieur constituant fut surpris de fiebvre qui lui dura environ de vingt-quatre heures suyvie d'un vomissement de sang et estant en ceste extrémité il eust recours et fit vœu à Monsieur Saint Cerasy que s'il plaisoit à Dieu de le soulager de ce mal, il se pourteroit dans sa sainte chapelle de Sentes pour lui en rendre grâces, lequel vœu faict, dict en même temps, ledit sieur constituant se trouve affranchi de tout mal et pour le jour d'huy s'est transporté en ladite sainte chapelle de Sentes pour y rendre grâces à Dieu et à Saint Cerasy de ce bienfait. »

Le caractère proprement miraculeux de la guérison de Hugues de Cazaux est formellement affirmé : aussitôt le vœu fait, le malade fut guéri.

(3) Minutes Bajon, notaire à Simorre, t. 1648-1649, fol. 46 v° (Etude de Mᵉ Bégué, notaire à Saramon).

(4) Minutes Bajon, *même volume*, fol. 48 v°.

Digitized by Google

Par reconnaissance, il fonda la rente annuelle de 12 livres pour qu'il soit célébré 48 messes par an dans la chapelle de Saintes par le sieur Lafaurie, ou ses vicaires et ses successeurs. Le fondateur veut que ces messes soient dites à l'intention et dévotion tant de Demoiselle Marguerite de St-Léonard, sa femme, que pour noble Bertrand de Pardelhan son beau-fils, seigneur de Crouchet, que pour Philiberte de Gaussan, sa fille et femme du seigneur de Crouchet. La dévotion à saint Cérase était en honneur dans cette famille puisque Hugues de Cazaux associe tous les siens à son acte pieux.

Ces deux actes qui se suivent à 12 jours d'intervalle furent passés « au terroir de la ville de Simorre, et parsan de Sentes dans la maison des héritiers de feu Pierre Dispan ». Cette maison ne serait-elle pas celle qui, à cause du tombeau de saint Cérase et toute proche de lui, s'appelle le Santet ?

A. C.

Vente d'office de Lieutenant assesseur criminel en la Sénéchaussée et Siège présidial d'Auch, 1743.

L'an 1743, le 5 août, François-Noël Lacroix de Sallenauve, conseiller du Roy, a fait vente pure et simple de l'état et office de conseiller lieutenant assesseur criminel en la Sénéchaussée et siège présidial d'Auch dont il est pourvu en faveur de M. Jean Descuilhé et Demoiselle Jeanne Buzet, son épouse, et de M. Jean Descuilhé, avocat en Parlement, père et fils, habitants dudit Auch, pour le prix de 6.000 livres, 2.000 payées comptant, 2.000 livres à prendre sur le sieur Pierre Tranchan, entrepreneur des ouvrages du Roy de la généralité d'Auch, de laquelle somme il est débiteur par acte du 3 mars 1743, payables dans 2 ans, et 2.000 livres restantes payables dans un an à compter du jour de l'installation dud. sieur Descuilhé fils.

Les témoins furent : Jean Gui Lalo, lieutenant criminel en la Sénéchaussée d'Auch, et Noble Guillaume Morlan, ancien capitoul de la ville de Toulouse (1).

A. C.

(1) Minutes Théodolin (étude de Me Audoin, à Auch), vol. 1743-1744, fol. 494 r°, 5 avril 1743.

Digitized by Google

Lettre inédite du Cardinal d'Armagnac.

Le destinataire de la lettre qu'on va lire n'est pas un inconnu des historiens des luttes religieuses du XVIe siècle. Claude d'Espence naquit en 1511 à Châlons-sur-Marne. Entré dans l'Eglise il prit le bonnet de docteur de Sorbonne et fut recteur de l'Université de Paris; dans les luttes doctrinales contre le protestantisme il se porta aux premiers rangs par la parole et par la plume (1). Il s'attira grandement l'estime et l'affection du cardinal de Lorraine qui l'amena en 1555 à Rome où Cl. d'Espence se distingua tellement que le Pape Paul IV, le rigide réformateur, voulut l'honorer de la pourpre afin de le retenir près de lui. Le docteur français déclina l'honneur, rentra en France et se rendit au Colloque de Poissy où il soutint brillamment la cause catholique. Le cardinal d'Armagnac qui s'y trouvait avec le cardinal de Lorraine en garda une opinion des plus favorables sur le compte de Cl. d'Espence avec qui il se plut à entretenir, comme nous l'apprend cette lettre, des relations suivies.

De Claude d'Espence nous avons un journal du Colloque de Poissy que nous a conservé le manuscrit français 17813 de la Bibliothèque nationale; c'est là que d'Espence a transcrit la lettre du cardinal, au moment sans doute où il écrivait son journal.

Sur ce Colloque qui dura du 20 septembre au 14 octobre 1561, il n'y a pas lieu de nous arrêter ici (2). Le résultat le plus clair de cette assemblée de laquelle la cour attendait la réconciliation des protestants et des catholiques, fut de donner un nouvel essor aux controverses religieuses (3). C'est sans doute à quelqu'une de ces productions de d'Espence à cette époque, que fait allusion la lettre du cardinal d'Armagnac. La lettre n'est pas entièrement datée : le millésime manque; mais, à en juger par la vivacité des souvenirs invoqués par son

(1) Ses œuvres latines, Paris, 1619, in-f°.

(2) Nous avons montré ailleurs (*Rev. de Gascogne* 1904, p. 405-406) et *Rev. de Gasc.* 1914 p. 63-65) le rôle que jouèrent dans cette assemblée des personnages d'origine gasconne.

(3) V. *Rev. de Gasc.* 1904, p. 406.

Digitized by Google

auteur et l'assurance donnée par lui d'avoir tout fait pour rester en relation avec son correspondant, il y a lieu de croire que la lettre suivit d'assez près le Colloque de Poissy; volontiers je la daterais de 1562.

On serait tenté de reculer la date de cette lettre jusqu'au temps où le Cardinal d'Armagnac séjournait plus souvent à Avignon où l'appelaient ses fonctions de légat du pape dans le Comtat qu'il partageait avec le cardinal de Bourbon. Mais il n'eut ces fonctions qu'en 1580 et à cette date Espence était mort depuis longtemps (en 1571).

Telle qu'elle est cette lettre du cardinal nous le montre plus attaché à la cause catholique et plus sympathique à ses meilleurs défenseurs, alors que Monluc désertait de plus en plus sa religion et trahissait tous ses devoirs d'évêque.

A. Degert.

Lettre du Cardinal d'Armagnac à M. d'Espense. (4)

« Monsieur, encore que je vous aye tousjours honnoré et « estimé beaucoup et fait autant d'estat d'entretenir vostre « amitié que de nul autre que je connoisse tant parce que « vous le mérités que pour la bonne et ancienne connoissance « que j'ay de vous, si est-ce que la calamité du temps et misère « de la guerre m'ont empesché de vous escrire aussi souvent « que je désirois et que j'espère faire à l'avenir, ayant voulu « bailler à l'archidiacre de Paris l'un des miens ces trois « lignes pour vous dire que j'ay receu les lettres et le livre que « La Rivière m'envoya de vostre part dans lequel j'ay reconnu « tant d'affection et de zèle à la sainte religion que je m'en « suis infiniment réjouy et tant de vérité dans l'histoire qui « y est contenue que le lisant je cuidois avoir encore devant « les yeux ce qui se passoit à Poissy lorsque nous y estions et « vous remercie tant que je puis de la souvenance que vous « avez eue de m'en faire part avec une asseurance que je vous « donneray que je n'auray jamais puissance sur chose de la- « quelle vous ne disposiez comme moy mesme et que vous ne « puissiez faire estat et mesme de la personne et biens de « celui qui se recommandant à votre bonne grâce prie Dieu « de vous donner, Monsieur, en perfection de santé heureuse « et longue vie.

« D'Avignon, ce 1er Octobre.

« Votre plus affectionné frère et bon amy,

« G. Cardinal d'Armagnac. »

(4) Bibl. Nat. fonds fr. 17813, fol. 114 r°.

Digitized by Google

Lettre inédite de Catherine d'Arroux,

baronne d'Estarvielle, née de Montesquiou.

Parmi quelques débris d'archives provenant de l'ancien château de Jézeau, dans la vallée d'Aure, nous avons trouvé une lettre signée « Destarbielle ».

Celle-ci est datée du château de Marsan, près Auch, le 9 juin 1783 et adressée à Jean-Mathieu Dansin, dernier coseigneur de Jézeau.

La signataire n'en est autre que Catherine de Montesquiou, sœur de Messire Marc-Antoine de Montesquiou, seigneur de Marsan, Aubiet et autres places et veuve de noble François d'Arroux, baron d'Estarvielle et seigneur de Sariac et Tilhouse, lequel lui avait donné un fils, Jacques-Thomas-Marc-Antoine d'Arroux, et une fille qui serait devenue religieuse du Couvent des Clarisses de Castelnau-Magnoac, sous le nom de Sœur Rose.

Quant au destinataire, Jean-Mathieu Dansin, son cousin, il se rattachait par Thérèse de Ségure, sa mère, à Marie d'Arroux, sœur du baron d'Estarvielle.

De cette lettre restée jusqu'à ce jour inédite, nous croyons pouvoir détacher l'extrait suivant où sont consignés certains événements historiques et familiaux :

« J'iray cet esté à Sariac, j'espère que vous me ferés le plaisir d'y venir et de me rendre compte de tout de qu'il vous a plu faire pour mes intérêts et de ce qui pourroit encore convenir. — Je prie d'avance et en grâce Madame Dansin (1) de m'y venir voir, le plus de temps sera le mieux.

« M. Lintendant et sa femme sont arrivés d'Auch avant hier, c'est toujours M. de Vergennes, cousin du ministre de son nom (2). M. Dapchon, notre archevesque, est mort universellement regretté par ses vertus et charittés (3); il donnoit

(1) Marianne de Lartigue, fille de noble Bernard de Lartigue, seigneur de Montberand et de Marie-Françoise de Humeaud. Elle avait épousé Jean-Mathieu Dansin par contrat du 17 août 1766, passé au château de Goueytes et retenu par Me Jean Resclauze, notaire royal de Montesquiou-Volvestre.

(2) Charles Gravier de Vergennes, intendant en 1782 et 1783.

(3) Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, décédé le 12 mai 1783.

Digitized by Google

par mois aux pauvres honteux 8.000 l. Nous ne savons encore qui remplacera ce prélat.

L'année prochaine pourroit estre bien misérable pour les foins tous sablés sur les rivières et aussy les bleds couchés et comme enterrés. Voilà trois mois de pluyes continuelles. Je crois que c'est une suitte des malheurs de Messine et de la Calabre.

« Le vicomte de Montesquiou a passé exprès icy pour nous voir, mais deux jours seulement. Il étoit pressé de se rendre au Régiment de Lionnois où il est colonel et à présent à Perpignan. Il doit revenir incessament passer un mois. Je voudrois y estre (4), son frère l'abbé y vient aussy. Il a une abbaye de 14.000 livres de rente (5), ce n'est pas mal debutter à l'âge de 26 ans, et avoir l'ageance généralle du Clergé de France dans deux ans.

« Mes oncles, mon cher cousin, me chargent de vous faire mille assurances et à mad. Dansin. Tous icy me disent souvent le plaisir qu'ils auroient de vous voir.

« Madame de Montesquiou qui veut estre nommée (6), vous prie de la distinguer par ses sentimens pour vous deux. Je l'auray à Sariac où nous partagerons le plaisir de vous y voir. Croyez-moy toujours, mon cher Cousin, la parente qui vous aime et vous chérit le plus.

« Destarbielle tout à vous. »

FR. MARSAN.

(4) Philippe-Auguste-François de Montesquiou était déjà colonel du régiment du Lyonnais en 1780.

(5) François-Xavier, duc de Montesquiou-Fezensac, né le 13 août 1754, au château de Marsan, et décédé le 6 février 1832 au château de Syrey, en Normandie, abbé commendataire de Beaulieu, diocèse du Mans.

(6) Françoise-Catherine de Narbonne-Lara.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

PROSPER ESTIEU : *Lo Flahut Occitan*, Cantas novas sus vielhs aires (Paraulas e muzica). Prefacia de l'abat Jozèp Salvat. — Éditions « Occitania », E.-H. Guitard, éd. Toulouse, 7, rue Ozenne; Paris (9e), 6, passage Verdeau, 1926.

Voici un album de quarante-trois chansons, texte languedocien et traduction française du grand poète occitan Prosper Estieu, dont tous les amis des Lettres méridionales ont lu les magnifiques sonnets du *Terradou* et de *Flors d'Occitania* et les puissants poèmes de la *Canson Occitania* et du *Romancero Occitan*.

Il nous arrive préfacé par l'abbé Salvat, que connaissent déjà les lecteurs de la *Revue de Gascogne*, et qui s'est laissé prendre le premier au charme de ce « flageolet » rustique.

« Une surprise, dit-il, m'était réservée le jour où j'abordai le poète pour la première fois. Comme je montais l'escalier qui conduisait à son modeste cabinet de travail, j'entendis les sons d'un flageolet. Je crus rêver. Probablement c'était lui qui soufflait dans l'instrument rustique, la tête penchée, ses grands cheveux gris tombant de chaque côté du front. Mon entrée arrêta la mélodie... Ma curiosité allait être satisfaite : « Voici, dit-il, ma dernière chanson ». Et, après m'avoir lu les strophes de *las Dalhazons*, il joua sur son flageolet l'air qui les lui avait inspirées. Ce fut pour moi une révélation... »

C'en est une pareillement pour les admirateurs de la splendeur « hérédienne » de P. Estieu, si souvent comparé au ciseleur des *Trophées*, et qui nous apparait avec ce recueil, sous la forme inattendue d'un délicieux chansonnier populaire.

Au point de vue linguistique, c'est du pur languedocien, naturel et pittoresque, avec tout un carillon de termes rustiques pour célébrer les nids (*Al tems des nizes*), les arbres (*lo sauze*), le vin (*Que te farem, soqueta ?*), les paysages (*Al solelh couc, Mon vilatge*), les travaux (*Las Dalhazons, las Batezons, las Vendemias*), les festivités de la terre natale (*Festa estivença, Nadalet novèl*). Au point de vue poétique, voici les jolies appellations adressées au bébé dans la *Bresairola* (Berceuse), les fières déclarations du *Lauraire* (*Laboureur*) :

Som lo lauraire d'un païs
Que Nòstre-Senhe benezis !

les rythmes sautillants de la *bodega* (cornemuse) lauragaise, la délicate chanson des trois roses (*Las tres ròzas*) et cette perle fine qui s'intitule : *Canson pel Cabalet, la Chanson du*

Digitized by Google

petit cheval. La partie musicale du recueil n'est pas moins intéressante : nous y trouvons, à côté de vieux airs de tous pays et d'une exquise mélodie du regretté Déodat de Séverac, une série d'airs purement languedociens qui rendent cet album très précieux pour tous les amis du folklore musical.

Un oubli à signaler au pdète du *Flahut occitan* : il n'a pas traduit les titres de ses chansons. Des remerciements à adresser à l'abbé Salvat pour avoir décidé P. Estieu à publier le savoureux recueil et avoir éclairé le livret de deux lumineux paragraphes sur la graphie et l'accentuation du néo-languedocien. Ajoutons-y les souhaits d'un succès mérité à cet album si aimable où la Gascogne-sœur se reconnaîtra plus d'une fois dans les sentiments exprimés et dans les mélodies qui les portent, et qui avaient, depuis si longtemps, sous des formes plus pauvres, franchi les bords de la Garonne et volé jusqu'aux coteaux de l'Armagnac. F. S.

EN SOUSCRIPTION

«*Chroniques de l'Eglise de Condom* », par Ludovic MAZÉRET, archiviste à Condom, Gers.

La ville de Condom n'avait pas encore son histoire. Après six années de longues et patientes recherches, M. L. Mazéret vient de combler cette lacune.

« Les Chroniques de l'Eglise de Condom » comprendront, en un volume de 600 à 700 pages et peut-être davantage, non seulement l'histoire de la cathédrale de Condom, proprement dite, mais celle de son abbaye, de son évêché et de la communauté, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1845.

Cette longue étude est rédigée d'après des mémoires originaux et inédits, la plupart ignorés et d'après les nombreux documents déposés dans les archives de la ville.

Ce gros volume sera illustré des divers aspects de la cathédrale, de ses parties et détails les plus intéressants, ainsi que des plus vieux monuments disséminés dans l'agglomération et sa banlieue, ainsi que des portes appartenant aux nombreux hôtels nobles et bourgeois des époques antérieures.

La souscription est provisoirement fixée à 20 francs le volume pris à Condom même. On souscrit dès aujourd'hui chez l'auteur.

Sur la demande d'un certain nombre de bibliophiles, les 60 premiers exemplaires, numérotés de 1 à 60 avec dédicace et signature de l'auteur, seront livrés au prix de 50 francs l'exemplaire, pris à Condom.

L'Administrateur-Gérant : N. LALAGÜE.

Auch. — Imprimerie F. COCHARAUX, rue de Lorraine.

Digitized by Google

L'Horizon Pyrénéen d'Eauze

Nous nous faisons un plaisir de publier le remarquable discours que notre collaborateur, M. l'abbé Médan, vient de prononcer, le mardi 13 juillet, à la distribution des Prix du Collège d'Eauze, présidée par M. le Chanoine Marmont, Archiprêtre de Sainte-Marie d'Auch, et nous le remercions d'en avoir réservé la primeur aux lecteurs de La Revue.

N. D. L. R.

Monsieur l'Archiprêtre,
Mesdames, Messieurs,
Chers Elèves,

Le 19 juillet 1920, j'ai eu l'honneur, dans une circonstance analogue, de vous promener à travers les plus lointaines origines de la région d'Eauze. Nous avons parcouru de Viella à Condom et de Vic-Fezensac à Cazaubon et à Sos, la liste, alors inédite, des stations de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer en leurs diverses périodes.

Aujourd'hui, en regard de cet horizon préhistorique et dans le même esprit de fidélité à la région dont ce collège est le château intellectuel, je voudrais dresser devant vous les lignes de notre plus lointain horizon géographique.

Laissant donc la catégorie du temps pour celle de l'espace, je vous invite à goûter par avance la vision que vous aurez ce soir et tout le long de vos belles vacances. Je vous invite à vous tenir par la pensée, quelques instants, sur le tertre de vos maisons d'Armagnac et à por-

Digitized by Google

ter les yeux vers le midi, là-bas, tout là-bas, sur le décor le plus beau, le plus prenant, le plus chargé de science, de poésie, de religion, de passé et d'avenir de toute notre terre gasconne.

Exactement devant nous, ordonnant le tableau et masquant le massif de lacs, de murailles et de glaciers du Néouvielle et cette large zone, un peu en contre-bas de la chaîne frontière où se creusent les cirques de Troumouse et de Gavarnie, où s'ouvre la Brèche de Roland, où montent le Cylindre du Marboré et la cheminée calcaire du Mont-Perdu, se dresse une pyramide à la pointe émoussée et aux escarpements abrupts : c'est le Pic du Midi de Bigorre, tombeau fabuleux d'Arise, ce géant dont le sommet portait le nom jadis et qui passait pour déchaîner les tempêtes, là même où, de nos jours, les dénonce l'Observatoire de Nansouty. Noble montagne, surtout quand, des coteaux de Termes-d'Armagnac, on l'embrasse tout entière assise à l'extrémité de cette longue et large plaine de l'Adour qui lui sert d'avenue.

A droite et à gauche, les montagnes immédiates s'avancent en demi-cercle et, dans l'embrasure que marquent, d'une part l'Arbizon, de l'autre, le Mont Aigu, l'Adour ouvre les sept griffons dont les eaux rapidement unies se bâtent vers Bagnères.

Un peu à droite, une coupure se dessine, prise d'air du Gave de Pau, dont la perspective se ferme sur l'impérieux Viscos, le Monné, le cône tronqué du Balaïtous et l'étincellement du Vignemale, pyramide noirâtre au milieu des neiges sur laquelle s'épaule la haute crête du Fond de Marcadau.

Au départ de cette coupure une falaise blanchâtre relève ses musoirs, entre la vallée de Ferrières et celle d'Aspe jusqu'à hauteur et en avant du chauve Pic de Ger et de cet autre Pic du Midi, l'isolé, l'escarpé, le très noble pic d'Ossau à la double cime inégale, orgueil des terrasses de Pau.

Plus loin encore vers l'Ouest, les formes deviennent incertaines et à cause de leur plus faible hauteur et de

Digitized by Google

la courbure de la terre, à peine les distingue-t-on entre elles, sauf toutefois la tête de vipère du pic d'Anie où la *légende* basque loge le Seigneur Sauvage, puis la masse décapitée de la Rhune et enfin cette échine du Jaïzquibel qui tombe sur l'Océan comme la croupe d'un bison qui s'abat.

Revenons au Pic du Midi de Bigorre, centre de notre horizon d'Armagnac. Au-delà de l'Arbizon, sur la gauche, la vallée d'Aure se devine et sur ses bords frise la dentelure d'opéra qui découpe le ciel face à Luchon et à Superbagnères, avec les deux Quayrats, les Crabioules et, en arrière, la Maladetta, son glacier et son Néthou qui porte à 3404 mètres le front de la chaîne entière.

Toujours plus à gauche, bombent, un peu en avant, la masse du Gar, la montagne divine qui porte le Bastion des Frontignes et domine la trouée de la Garonne et de la Pique, puis la double tête du Cagire et, sur la ligne frontière, la Tour de Maubermé; plus loin, sorte de réplique du Pic du Midi de Bigorre, la pyramide du Mont Vallier et enfin, aux bords extrêmes du paysage et annonçant les cimes de l'Andorre, les masses voisines de la Pique d'Estats, en Espagne, du Pic de Montcalm, en France, où les Pyrénées océaniques s'achèvent avec la Gascogne elle-même et son climat, sa flore, ses hommes, sa langue et ses coutumes.

Horizon splendide, qui vous chantera dignement ? Quand pour la première fois, Védrines, voguant de Paris à Madrid, vous survolait, il se prit tout à coup à songer : « Dire qu'il n'y a que Dieu et moi qui jusqu'ici ayons vu ces choses ! »

Ces choses ! Quels mots vagues et décevants ! Quel aveu d'impuissance ! Tel qui brille au premier rang dans l'action ne sait que formuler des propos elliptiques, quand il s'interroge lui-même et descend à s'exprimer.

Qui saura, d'un même élan aigu et ramassé, vous décrire, paysage unique, avec les yeux et les mots du savant, vous célébrer avec les yeux et les vers du poête, vous bénir avec le cœur du chrétien !

Digitized by Google

A défaut d'un tel homme, vers vos cimes que frappe d'un rayon oblique le frais matin de Gascogne ou la lenteur de nos couchers de soleil, vers votre muraille crénelée sur laquelle vibrent nos midis blancs et or et que veillent les étoiles de nos nuits bleuâtres, que les savants tour à tour, les poètes, le chrétien, nous donnent audience et, en quelques mots rapides, nous livrent leur trésor.

I. — *Les Savants*

Ecoutons d'abord ce que nous disent les savants. Mais, parmi eux, — et pour faire court et parce qu'il n'y a pas de Science, mais des sciences, — à qui donnerons-nous la parole ? Ils sont trop.

Laisserons-nous le géologue, qui explique le limon des origines et qui parle de cinq cents millions d'années pour la formation du diamant, nous décrire l'architecture des Pyrénées et leurs terrains, le plissement tertiaire d'où elles surgirent de Téthys avec leur ossature terrible de granit et leurs zones successives et le déversement, surtout vers le centre, de leurs nappes de charriage, vagues de pierre qui jouèrent à saute-mouton, puis le travail des glaciers et des cours d'eau qui ont fait tomber la montagne dans les estuaires et qui continue ?

Le philologue va-t-il disserter sur le nom et sur les textes grecs et latins qui concernent cette masse, textes rares et difficiles tant des auteurs que des marbres ou de la toponymie ?

Le linguiste discuterait les langues avec leurs dialectes : basque et aquitain d'une part, latin et gascon de l'autre.

Le naturaliste nous intéresserait par leurs ressources sans nombre au point de vue des minéraux, des marbres par exemple, au point de vue des plantes et particulièrement de celles des hauteurs et de leur étagement, au point de vue aussi des animaux comme l'ours, l'isard, le bouquetin ou le coq de bruyère.

Les variétés humaines de vallée à vallée défileraient sous nos yeux, comme au Musée de Lourdes, avec l'ethnologue.

Digitized by Google

Je vois le préhistorien, sous les traits du fameux juge d'Eauze, Edouard Piette, nous inviter à déambuler dans les grottes qui jalonnent les avant-monts d'Isturitz à Arudy, à Lourdes, à Lortet, à Gargas, à Gourdan, à Massat.

Certains peut-être ici m'attendent à l'historien et murmurent avec Montaigne : « Trop de longueries d'apprêts ! » Qu'ils m'excusent. Mais où l'histoire, je vous le demande, ne nous ménerait-elle pas avec les Aquitains, leurs origines, leurs luttes avec Rome et leur brillante romanisation, avec les Wisigoths, avec les Vascons qui changent le nom du pays avec les Arabes et les Berbères à qui nous rendons aujourd'hui dans le Riff et dans l'Afrique mineure leurs visites du VIIIe siècle ?

L'historien ! Mais il évoquerait Charlemagne créant pour son fils Louis un royaume d'Aquitaine et dont le neveu Roland vous portait dans ses prunelles, ô monts pyrénéens, quand il périt à Roncevaux. L'historien ! Mais avez-vous songé aux Normands et au morcellement en comtés et seigneuries qu'ils provoquent et qui nous ramène à l'émiettement en tribus d'avant notre ère à peine atténué par les grands groupements ecclésiastiques, seule survivance de l'ordre romain avec les fors montagnards ? Allez-vous vous reconnaître dans cette poussière que M. Degert fit mordre au pauvre Bladé et où M. de Jaurgain s'évertue, tandis que la mort a arrêté les recherches de M. de Castéran. De cette nébuleuse Gaston Phébus surgirait en son château d'Orthez, Duguesclin devant Lourdes, les Anglais devant Mauvezin. Puis viendrait la conquête de la couronne de France par un souverain des Pyrénées, le roi de Navarre. Avez-vous songé à une conséquence très curieuse et peu connue de cette conquête que l'historien ne manquerait pas de mettre en valeur pour peu que vous lui laissiez du champ ? Je veux dire cette Fédération pyrénéenne de vallée à vallée entre les deux versants, autre Suisse en puissance arrêtée par la montée prématurée vers les Pyrénées et la rencontre, à l'île des Faisans, des rois de France, d'une part, des rois d'Espagne, de l'autre, qui, à la Paix des Pyrénées, endossent et enregistrent comme

Digitized by Google

leurs les antiques traités locaux de lies et de passeries entre frontaliers pyrénéens. Quant à cette partie des guerres de la Monarchie, de la Révolution et de l'Empire dont nos montagnes furent le théâtre et, par exemple, la montée et la retraite de Soult à Roncevaux renouvelées de Charlemagne, je me borne à les mentionner.

Décidément, l'histoire serait trop envahissante. Allons-nous lui préférer les thèses de la Faculté ? La mèdecine d'aujourd'hui est si plaisante, à la belle saison, dans nos cures d'eau et d'air aux rayons violets ! Esculape, — c'est une revue que me passe parfois l'aimable mèdecin de cette maison, — Esculape nous dirait la vertu des eaux des Pyrénées qui guérissaient déjà les Romains, comme le prouvent les marbres : et Luchon et Cauterets, ces capitales du soufre, et Bagnères de Bigorre, et Barèges, et les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes et cent autres. Si la montagne toute seule nous effraie, voici la mer qui vient à la rencontre avec les plages basques et leurs rochers de féerie. Hésitez-vous encore ? Les Compagnies de Chemins de fer ont posé des affiches si alléchantes et édité des livrets si inexacts !

Voyez plutôt leurs ingénieurs nouveau modèle nous faire signe vers ces parages où les cyclistes du Tour de France se précipitaient naguère, suivant leur expression, à tombeau ouvert. Les ingénieurs ! Ils vous embarqueront avec la fée électrique sur les lignes qui, des Pyrénées, doivent nous apporter lumière, force et chaleur et qui déjà enserrent plusieurs versants d'une architecture de ciment armé, simple, rigide, géométrique, aux bâtis apparents où les tubulures d'amenée font figure de veines dans un écorché d'anatomie. Lisez dans son *Livre de Raison* ce qu'il advint de M. de Pesquidoux capté par eux, un mois durant, dans la vallée d'Aspe, et voyez s'il est dangereux de céder le moindre bout de petit doigt à ceux qui domptent par milliers les chevaux impatients de nos forces torrentielles et les lancent vers nous de pylone en pylone.

Qui écouter ? Péril de toutes parts ! A noter d'un seul de ces savants et de quelques autres les érudites remar-

Digitized by Google

ques, il faudrait les pyrénéens loisirs d'un Heptaméron.

En désespoir de cause, bornons-nous, — puisqu'aussi bien il faut en interroger un, — aux propos, à quelques propos, du plus qualifié en fait d'horizon et de montagnes, le géographe. Puisse-t-il nous donner le goût de fréquenter chez les autres !

Le géographe nous rappelle que cet horizon des Pyrénées que nous parcourions tout à l'heure n'est pas même le tiers de la longue chaîne de plus de mille kilomètres qui s'étend de la Méditerranée du Roussillon à l'Océan de Galice et que, à la manière du toit basque, les deux versants en sont inégaux, le plus court étant le nôtre.

Cette fraction que l'œil découpe se trouve être homogène : elle répond aux Pyrénées Océaniques françaises, c'est-à-dire à cette portion du versant nord sur laquelle règnent les influences atmosphériques de l'Océan à partir du fond du Golfe de Gascogne.

Par là elle se distingue du versant correspondant. Nul trait géographique n'est plus particulier ni plus déterminant que l'existence d'un climat double dans les Pyrénées, un climat atlantique et européen sur presque tout le versant nord, un climat méditerranéen et même africain déjà sur le versant sud.

Négligeons les Espagnes et leur sècheresse et leurs longues terrasses et leurs couleurs violentes dont le contraste s'impose avec nos pentes arrosées, nos abrupts rapides, nos teintes plus douces.

Un fait moins connu, en tout cas moins signalé et même pratiquement nié par les auteurs de manuels, c'est la différence qui s'accuse entre l'horizon pyrénéen d'Eauze et ce qui lui échappe vers l'est. Prenez, au hasard, une géographie de la France destinée à l'enseignement secondaire. Vous y verrez les Pyrénées généralement mises à part comme région. Généralement aussi cette prétendue région vous sera, d'un crayon décisif, découpée en trois groupes : Pyrénées de l'ouest, du centre et de l'est.

Or, il n'y a pas une région pyrénéenne, Mesdames et Messieurs, mais des pays pyrénéens, relevant les uns du

Digitized by Google

Midi océanique, les autres du Midi méditerranéen et chacun d'eux, relié aux pays d'en bas qui lui sont complémentaires. Pourquoi et où se fait le partage, d'une part, la soudure, de l'autre, est une chose de nature contre laquelle se dressent vainement les idéologies de manuels rédigés de Paris. Le climat proteste et l'histoire et la vie économique.

Remarquez l'orientation des Pyrénées d'une mer à l'autre. Cette position et leur front élevé et continu, en façade, en font un véritable écran contre lequel viennent buter et se condenser, surtout pendant la saison froide où ils plafonnent bas, les vents qui roulent la nuée atlantique, c'est-à-dire les vents de l'ouest, du sud-ouest, du nord-ouest, c'est-à-dire encore à la fois les plus fréquents et, par excellence, ceux de la pluie.

Le vent du nord ou vent de bise, celui du nord-est ou soulèdre et celui du sud ou de montagne n'apportent pas une goutte d'eau. Le vent de montagne, en particulier, qui est très rare, descend tiède comme une haleine vivante et porte si bien le beau temps que dans la chanson des noces, il gonfle comme une joie de bonne augure les voiles du lit de la mariée.

Lou léit de la nobio que ba, que ba.
Lou bent de mountagno qu'ou hè ana.

Quand au vent du sud-est ou vent d'autan, c'est une sorte de sirocco parfois très violent, chaud, énervant et sec : les Pyrénées de Catalogne et les Corbières ont bu d'avance le peu d'humidité qu'il avait, à partir d'Afrique, enlevé à la mer. En lutte perpétuelle avec les vents de l'ouest et appuyé comme eux, à l'axe de la chaîne, il leur dispute la domination des pays au nord des Pyrénées.

Ce combat des vents pluvieux et du vent sec, des deux haleines fondamentales de notre isthme gascon qui gouvernent chez nous toute l'économie rurale et les produits du sol et la santé des bêtes et des gens, le paysan d'Armagnac les connait bien et il en prévoit l'issue. Quand le ciel est noir du côté de Bordeaux et la montagne ensoleillée, il sait que la pluie est en chemin et le proverbe le dit :

Mountagno claro, Bourdèu escu
Ploujo sigu.

Digitized by Google

De ce balancement régulier des vents méditerranéens et océaniques, il suit que le climat se modifie à mesure que l'on s'éloigne de l'Océan, comme aussi à mesure qu'on monte du nord au sud. Par là s'explique la différence d'aspect des Pyrénées françaises à l'est et à l'ouest pour un spectateur qui les contemple de Toulouse c'est-à-dire d'à peu près en face de leur milieu. L'ouest, à partir des sommets qui dominent la vallée d'Ossau est ordinairement voilé par les vapeurs; le centre, au contraire, et surtout l'est jusqu'au Canigou, se voit plus souvent et plus distinctement. Toulouse est à la limite des deux climats : à partir de cette ville, la limite monte vers Bordeaux, au nord-ouest et descend vers les cimes de l'Andorre, au sud-est. Là où la zone moyenne des pluies s'arrête, après Toulouse et sur la grande chaîne, la végétation change. Au pays des céréales et des prairies, le climat méditerranéen fait succéder, avec le Bas-Languedoc et le Roussillon, le pays de la vigne et de l'olivier et un ciel nouveau plus ardent, plus orageux, plus chaud, plus sec. A son tour, la végétation qui la règle, modifie à partir des mêmes parages, la vie des animaux et celle de l'homme.

Quel contraste des molles et gracieuses collines basques et de leurs forêts de hêtres avec les escarpements calcinés des Albères et leurs bois de chênes-lièges et leurs oliviers gris et l'éclat et le parfum de leurs haies d'agave !

Les Pyrénées françaises, par suite, se divisent naturellement, du fait capital du climat, en deux parties, l'une qui relève de la Méditerranée, l'autre de l'Océan. Et c'est la seconde tout entière, au climat homogène, fils de l'Océan et de l'écran pyrénéen qui constitue précisément à la fois l'horizon d'Eauze et l'horizon des Pyrénées de Gascogne.

Car, si Toulouse est au milieu de tout le versant français, Eauze sur l'axe de la Ténarèze, axe géologique et géographique, Eauze bien vue par l'œil romain qui la reconnut capitale parce que la nature l'avait sacrée telle, Eauze répond au milieu des Pyrénées océaniques françaises. Et c'est pourquoi également, les Romains, ces administrateurs pratiques, eux qui avaient fait des Alpes un

Digitized by Google

gouvernement à part, s'étaient bien gardés d'une semblable politique dans les Pyrénées. Ils avaient rattaché au forum d'Eauze tout le pays dont les terres et les eaux descendent vers nous, vers la Garonne et vers l'Adour, de toutes les cimes qui couronnent l'horizon, ayant déjà groupé les vallées montagnardes avec les plaines et les talus complémentaires que leurs avant-monts dominent, à St-Lizier de Couserans, à St-Bertrand de Comminges, à Tarbes, à Lescar, à Oloron, à Dax. Ces groupements à leur tour prenaient langue ici et communiaient à la même politique avec les cités d'Auch, de Lectoure, d'Aire, de Bazas et des Boiates du pays d'Arcachon.

Notez d'ailleurs que ce chef-d'œuvre romain ne faisait que consacrer un travail de reconnaissance et de groupement bien antérieur dû à l'initiative indigène. La province romaine dont Eauze était la capitale qu'était-ce autre chose que cette région d'Aquitaine nettement reconnue par César ?

Notez aussi que ces limites de nature, le Moyen-Age les a, en grande partie, conservées avec la province de Gascogne et que l'Eglise surtout les a maintenues à peu près intactes jusqu'à la Révolution française avec la province ecclésiastique d'Auch et ses douze diocèses.

Voilà, Mesdames et Messieurs, sommairement, un des nombreux aperçus que le géographe, au nom des savants, nous donne sur l'unité de notre horizon, le motif de sa visibilité et les conséquences qui en découlent.

Cet horizon nous met en présence au point de vue géographique, d'un fait prépondérant et d'un ensemble climatique, le fait pyrénéen et l'ensemble gascon, l'un et l'autre liés. Et ce sont les Pyrénées océaniques françaises, de la Bidassoa au premier tributaire occidental de l'Ariège. Et c'est la région gasconne, des mêmes cimes pyrénéennes au frisson d'argent de la Garonne.

II. — *Le Poète.*

Thème inépuisable aux dissertations des savants, notre horizon pyrénéen, Mesdames et Messieurs, est un thème

Digitized by Google

non moins riche au lyrisme des poètes, lyrisme inexprimé *chez beaucoup*, lyrisme éclatant chez quelques-uns.

Quelle que soit la conception qu'il ait de la nature, quelle que soit sa manière de la sentir et de l'aimer, quel homme peut rester indifférent devant le décor pyrénéen ? Une atmosphère de poésie, un éther frissonnant et indicible l'enveloppent dont les ondes viennent battre son cœur et s'y mêler à ce qu'il y a de finesse, d'élan, de passion dans le rythme de son sang.

Il est des lyres sur tous les sommets de la France, disait Barrès. Ah ! comme ces lyres résonnent aux cimes pyrénéennes ! Quel hymne sans paroles y flotte comme « la lumière et les ombres que promène le ciel dans un paysage » avec « l'amour, l'invisible, la destinée, la tragédie de l'univers » !

Il y a plus de poésie latente qu'on ne croit parmi le peuple et je ne souscrirais pas au mot de ce critique d'Armagnac : « Le Gascon de la plaine, dit-il, ne saisit pas la grande poésie des gaves et des montagnes, ni celle d'un coucher de soleil... Généralement, s'il regarde du côté de la montagne ou de la mer, c'est pour savoir le temps qu'il fera demain et s'il regarde le coucher du soleil, il songe :

Aubo roujo,
Bent ou ploujo.

Rien de plus. » En est-on bien sûr ? Je me souviens d'une vieille grand-mère s'extasiant sans pose, devant son petit-fils, à la vue d'un pommier rond tout fleuri qu'empourprait le soleil couchant. « *Quin mourimènt* », disait-elle. Bel arbre, je t'apercevrai jusqu'à l'occident de ma vie et tu m'es un garant aussi fidèle de la poésie éparse dans nos campagnes que pouvait l'être pour un Grec le laurier d'Apollon sur les pentes de Delphes !

C'est un fait. De toutes les impressions que dicte notre sol aux habitants de notre Sud-ouest la plus constante et la plus générale est celle du décor pyrénéen qui s'enlève régulier de tous nos tertres, haute muraille bleue obstruant l'horizon.

Digitized by Google

Son image s'impose à l'enfant, au jeune homme, au vieillard. Chez quelques-uns même elle est une passion si envahissante que, sur ce thème, Jean Rameau a pu écrire un roman, *L'Ami des Montagnes*. Recueillons quelques témoignages.

« Le premier vestige de beauté, dit Francis Jammes, qui devait m'amener peu à peu à une notion de beauté plus haute, puis d'une création infiniment plus parfaite, fut, à mes yeux, jusqu'à ma cinquième année, un havre d'air limpide qui baignait un coteau dominé par de fières montagnes. »

De fières montagnes ! Un compatriote de Jammes, Onésime Reclus, d'Orthez, fait la même remarque : « Les Pyrénées françaises, dit-il, émergeant brusquement des plaines, sont, regardées d'en bas, très grandioses. »

Grandeur pour grandeur, le soldat les salue à son retour de la guerre. Ne s'avancent-elles pas sans palier vers la mer étale des terres basses, plaines, vallées et collines, comme une étrave de navire sur laquelle, saharien mirage, la robe tissée de rayons et les ailes ouvertes, une Victoire frémirait ?

« Cloîtré dans la divine douceur et dans le silence de Pau » Barrès nous fait cet aveu : « Il y a dans mon rêve une douce terrasse, pareille aux promenades qui dominent le Gave et la prairie de Pau ; c'est un espace de méditation qu'aux meilleurs moments, chaque semaine, je parcours ; rien ne m'y heurte, tout m'y rassérène et dans cette langueur des monts qui, le soir, se vaporisent dans l'air liquide, je trouve pour me cicatriser l'apaisante certitude du repos acquis à nos morts. »

Dans le *Journal de M. d'Aujuson*, Charles de Bordeu fait écrire à son héros, un jeune homme qui rêve de gloire littéraire et qui, pour y travailler, s'est retiré avec son père dans une gentilhommière de Béarn :

« On voit d'ici les Pyrénées rassemblées..... le soir, quand le soleil a disparu, l'air est calme comme une nappe d'eau. Alors se sculptent les masses, les formes, les attitudes et les préséances des monts... L'or et la flamme, le

Digitized by Google

violet, l'azur, l'éclat des pierres précieuses et des métaux, les veines les plus délicates des marbres, le rose des roses et de la chair se succèdent sur la vague sublime...

« A quoi méditent ces Titans, ces dieux, à l'heure où les couronnent les étoiles !... Quels songes d'abîmes et de granit, de royauté polaire ?... »

Et il évoqua les spectres et les génies de l'éther, les fées et les fileuses de l'onde, impuissant à comprendre, dit-il, « l'altière rêverie de la nature. »

Ecartons ces propos d'une âme littéraire dans le genre de ceux du jeune Taine écrivant son *Voyage aux Pyrénées*, plus attentif à la vie des roches, des eaux, des plantes et des bêtes que sympathique à l'humanité qu'il coudoyait et à son âme.

Voici qui est plus vrai, mieux vu et plus humain. Devant le profil pyrénéen, au crépuscule, les fiancés d'Armagnac viennent avant les noces et la longue vie de labeur projeter sur le temps les illusions d'une génération qui monte. M. de Pesquidoux a noté leur rêverie.. « Le soleil vaste et rouge, dit-il, incendie tout : si puissant encore qu'il parait faire hésiter l'ombre. Alors ils soupirent, leur cœur inculte les oppresse. Il n'est pas assez grand pour contenir à la fois leur amour et l'obscure admiration née de ce spectacle. »

Et que dire du vieillard, qu'environnent tant de rêves brisés ? Ecoutez encore ici le témoignage de l'écrivain du Houga :

« J'ai fait réserver, dit-il, quelques pieds de charme en lisière du taillis, déjà respectés par mon père, quand les grands hêtres furent mis bas. Là, souvent, sa journée de maître terminée, un de mes grands-oncles venait s'asseoir au soleil couchant sur un banc de gazon.

« Il avait perdu sa femme, perdu ses fils, il achevait la vie seul, et c'était l'heure où il pensait à eux, au moment où la nuit va venir.

« L'horizon de cette place est immense. Comme animées d'un mouvement de glissement, de contrée en contrée, les terres ont l'air de couler jusqu'aux Pyrénées qui occu-

Digitized by Google

pent le fond lointain du pays. Frappées d'éclat de lumière sur les reliefs, zébrées de lignes d'ombre dans les ravins, étincelantes de neige rose ou pourpre jusqu'à fleur d'aiguilles elles... trouent ou entaillent à vif le bord bruni du ciel.

« Et des féeries jouent sur elles à chaque déplacement de l'astre qui s'abîme. Le spectacle est mouvant, magnifique et serein.

« Empli de ses souvenirs, le vieillard assistait à la chute du jour. Il entendait fuir le bruit et gagner le silence... Cela seul apaisait son cœur douloureux.

« Et lorsque son frère ou son neveu, venu le visiter, le surprenait immobile, perdu dans cette vue et dans ces harmonies rustiques, il mettait un doigt sur ses lèvres et murmurait : « Ecoute, comme c'est beau ! »

Cette poésie de nos montagnes n'est pas seulement latente parmi ceux qui les contemplent et traduite par des attitudes, des silences, de rares exclamations. Elle a inspiré des poètes en titre et, si nous en avions le temps, nous établirions une riche anthologie de morceaux qu'à bon droit nous appellerions pyrénéens au même titre que ces belles proses dont je viens de vous lire quelques lignes.

Lucain y figurerait le premier. Avec tous les auteurs anciens, Appien, Diodore, Tite-Live et d'autres encore, il a été frappé du caractère héroïque de cette frontière et il la qualifie d'aérienne. Nul Titan, dit-il, n'eut jamais la force de rompre leurs glaces. Vienne toutefois le printemps et les neiges fondent et le gel se brise et les roches suintent et les sources s'enflent et débordent et tous les cours d'eau bouillonnent à pleines rives.

Silius Italicus parle de leur cime comme d'une citadelle hautaine, enveloppée de frondaisons et de nuages, qui commande à un vaste horizon de peuples et qui sépare éternellement par de larges espaces les Celtes d'avec les Ibères.

Ausone, à l'occasion de Toulouse d'où le panorama py-

Digitized by Google

rénéen est si étendu, évoque leurs neiges comme d'un dos *monstrueux* surgissant entre deux mers.

Le même Claudien qui décocha à l'élusate Rufin deux livres de vers, — Rufin avait pris le bon parti, celui de mourir, — le même Claudien qui parle des remparts d'Eauze, — est-ce un mot de poète ? je crois plutôt à une réalité depuis les derniers travaux à la gare pour la ligne de Vic, — Claudien reprend dans un même vers le thème de Lucain, de Silius et d'Ausone.

Festus Aviénus mentionne les deux rivages, le cap du Figuier et le cap Cerbère couronné de pins et, entre les deux, une route de sept jours de marche, aïeule authentique, mais plus lente et sans doute moins confortable, de la Route actuelle des Pyrénées.

> Hauts sont les pays et ténébreux et grands,
> Les vaux profonds et les eaux rapides,

dit la Chanson de Roland.

Du Bartas chante, en un sonnet laborieux, ce grand corps étendu dont les rochers sont les ossements et les fleuves les veines.

Despourrin fait gémir

> Là-haut sus la mountagne u pastou malurous.

Officier en garnison à Pau, Vigny entendait, il y a cent ans, dans les trompes de chasse d'un village voisin, la nuit, le cor de Roland retentir, comme des créneaux d'une tour, du haut des Pyrénées.

> J'aime le son du cor, le soir, au fond des bois...
> O montagnes d'azur ! O pays adoré !...
> Ames des chevaliers, revenez-vous encor ?
> Est-ce vous qui parlez avec la voix du cor ?...
> Roncevaux ! Roncevaux ! dans ta sombre vallée,
> L'ombre du grand Roland n'est donc pas consolée ?...

Victor Hugo, venu à Luchon, y fut prié d'écrire sur l'album de l'Hôtel de la Vallée du Lys, vers 1851. « A quelque temps de là, disait plus tard le maître d'hôtel, quelqu'un m'offrit 200 francs de la feuille qui contenait

Digitized by Google

ces pattes de mouche ; je le renvoyai, comme vous pouvez croire. Un soir, je m'aperçus que ma feuille avait disparu... Brigands ! » On pourra lire ces vers dans la *Revue de Gascogne* de 1900 où Léonce Couture se donna le plaisir de les publier. Les deux premiers suffiront à vous donner le ton du morceau, qui est d'ailleurs peu connu :

O pics, clochers du monde où sonne la tempête,
Cadrans d'où l'avalanche à toute heure mugit...

Plus célèbre de Victor Hugo sur nos montagnes, en marge de son livre *Alpes et Pyrénées*, est le Masferrer de la *Légende des Siècles*, cette vision épique de notre horizon dans le Haut Moyen Age et de ce bandit qui refusa, de plus bandits que lui, la royauté d'Oloron :

Fauve, il s'est du milieu des vivants évadé..
Il franchit tout, distance, avalanches, hasards,
Tempêtes, précédé d'une fuite d'isards,...
Hier il côtoyait Irun; aujourd'hui l'aube
Le voit se refléter dans le vert lac de Gaube...

Hérédia a repris le thème dans deux des cinq sonnets pyrénéens de ses *Trophées*, le sonnet au Dieu Hêtre et celui aux Montagnes divines où il profile sur nos cimes une même farouche silhouette :

Ayant fui l'ergastule et le dur municipe,
L'esclave Geminus a dédié ce cippe
Aux Monts, gardiens sacrés de l'âpre liberté;
Et, sur ces sommets clairs où le silence vibre,
Dans l'air inviolable, immense et pur, jeté,
Je crois entendre encor le cri d'un homme libre.

Ce cri, bien romantique, Mesdames et Messieurs, ne serait-ce pas l'irrintzina des Basques, le cri aigu, long, sauvage, dont les éclats poignants brisent vers le ciel et se prolongent dans les cœurs ?

Du même Hérédia qui ne connait cet autre sonnet pyrénéen, l'Exilée, consacré à cette pauvre femme de Sabine qu'un César, suppose le poète d'après un marbre mal lu, exila dans nos montagnes et qui seule, sans désirs, n'es-

Digitized by Google

pérant rien de l'homme, se consolait au spectacle des cimes et au culte de leurs dieux ?

Penchant ton front qu'argente une précoce neige,
Chaque soir, à pas lents, tu viens t'accouder là.
Tu revois ta jeunesse et ta chère villa
Et le Flamine rouge avec son blanc cortège ;
Et, pour que le regret du sol latin s'allège,
Tu regardes le ciel, triste Sabinula.
Vers le Gar éclatant aux sept pointes calcaires
Les aigles attardés qui regagnent leurs aires
Emportent en leur vol tes rêves familiers...

Edmond Rostand aimait nos Pyrénées au point qu'il bâtit au style du pays la maison de son rêve dans ces montagnes du Pays basque assises au bas de la chaîne frontière comme des enfants de roi au bas du trône de leurs parents couronnés. Que n'ai-je le temps de vous dire ces vers de sa jeunesse où il explique son goût et cet instinct qui le pousse, dès Toulouse, à la portière du wagon ?

Quel est ce courant d'air bleuâtre
Qui m'aspire entre vos sommets ?...
C'est de l'Espagne encore douce ;
C'est de la France âpre déjà...

Oublierons-nous d'Armand Sylvestre ce salut à la Gascogne qu'il y a vingt-cinq ans, au Petit Séminaire d'Auch, le jeune Armand Praviel, en gants blancs, déclamait pour accueillir Théodore Botrel ?

O terre de Gascogne aux délices bornées,
Aussi loin que s'en vont tes fleuves au flot clair,
Par un horizon bleu qu'au fond tes Pyrénées
Festonnent d'un frisson d'argent pâle dans l'air !

Mais l'avouerai-je ? Quand on a fait le tour de tous ces écrivains et de plusieurs autres et noté leurs beaux vers, on en vient à songer à de plus humbles essais mais que la musique exalte et prolonge et, par exemple, à ces tyroliennes si populaires que promena à travers l'Europe Alfred Roland, le légendaire chanteur de Bagnères de Bigorre, et surtout à celle-ci :

Montagnes Pyrénées,
Montagnes fortunées,

Digitized by Google

avec la reprise fameuse et les notes fières et enthousiastes qu'il faut avoir entendues de bouches pyrénéennes :

Halte-là ! Halte-là ! Halte-là !
Les montagnards, les montagnards sont là !

On en vient même à parler comme Alceste vantant la chanson du roi Henri et à dire : rien ne vaut pour évoquer nos Pyrénées la vieille chanson anonyme, mélancolique et solennelle, toute chargée d'aspirations confuses vers le pays des mirages, vers l'horizon, vers l'invisible, la vieille chanson qui est comme notre chant national du Sud-Ouest et que, pour l'ennoblir encore, la tradition attribua à Gaston Phébus :

Aqueros mountagnos
Que ta hautos soun
M'empatchon de bese
Mas amous oun soun...

III. — *Le Chrétien*

A ces départs émouvants vers le rêve qui risquerait de nous annihiler dans l'inaction comme aussi aux recherches de la science qui peuvent griser une intelligence impatiente ou la dessécher, la religion apporte dans les mêmes Pyrénées la note maternelle qui épure les rêves et dissipe les orgueils.

Les Pyrénées, Chrétiens, nous sont un sanctuaire. Pauvre Exilée de Hérédia.

Tu dresses des autels aux Monts hospitaliers
Dont les dieux plus prochains te consolent de Rome.

c'est que tu ne connaissais pas le Dieu de la Rome nouvelle que ses apôtres sont venus, peu de temps après toi, prêcher dans ces montagnes.

C'est de bonne heure que le christianisme se répandit dans les Pyrénées et que s'y bâtirent des églises. La plus ancienne basilique découverte à ce jour en Gaule, et qui paraît avoir été construite peu de temps après l'édit de Milan, a été dégagée du sol en 1913 au bas de la citadelle

Digitized by Google

de Saint-Bertrand de Comminges, l'antique Lugdunum *Convenarum*.

Non loin de là, Saint-Just de Valcabrère, comme Saint-Pé d'Ardet et Saint-Lizier de Couserans, est construit en partie avec des restes de monuments romains. Nombre d'églises romanes s'élevèrent pour des monastères parmi lesquelles Saint-Savin de Lavedan avant 817, Sarrancolin vers 940, Saint-Pé de Bigorre vers 1025 et, avant 1136, cette abbaye de Lescale-Dieu que tous les grands ordres de chevalerie d'Espagne reconnaissaient pour mère et qui depuis... Bornons-nous à citer encore parmi les vieilles églises romanes Saint-Aventin de Larboust et Sainte-Croix d'Oloron et parmi les gothiques, mais avec des parties romanes, l'église la plus remarquable de toutes nos Pyrénées, la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, sorte de Saint-Michel au milieu des terres.

En même temps que le chritianisme et ses églises et parmi le culte des saints locaux et le cheminement vers Saint-Jacques de Compostelle, se propagea aussi de bonne heure, et rayonna de son doux éclat dans la pureté des montagnes, le culte de la Sainte-Vierge.

Que de chapelles à la Madone d'une extrémité à l'autre de la chaîne ! On dirait un rosaire aux grains épars de sommets en sommets : le rocher de la Vierge à Biarritz, Sarrance à l'entrée de la vallée d'Aspe, Betharram sur la trouée héroïque du Gave de Pau, Poeylaün dans la vallée d'Azun, Aspust sur les contreforts du Gar, Polignan au confluent de la Garonne et de la Neste, le Bout du Puy à Valentine, Notre-Dame d'Izard au dessus de Sentein et et tant d'autres auxquelles répondent sur l'autre versant, de nombreux sanctuaires dont le plus fameux est celui de Saragosse et, de ce côté-ci, dans le bas-pays des collines, Garaison et Cahuzac, Maylis et Buglose.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de mettre à part, comme souveraine de la vieille métropole de tout le Sud-Ouest et comme d'origine élusate, puisque c'est d'ici, d'après la tradition que Saint-Taurin, patron de ce collège et cinquième évêque d'Eauze, en aurait, vers 275,

Digitized by Google

transporté l'autel, cette Notre-Dame d'Auch dont le vénérable archiprêtre est aujourd'hui le président, remercié et applaudi, de cette fête.

L'horizon des Alpes vous a vu naître, Monsieur le Président. Mais l'horizon des Pyrénées vous est depuis longtemps familier. Vous êtes un fervent de nos montagnes et de leurs sanctuaires et, entre tous, de celui qui, depuis 1858, n'a pas seulement pour horizon la Gascogne ni même la France mais le monde. Et c'est Lourdes.

« Lourdes est une rose sur le pied de la Vierge ». A une pieuse enfant qui glane du bois mort tout à coup apparaît dans le creux du rocher, au-dessus du Gave, Celle qui s'appellera elle-même l'Immaculée-Conception, du nom dont le Pape l'a saluée, en une définition dogmatique, quatre ans auparavant.

« Je désire qu'il vienne du monde », a-t-elle dit. Et la terre entière a répondu. La gare de Lourdes enregistre chaque année plus d'un million de voyageurs. En une fraternité unique, ils s'acheminent de tous les pays de Gascogne, de toutes les régions de la France, de toutes les nations, de toutes les classes.

« Jésus, fils de David, ayez pitié de moi ! » Ce cri de l'Evangile retentit sur les malades, du milieu de cette foule, et les malades sont guéris. L'eau qui a jailli sous les doigts de la petite Bernadette est une autre fontaine de Siloé, le lac de Lourdes un autre lac de Tibériade, le Gave un autre Jourdain, Lourdes tout entière une autre Terre promise.

« C'est stupéfiant ! C'est stupéfiant ! » s'écriait Zola. « En plein XIXe siècle ! » disait déjà le gendarme de Bernadette. Et voici que les percées pyrénéennes et la pacification et l'évangélisation de l'Afrique amèneront de nouveaux pélerins encore et tous ensemble, sur un de nos airs pyrénéens, chanteront l'*Ave, ave, ave Maria.*

Quelle atmosphère de surnaturel on respire dans cette vallée étroite où l'âme s'évade des vallées de la vie et plane sur les cîmes avec la Vierge des blancheurs, plus haut en-

Digitized by Google

core vers le bleu du Paradis avec la Vierge à la ceinture d'azur.

Par un souci de formation nationale encore plus que religieuse, Barrès y mena son fils comme à un des pôles de la France. Son témoignage n'étant, en quelque manière, que d'un prosélyte de la porte, n'en est que plus frappant. Fidèle, que n'aurait-il pas dit ?

« Quelle douceur virgilienne, écrit-il, dans ce culte d'une Vierge institué par une enfant auprès d'une eau courante ! Ces beaux lieux où l'humanité se dilate le cœur à chanter le *Miserere mei* ne se laissent pas aisément quitter. On y éprouve des transports qui font monter à la surface tous nos secrets et dont la cadence seule nous attendrit...

« Qui démêlera pourquoi de calmes régions, pareilles en douceur et en humilité, produisent la Jeannette de Domrémy et la Bernadette de Lourdes, enfants pures comme des perles et vers qui s'inclinent les personnes célestes ?

« Au sortir de la gare de Lourdes et depuis notre wagon, qui roulait d'abord lentement, nous revîmes au passage, dans la demi-nuit, la grotte divine en dessous de l'église. Les cierges brûlaient par milliers ; je croyais entendre les litanies suppliantes. Quelle fatigue ! Quel dégoût de la vie ! Quelle délectation ! Des larmes de volupté montaient du cœur jusque dans les yeux ».

Pour prolonger ces mêmes délices spirituelles, les chrétiens qui, une fois, ont vu Lourdes, désirent le revoir et le revoir encore ; et, pour en conserver le souvenir, en Europe, en Amérique, jusqu'en Extrême-Orient, ils ont bâti des grottes de Lourdes. Les Jardins du Vatican eux-mêmes en possèdent une.

Dans le même esprit de présence perpétuelle, on a vu tous les peuples apporter en hommage le drapeau de leur pays et les Espagnols même offrir leur Vierge de Saragosse, celle dont la fête coïncide avec leur découverte de l'Amérique, fait capital de leur histoire, et est chez eux la Fête de la race, cette Vierge de Saragosse dont le sanctuaire est le plus national de la péninsule, ayant servi de

Digitized by Google

ralliement pour la reconquête sur l'Islam et pour la résistance à Napoléon. Grâce à Lourdes, sur l'autre versant pyrénéen, l'oubli passait sur les bombes françaises du gascon Lannes endommageant à regret les coupoles et les voûtes en 1808 et 1809 et le chant patriotique des assiégés n'avais plus de sens :

La Virgen del Pilar dice
Que no quiere ser Francesa.

Fait immense dans l'ordre spirituel et même national que cette orientation des cœurs vers cette terre d'élection, que le rayonnement de ce sanctuaire de chez nous à qui les Pyrénées entières servent de murailles, de contreforts, d'arcs-boutants, de clochetons, de tours et de coupoles !

Et comme l'horizon d'Eauze, du fait de la Vierge, recule et s'élargit aux proportions mêmes du monde !

Savants, qui scrutez nos Pyrénées, venez et inclinez-vous devant le miracle qui guérit les corps et devant celui qui transforme les âmes.

Poètes, que nos montagnes inspirent, venez aussi et inclinez-vous devant Celle qui, à travers les montagnes de son pays, se hâta pour chanter à Hébron le splendide poème, ce *Magnificat* que les siècles répètent en la déclarant Bienheureuse. Pouvillon, dans son *Mystère de Lourdes*, nous présente les sommets pyrénéens les plus fameux s'interpellant l'un l'autre, quand, les cieux s'ouvrant, la Vierge se posa au creux des roches de Massabielle, et nous entendons encore leurs voix, quand nous contemplons ce paysage : « Quelle est Celle qui descend belle comme l'aurore ? »

⁂

Ainsi, Mesdames et Messieurs, — et je termine, — les Pyrénées sont un haut propos qui tour à tour et sans trêve fait appel à notre intelligence, à notre sensibilité, à notre cœur, réalisant pour le chrétien la synthèse idéale aux pieds de Celle qui est toute Sagesse, toute Poésie, et toute Charité.

En qui sait le regarder, cet horizon mobilise toutes les

Digitized by Google

ressources. La science, la poésie, la religion y trouvent des départs sublimes et des nourritures infinies.

Quel ferment pour exalter la jeunesse !

Ah ! je comprends, enfants, M. Fernand Laudet vous disant ici-même, l'an dernier, que « son cœur palpite comme le vôtre au spectacle ardoisé des Pyrénées ». Vous ayant livré par ces mots sa fierté et son amour de notre bel horizon, il vous exhortait à être dignes d'un tel paysage.

Comme il avait raison ! Un paysage compris, aimé, nous émeut comme un visage avec ce qu'il a d'unique et il crée de l'amitié autour de lui, une zone de saints enthousiasmes. Quels liens de sympathie noue rapidement entre deux inconnus un spectacle grandiose contemplé ensemble !

Des affinités se découvrent et se rejoignent. De quelle force d'action et d'union le spectacle de nos Pyrénées enferme le secret !

Cette force, cultivez-la méthodiquement. Et tout d'abord, apprenez à connaître. Pour vous y aider, je souhaite qu'un ou plusieurs Mécènes, comme ceux qui vous ont déjà offert la carte murale du Sud-Ouest, fassent les frais d'une table d'orientation à placer au Duret, à la ligne de partage des eaux. Vous pourriez y lire, quand vous allez au poteau de Réans, ces noms de pics que je vous rappelais tout à l'heure et ils vous deviendraient familiers.

Cette lecture, que d'autres pourraient faire aussi, vous donnerait le goût, pour mieux les connaître, d'aller jouir de ces géants face à face, aussi près que possible de leur cime.

Heureux enfants si, l'ayant ainsi connu, l'ayant compris, l'ayant approché, l'ayant aimé, chacun de vous, en union avec tous les autres, dès ce collège ,et pour la vie, se choisit fièrement, noblement comme base d'élan vers le savoir vers l'idéal et vers la foi, le bel horizon pyrénéen de la belle Gascogne !

Léopold MEDAN.

Digitized by Google

La Maîtrise de la Cathédrale d'Auch au XVe siècle.

« Bérenger étant de retour du Concile de Constance qui avait duré quatre ans, appliqua à la Fabrique de son Eglise de Sainte-Marie toutes les amendes qui seraient ordonnées par l'Official.

En l'année 1420, il unit l'archidiaconé de Sempuy au Chapitre métropolitain à la charge d'entretenir un maître de musique et 4 enfants de chœur pour le service divin. »

Ainsi s'exprime Dom Brugèles dans ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, p. 140. Canéto, dans son *Atlas de Sainte-Marie d'Auch*, p. 40, glose sur ce texte, mais n'ajoute rien à l'essentiel.

« Bérenger de Guillot, écrit-il, qui avait pris part aux délibérations du Concile de Constance, revint à Auch *animé d'un nouveau zèle pour la gloire et la prospérité de sa cathédrale*. Il ordonna qu'à l'avenir on appliquerait aux frais de construction le produit des amendes qui seraient imposées par l'Official. Il unit de plus l'archidiaconé de Sempuy au Chapitre métropolitain à la charge, *par les syndics capitulaires, de fonder une psallette ou maîtrise* et d'y entretenir un maître de musique avec quatre enfants de chœur *pour donner plus d'éclat et de solennité aux offices divins.* »

Qu'on supprime dans le texte de Canéto les passages marqués en italique et l'on a le texte même de Dom Brugèls ou à peu de chose près.

En fait les choses ne se passèrent pas aussi simplement. Dom Brugèles ne signale pas un essai de maîtrise fait par le prédécesseur de Bérenger Guillot, Jean d'Armagnac et il attribue à Bérenger le mérite d'une fondation qui revient au Chapitre métropolitain.

Digitized by Google

En 1391, en effet, Jean d'Armagnac, de l'obédience de Benoît XIII, comme tous les membres de sa famille, avait institué un groupe de quatre prêtres chargés, outre le service du chœur et l'assistance aux offices de la cathédrale, de chanter la messe les jours de fêtes et de services solennels, de dire la messe basse les autres jours dans la chapelle de l'Archevêché, contiguë à la cathédrale. Sur ses propres ressources, l'archevêque leur faisait distribuer chaque année une certaine quantité de blé, de vin et de numéraire nécessaire à leur décente subsistance. Il avait même résolu de fonder et de doter de revenus suffisants une chapellerie perpétuelle pour ces quatre chapelains. La mort l'avait empêché de réaliser son dessein. Par ailleurs, les biens qu'il laissait à sa mort, à cause des dépenses qu'il avait dû faire pour l'union de l'Eglise, on était au temps du schisme d'Occident, étaient devenus si minimes et grevés de telles charges que cette fondation n'avait pu être effectuée.

A la requête de ses exécuteurs testamentaires, Benoît XIII, par une bulle datée de Perpignan le 11 avril 1408, avait affecté à cette fondation un revenu de 3.000 fr. d'or, monnaie du royaume. Cette somme devait être prise sur les revenus de l'Archevêché, 1.000 francs de ce jour à deux ans et ainsi chaque deux ans. En attendant le paiement intégral, les chanoines de Sainte-Marie sont chargés de recevoir et de garder ces paiements partiels. Quand la somme assignée sera intégralement versée, ils la remettront aux exécuteurs testamentaires qui feront la fondation de la chapellenie. Les archidiacres de Conques et de Saint-Antonin au diocèse de Rodez sont chargés de veiller à l'exécution de cette bulle et même de frapper d'excommunication l'Archevêque qui n'obtempèrerait pas aux ordres du pape (1).

Cette bulle de Benoît XIII, à cause de certains défauts, était regardée comme subreptice et par conséquent sans valeur. Benoît XIII la confirma le 26 mai 1417 et ordonna aux mêmes archidiacres d'en poursuivre l'exécution et de

(1) Archives du Vatican. *Reg. Aven.* t. 333, fol. 6772°.

Digitized by Google

veiller à ce que cette somme de 3.000 francs d'or fût réellement payée (2).

Cette seconde bulle n'eut pas plus d'effet que la première. La fondation de la chapellenie pour l'entretien des quatre prêtres chargés de chanter la messe dans la chapelle archiépiscopale n'eut pas lieu. L'autorité de Benoît XIII, quand il fulmina sa seconde bulle était très diminuée et le concile de Constance avait dégagé ses sujets du serment de fidélité.

Après le concile de Constance, dans le courant de 1418 très probablement, ou au commencement de 1419, le chapitre d'Auch envoya une supplique au pape élu à Constance, Martin V. Dans cette supplique, le chapitre exposait au pape que les revenus de la mense capitulaire, à causes des guerres et des pestes qui avaient ravagé le pays, étaient devenus tellement insuffisants que l'église cathédrale ne pouvait être réparée et que *les serviteurs et les ministres de la cathédrale n'avaient pas de quoi vivre décemment*. Comme remède à cette situation pénible, il demande l'union à la mense capitulaire, dont les revenus ne dépassent pas 3.000 livres petits tournois, de l'archidiaconé de Sempuy qui vaut 220 livres petits tournois, du prieuré séculier de Saint-Christaud en Pardiac, et des bénéfices ruraux et perpétuels de Mormès en Armagnac et de Valentées au diocèse d'Auch, d'un revenu de 80 livres. Le chapitre s'engage à fonder une maîtrise de 4 clercs pour relever l'éclat et la solennité des offices de la cathédrale.

Qu'on remarque les mots soulignés plus haut et qui traduisent ce passage de la supplique : *nec servitores et ministri sustentare valebant*.

Ces ministres sont désignés par les chanoines. Cinq ou six ans plus tard, Philippe de Lévis, récemment nommé archevêque d'Auch, adresse à Martin V une supplique pour lui demander le pouvoir de choisir parmi les 12 dignités du chapitre l'une d'elles pour être la première après la dignité pontificale, d'établir parmi les autres une hiérar-

(2) Reg. Aven, t. 341, fol. 358 v°.

Digitized by Google

chie pour mettre fin à une certaine confusion créée par l'égalité de ces dignités et à des altercations qui tournaient parfois au scandale. Or, dans sa supplique, l'Archevêque affirme que les 12 dignités et quelques offices du chapitre sont suffisamment dotés. *Satis sufficienter dotata existant* (3).

On est donc fondé à identifier ces *ministri* avec les quatre prêtres institués par Jean d'Armagnac. La fondation de ce prélat, demeurée en souffrance, a laissé leur entretien au soin du chapitre. Mais comme cet entretien n'aurait pas absorbé les revenus des bénéfices dont il demande l'union à sa mense, le chapitre propose de fonder la maîtrise de 4 clercs, et ainsi l'initiative de Jean d'Armagnac semble reprise et complétée par le chapitre.

De Florence, Martin V répond le 12 mai 1419 par l'envoi de la bulle *Romani Pontificis providentia* adressée à l'abbé du monastère de Pessan, lui enjoignant de faire une enquête sur la vérité des allégations du Chapitre, et si les faits sont vrais, d'unir à la mense capitulaire les bénéfices mentionnés plus haut. Le pape ajoutait cette condition expresse, que les charges ordinaires et les dettes qui pourraient grever l'archidiaconé de Sempuy et les autres bénéfices seront acquittées et que le surplus, selon l'engagement spontané du chapitre, sera consacré à l'entretien de 4 jeunes clercs, ayant des voix d'enfant et toutes autres dispositions requises, et aussi de leur instructeur ou maître qui leur enseignera le chant et les éléments de la grammaire afin qu'ils puissent participer avec éclat au chant dans les offices de la cathédrale. Quand ces choristes auront atteint l'âge de 18 ans ou dès qu'ils auront perdu leur voix d'enfant, on les remplacera par d'autres jeunes clercs doués des mêmes aptitudes (4).

Bientôt après, en effet, l'abbé de Pessan (5) unit, après

(3) Reg. Lateranensia, t. 250, fol. 130 v°. Le Pape accorde à l'Archevêque le pouvoir de désigner cette première dignité à laquelle, dans la suite, le Chapitre nommera par élection, et d'établir un rang hiérarchique parmi les autres dignités. C'était mettre fin à des disputes et faire régner l'ordre au sein du Chapitre.

(4) Reg. Later. t. 203, fol. 324 r°.

(5) François-Arnaud.

Digitized by Google

enquête, l'archidiaconé de Sempuy, le prieuré de Saint-Christaud, les bénéfices ruraux et perpétuels de Mormès et de Valentèes à la mense capitulaire, et le chapitre entra en possession.

Quelques temps après, le bruit se répandit que l'archidiaconé de Sempuy, déclaré vacant dans la bulle par la mort d'Arnaud de Rapistan, était vacant par le décès de François de Zabarellis (6), cardinal-diacre du titre des saints Cosme et Damien, mort avant d'en avoir pris possession. De plus, dans la bulle du 20 mai 1419, le nom de l'abbé de Pessan n'était pas exprimé. Le Chapitre voulut se prémunir contre les doutes élevés sur la validité de l'union de cet archidiaconé à sa mense. Il n'ignorait pas en effet, que le motif de la vacance exprimé dans une bulle devait être vrai; dans le cas d'erreur un nouveau suppliant pouvait se faire conférer le bénéfice, et c'étaient alors des procès fort dispendieux qu'il fallait engager et soutenir à la Curie.

Aussi, en 1427, le Chapitre recourut de nouveau au pape et Martin V, par la bulle *Apostolicae Sedis*, du 14 avril de cette même année, voulant suppléer aux défauts qui étaient ou pouvaient être dans la bulle d'union, de sa propre autorité, incorpora l'archidiaconé de Sempuy à la mense du Chapitre (7).

A. CLERGEAC.

(6) François de Zabarellis, archevêque élu de Florence, avait été fait cardinal diacre des saints Cosme et Damien par Jean XXIII le 6 juin 1411, 15e de cette promotion. Ce prélat mourut à Constance le 26 septembre 1417. ERIBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*, t. I, p. 47.

(7) Reg. Later. t. 271, fol. 86 r°.

Digitized by Google

La Carrière militaire du Général Demonts

Sous le Consulat et l'Empire (1800-1815).

(Suite).

Il se rend à Laybach.

« Il y a bien longtemps, écrit-il de cette ville à sa sœur le 9 novembre, que je ne t'ai adressé un petit mot, ma tendre amie, mais tu n'as sûrement jamais accusé mon cœur de cette négligence, ce serait une injustice cruelle. Non, ma Delphine, il n'est pas un jour, une heure, une minute où la pensée de ton frère ne s'envole vers la meilleure et la plus aimée des sœurs. »

Elle venait encore de rompre les pourparlers en vue de son mariage. Le parti ne plaisait pas à Demonts, il est heureux que tout soit rompu, comme aussi que M. de Lembour s'occupe des intérêts d'Aimé dans la succession de M. de Lalanne dont il était l'héritier (132) et qu'un parent du défunt lui disputait. Il annonce à sa sœur qu'on lui a confié le commandement d'une compagnie dont le capitaine est employé aux remontes.

« C'est une marque de confiance que l'on me donne et un peu plus d'embarras, voilà tout. »

Il se dirige vers la Croatie et va occuper les pays conquis. A la paix de Vienne, en effet, Napoléon avait réuni à son empire sous le nom de Provinces illyriennes, le cercle de Villach, la Carniole, le gouvernement et la ville de Trieste, la province de Fiume, l'Istrie, le Littoral, partie de la Croatie, la Dalmatie et ses îles. Ces sept provinces formèrent un gouvernement général régi par une administration française.

Napoléon avait aussi une armée sur les frontières de Turquie. Demonts en fait partie. Sa garnison est à Sign, mais à une journée de cette destination, il a reçu l'ordre de détacher deux cents hommes en Dalmatie, et il est à Spalato avec un escadron dont il a le commandement.

« Les Anglais s'étaient présentés pour enlever les bâtiments dans le port et avaient canonné la ville; c'est pour rassurer les habitants qu'on nous a fait venir, mais nous rentrerons demain (14 décembre) à Sign. Nous sommes à une heure de la Turquie, nous allons même nous promener à la première ville turque quand nous avons quelque chose à acheter et ce nouveau monde me plaît infiniment à voir, mais ils ont des mœurs auxquelles je m'habituerais bien difficile-

(132) Un oncle d'Aimé de Beyrie, Jacques de Saint-Martin Beyrie avait épousé Marie-Anne de Lalanne, de Bayonne, la sœur de M. de Lalanne qui fit Aimé son héritier.

Digitized by Google

ment. Je n'aurais jamais cru pouvoir supporter cinq années d'absence, il faut bien que le ciel nous donne le courage de supporter les peines et les maux qu'il nous envoie. Pour moi, je serais tranquille, ma bonne mère, si je te savais exempte de soucis et si je vous savais heureux dans votre paisible habitation. De grâce, ne te tourmente pas, prends les choses avec patience, la Providence ne nous abandonne pas. »

Demonts devait demeurer à Sign pendant trois mois. Le jour de Noël, son lieutenant-colonel se décide à aller immédiatement faire un tour au quartier général à Zara.. Sa santé est excellente, et il passe son temps aussi agréablement qu'on peut le passer dans un pays sauvage. Sa plus grande privation, c'est de ne recevoir aucune nouvelle de sa famille.

« Il semble que nous soyons dans un autre monde, délaissés par l'Europe entière. La vie que nous menons dans ce pays-ci est bien triste, mais nous faisons du lard, nous nous reposons bien des fatigues de la guerre. Nous voici en plein carnaval, je désire que ma sœur et vous tous le passiez un peu plus gaiement que moi. Chacun a son tour. J'ai été dans de belles villes et dans les plaisirs bruyants bien souvent, tandis que vous étiez dans votre paisible ermitage. Ah ! qu'il aurait de charmes pour moi ce joli ermitage. J'ai un désir de vous revoir que rien ne pourrait exprimer. Le cœur d'une bonne mère peut cependant le deviner; ce temps viendra peut-être à force de patience. (133). »

Il reçoit enfin, le 31 janvier 1810, des nouvelles de sa mère. Ses lettres portent la date du 26 novembre et du 5 décembre. Aussi, le 1er février, il répond longuement. Quelle n'est pas sa joie de savoir enfin que sa mère a pu rembourser à M. Clarac les quarante louis qu'il lui avait empruntés. Il est cependant un peu troublé de constater qu'une de ses lettres est datée de Pau alors qu'il la croyait définitivement installée à Beyries.

« Que faites-vous donc à Beyries depuis qu'Aimé a quitté les études ? ou pour mieux dire, Aimé est-il fou de les avoir abandonnées pour se retirer seul à la campagne. Je sais par expérience que l'on s'acoquine aisément à ce genre de vie lorsqu'on est très jeune. Mais lorsqu'on a un peu d'usage du monde, on ouvre les yeux et on rougit d'avoir passé des années si précieuses dans l'oisiveté et la mauvaise compagnie. Pardon, ma bonne mère, mais je ne trouve pas joli que vous fassiez deux ménages, et que le goût de la ville gagne les uns quand le goût de la campagne gagne les autres. Ah ! plût au ciel que ma fortune et mon devoir me permissent de revenir parmi vous ! Oh ! Pour le coup, nous ne ferions tous qu'un, ou je verrais mon pays pour la dernière fois. Explique-moi donc ce mystère qui m'occupe et me chagrine. Pourquoi les uns sont-ils à la ville et les autres à la campagne ? »

Ce séjour d'Aimé à la campagne l'intrigue, mais il est aussi inquiet sur son sort, car il est en âge d'être soldat. Déjà, ce sujet l'avait occupé dans la lettre du 12 janvier à sa mère :

« J'espère qu'on aura égard à la faiblesse de son tempérament

(133) Lettre du 12 janvier 1810, de Sign, à sa mère.

Digitized by Google

et qu'on le laissera à sa tendre mère, il est bien juste qu'il lui en reste un. S'il était obligé de partir, je voudrais pouvoir lui donner ma place et mon expérience et revenir auprès de sa maman pour la consoler de son absence. Mais ce sont des châteaux en Espagne, et ce n'est pas, je crois, le moment d'en bâtir dans ce pays-là. »

Aujourd'hui, c'est un conseil qu'il donne :

« S'il est obligé de suivre la même carrière, je désire qu'il soit plus heureux que moi. Au reste, s'il ne peut s'en débarrasser, il faut qu'il demande à entrer dans le régiment de son frère, cela ne se refuse pas. »

A la fin de février, il écrit à Aimé une longue lettre toute pleine de petits conseils qui partent du fond du cœur.

« Je ne savais pas encore, mande-t-il à sa mère, qu'il fût hors de tutelle, je lui en aurais fait mon compliment, puisque cela le met à même de soulager sa mère que le tracas des affaires fatiguait beaucoup. Je pense qu'il est assez raisonnable pour bien mener cela. Au reste, je suis bien persuadé qu'il ne fera jamais rien sans te consulter et rien qui ne te soit agréable. Je connais son cœur, à ce cher Aimé, mais il est dans l'âge où les jeunes gens veulent se donner un air de conséquence qui les rend ridicules; il faut que le nôtre évite cela, il faut le guider, ma bonne mère; personne ne le peut mieux que toi. Il faut aussi l'engager à voir la bonne compagnie, surtout des personnes plus âgées que lui et avec lesquelles il ne soit pas trop à son aise. La société de quelques femmes du bon ton, voilà ce qui lui serait bien nécessaire. Oh ! c'est à vous, mesdames, qu'il est donné de nous assouplir le caractère et de polir nos manières. Mon pauvre Aimé, je l'aime tant, je voudrais qu'il se distinguât de tous les jeunes gens de son âge et du jour, je voudrais qu'il fût parfait comme l'était son excellent père. Oh ! oui, il lui ressemblera, j'en suis persuadé (134) ».

Ces conseils si judicieux, ce féminisme de bon aloi, on ne se fût pas attendu à les trouver sous la plume de ce lieutenant de trente ans dont la vie, depuis dix ans, s'était en grande partie écoulée dans les camps.

Son séjour à Sign a été marqué par un fait d'armes qu'il raconte à sa mère :

« J'ai fait dernièrement (135) un voyage d'une huitaine de jours. Il faut te dire que lorsque l'armée française fut obligée de quitter ce pays-ci pour aller contre l'Autriche, il y eut une espèce d'insurrection fomentée par nos ennemis. Nos partisans furent obligés d'aller chercher un asile en Turquie. Depuis notre entrée, tous les méchants tremblaient et voyaient, un peu tard, leur sottise. Le signal a été donné et tous les chefs ont été arrêtés pour être jugés militairement; ils serviront d'exemple aux autres. Nous avons eu beaucoup à faire dans ces expéditions. J'ai même eu une espèce d'escarmouche avec trois Morlacques, moi seul, de laquelle je me suis bien tiré grâce à mes pistolets. Je leur ai glissé une balle, à l'un au cou, à l'autre à la cuisse; ceux-là, comme tu penses bien,

(134) Lettre du 15 mars 1810, de Sign, à sa mère.
(135) Dans le courant du mois de janvier.

Digitized by Google

ne m'ont pas échappé; le troisième a passé les frontières, il est en Turquie. Des exemples étaient nécessaires. Aujourd'hui la Dalmatie tremble, tous ces Morlacques qui sont autant de géants tremblent devant nos petits Français (136) ».

Son séjour à Sign aurait été abrégé sans les démonstrations hostiles des Turcs.

« Nous partons demain pour rejoindre le régiment à Carlstadt, écrit-il le 15 mars à sa mère. Nous serions en route depuis quelques jours si Messieurs les Turcs ne se fussent avisés de vouloir faire les crânes. Ces vilains chiens s'étaient rassemblés de l'autre côté de la rivière qui nous sépare d'eux, et ils avaient l'air d'avoir des intentions hostiles. Mais cela n'a pas duré, nous leur avons montré les dents, et ils ont pris le bon parti, celui de se retirer. Tout est fini et nous nous acheminons demain. Nous ne sommes pas fâchés de quitter la Dalmatie; peut-être ne serons-nous pas mieux aux environs de Carlstadt, mais les militaires aiment le changement. »

Et aussi la tacétie, aurait-il pu ajouter, car cette lettre se termine par ce post-scriptum :

« Je voulais écrire un mot à mon ami Casebonne pour lui faire mon compliment sur son mariage avec sa jolie petite amie, mais je n'en ai pas le temps. Dis-lui mille choses de ma part, je l'embrasse de bien bon cœur, et dis-lui bien que j'embrasserai aussi sa jolie Hélène lorsqu'il me présentera à elle, si cependant ma grande moustache ne lui fait pas peur. Si cela ne plaît pas à Monsieur, il n'aura qu'à passer dans la chambre voisine. »

Après avoir traversé de rudes pays, Demonts arrive à Carlstadt fin mars. Il est un peu découragé, car son avancement est retardé par la réforme que l'on vient de faire dans les régiments de cavalerie légère d'une neuvième compagnie formée il y a un an. Cela met un capitaine et trois officiers à la suite; ainsi, la première batterie vacante se trouvera appartenir de droit à ce capitaine.

Pour comble de malheur, le gouvernement a envoyé dans son régiment un lieutenant plus ancien que lui. Aussi il a pris son parti et prié l'oncle Clarac de rappeler au maréchal Augereau, qui commande un corps d'armée en Espagne, la promesse qu'il fit à Salleneuve de le prendre pour aide de camp dès qu'il serait employé activement.

Bien que deux escadrons dont le sien partent pour le dépôt, le colonel le garde aux escadrons de guerre. Il en est bien aise, car il vaut mieux être à l'armée qu'au dépôt. Il ne peut d'ailleurs songer à prendre un congé. Ses moyens ne lui permettent pas de faire un voyage aussi coûteux. Il ne reçoit pas de paye, on lui doit cinq mois et on ne lui a pas donné un sol sur ses états de perte et il en est réduit aux expédients. Aussi sa mère a beau lui parler quelquefois mariage, c'est bien inutile car une femme qui a de la fortune ne voudra jamais d'un pauvre diable qui n'a que son sabre. Il lui faudrait être capitaine pour se tirer d'affaire et n'être plus à charge à personne. Mais le retard de son avancement lui fait perdre la tête.

(136) Lettre du 1er février, de Sign, à sa mère.

Digitized by Google

Mêmes sentiments et mêmes préoccupations dans la lettre du 9 avril. Sa mère le fait recommander au général Grouchy par M. de Gontaut et lui annonce une lettre de ce dernier pour le général. Mais Demonts n'a point reçu cette lettre, d'ailleurs, comment la remettre lui-même, il ne sait où est le général Grouchy; il vaut mieux que M. de Gontaut lui écrive directement.

Les premiers jours de mai furent remplis par la guerre avec les Turcs. De retour à Carlstadt, après une courte expédition en Turquie et la signature de la paix avec les ennemis, Demonts fait à sa mère le récit suivant :

« La voilà finie et bien finie, ma bonne mère, cette guerre avec les Turcs. C'est la journée du 6 (137) qui a décidé l'affaire et nous avons eu l'avantage d'en avoir toute la gloire, car l'infanterie n'a pas eu besoin de tirer un coup de fusil. Nous avons tout fait et nous avons perdu fort peu de monde. Nous avons chargé vigoureusement ces Messieurs, nous les avons battus d'abord dans la plaine où ils étaient venus nous attaquer, nous les avons culbutés de position en position jusqu'à leur première ville nommée Isatchich. Là, nous sommes entrés pêle-mêle avec eux, nous leur avons enlevé douze pièces d'artillerie et nous avons brûlé la ville. Nous avons continué notre marche à deux journées dans l'intérieur de la Turquie et nous avons bloqué une de leurs jolies villes nommée Biatch. Là, ils sont venus solliciter la paix que deux jours auparavant on leur avait offerte et qu'ils avaient insolemment refusée. Ils dirent au parlementaire que le maréchal leur avait envoyé : « Retirez-vous, chiens de chrétiens, des jardins du grand Seigneur ». Ils ont payé cher leur audace. Après avoir soumis cette partie, nous revînmes sur Cettin, place forte que les Turcs avaient prise sur les Autrichiens. Le Bey qui s'en était emparé refusa de se soumettre, nous crûmes qu'il faudrait un siège en règle, mais on nous fit

(137) Voici comment le maréchal Marmont raconte au ministre de la guerre cette expédition dans une lettre du 9 mai. Elle confirme le récit de Demonts. « Le 5, le capitaine de Bihacz attaqua mes postes. Il y eut de part et d'autre un homme de tué et quelques blessés. Voulant mettre un terme à tant d'extravagance, j'ai marché sur lui le 6. Comme plusieurs assez grands villages dépendent de lui, il avait réuni environ douze cents hommes d'infanterie, huit cents cavaliers et huit pièces de canon. Nous avons dispersé cette foule en un moment, tué cinquante hommes et pris ses huit pièces. Je n'ai eu qu'un seul homme tué et neuf blessés.. Le village d'Isatchich, qui était un des principaux repaires de ces brigands, a été incendié ainsi que le village de Glokot. Cet acte de sévérité a produit l'effet que j'attendais. Je me suis porté ensuite sur la ville de Bilhacz qui est fortifiée et après avoir placé devant cette ville quatre obusiers et quatre mortiers, j'ai écrit non au capitaine, mais aux capitaines principaux, tous de cette ville pour leur demander s'ils ne voulaient pas enfin renoncer aux droits qu'ils s'étaient arrogés d'insulter notre territoire et de piller les Croates. Ils se sont rendus devant moi pour m'exprimer les regrets du passé et promettre de ne jamais donner aucun sujet de plainte. Ils ont signé cette promesse. » Il complète ce récit dans la lettre du 12 mai : « J'ai marché sur Czettin le 9. J'ai bivaqué le 9 à une lieue de Czettin et le 10 au matin, à l'instant où je me suis trouvé devant cette place, je l'ai trouvée évacuée. » Cf. Maréchal Marmont, *Mémoires*, t. III, p. 403 et suiv.

Digitized by Google

paraître au point du jour et la place se rendit. La paix a été signée et nous sommes rentrés hier à Carlstadt mais nous en partons demain pour nous rendre à Laybach. Cela nous rapproche de l'Italie et nous donne l'espoir de la revoir bientôt.

Je suis enchanté d'avoir guerroyé avec les Turcs. Ils sont presque tous à cheval, leurs esclaves seuls combattent à pied et gardent les retranchements. Les Turcs sont très braves, mais malheureusement pour eux, ils n'ont point de tactique, ils arrivent sur vous comme des troupeaux de moutons en hurlant comme des loups, mais notre contenance ferme et notre sang froid les ont démoralisés. Rustan-bey que nous avons battu à la journée du 6 écrivait à Affannaga, son voisin, qui ne voulait pas se soumettre : « Mon ami, ne fais pas la guerre aux Français; ce sont des hommes qu'on ne peut pas vaincre, leur corps est couvert de fer et cela ne les empêche pas d'être aussi légers que les oiseaux du ciel. Ainsi, serions-nous aussi nombreux que les feuilles des arbres de nos jardins, il faut nous soumettre. » C'était la terreur qui s'était emparée d'eux, car certainement nous ne sommes pas cuirassés.

Je te parle avec plaisir de notre victoire, ma bonne mère, je suis sûr que ces petits détails, tout confus qu'ils sont, t'intéresseront plus que ceux que tu pourras voir sur les gazettes. Nous avons reçu les éloges de M. le Maréchal. »

Le 17 mai donc, Demonts revenait à Laybach.

« C'est une belle ville (138), écrit-il le 25 mai à sa mère, où nous serions bien si nous avions de l'argent; mais nous sommes tous gueux comme des rats d'église et tout est hors de prix. Je ne sais trop comment tout cela finira, la Providence y pourvoira, peut-être... Je me porte à ravir, je vous aime de toute mon âme et je brûle du désir de vous embrasser; en vérité, je n'y tiens plus. Oh ! il y a trop longtemps, ma bonne mère, que je t'ai serrée dans mes bras. Comme nous allons nous trouver tout changés. Mais nos cœurs sont toujours les mêmes. La guerre n'a endurci que nos corps. Ah ! que j'en suis fatigué de ces guerres continuelles, mes bons amis ! Quand j'y suis, j'y donne à plein collier, mais un moment de relâche me plonge dans de bien tristes réflexions... J'ai reçu enfin une lettre de mon oncle, fort ancienne, qui en contient une de M. de Gontaut pour M. le Général Grouchy. Mais elle m'est inutile puisque ce général ne fait pas partie de notre armée ».

Durant son séjour à Laybach, Demonts est très occupé, car il a été chargé de l'instruction à cheval.

« Je suis à mon manège tous les matins à quatre heures précises, et six heures par jour. J'ai, outre cela, mon service journalier, de sorte que je n'ai pas une heure à moi dans toute la journée, c'est assommant. Je regrette quelquefois de n'avoir pas pris ma retraite comme ont fait plusieurs de mes camarades qui avaient bien moins de droits que moi. Si, à cette époque, je ne suis pas plus content

(138) Laybach lui plaît en effet « quoique le climat en soit détestable. Il pleut six jours de la semaine et il fait toujours froid. Le matin et le soir surtout, c'est à grelotter très souvent. Ah ! quelle différence de la belle Italie. » Lettre du 1er août 1810, à sa sœur.

Digitized by Google

de mon sort, je me déciderai à me retirer... Je suis obligé de me rendre à la parade, nous venons de recevoir habillement et équipement neuf pour le régiment, nous allons nous faire voir. Chaque officier a aussi reçu des fanfreluches pour une trentaine de louis qu'il faut payer sur les appointements arriérés et à venir. Ce sont des colifichets très jolis mais trop coûteux. Nous sommes brillants comme des calices et nous n'avons pas le sou dans la poche; on a bien raison de dire que tout ce qui luit n'est pas or (139) ».

A Beyries, on est préoccupé de cette gêne qui l'accable, et généreusement sa sœur lui offre de quoi payer les dettes qu'il a contractées pour se remonter et s'équiper de nouveau.

Il lui faut aussi un cheval, car il n'en a plus qu'un et il est trop beau pour qu'il ne faille pas le ménager. Il était de l'écurie du maréchal Masséna qui le vendit au moment de son départ pour l'Espagne. Demonts l'avait vendu soixante louis à une jeune comte de Dalmatie; celui-ci ne put compter la somme et Demonts reprit la bête. Bien lui en valut,

« car, entouré de sept à huit Turcs, comme cela m'est arrivé, si j'eusse eu un moins bon cheval, je n'eusse pas fait face aussi lestement de tous côtés et j'eusse peut-être reçu quelque taloche (140) ».

A Laybach, la vie mondaine est aussi intense que la vie de garnison. Le Maréchal Marmont, qui durant son gouvernement d'Illyrie, résidait l'été à Laybach et l'hiver à Trieste, menait de front la vie d'affaires et la vie de plaisir avec une égale facilité. Il raconte dans ses Mémoires (141) :

« Chaque jour avant trois heures, mon travail étant fini, toutes mes décisions prises, toutes mes signatures données, depuis ce moment jusqu'au soir, je m'occupais de promenades, de chasses, de fêtes et de plaisirs de toute espèce. La province de Carniole est habitée par beaucoup de noblesse très ancienne et très fière. Je m'occupai à lui plaire, et, comme je la traitais avec distinction et qu'elle n'avait rien de plus à prétendre, elle fut bientôt à moi et satisfaite de son sort. »

En de pareilles circonstances et malgré ses préoccupations, l'homme du monde chez Demonts n'abdique pas. Il prend sa part de la fête. Tous les dimanches, il va au bal chez la Maréchale, duchesse de Raguse (142). L'ennuyeux, c'est que :

« Il faut y être en habit et bas de soie ou en dolman et bottes rouges, cela ne laisse pas que de devenir dispendieux, mais ce sont des choses presque d'obligation. Au reste, on s'y amuserait assez s'il n'y avait une étiquette aussi sévère. »

Au commencement d'août, Demonts toujours soucieux de son

(139) Lettre du 8 juin 1810, de Laybach, à sa sœur.

(140) Lettre du 1er août, de Laybach, à sa sœur.

(141) *Mémoires*, t. III p. 427 et suiv.

(142) Au commencement de 1798, Marmont, après avoir refusé la main de Pauline Bonaparte que Napoléon lui avait offerte, avait épousé Mademoiselle Perregaux, jeune et jolie personne, fille d'un riche banquier avec laquelle il vécut en assez mauvaise intelligence.

Digitized by Google

avenir se décide à écrire au général Duhesme. Courrier par courrier, le général lui répond de Paris le 22 août :

« Je viens, mon cher Demonts, de recevoir votre lettre. Je suis charmé de votre souvenir. J'ai besoin d'un aide de camp, mais je ne le prendrai que lorsque S. M. daignera me confier une nouvelle commission. Comptez que je vous demanderai alors et que je tâcherai en même temps d'obtenir le grade de capitaine. Dans tous les cas je tâcherai de vous fournir les moyens d'obtenir ce grade.

Vous avez été assez avec moi pour connaître de quelle manière je veux que l'on serve. Je désire trouver dans ceux qui sont avec moi, zèle, désir de s'instruire, amour de la gloire, intrépidité, dévouement pour l'Empereur et attachement pour moi. Je ne doute pas que je ne trouve pas toutes ces qualités réunies en vous, et, à vous dire vrai, vous ferez bien de quitter un instant votre régiment, on n'apprend jamais bien la guerre toujours dans une seule arme. Avec moi vous serez tour à tour cavalier ou fantassin. Vous mènerez des voltigeurs à l'ennemi, ou vous ferez une charge de cavalerie, ou vous serez en partisan, ou vous commanderez une avancée. A ce métier, on acquiert de l'instruction sur toutes les opérations de la guerre. J'en viens de faire une où mes aides de camp ont été employés à tout cela, ils ont tous aussi reçu de l'avancement. Dans ce moment, j'attends aussi ma récompense car le mérite de la défense de Barcelonne (143) n'est pas inconnu à l'Empereur.

Ecrivez-moi donc, donnez-moi de vos nouvelles, et si S. M. m'appelle à lui rendre de nouveaux services, je vous associerai à mes travaux. Je vous renouvelle mes sentiments d'amitié (144)

Duhesme. »

Demonts lui écrit aussitôt qu'il désire une permission pour aller à Beyries et il le prie de lui faire avoir en même temps sa commission d'aide de camp.

Demonts rend compte de ses démarches à sa mère :

« Il ne faut parler de ceci à personne, parce que je veux que ce soit certain. Oui, ma tendre mère, je ferai tout au monde pour avoir un congé, mais il faut un peu de patience, il ne faut pas gâter les affaires pour les vouloir trop presser (145) ».

Le 15 septembre, Demonts demande un congé au général de cavalerie qui commande la place en l'absence du Maréchal en tournée sur les frontières de Turquie. Sa demande a été bien accueil-

(143) A la tête d'une division de 11.000 hommes en grande partie composée de troupes italiennes, Duhesme occupa militairement l'Aragon, prit le gouvernement de la Catalogne et le commandement de Barcelone dont il surprit la citadelle. Il occupait la place, ses forts et Monjuich, il s'était rendu maître de Figuières. En plusieurs circonstances, il battit des partis soulevés contre les Français; mais il se présenta sans succès devant Girone le 21 juin et le 22 juillet, et il dut en lever le siège le 16 août 1808. Accusé de concussions dans le commandement de Barcelone, il fut rappelé et tomba en disgrâce. Il resta sans emploi jusqu'en janvier 1814, n'ayant encore ni titre ni dotation.

(144) Cette lettre a été publiée presque *in-extenso* dans la *Notice nécrologique du Général Demonts*, par Saint-Maurice Cabany, p. 15.

(145) Lettre du 8 septembre 1810, de Laybach, à sa mère.

Digitized by Google

lie et il espère que le Maréchal fera une réponse prompte et favorable. Mais d'autres préoccupations l'assaillent; il est sans le sou et il a des dettes au régiment, et comment subvenir aux frais du voyage. Il indique à sa mère le moyen de lui faire parvenir 50 louis. Ce voyage, comment l'effectuera-t-il ? par les voitures publiques, le courrier, la poste ? Il ne veut point non plus abandonner son petit domestique qui lui a donné tant de preuves d'attachement pendant le temps de ses maladies et de ses blessures. Il faut aussi qu'il garde son grand uniforme et le harnachement de grande tenue. Il les confiera à un de ses camarades en cas de retour. Plus que jamais il pense que le Maréchal ne lui refusera pas son congé..

« Si je fusse parti dans le temps pour le Dépôt, j'aurais un semestre; mais je n'aime pas les Dépôts. Je n'aime pas ces militaires qui n'aiment de leur état que l'habit. Mon métier est de faire la guerre et j'aime mon métier (146). »

Le congé tant désiré lui fut enfin accordé, toutes les difficultés pour le voyage se trouvèrent aplanies et le 18 octobre, à 1 heure de l'après-midi, Demonts arrivait à Bellegarde.

« Oui, ma bonne et tendre sœur, c'est bien de Bellegarde que je t'écris. J'y suis arrivé hier pour dîner. Juge de mon bonheur en embrassant mon oncle, ma bonne maman et mes petites tantes qui m'ont reçu avec tant de plaisir et d'une manière si aimable que je ne savais plus où j'en étais. J'ai commencé hier à une heure à être heureux et je le serai pendant trois ou quatre mois que je passerai parmi vous.

C'est aujourd'hui vendredi, il ne sera queltion du départ de Bellegarde que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Mon oncle ne sait pas encore s'il pourra m'accompagner, c'est subordonné à ses affaires, mais dans tous les cas, il me donnera les moyens d'aller jusqu'à vous.

« Adieu, bonne sœur, adieu; annonce mon arrivée à notre bonne mère et à notre Aimé. Je t'embrasse d'un cœur qui t'adore, adieu.

Ton frère. »

Au verso de cette lettre, Eglé de Bellegarde traça ou plutôt griffonna quelques lignes qui manifestent la joie que la venue de Chéri Demonts a apportée aux habitants de cette paisible demeure :

« Oui, mon amie, il est dans nos bras, ce cher enfant, et bientôt dans les tiens. Il est charmant, charmant. Nous ne nous possédons pas de bonheur et le vôtre sera à son comble quand vous le verrez. Je suis si émue que je ne sais ce que je dis, mais il est là, à côté de moi, je l'embrasse et bientôt vous aurez ce plaisir. Adieu, bonnes amies, je suis bien amusée de l'émotion de ma pauvre Joséphine à la lecture de cette lettre. »

Demonts allait revoir Beyries qu'il avait quitté en toute hâte le 18 août 1805, il y avait plus de cinq ans. Il avait bien gagné son congé et le bonheur qu'il devait goûter au milieu des siens si tendrement aimés.

(*A suivre*) A. CLERGEAC.

(146) Lettre du 15 septembre 1810, de Laybach, à sa mère.

Digitized by Google

Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon,

Archevêque d'Auch.

(Notes critiques pour servir à l'histoire de sa vie) (a)

L'EPISCOPAT DE Mgr D'APCHON, A DIJON

(SUITE).

M. l'abbé Colas résume l'épiscopat de Mgr d'Apchon à Dijon en quelques mots très courts mais expressifs : « Il fit pendant vingt ans le bonheur de son Clergé et de son diocèse ». Il aurait dû ajouter : moins celui des Jansénistes et des Oratoriens.

Les *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui sont le porte-parole de ces deux classes de réfractaires, professent peu d'admiration pour ce prélat et font entendre un tout autre son de cloche : « Devenu évêque de Dijon en 1755, M. d'Apchon commença par supprimer une pension de 1100 livres que le diocèse faisait aux Pères de l'Oratoire, Directeurs de son Séminaire. Il serait allé plus loin, mais les bourses qui sont fondées dans ce Séminaire auraient été transportées ailleurs, s'il eût été confié à d'autres. Cette considération l'empêcha d'envahir cette maison sur l'Oratoire, à l'exemple de Mgr de Langres. *Il en fut bien fâché. Un pareil coup lui aurait valu sans doute une bonne abbaye.* Depuis assez peu de temps, il vient d'en obtenir une dans le diocèse de Sens, par le moyen de M. son frère qui est attaché au Prince de Condé. Comme elle est plus modique qu'il n'auroit voulu, il étoit presque tenté de ne pas l'accepter, mais la réflection l'a fait changer d'avis. Avec cette augmentation de revenu, *en attendant mieux*, M. d'Apchon a aussi augmenté son train, selon la coutume de nos prélats. Il se contentoit d'une chaise à porteurs, il a maintenant carrosse et fait bâtir une maison de campagne pour avoir où se délasser de ses fatigues. Sans doute qu'au moyen de son équipage il va commencer aussi la visite de son diocèse et que la modicité de ses finances ne lui servira plus de prétexte pour s'en absenter six mois de l'année qu'il avoit coutume d'aller passer chez Mademoiselle sa sœur (1) ».

(a) Voyez la *Revue* 1926, p. 33.

(1) *Les Nouvelles Ecclésiastiques.*

Digitized by Google

Les *Nouvelles Ecclésiastiques* avaient déjà fait de Mgr d'Apchon un ambitieux, elles en font maintenant un homme d'argent, en quête d'abbayes et de gros revenus, plus préoccupé de satisfaire ses aises que de veiller sur les intérêts de ses diocésains.

Telle n'est pas la réputation que ce prélat a laissée après lui. Dans toutes les notices qui lui ont été consacrées, on s'est plu à célébrer surtout son désintéressement. Si donc Mgr d'Apchon a cherché à augmenter ses revenus, c'était plutôt pour pratiquer sur une plus large échelle une charité devenue proverbiale. « La charité était le besoin de son cœur, a dit Mgr le Mérinville, un de ses successeurs, et il l'a portée souvent jusqu'à l'héroïsme (2) ». « Ses largesses étaient constantes et la source en paraissait inépuisable (3) ».

Les *Nouvelles Ecclésiastiques* font un grief à Mgr d'Apchon d'avoir supprimé la pension de 1.100 livres faite aux Oratoriens de son Séminaire de Saint-Etienne. Pour en agir ainsi avec eux l'évêque dut certainement avoir une raison plus grave qu'un souci exagéré d'épargne : Du reste, il ne se contenta pas de cette suppression. Quoi que laisse entendre la feuille janséniste, Mgr d'Apchon, au risque de perdre cette somme de 1.100 livres, osa « aller plus loin ». A la suppression de la pension, il ajouta celle des Oratoriens eux-mêmes et du Séminaire qu'ils dirigeaient. Pourquoi cette décision radicale ? Parce que ce Séminaire végétait, dit M. le Chanoine Choiset dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer. Sans doute; mais il est à présumer que ce ne fut là qu'un prétexte, que Mgr d'Apchon obéit surtout au secret désir d'éteindre dans sa ville épiscopale un foyer de jansénisme et de marcher ainsi — soyons d'accord pour une fois avec les *Nouvelles Ecclésiastiques* — sur les traces de son ami M. de Langres (4), qui avait remercié les Oratoriens à cause de leur obstination à refuser d'accepter la Bulle (5).

Hâtons-nous d'ajouter que ce « coup » ne valut à Mgr d'Apchon aucune abbaye. A cette date où écrivaient les Nouvelles *Ecclésiastiques* (1766), Mgr d'Apchon était déjà pourvu de deux bénéfices, le prieuré de Lachaux et l'abbaye de Preuilly. Malgré l'appui que pouvait lui prêter son frère attaché au Prince de Condé, il n'en eut jamais d'autres.

(2) Cité par Sautereau, *L'évêché de Dijon et ses évêques*, p. 13.

(3) Abbé Colas dans Voillery, *Les premiers évêques de Dijon*, p. 20.

(4) Mgr de Montmorin, évêque de Langres, avait assisté le cardinal de La Rochefoucauld pour le sacre de Mgr d'Apchon.

(5) En 1764, le général de l'Oratoire était le P. de La Valette. Il avait accepté la Bulle. Malgré tous ses efforts pour amener à la soumission ses confrères opposants, il ne put y réussir complètement (Migne, *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. III. Oratoire de Jésus).

Digitized by Google

*
* *

Où, dans quel diocèse se trouvaient ce prieuré de Lachaux et cette abbaye de Preuilly ?

Il n'y a pas de Chaux ou de Lachaux dans le diocèse de Dijon, mais on en compte plusieurs dans le diocèse de Besançon, de Saint-Claude et d'Autun, Dans ce dernier diocèse, se trouve en particulier, près de Cuisery, une Notre-Dame de La Chaux qui pourrait bien être le prieuré en question. Ce sanctuaire, desservi autrefois par les religieux de l'Ordre de St Camille de Lellis, était un lieu de pèlerinage très fréquenté, ainsi qu'en témoignent les nombreux ex-voto appendus aux murs de la chapelle qui fut fermée en 1880, lors de l'expulsion des religieux (6).

Deux abbayes commendataires portaient autrefois le nom de Preuilly, l'une de bénédictins, dans le diocèse de Tours, l'autre de cisterciens dans le diocèse de Sens. D'après M. l'abbé Sautereau, c'est « probablement » de l'abbaye bénédictine que Mgr d'Apchon aurait été pourvu (7); M. Gabriel Dumay, au contraire, affirme que c'est de l'abbaye cistercienne, et en cela il est d'accord avec les *Nouvelles Ecclésiastiques* et les *Almanachs royaux* qui donnaient chaque année la liste des abbayes commendataires avec le nom de leurs possesseurs.

Tous les annalistes dijonnais insinuent que Mgr d'Apchon fut pourvu de ces deux bénéfices *avant* son élévation à l'épiscopat, alors qu'il n'était encore que doyen de la Chappelotte et vicaire général; M. l'abbé Sautereau l'affirme expressément.

Pour le prieuré de La Chaux, impossible de donner une date précise. Pour l'abbaye de Preuilly, nous savons par les *Almanachs royaux* qu'elle appartint à Boivin de Vaurouy à partir de 1723 et qu'elle passa à l'évêque de Dijon en 1763, huit ans après qu'il eut pris possession de son siège.

Nous ignorons complètement ce que pouvait valoir le prieuré de La Chaux. Sur la valeur de l'abbaye de Preuilly, nous sommes renseignés par les *Almanachs royaux*. Tant que Boivin de Vaurouy en fut le titulaire, cette abbaye donnait un revenu de 7.500 livres et elle était taxée de 100 florins en cour de Rome. Avec Mgr d'Apchon, le revenu fut doublé (15000 livres) et la taxe aussi (200 florins); mais après sa mort, ce revenu diminua de moitié et ne donna au nouveau possesseur, M. de La Rochefoucauld Dubreuil, que 7.500 livres, la taxe de 200 florins en cour de Rome restant la même (8).

Quand on reproche aux évêques de l'ancien régime leurs

(6) *Le Clergé français*, 1904.
(7) Abbé SAUTEREAU, *L'Evêché de Dijon et ses évêques*, p. 13, en note
(8) *Almanashs royaux* 1763, 1774, 1785.

Digitized by Google

richesses excessives, on a tort de ne considérer que le chiffre de leur fortune; il faudrait ne pas oublier les charges qui pesaient sur eux et les charités auxquelles un grand nombre consacraient leurs revenus. De plus, leur situation aussi bien que leurs traditions de famille leur imposait un certain éclat, et beaucoup « obéissaient moins, dans leurs pompes, à leur goût propre qu'à ce qu'ils croyaient être une convenance sociale (9) ». Les *Nouvelles Ecclésiastiques* ont donc fort mauvaise grâce de reprocher à Mgr d'Apchon « d'avoir changé sa chaise à porteurs pour une carrosse et songé à faire à bâtir une maison de campagne ».

L'évêché de Dijon était parmi les moins bien rentés de France (25.000 livres). Primitivement, la mense de cet évêché comprenait uniquement les deux abbayes de Saint-Etienne de Dijon et de Saint-Pierre de Bèze. Malgré les revenus de ces deux abbayes joints à ceux du prieuré de La Chaux et de l'abbaye de Preuilly, Mgr d'Apchon, à cause du budget très chargé de ses charités qu'il ne voulut jamais réduire, était loin de pouvoir soutenir « ce train de grand seigneur auquel le meilleur des évêques se croyait obligé (10)». Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il ait cherché à augmenter et à enrichir la mense épiscopale. Outre l'abbaye de Saint-Etienne, il y avait à Dijon une autre abbaye, celle de St-Bénigne, qui donnait un revenu de 16.000 livres et était taxée 2.000 florins. Cette abbaye, depuis 1758, appartenait en commende à un ancien évêque de Troyes, Mathias Poncet de La Rivère (11). Mgr d'Apchon entra en pourparlers avec lui; et, en 1771, d'après l'abbé Colas, en 1774, d'après M. Chabeuf, Mathias Poncet de La Rivière finit par consentir, moyennant une pension, à la céder à l'évêché (11). Ne nous méprenons pas sur cette tractation. Encore une fois, on serait dans l'erreur, si, pour autant, ainsi que l'a fait le janséniste des *Nouvelles Ecclésiastiques*, on allait accuser Mgr d'Apchon, lui qui a si bien mérité le nom de « père des indigents et des affligés » (12), qui dépensait à peine pour lui « le dixième de ses revenus » (13), de courir après de riches prébendes, dans le but unique d'avoir une caisse bien remplie.

*
* *

Les *Nouvelles Ecclésiastiques* sont-elles dans le vrai quand

(9) Abbé Sicard, *Les Evêques avant la Révolution.*

(10) H. Chabeuf, *Dijon, Monuments et souvenirs.*

(11) H. Chabeuf, *Dijon, Monuments et Souvenirs, les Almanachs royaux,* jusqu'en 1755 *inclusivement* indiquent l'ancien évêque de Troyes comme propriétaire de l'abbaye de St-Bénigne; ce n'est qu'à partir de 1776 qu'ils signalent cette abbaye comme « unie à l'évêché de Dijon ».

(12) Cf. X. Girault, *Essais historiques et biographiques sur Dijon.*

(13) Abbé Michaud, *Biographie des hommes illustres de la Côte-d'Or.*

Digitized by Google

elles accusent Mgr d'Apchon de s'inquiéter peu de son diocèse et, sous le vain prétexte de la modicité de ses finances, « de s'en absenter six mois de l'année qu'il avoit coutume d'aller passer chez Mlle sa sœur ».

Ces insinuations malveillantes sont en opposition absolue avec ce qu'ont écrit du pieux prélat les historiens qui se sont occupés de lui. «Il résidait, grande merveille dans un temps où on disait d'un évêque éloigné de la cour qu'il était exilé dans diocèse (14)». Il travailla *infatigablement à* toutes les œuvres propres à la sanctification et au bonheur de son troupeau ». On lui doit un *Catéchisme* qui pour « l'ordre et la netteté » « a rang parmi les meilleurs » et qui jusqu'en ces derniers temps a été en usage dans le diocèse de Dijon (15).

Un évêque qui n'aurait pas résidé, qui se serait désintéressé de son diocèse, n'aurait pas excité l'enthousiasme dont Mgr d'Apchon était l'objet. « Lorsqu'il sortait de son palais, dit Volfius, qui parlait en témoin, il était toujours accompagné des bénédictions du peuple; dans les processions d'usage où il paraissait avec son clergé, le recueillement, la piété peinte sur son visage portait au respect tous les assistants; c'était une prédication muette. Le peuple accourait en foule pour recevoir sa bénédiction et il se retirait content en s'écriant : C'est un prédestiné (16) ».

Vers la fin de 1780, cinq ans après le transfert de Mgr d'Apchon à l'archevêché d'Auch, le peuple, qui ne l'avait pas oublié, ayant appris qu'il devait passer à Dijon, se prépara à le recevoir en triomphe. Les Dijonnais avaient alors pour évêque Mgr de Vogué. Mgr de Vogué fit-il écho à la joie de ses diocésains ? Oui, dit son successeur, Mgr de Mérinville, qui nous le montre « mêlant le tribut sincère de son admiration à celui de la reconnaissance populaire». « La note est un peu forcée, observe M. l'abbé Colas; pour dire vrai, Mgr de Vogué marqua peu d'empressement à inviter Mgr d'Apchon. Ce ne fut qu'à la veille de son arrivée qu'il se décida à le recevoir chez lui »; et il ajoute : « je le dis sans aigreur, comme Mgr d'Apchon appréciait lui-même cette indifférence : il savait qu'on avait donné à son successeur des préjugés

(14) H. Chabeuf, *loc. cit.*

(15) Abbé Michaud *Biographie des hommes illustres de la Côte d'Or.* — Abbé Sautereau, *L'Evêché de Dijon et ses évêques.* — Ce qui fit moins d'honneur que ce *Catéchisme* à Mgr d'Apchon et ce « qu'on a peine à s'expliquer » de la part d'un prélat « d'une conscience si droite et si délicate » c'est l'abandon de la liturgie romaine, œuvre de ses prédécesseurs, qu'il remplaça par la liturgie parisienne. (Abbé Michaud, *loc. cit.*)

(16) Volfius, *Eloge de Mgr. d'Apchon*, dans l'*Annuaire de la Côte d'Or*, 1827.

Digitized by Google

contre son administration qui fut critiquée et changée (17) ».

Admettons que l'administration de Mgr d'Apchon ait mérité en effet d'être critiquée et changée. Où est l'évêque, où est l'homme qui puisse se vanter d'être resté pendant vingt ans à l'abri de toute critique ? C'est là, si l'on veut, une ombre sur la figure du charitable prélat. Cette ombre légère n'a pas empêché sa mémoire de démeurer en vénération auprès des Dijonnais qui, en l'an XII, donnèrent son nom à l'ancienne rue aux Juifs, en témoignage de leur reconnaissance. Il est vrai qu'aux environs de 1830, le nom de d'Apchon disparut pour faire place à celui de Buffon qui avait habité cette rue de 1717 à 1742 (18).

(*A suivre*) P. TALLEZ.

(17) Abbé COLAS dans Voillery, *Les premiers évêques de Dijon.*

(18) Ch. X. GIRAULT, *Essais historiques et biographiques sur Dijon.* — MILSAN, *les rues de Dijon.*

Centenaire gascon.

Nous lisons dans les registres de catholicité de la paroisse d'Escornebœuf en l'année 1742 :

« Jeanne Miar, âgée d'environ cent ans est décédée le 23 juin de l'an 1742 et a été ensevelie le lendemain de sa mort dans le cimetière de la paroisse d'Escornebœuf.

Ducasse, vic. »

A. C.

Digitized by Google

ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

ET ARMOIRIES DE GASCOGNE

SUITE (1)

Bureau de l'Isle-Jourdain.

526. — Pierre d'Albenque, habitant Solomiac,
taillé d'or et de gueules à un lion à la queue fourchue aussi taillée de sable sur l'or et d'or sur gueules lampassé et armé de gueules.

527. — Guilhaume d'Albis, seigneur de Gissac en Rouergue,
de gueules à un cygne d'argent surmonté d'un croissant de même accosté de 2 étoiles d'or.

528. — François d'Algayres, conseiller du roi en la sénéchaussée et maître particulier des Eaux et Forêts de l'Isle-Jourdain,
d'azur à la lettre L d'argent posée en cœur.

529. — Philippe de Baleich,
d'azur à un aigle éployé d'or, becqué et armé de sable accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef et une en pointe.

530. — Louis Baradat, évêque,
écartelé au 1er et 4e d'azur à une fasce d'or accompagné de 3 roses d'argent à 5 feuilles boutonnées de sable.
au 2e et 3e de gueules à un aigle éployé d'argent couronné, becqué et membré, moucheté de sable.

531. — Jean Barbot, marchand à Beaupuy,
de gueules à une fasce d'or chargée d'un boue de sable.

532. — La femme de Louis de Noailhan-Lamezan, seigneur d'Engalin,
de sable à 3 canifs d'argent emmanchés d'or posés en bande.

(1) Voir *Revue de Gascogne*, p. 132.

Digitized by Google

533. — Jean Jacques de Belleforet, seigneur d'Engay,
d'or à 3 chevrons de sinople 2 et 1 accompagnés en cœur d'un lion de gueules.

534. — Le monastère des religieux bénédictins de Simorre,
d'azur à une N. D. d'or portant sur son bras un petit Jésus de même.

535. — Le monastère des religieux bernardins de Gimont,
d'azur à une N. D. d'or.

536. —Guillaume Bertrand, curé de Caubiac,
d'or à 2 fasces de gueules et un arbre d'argent brochant sur le tout.

537. — Anne de Bertrand, veuve de François de Gayrial,
d'argent à 3 batons d'azur posés en bande et un chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.

538. — Guillaume de Besson, conseiller du roy, maire perpétuel de l'Isle-Jourdain.
d'argent à un pin de sinople embrassé par deux jumeaux de carnation.

539. — Le lieu et Comté de Brignemont,
d'azur semé d'étoiles d'argent à une image de St Michel d'or.

540. — Jean Binet, curé de Ségoufielle,
de sable à un chandelier d'argent avec un binet de même.

541. — Pierre du Born,
d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux chiens rampants affrontés d'argent regardant une étoile de même.

542. — François de Bouloc, seigneur du lieu,
d'azur à 3 tours d'argent posées 2 et 1, à un chef d'argent chargé de 3 molettes de sable.

543. — Blaise Bourgade, bourgeois de Gimont,
d'azur à une bande crénelée d'argent et massonnée de sable.

544. — Jean du Buisson, curé du Thil,
de gueules à une fasce d'argent chargée d'un buisson de sinople.

545. — Blaise de Busca, seigneur de Moncorneil-Montégut,
de gueules à une bande d'or écartelé d'or à un lion de gueules.

546. — Antoine Cahusac, marchand de Gimont,
de gueules à une roue d'or, à un tourteau de sable.

547. — Marie de Calais,
de gueules à un léopard d'or surmonté de 3 trèfles d'argent.

Digitized by Google

548 — La ville de Caraman,
d'or à un visage de carnation coupé d'azur à une main d'argent.

549. — Jean Carrère, prêtre chanoine du chapitre de l'Isle-Jourdain,
de gueules à un charriot d'argent.

550. — Jean Bertrand de Carrion-Labeige, prêtre, chanoine du chapitre collégial de St-Martin de l'Isle-Jourdain,
d'or à une bande d'azur chargée de 3 croissants d'argent.

551. — François de Carrue, conseiller et avocat du roi près le senéchal de l'Isle-Jourdain,
de gueules à un soc de charrue d'or posé en bande

552. — Charles de Cazaux , seigneur de Vignau.
d'azur à une fasce ondée d'argent supportant un canard de même et accompagné en pointe d'une couronne à l'antique d'or entrelassée de perles d'argent.

553. — Arnaud de Castaigner, sieur de Cassemartin.
d'azur à 3 fasces d'or et un châtaigner de sinople brochant sur le tout.

554. — François de Castaignier, seigneur de Pomarède,
de gueules à 3 fasces d'argent.

555. — Le lieu et le comté de Cause,
d'azur à une image de Saint Symphorien d'or.

556. — Dominique de Cazaux, seigneur de Laran,
d'azur à 5 lances d'argent posées en pal et rangées en fasce, accompagné en chef d'une rivière de même mise en fasce, chargée d'un cygne aussi d'argent.

557. — Cheriton, curé de Lévignac,
d'azur à une chaise d'or et une bordure de même.

558. — Jean Cheverry, curé de Loubens,
d'or à un sanglier de sinople surmonté d'un chat de même.

(*A suivre.*) C. LABORIE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

C Barrière-Flavy : *La Chronique criminelle d'une grande province sous Louis XIV*. — Préface de M. Funck-Brentano, in-12 de 204 pages. Editions Occitania. E. Guittard, Toulouse, 7, rue Ozenne.

M. Barrière-Flavy vient d'ajouter un nouveau livre à la liste déjà longue de ses productions historiques. Comme ses aînés, la *Chronique criminelle* est solidement documentée. Archives du Parlement de Toulouse, archives de plusieurs départements du Sud-Ouest, archives communales et minutes notariales, publications diverses ont fourni à M. Barrière-Flavy les faits qu'il groupe en sept chapitres : 1° Dans les Rues et sur les Chemins; 2° du Civil au Criminel; 3° Les Magistrats indignes; 4° Les Faussaires; 5° Les mauvais Bergers; 6° Affaire de Mœurs; 7° Affaires de famille.

Jusqu'à quel point cette division est-elle logique ? Il semble puisque trois chapitres traitent de trois classes de la société, les Magistrats, les Notaires et les Hommes d'Eglise, que M. B.-F. eût pu en réserver un autre pour les nobles et un autre pour les bourgeois. On ne voit pas pourquoi cette division par catégories de personnes n'a pas été observée dans tout l'ouvrage. Il est vrai que les deux chapitres, Affaires mœurs et Affaires de famille, mettent surtout en cause des nobles et des bourgeois.

Un livre consacré tout entier au récit de faits graves et scandaleux ne peut que donner une fausse idée de la société du XVIIe siècle en province. On ne voit que le mal et on ne voit pas le bien. Le bien qui se fait ne relève pas des tribunaux.

Cependant si on réfléchit, si on considère que ces faits s'étendent sur une centaine d'années, embrassent l'ancienne province du Languedoc et quelques pays voisins, leur nombre fait une impression bien moindre. Supposons qu'aujourd'hui on parcoure les dossiers des procès soutenus dans les diverses cours d'assises situées dans le territoire dont il s'agit, il ne serait pas nécessaire de s'étendre sur une période de cent ou de quatre-vingts ans pour faire un volume plus gros et plus compact. C'est d'ailleurs ce que M. Funck-Brentano, qui

Digitized by Google

a préfacé le volume, affirme sans détours : « Il importerait de se tenir sur ses gardes s'il s'agissait de porter un jugement d'ensemble sur cette époque. Nous avons là une série de faits, caractéristiques assurément, mais exceptionnels. »

Au sujet des abus qui sévissaient parmi le clergé, M. B.-F. généralise trop. Il y a un paragraphe en particulier, p. 110, qui appelle quelque explication. L'auteur fait remonter au Concordat de 1516 la profonde perturbation dans les mœurs du Clergé au XVIe et au XVIIe siècles. Le Concordat n'a point été cause de cette perturbation. Il n'a peut-être point permis à l'Eglise de se réformer suivant l'esprit du concile de Trente. Et du mouvement de réforme inauguré par ce Concile, de la floraison remarquable des œuvres ayant pour but la sanctification du Clergé et la fondation des nouveaux ordres religieux en France au XVIIe siècle, M. B.-F. ne pouvait parler, et cependant tout cela ne prouve-t-il pas la vitalité profonde de la vertu dans l'Eglise de France. Et quand, page 111, il affirme que tous ces bénéfices, évêchés, abbayes, prieurés, s'accordaient sans condition d'âge ni d'aptitude, il ignore le sérieux des procès d'information canonique qui, durant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, se faisaient auprès du métropolitain ou du nonce apostolique à Paris, procès sur lesquels, pour la province d'Auch en particulier, j'aurai l'occasion de revenir sans trop tarder. Que parfois, pour céder aux demandes importunes de quelque grand personnage, on ait accordé à son protégé un bénéfice qu'il n'aurait pas dû posséder, on ne saurait le nier. Et ces faits ne prouvent qu'une chose, les malheureuses conséquences de l'ingérence des laïques dans les affaires de l'Eglise.

La *Chronique criminelle* n'a donc qu'une valeur documentaire. C'est de l'érudition à la portée de tous et à ce point de vue, il y a plaisir et intérêt à lire ce livre. Que de personnages du Sud-Ouest de la France, nobles surtout, ecclésiastiques et bourgeois quelquefois, défilent sous les yeux du lecteur ! Il y a sur bien des familles de très précieux renseignements.

Je m'en voudrais de ne pas signaler à M. B.-F. un *lapsus calami*. Il écrit, p. 70 : « Cahors, berceau de l'aimable poète Ronsard, commensal de la Reine Marguerite ». C'est Marot qu'il faut lire. Ronsard était Vendômois, et Marot, né à Cahors en 1497, fut, en effet, valet de chambre de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, duchesse d'Alençon, et plus tard, reine de Navarre. A. C.

L'Administrateur-Gérant : N. LALAGÜE.

Auch. — Imprimerie F. COCHARAUX, rue de Lorraine.

Digitized by Google

Le Millénaire de la Maison de Gontaut-Biron-Saint-Blancard.

Il n'est pas dans notre dessein de raconter les magnifiques fêtes par lesquelles, le 26 et le 28 septembre, a été célébré le millénaire de la Maison de Gontaut-Biron-Saint-Blancard. Les journaux du département et les journaux de Paris leur ont consacré de nombreuses colonnes, et ces fêtes, soit la fête populaire, soit la fête religieuse et familiale, ont été très réussies.

Mais trop de liens rattachent la Société Historique de Gascogne à la famille de Gontaut, pour qu'il ne reste pas dans la *Revue*, organe de notre Société, trace de cet évènement. Nous n'oublions pas, en effet, l'accueil sympathique que *la Revue de Gascogne* et les *Archives Historiques*, ont toujours trouvé auprès des marquis de Saint-Blancard.

Quand furent fondées les *Archives Historiques*, le comte Armand de Gontaut fut un des premiers à s'intéresser à cette publication que seules les difficultés actuelles, dans lesquelles se débat l'impression des œuvres de science, ont interrompue. C'est en qualité de président du Comité de publication des *Archives Historiques*, qu'il siégea à l'assemblée de la Société qui en décida, en 1883, la publication.

Cinq ans après, le comte Théodore de Goutaut-Biron publiait, dans cette collection, *l'Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron* (1603). Cet ouvrage fut édité en deux volumes dont le second est depuis longtemps épuisé, tant le succès en fut grand.

Digitized by Google

Depuis 40 ans, l'attachement des Gontaut à notre œuvre ne s'est pas démenti et deux d'entre eux figurent encore dans la liste des membres de notre Société.

Aussi, quand M. le marquis Jehan de Gontaut-Biron-Saint-Blancard a demandé au Président de la Société Historique de Gascogne de vouloir bien prendre la parole à la cérémonie religieuse du millénaire, celui-ci a été heureux d'avoir cette occasion d'acquitter une partie de la dette de reconnaissance de la Société et de rendre à la famille de Gontaut un hommage mérité.

L'histoire de la famille de Gontaut a de nombreux points de contact avec l'histoire de la Maison de France et l'histoire de France, elle-même. Il n'est pas une période de cette histoire où, depuis l'an 906, on ne trouve quelques Gontaut aux tout premiers rangs. Et il convenait de commémorer le dévouement de ces ouvriers si actifs de la grandeur française.

Nous n'aurions pas, nous, l'amour de notre passé gascon, mieux de notre passé français, nous ne serions pas les continuateurs de ces hommes de talent et de bien, les Salinis, les Couture et les Canéto qui ont suscité et développé le mouvement d'études historiques en Gascogne au point que depuis 1860, par leur initiative et sous leur influence, de la Garonne à l'Océan, ce mouvement n'a cessé de s'accentuer, nous ne serions pas, dis-je, leurs continuateurs, si une fête semblable nous avait laissés insensibles et n'avait pour nous d'autre attrait que celui d'un fait divers.

C'est sous l'emprise de ces sentiments et de ces pensées que le mardi 28 septembre, dans l'église de St-Blancard ornée comme aux plus beaux jours, devant M. le marquis de Palaminy, représentant de S. A. R. Mgr le duc de Guise, spécialement délégué pour porter à M. le marquis Jehan de Gontaut les félicitations du Prince, devant la famille de Gontaut entourée de nombreux parents et amis et de toute la paroisse de Saint-Blancard, fut prononcée l'allocution suivante.

Digitized by Google

Laudemus viros gloriosos in generatione sua,
« Louons ces hommes pleins de gloire qui sont nos pères et dont nous sommes la [race. »

M. le représentant de S. A. R. Mgr le Duc de Guise (1),
M. le Marquis et Madame la Marquise de Gontaut,
MM. de Gontaut,
Parents et Alliés de la Famille,
Mes Frères,

Nous lisons au chapitre XLIVe de l'Ecclésiastique, cet éloge des patriarches et des grands hommes de la nation sainte: « Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères et dont nous sommes la race. Ils se sont tous acquis, parmi leurs peuples, une gloire qui est passée d'âge en âge, et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait pendant leur vie. Ceux qui sont nés d'eux ont laissé après leur mort un grand nom qui renouvelle les louanges de leurs pères... Ils furent des hommes de charité et de miséricorde et les œuvres de leur piété subsisteront à jamais. »

A qui ces paroles de nos saints Livres peuvent-elles mieux convenir qu'aux personnages qui, depuis mille ans, ont porté et illustré le nom de Gontaut auquel se sont ajoutés, dans la suite des âges, ceux de Biron et de Saint-Blancard?

Pour les louer dignement, il aurait fallu une parole plus éloquente que la mienne, la parole chaude et érudite de Monseigneur de Perpignan, vieil ami des Gontaut, que les occupations de sa charge ont retenu dans son diocèse lointain. Dans son cœur, il eût trouvé des accents qui seraient allés à l'âme de cette asemblée si noble, où se trouvent réunis, comme en un parterre héraldique, les plus beaux noms de France.

Si j'ai été choisi pour tenir, oh ! combien mal ! sa place, c'est que le Chef de la Maison a bien voulu associer à cette fête la Société Historique de Gascogne dont je suis le Président, se souvenant, sans doute, que son père, Armand de Gontaut, déjà frappé par la mort, avait voulu présider, en 1883, une réunion très importante de cette Société.

C'est donc aujourd'hui que la famille de Gontaut célèbre le millénaire de son apparition dans l'histoire, la première mention, connue de nous, de son existence dans un acte semi-officiel, une charte du Cartulaire de Cadouin du 12 avril 926. Remarquez que c'est un cartulaire d'abbaye qui nous a transmis cette mention, que c'est l'Eglise, grande puissance de conservation et d'ordre, qui, pour ne pas perdre le souvenir des

(1) M. le Marquis de Palaminy.

Digitized by Google

bienfaits qu'elle recevait, inscrivait sur des registres de parchemin gardés avec un soin jaloux les noms de ses bienfaiteurs, et que Cadouin, cette abbaye qui reçut en dépôt le suaire dont le Christ avait été enveloppé dans son tombeau, fut souvent l'objet des libéralités de la famille de Gontaut. En ce printemps de 926, un astre lumineux se levait au ciel de l'histoire et devait y fournir une brillante carrière. Dans ces Xe et XIe siècles dont il est resté très peu de documents, tant il semble que l'on se soit acharné à les faire disparaître, la famille de Gontaut se continue si bien que deux au moins de ses membres firent partie des Croisades. Les Croisades, Messieurs, quelle sublime épopée conduite avec une intelligence très avisée, « entreprise de bornage contre l'Islam conquérant qui en si peu de temps avait envahi le Nord de l'Afrique, débordé en Espagne et jusqu'au cœur de la France, et qui devait plus tard battre les murs de Vienne », — lutte de près de deux siècles contre l'ennemi le plus redoutable de la civilisation européenne, fille du Christ et de l'Eglise ! Eh bien, à ces expéditions qui, malgré leur insuccès apparent, maintinrent l'Islam en Asie et en Afrique, prennent part Gaston de Gontaut qui accompagna Louis VII le Jeune à la 2e Croisade et Vital de Gontaut qui fit partie de l'armée que le roi saint Louis conduisit en Egypte en 1248.

D'autres Gontaut bataillèrent fort pendant la guerre de Cent Ans, et au cours des guerres d'Italie soutenues par Charles VIII et les Valois. Fornoue, Marignan, Pavie, rappellent autant de combats où leur vie fut généreusement exposée et leur sang largement répandu pour la gloire de la France.

A la fin du XVIe siècle, ils sont les compagnons du Béarnais et se rangent sous son étendard. Quand la monarchie française arriva à son apogée avec Louis XIV, elle n'eut pas de serviteurs plus dévoués. On les voit pendant deux siècles rendre à la France les plus signalés services, occuper avec éclat les plus hauts grades de l'armée et de la marine, gouverner des villes et des provinces, se faire remarquer à la tête des ambassades les plus importantes. De 1550 à 1756, quatre Gontaut sont honorés du Maréchalat.

Plusieurs prirent rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Il y eut des Gontaut sur les sièges épiscopaux de Sarlat, d'Agen, et de Condom, comme il y eut, et ce souvenir moins glorieux aux yeux des hommes me touche cependant davantage, d'humbles moniales dans la famille. En 1626, presque aux origines de la Visitation, Marie-Charlotte et Marie-Marthe de Gontaut se mirent sous la direction de sainte Chantal, et, quelques an-

Digitized by Google

nées plus tard, fondèrent les monastères de Brioude et d'Aurillac. Dans le cloître, elles priaient pour leur famille et leur humilité valait à leurs frères et à leurs cousins une nouvelle moisson de gloire, car la gloire, faite de renommée et de louange, était depuis longtemps le partage des Gontaut.

Dès les temps les plus anciens, ils sont admis dans les ordres de chevalerie, beaucoup furent chevaliers de Rhodes et de Malte, beaucoup furent jugés dignes des grands ordres français créés par nos rois pour récompenser le dévouement à leur personne et au pays, beaucoup furent chevaliers de l'ordre de Saint Michel dans sa splendeur, dix d'entre eux, de 1581 à 1757, furent chevaliers du Saint-Esprit, un plus grand nombre, chevaliers et grand'croix de Saint Louis.

Aussi, ne nous étonnons pas si les alliances avec les Gontaut étaient très recherchées. Ils furent alliés aux plus illustres maisons non seulement de Gascogne et d'Aquitaine, d'Albret, Armagnac, Astarac, l'Isle-Jourdain, Montesquiou, Ornézan, Taleyrand-Périgord, mais aussi de France, Bauffremont, Beauveau, Choiseul, La Tour d'Auvergne, Mailly, Montmorency-Laval, Noailles, Rochechouart, Rohan-Chabot et je m'excuse d'en oublier.

Chaque génération apportait une augmentation de gloire et les hauts faits de la génération nouvelle rappelaient les actes de courage et de dévouement à la France et au Roi accomplis par les ancètres. C'est dans ce but qu'Armand-Louis de Gontaut-Biron, plus connu sous le nom de duc de Lauzun, prit part à la guerre de l'indépendance américaine avec la fleur de la noblesse française sous la conduite de Lafayette.

Et c'est ce même duc de Lauzun qui, le 31 décembre 1793, périt sur l'échafaud car, pas plus que la vieille et bienfaisante monarchie, la famille de Gontaut ne fut épargnée par la Révolution. La guillotine, l'exil en Espagne et en Angleterre, elle connut toutes ces infortunes. Heures sombres sans doute, mais où, par l'épreuve, elle prenait conscience des nouveaux devoirs qui s'imposeront à ses membres dès leur retour en France. Tout naturellement, les Gontaut reprennent à côté du Roi la place qui leur revient et n'est-ce pas une Gontaut, née de Montaut-Navailles, qui est, sous la Restauration, gouvernante des Enfants de France et qui a laissé d'intéressants Mémoires. Pour servir, ils briguent auprès de leurs concitoyens les sièges de députés au Corps législatif et les obtiennent, ils président l'Assemblée départementale, travaillent de toutes leurs forces au triomphe des idées d'ordre, de paix et de conservation sociale, s'imposent à l'estime de leurs concitoyens.

Digitized by Google

Après la guerre malheureuse de 1870, ce fut un Gontaut qui, ambassadeur de la République à Berlin, obtint la libération anticipée du territoire, service très important rendu à la France de 1873. Quand il s'agit de se dévouer à leur patrie, les Gontaut ne regardent pas à la couleur du drapeau.

Ceci, c'est de l'histoire contemporaine et les Gontaut du siècle dernier ont, comme leurs ancêtres, laissé un grand nom, car ils furent des hommes de charité et de miséricorde et les œuvres de leur piété subsisteront à jamais.

Il serait trop long de dire, Dieu seul les connait, les largesses que les Gontaut ont faites, au cours des siècles, aux églises et aux monastères. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer avec quelle magnificence ils ont bâti et orné cette église de Saint-Blancard, où, depuis 1600, leur nom est si populaire. Leur charité a rayonné dans tout le pays d'alentour et si les hommes venaient à l'oublier, les pierres elles-mêmes proclameraient leur générosité. Leur cœur a été assez grand pour ne pas laisser sans secours une infortune connue; les pauvres sont venus de tout temps frapper avec confiance à la porte du vieux castel où jamais on n'a réclamé en vain aide et protection; et les bénédictions de Dieu se sont répandues sur cette famille généreuse envers les pauvres et envers l'Eglise.

Tels sont les souvenirs très beaux que réveille en nos âmes la cérémonie de ce jour. Et parce que cette gloire, ces œuvres de piété sont des grâces de Dieu, des faveurs accordées à cette famille de préférence à tant d'autres disparues au cours des âges, il est juste que toute reconnaissance monte vers l'Auteur de tout bien. Et c'est pourquoi, au pied de cet autel, à côté du foyer où depuis près de trois siècles vivent les Gontaut, vous avez voulu, M. le Marquis, chef de la Maison, réunir vos parents et vos amis et répandre devant Dieu de ferventes actions de grâces. Vos enfants et vos petits-enfants n'oublieront pas la leçon que leur apporte ce Millénaire. Cette leçon, je l'emprunte à nos Livres saints. C'est la leçon même que le patriarche Tobie adressa à son fils, comblé lui aussi des bénédictions de Dieu, et à ses petits-fils:

« Mes enfants, écoutez donc votre père; servez le Seigneur dans la vérité et efforcez-vous de faire ce qui lui est agréable. Recommandez avec soin à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu, et de le bénir en tout temps et de toutes leurs forces ».

C'est là le secret de la grandeur des familles. La famille de Gontaut n'échappera pas à cette loi. Les individus passeront, ils mourront, comme savent mourir les Gontaut, les armes à

Digitized by Google

la main, leur cendre se mêlera dans l'ossuaire voisin à la cendre des ancêtres, mais tant qu'ils sauront se dévouer aux nobles et saintes causes de la patrie et de la religion qui sont les seules vraies raisons de vivre, Dieu, dans sa toute puissance, ne manquera pas de leur susciter des héritiers de leur nom et de leurs vertus. C'est le souhait que j'exprime avec celui que, dans mille ans, le chef de la Maison de Gontaut, toujours noble, toujours féconde, toujours glorieuse renouvelle le geste magnifique d'aujourd'hui.

Amen.

A. CLERGEAC.

Centenaires Gascons

Les registres de catholicité de la paroisse d'Aux mentionnent les décès de plusieurs centenaires. Ce sont de 1744 à 1790:

1°. — 1744. 13 octobre, Gabrielle Sparros du lieu de Lanne-Francon, paroisse d'Aux, 100 ans, inhumée dans le tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Saint-Jacques d'Aux.

2°. — 1744. 3 novembre, Domenge Millet, veuve à Jean Sénac, 100 ans.

3°. — 1745. 3 août, Jacques Sénac, Desbarbés, 100 ans.

4° — 1747. 23 mai, Catherine Doumerc, épouse à Roque de Lanne-Francon, 100 ans.

5°. — 1752. Gabrielle Sénac, dite Dauphine, 100 ans.

6°. — 1790. Antoine Abadie, 100 ans.

Il n'est pas cependant sans intérêt de mentionner que de 1753 à 1781, moururent à Aux huit nonagénaires dont un, Jean Fitte, âgé de 95 ans, et un autre, Bernard Sparros, âgé de 98 ans.

Le 19 juin 1784 mourut dame Marthe Perrette de Tournemine, seigneuresse d'Aux, Aussat et Lanne-Francon, âgée de 78 ans. Elle fut inhumée au cimetière.

C. DAUGÉ.

Digitized by Google

La vraie légende de saint Cérats

Il existe deux légendes sur saint Cérats : celle de Simorre qui est du XIe ou XIIe siècle au plus tard et celle d'Auch qui est du XVIIe siècle. La légende de Simorre fait de ce saint un évêque de Grenoble au Ve siècle, disciple de saint Ambroise, qui a passé ses dernières années dans la Novempopulanie et à Simorre où il est mort. La légende auscitaine fait de ce saint un disciple du Christ ou de saint Pierre, qui a fondé l'Eglise métropolitaine d'Eauze et fini ses jours à Simorre.

Nous allons étudier ces deux légendes, ainsi que les sources et documents sur lesquels elles s'appuient et, par voie de conséquence, nous verrons laquelle des deux exprime la vérité sur saint Cérats.

I. — Sources et documents pour la légende de Simorre

Un des documents les plus anciens que nous possédons sur saint Cérats est le martyrologe hiéronymien, qui, dans sa recension gallicane, arrêtée à Auxerre, date de l'an 590 (1). Il y est fait mention de la mort de saint Cérats, évêque de Grenoble au huit des ides de juin dans les trois manuscrits de Berne, d'Epternac et de Wissembourg en ces termes : « VIII. ID. IUN. Gracinopoli depôs. Cerati êp. » (2).

Un autre document ancien et d'une importance capitale nous fixe sur la chronologie de saint Cérats, c'est le

(1) Mgr Duchesne. *Fastes épiscopaux de la Gaule chrétienne*, t. I, p. 52, 1900.

(2) *Martyrologe hieronymien* édité par de Rossi et Duchesne. *Acta Sanctorum*, 1894, novembre, T. II. Pars prior, p. 76.

Digitized by Google

manuscrit de Cologne. Ce manuscrit, découvert et publié par Maassen (3) en 1870 nous donne des détails précieux sur les prélats qui participèrent aux conciles d'Orange (8 novembre 441) et de Vaison (13 novembre 442).

Les signatures du concile d'Orange existent bien dans les recueils conciliaires, mais *sine addito;* seul le manuscrit de Cologne ajoute à ces signatures des indications géographiques sur les sièges épiscopaux occupés par les signataires. Mgr Duchesne reproduit la liste des prélats d'après le manuscrit en question dans les Fastes épiscopaux (t. I, p. 347); nous en détachons ce qui concerne Cérats, appelé Ceretius ou encore Cheretius : *Ex provincia Vienniensium civit. Gratianopolytano Cheretius episcopus. Jocundus diaconus.* Quant aux signatures du concile de Vaison, nous ne les trouvons dans aucun recueil de conciles; seul encore le manuscrit de Cologne nous les donne intégralement et avec les indications géographiques si utiles, comme pour le cas précédent. Voici le texte qui nous intéresse (Fastes épiscopaux, t. I. p. 348) : *Ex provincia Viennensis civit. Gracianopolytana Ceretius episcopus. Jocundus et Bitio diaconi.*

Il est évident que ces textes authentiques si clairs et si précis, inconnus jusqu'à ce jour de tous ceux qui ont écrit sur saint Cérats, éclairent d'un jour nouveau la vie de ce saint et nous permettent de lui assigner une place dans l'histoire; ils donnent du relief à la légende de Simorre, mettent fin aux controverses sur la chronologie de ce saint, et enlèvent toute confiance à la légende auscitaine, comme nous le verrons plus loin. S'inspirant des progrès de l'hagiographie moderne, le propre actuel du diocèse de Grenoble, approuvé par Pie X, dans la légende de saint Cérats fait mention des conciles d'Orange et de Vaison, auxquels il participa, ainsi que de la lettre collective qu'il écrivit avec Salonius et Veranus au pape saint Léon, en 450 (4). Les signatures au bas de cette lettre sont *sine addito;* mais le manuscrit de Cologne permet à Mgr Du-

(3) MAASSEN, *Geschichte der Quellen und der Litteratur des canonischen Rechts.* Gratz, 1870, p. 951.

(4) MIGNE. *Patrologie,* t. LIV, p. 887, 8, 9. Lettre reproduite in extenso.

Digitized by Google

chesne d'attribuer à ces trois évêques les sièges de Grenoble, Genève et Vence (5).

Au IXe siècle, Walderbert, moine de Prom, province allemande du Bas-Rhin, dans son martyrologe écrit en vers héroïques, ce qui, d'après la déclaration de l'auteur, ne nuit nullement à la valeur historique de son ouvrage, s'exprime en ces termes au sujet de saint Cérats :

Octavas Idus Ceratus episcopus ornat
Urbem qui fulcit Gratiano a principe dictam.

« Le huit des ides (6 juin) l'évêque Cérats qui illustra la ville à laquelle Gratien a donné son nom ». Ces deux vers sont cités par Molanus dans ses additions au martyrologe d'Usard et par Henschenius dans les *Acta Sanctorum* (6).

Saint Cérats est inscrit dans l'ancien nécrologe et martyrologe manuscrit de Lectoure. Nous possédons ce document grâce à Dom Estiennot, qui l'a copié pendant son voyage dans le Midi de la France de 1669 à 1670. Nous en détachons ce qui suit : « VIII Kal. Mai. S. Cerasii êp. et conf. » (7). Le huit des calendes de mai, c'est-à-dire le 24 avril. A cette date eut lieu en effet, d'après la légende de Simorre, la translation solennelle des reliques du saint de l'église Saint-André à l'église abbatiale Sainte-Marie. Désormais cette date est celle de la fête du saint dans le diocèse; elle devient aussi celle de la fête patronale à Simorre; mais le 6 juin demeure toujours la date de sa mort. Comme nous n'avons pas le manuscrit de cet hagiologue, il est difficile d'en déterminer la date de composition. Cependant, M. Degert pense qu'il peut avoir été fait vers le XIe siècle (archives personnelles).

Le nom et la fête de saint Cérats sont encore mentionnés à la date du 24 avril dans l'ancien martyrologe d'Auch au témoignage de Dom Brugèles, de Daignan du

(5) Le nom de Cérats est encore mentionné dans la lettre synodale d'Eusèbe, évêque de Milan, écrite en 451 et adressée au pape St Léon au sujet de l'hérésie eutychéenne (*Fastes épiscopaux*, t. I, p. 225, édit. 1900).

(6) *Martyrologe d'Usuard*, 6 juin, p. 80. Antuerpia 1583 — *Acta Sanctorum*, 6 juin, t. I, p. 697.

(7) Bibliothèque nationale. Paris; fonds latin, ms. n° 12.773.

Digitized by Google

Sendat et de Montgaillard; mais comme dans celui de Lectoure, il est simplement désigné « évêque et confesseur » (8).

Enfin, voici un autre ancien martyrologe, dont la valeur historique est indiscutable comme celle des deux précédents et qui, de l'avis des auteurs contemporains, est du XIIe ou XIIIe siècle; c'est le martyrologe de l'abbaye de Pessan. Il donne des détails très intéressants sur saint Cérats; il signale deux fêtes de ce saint à deux dates différentes, que nous connaissions déjà, une au huit des calendes de mai (24 avril) ainsi libellée : *In cœnobio Cimorræ depositio sancti et glorisiossimi Ceratii episcopi.* et l'autre au huit des ides de juin (6 juin) dont voici la traduction en français : *Sur le territoire auscitain de Simorre, fête du saint et glorieux Cérats, évêque de Grenoble, qui, chassé de son siège à cause de la défense qu'il prenait de la foi catholique, ayant soutenu plusieurs luttes où ses vertus ont brillé d'un vif éclat, entreprit un long voyage au terme duquel il atteignit ce bourg, noblement exilé pour le Christ. C'est là qu'il attend le suprême jugement, qui suivra sa glorieuse résurrection. Dieu permet que d'insignes miracles s'opèrent à son tombeau, afin que glorifié devant lui et devant les hommes suivant ses mérites, il apparaisse resplendissant de vie, même au delà de la tombe, aux yeux de tous les habitants de ce pays* (9).

Il y a là comme un résumé, un petit écho de la légende de Simorre.

II. — La légende de Simorre

La légende de Simorre contient quelques erreurs, j'en conviens, mais le fonds et les idées principales cadrent parfaitement au point de vue chronologique et géographi-

(8) Biblioth. munic. de Toulouse, ms. 718, fol. 212 v° — Les vieux martyrologes d'Auch et de Lectoure étaient insérés dans des suppléments au martyrologe d'Usuard, d'après Montgaillard, Dom Brugèles et Daignan du Sendat, qui en ont conservé des fragments pour nos saints du diocèse.

(9) Texte donné par Dom Brugèles, dans ses *Chroniques* aux Preuves de la 2e partie p. 5. — Exactement le même texte est donné par Daignan du Sendat. Biblioth. munic. Auch. ms. 72, p. 96.

Digitized by Google

que avec les données de tous les martyrologes précédents et du manuscrit de Cologne.

L'abbaye de Simorre était florissante au Moyen-Age, tant par ses biens propres et ses dîmes que par le nombre de ses religieux; elle avait ses livres de liturgie et de prières, et l'office y était chanté en chœur bien régulièrement par les moines. Elle était un centre de piété et aussi un milieu intellectuel avec son « école abbatiale » pour les clercs et les novices. Elle a gardé la mémoire et le culte de saint Cérats dans cette petite ville de Simorre, qui fut la capitale de l'Astarac jusqu'à la fin du XIIIe siècle, dans cette petite ville qui, à l'époque gallo-romaine, au Ve siècle portait le nom de *Cimigorra*, « où le saint a vécu, où il est mort, où son corps repose, et où par conséquent les anciens, qui approchaient plus que nous du temps de saint Cérats, ont été mieux instruits de la vérité de son époque et de ses faits, toutes les histoires devant être puisées dans leur source pour être pures » (10).

La légende de Simorre était écrite sur un très vieux parchemin, *vetustissima membrana*, comme dit Montgaillard, qui a pu la lire vers 1610. Mais elle se trouvait aussi à la date du 24 avril dans « l'ancien bréviaire de Simorre » dont les religieux se servaient au Moyen-Age, et qui contenait, en outre, des répons, des versets et une hymne propres. En 1746, Dom Brugèles a fait paraître cette légende dans ses *Chroniques* (11). Dans les *Acta Sanctorum*, Daniel Papebroch (12) a publié une légende quasi identique à celle de Simorre, qu'il découvrit, dit-il, au monastère des « Feuillans », et probablement en 1662 pendant son séjour à Paris. Il l'a bien étudiée, et il déclare qu'elle a été « composée à l'usage du chœur » pour les religieux de Simorre, comme la traduction française du P. Odon de Gissée, que son prédécesseur Henschenius tenait de Pierre Possin, avait été faite pour « l'instruc-

(10) Dom Brugèles. *Chroniques*, p. 40. — *Cimigorra* est un mot d'origine celtique; *cim* ou *cimi* signifie remarquable et *gorra* hauteur. La primitive ville de Simorre se trouvait, en effet, sur une belle colline.

(11) *Chroniques*. Preuves de la 2e partie, p. 1.

(12) Acta S. S. 6 juin, t. I, p. 697, 698.

Digitized by Google

tion du peuple »(13). Il reconnaît que le texte latin est « de beaucoup plus ancien » que le texte français, et qu'il a dû être composé après la translation solennelle des reliques vers le XIe ou XIIe siècle. Dom Rivet attribue la composition de la légende à un moine de Simorre et la classe dans la collection générale des vies de saints écrites vers 1200 (14).

La légende se termine par le récit des guérisons miraculeuses de Géraud et de Guitard, que Dom Brugèles, avec les données de l'ancien cartulaire de Simorre, place au XIe siècle (15) ; par ailleurs, l'auteur de la légende a probablement été le témoin d'une de ces guérisons, car il a soin de nous dire : « Il existe encore des personnes qui ont connu Guitard le sacristain de l'église ». Enfin, mention est faite de la présence des reliques de saint Cérats à l'église abbatiale, *manentibus reliquiis*, dans l'acte de donation de l'église de Manas (16) au monastère en l'an 1057 ; ce qui suppose qu'à cette date la translation solennelle des reliques est déjà un fait accompli. D'où on peut conclure que la légende a été écrite probablement dans la deuxième moitié du XIe siècle ou au XIIe siècle au plus tard. Ainsi l'opinion de Papebroch se trouve justifiée par ces faits.

On peut aisément par l'analyse intrinsèque distinguer deux parties dans la légende : la première qui comprend la vie abrégée du saint sur le siège de Grenoble, son expulsion par les hérétiques, sa controverse avec l'un d'entre eux, son séjour à Simorre, le récit de la résurrection d'un mort, celui de son décès et de sa sépulture ; la deuxième partie contient le récit de la translation solennelle et celui des deux guérisons miraculeuses.

Nous ignorons si l'auteur avait sous ses yeux quelques écrits antérieurs, quand il a rédigé la première partie de sa légende, et s'il a fait simplement œuvre de transcrip-

(13) Odon de Gissée. *Revue d'Aquitaine*, mai 1860 (40 légendes gasconnes) ; l'auteur paraphrase et développe le texte de Simorre.

(14) Dom Rivet. *Histoire littéraire de la France*, XV, p. 624.

(15) *Chroniques*, p. 194 et 196.

(16) *Chroniques*. Preuves de la 2e partie, p. 12.

Digitized by Google

tion. Mais, si l'on met de côté le récit de la controverse et celui de la résurrection, il faut convenir que la première partie contient une vie abrégée du saint; le style en est simple et naturel, pas d'ornements, pas de fleurs de rhétoque; elle ressemble à ces légendes brèves et naïves du haut Moyen-Age, qui méritent plus notre confiance que celles qui furent composées plus tard, parce que trop étendues et verbeuses.

Il est intéressant de remarquer que dans sa première partie, elle présente bien ds points communs avec l'ancienne légende en usage dans le diocèse de Grenoble; toutes deux font de saint Cérats un évêque de cette ville, un disciple de saint Ambroise, chassé par les Burgondes ariens, et qui vient enfin habiter et mourir à Simorre; quant à la nouvelle légende approuvée par Pie X, elle relate en outre la participation du saint prélat aux conciles d'Orange et de Vaison et à la lettre collective adressée au pape saint Léon, comme nous l'avons dit plus haut.

III. — Sources et documents pour la légende auscitaine. Critique

La légende auscitaine qui fait de saint Cérats un « archevêque d'Auch » et non un évêque de Grenoble, un disciple du Christ ou de saint Pierre et non un disciple de saint Ambroise, repose sur des documents peu nombreux, moins anciens que les précédents et dont la valeur historique est contestée. Les sources ou documents se résument à deux : 1° « le catalogue des archevêques d'Auch»; 2° les livres liturgiques du XVIe siècle.

Le catalogue a été publié par C. Lacave-Laplagne-Barris dans le *Cartulaire noir* du Chapitre de l'église métropolitaine d'Auch, dans le *Livre rouge* du chapitre de cette même église par l'abbé Duffour, et par Mgr Duchesne dans les *Fastes épiscopaux de la Gaule chrétienne* (17).

(17) Dom Brugèles dans ses *Chroniques* mentionne deux catalogues, celui du *Cartulaire noir* et celui du *Livre Rouge*. Montgaillard signale quatre textes identiques (*R. de G.* 1912, mars p. 104). Ici, nous suivons le catalogue du Cartulaire noir, qui d'ailleurs a été publié par Mgr Duchesne; mais celui du Livre rouge contient en outre l'addition suivante se rapportant

Digitized by Google

Voici l'incipit de ce catalogue et le nom des sept premiers prélats :

Incipiunt nomina archiepiscoporum Ausciensis sedis metropolitanæ.
Primus beatus Ceracius, baptisator ipsius provinciæ et fundator ejusdem, ecclesiæ. Iste Ceracius rexit Auxitanam sedem XL et III annis.
Post hunc Paternus archiepiscopus mansit in eadem sede XL et VIII annos.
Servandus archiepiscopus XXIII annos.
Luperculus archiepiscopus XVI annos.
Optatus archiepiscopus XI annos.
Pompidianus arhiepiscopus XXX annos.
Taurinus archiepiscopus XVIII annos. (8).

D'après ce document, saint Cérats est donc « le premier (des pontifes); il a baptisé la province elle-même, et est le fondateur de son église. Ce Cérats a gouverné le siège d'Auch pendant quarante trois années ».

Nous ne pouvons pas faire ici une étude approfondie sur l'autorité et la valeur historique de ce catalogue, qui contient 67 noms de Cérats à Philippe d'Alençon; ce n'est pas le lieu et ce serait trop long; mais plusieurs auteurs et hagiographes ont déjà fait ou ébauché ce travail. Il nous suffira de citer leur opinion principalement en ce qui concerne saint Cérats.

Voici d'abord le savant bénédictin Denis de Sainte-Marthe, qui, dans la *Gallia Christiana nova* (9), est le premier en 1715, à critiquer sérieusement ce catalogue et à faire une brèche à la confiance qu'on peut avoir en lui. Voici ce qu'il dit de notre saint : « Il faut le rayer de cette liste d'évêques pour les deux raisons suivantes : I° Parce que dans l'office de saint Cérats qui était chanté autrefois

à St Paterne et qu'il est utile de reproduire : « *Iste fuit primus quem prefecit beatus Saturninus Ecclesiæ Beate Marie episcoporum urbis Euze, prout continetur in floribus sanctorum in historia Sancti Saturnini.* »

(18) *Fastes épiscopaux* tome II, p. 33, 34, édit. 1900. — St Taurin, obligé de quitter le siègle d'Eauze probablement par suite de l'invasion des Vandales, est regardé comme le fondateur du siège d'Auch. L'évêché d'Auch ne devint archevêché qu'au IXe siècle, lorsque Eauze cessa d'être métropole. Mais qu'importe à l'auteur inconnu du catalogue ! Tous les prélats d'Auch jusqu'au IXe siècle sont qualifiés d' « archevêques ».

(19) *Gallia christiana nova* éditée en 1715, revue et rééditée en 1870 par Dom Piolin, t. I, p. 965, 966, 967.

Digitized by Google

à Simorre, il n'est pas honoré comme évêque d'Auch ou d'Eauze, mais comme évêque de Grenoble (Vide Spicil. tom. IV. VIII idus Junii Gratianopoli depositio Cerati episcopi ex vet. martyrol. sub nomine S. Hieronymi); 2° Parce que dans l'ancienne charte de l'église d'Auch relative au cimetière de saint Orens, écrite en 1108, ce n'est pas Cérats mais Paterne qui est désigné comme premier évêque». L'auteur donne ensuite le texte de cette charte qui contient la fameuse prophétie de Paterne, d'après laquelle Eauze n'aurait eu que quatre évêques : Paterne Optat, Servand et Pompidien; et Denis de Sainte-Marthe ajoute : « Si l'on peut regarder la prophétie de Paterne comme douteuse ou comme une vieille fable, (ce qui est certain, car il faut avouer que les quatre premiers évêques eurent beaucoup de successeurs dans la suite à Eauze même), cependant on ne peut pas nier qu'en l'an 1108, ce n'est pas Cérats mais Paterne, qui fut regardé comme premier pontife des Auscitains ». La charte de 1108 l'emporte en ancienneté sur le catalogue des évêques, qui de l'avis de Mgr Duchesne « a été compilé dans la seconde moitié du XIIe siècle ». En conséquence, *la Gallia* supprime saint Cérats de la liste Eauze-Auch et donne le numéro 1 à Paterne.

Nous nous en voudrions de ne pas citer un écrivain de notre pays, un enfant de Simorre, Dom Brugèles, qui malgré les reproches qu'on lui fait, a soutenu la thèse de la *Gallia* lorsqu'il a écrit dans ses *Chroniques* l'histoire des évêques métropolitains d'Eauze, des évêques et archevêques d'Auch; il défend la légende de Simorre avec conviction certes, mais aussi avec de sérieux arguments contre Montgaillard et l'auteur de la légende auscitaine (20).

« Commençant à saint Cérase, dit C. Lacave-Laplagne-Barris (21), le catalogue se termine à Philippe d'Alençon. Malheureusement, il ne peut être considéré comme digne de foi; de nombreuses erreurs lui enlèvent une partie de son autorité... Les dix premiers évêques provoquent des

(20) Dom Brugèles. *Chroniques*, p. 24 à 28.

(21) *Cartulaire noir* du chapitre de l'église cathédrale d'Auch, p. 4 et seq. Archives historiques de Gascogne.

Digitized by Google

objections sérieuses. Ce qu'il dit du premier Saint Cérase ou Cérat est en contradiction formelle avec les traditions de l'église d'Auch, dont on peut constater l'existence dès le Xe siècle et qui font de saint Saturnin un des premiers apôtres de la foi dans nos régions et notamment à Eauze (22). Saint Luperc appelé ici Luperculus n'a jamais été archevêque d'Auch pas plus d'ailleurs que d'Eauze. Une inscription du VIe ou VIIe siècle et divers autres documents du XIe et XIIe siècles le présentent toujours et uniquement comme martyr, etc. etc. ».

« Il ne nous est pas possible, dit l'abbé Duffour (23), de traiter ici des nombreuses difficultés soulevées par ce catalogue. De grossiers anachronismes, d'importantes omissions, des erreurs manifestes dans la place assignée à certains évêques diminuent singulièrement l'autorité de cette série de nos prélats, etc... Entre le concile d'Agde, tenu en 506 auquel assista Nicet Ier et le concile d'Orléans de 533 où se trouva Proculin, notre catalogue place sept évêques et leur assigne 77 ans d'épiscopat, tandis qu'en réalité 27 ans séparent la date des deux assemblées, etc. ».

Le savant auteur des *Fastes épiscopaux* passe en revue les divers prélats du catalogue et, avec cette rigueur scientifique qui le caractérise, il découvre lui aussi quantité d'erreurs. Voici ce qu'il dit de notre saint. « Le saint Cérat qui est placé en tête était honoré dans l'abbaye de Simorre, mais non comme un évêque local. C'était l'évêque de Grenoble du même nom, que l'on disait avoir été chassé de son pays par l'invasion burgonde. Ceretius de Grenoble siégeait en effet au milieu du Ve siècle ». Et ailleurs dans la liste des évêques de Grenoble, il s'exprime ainsi : « Ceretius assista aux conciles d'Orange et de Vaison en 441 et 442, écrivit en 450 au pape Léon con-

(22) Le catalogue du *Livre Rouge*, tout en maintenant Cérats en tête de la liste, se fait l'écho de ces traditions, lorsqu'il ajoute au sujet de saint Paterne cette note reproduite plus haut : « Celui-ci est le premier des évêques de la ville d'Eauze que le bienheureux Saturnin établit à l'église *Ste-Marie*, selon ce que rapporte l'histoire de St Saturnin dans les Fleurs des Saints ».

(23) *Livre Rouge* du chapitre de l'Eglise métropolitaine d'Auch, p. 199 dans les Archives historiques de la Gascogne.

Digitized by Google

jointement avec les évêques de Genève et de Vence; mentionné en 451 dans la lettre synodale d'Eusèbe de Milan au même pape Léon. Sa fête est marquée au martyrologe hiéronymien au 6 juin (24). » Comme l'auteur de *la Gallia*, Mgr Duchesne, reconnaît l'authenticité de la charte de 1108; il supprime saint Cérats de la liste et donne le premier rang à Paterne.

J'ai écrit au P. Delehaye, directeur de la Société des Bollandistes, pour lui demander son sentiment sur saint Cérats; un de ses meilleurs collaborateurs, le R. P. Maurice Coens, m'a honoré d'une réponse dans laquelle il est dit :

Après avoir examiné la question qui vous occupe, je ne puis que me rallier — et il me semble que ce soit aussi le résultat de vos propres recherches — à l'opinion prudente et judicieuse de Mgr Duchesne, qui se fonde principalement sur les signatures conciliaires d'Orange et de Vaison (441, 442) et sur la lettre de 450 au pape Léon, pour maintenir notre Ceretius au 5e siècle dans la liste épiscopale de Grenoble. (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 231, 2e édit. 1907). Sa fête est marquée au martyrologe hiéronymien au 6 juin, (*Acta S. S.* Nov., t. II, p. 76). Là aussi on le désigne comme évêque de Grenoble. Conséquemment, Mgr Duchesne ne le maintient pas en tête de la liste d'Eauze-Auch (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 93, 2e édit. 1910).

Retenons pour l'instant les noms de ces infatigables chercheurs et savants érudits : Mgr Duchesne, Denis de Sainte-Marthe dans la *Gallia Christiana nova*, et le P. Coens de la Société des Bollandistes. Voilà, me semble-t-il, des historiens et des hagiographes qui font autorité (25).

J'ai dit plus haut que les anciens martyrologes de Lectoure et d'Auch font simplement mention de saint Cérats en ces termes : « VIII Kal. Maji. S. Ceracii ep. et conf. ».

(24) *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 93 et t. I, p. 225, édit. 1900.

(25) Dom Brugèles signale un autre catalogue plus ancien que celui que nous possédons (*Chroniques*, p. 25) : « il était relié avec le martyrologe manuscrit qu'on chantait anciennement dans l'Eglise d'Auch. » Ce catalogue mettait Paterne en tête de la liste des prélats d'Eauze comme la charte de 1108. Montgaillard, qui en a conservé quelques fragments, reconnaît que Cérats n'y figure pas (Bibliothèque munic. Toulouse ms. 718, fol. 211). Ce catalogue étant plus ancien que l'actuel a, par conséquent, plus de chances d'exprimer la vérité.... Mais, nous ne pouvons pas argumenter sur un document qui a disparu....

Digitized by Google

Mais il est important de remarquer que, dans ces deux martyrologes et dans celui de Pessan, nos saints évêques d'Auch, comme saint Taurin, vers 300 (?) et saint Orens (439), (je cite ces deux parce qu'ils sont les plus rapprochés en date de saint Cérats), sont explicitement désignés comme évêques d'Auch; et saint Taurin y reçoit en outre sa qualité de martyr; voici par exemple le texte concernant ce dernier : *Nonis septembris in territorio auscensi S. Taurini episcopi et martyris ejusdem sedis Auxitanae* (26). Ces anciens martyrologes sont en effet instructifs pour beaucoup de nos saints locaux, car ils ajoutent à leur nom des indications géographiques nous fixant soit sur leur siège épiscopal, soit sur le lieu de leur martyre. (Luperc, martyr d'Eauze, Clair, martyr, et Geny, confesseur, de Lectoure, Léothade, évêque d'Auch, etc.).

Le martyrologe de Pessan déclare nettement saint Cérats évêque de Grenoble; mais pourquoi ceux d'Auch et de Lectoure le désignent-ils «évêque et confesseur » *sine addito* ? Si vraiment il est le grand apôtre de la province, s'il en a baptisé les habitants et s'il est le fondateur de l'Eglise métropolitaine, pourquoi ces anciens martyrologes ne le relatent-ils pas simplement par un mot ou par une phrase ? Pourquoi ne font-ils pas au moins de ce prélat un évêque d'Auch ? Pourquoi enfin lui font-ils si peu d'honneur ?

Daignan du Sendat nous a conservé un extrait du calendrier « des bréviaires du XIVe siècle ». Nous en détachons ce qui suit : au 1er *mai* « *Philippi et Jacobi et S. Orientis epis. Aux.* », au 5 septembre « *Taurini epis. mart. Auscis* » et au 24 avril « *Ceracii episcopi conf.* ». Ici encore saint Orens est désigné évêque d'Auch, saint Taurin, évêque d'Auch et martyr, et saint Cérats évêque confesseur tout court. Daignan du Sendat ajoute cette note personnelle au calendrier : « Saint Cérats n'est pas dans les plus anciens bréviaires et calendriers manuscrits, mais

(26) Bibliot. munic. Auch ms. 78, p. 544 et Acta Sanctorum, septembre, t. II, p. 631.

(27) Bibliot. munic. Auch, ms. 72, p. 180.

Digitized by Google

seulement dans ceux du XIIIe siècle. » Pourquoi cela ? Si saint Cérats a été le disciple du Christ ou de saint Pierre et le grand convertisseur de la Novempopulanie, pourquoi n'a-t-il pas eu une place de choix dans les livres liturgiques et les livres de prières du Moyen-Age ? Pourquoi n'a-t-il pas été honoré d'un culte particulier, ou tout au moins d'un culte égal à celui de saint Taurin et de saint Orens ? Et pourquoi ce culte ne s'est-il pas manifesté dans les bréviaires et les missels de cette époque ?

L'ancien sacramentaire d'Auch publié par l'abbé Duffour dans les Archives Historiques de la Gascogne fut en usage dans notre diocèse jusqu'au XIVe siècle. C'est un des plus beaux monuments de l'ancienne liturgie, déclare Daignan du Sendat; il contient 55 préfaces pour les fêtes de N. Seigneur, de la Sainte Vierge et de plusieurs saints. Non seulement saint Cérats n'y a pas sa préface, mais il n'y est pas même fait mention de son nom.

Le missel d'Auch de 1491, rédigé et publié par les soins du cardinal de la Trémouille, archevêque d'Auch, s'exprime ainsi pour la fête de saint Cérats au 24 avril : « *In natale Sancti Ceracii confessoris* » et donne pour la célébration de la messe la rubrique suivante : «*Quære omnia in natale unius confessoris* ».

Mais voici la grande innovation du XVIe siècle; voici, pourrait-on dire, un changement de décor. Nous avons vu que les bréviaires, les missels, les calendriers et les martyrologes de la province n'ont jamais appelé saint Cérats évêque d'Auch pendant toute la durée du Moyen-Age. Eh bien ! voici que le bréviaire auscitain de 1533 lui décerne tout à coup le titre pompeux et honorifique « d'archevêque d'Auch ». Nous y lisons en effet, à la date du 24 avril : « *Ceracii archiepiscopi Aux. dup.* ». L'office est du commun d'un confesseur pontife, l'oraison *Exaudi Domine* pour vêpres et *Da quæsumus* pour laudes (28). Ce bréviaire fut imprimé par ordre et autorité du cardinal François de Clermont archevêque d'Auch; les membres du chapitre métropolitain, qui possédaient dans leurs

(28) Bibliot. munic. Auch. *Bréviaire d'Auch*, de 1533.

Digitized by Google

archives le catalogue des prélats, participèrent à la rédaction de ce bréviaire (29) ; évidemment ils se sont inspirés de l'incipit de ce catalogue, qui lui aussi fait de saint Cérats « le premier archevêque d'Auch ». Mais il importe de constater que c'est seulement au début du XVIe siècle que ce catalogue semble être pris en considération et avoir une réelle influence sur la composition des livres liturgiques en ce qui concerne le calendrier et l'office de quelques saints locaux. L'évêché d'Auch n'a été érigé en archevêché qu'au IXe siècle ; mais cela n'empêche pas les saints évêques Taurin, Orens, Léothade de monter en grade et recevoir le titre d' « archevêques d'Auch ».

Le bréviaire de Lectoure, imprimé vers 1540 par ordre de Jean Barton évêque de cette ville, et dont le calendrier des saints nous a été conservé à la Bibliothèque nationale par les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (30), s'exprime ainsi à la date du 24 avril : « *Ceracii archiepiscopi Aux.* »

Aux « *Heures anciennes d'Auch* », ouvrage composé peu avant 1540 d'après M. Degert, mention est faite de saint Cérats dans les mêmes termes (31).

Le missel du XVIe siècle, dont Daignan du Sendat a fait une étude intéressante, ne désigne pas autrement notre saint (32).

Au XVIe siècle, tout le monde semble partager l'opinion que saint Cérats est le grand apôtre de la province et qu'il en a baptisé tous les habitants, à tel point que, lorsqu'on fit le chœur de la cathédrale d'Auch, il y eut un projet, qui d'ailleurs ne fut pas mis à exécution, un projet de sculptures pour son revêtement extérieur, où saint Cérats devait être représenté baptisant un catéchumène, et l'inscription suivante sur marbre devait se trouver au dessous : « S. Cerasius episcopus, baptisator provinciae Aquitaniae ».

(29) *Revue de Gascogne*, 53e année. Mars, p. 104.
(30) A. Degert. *L'Impression des Liturgies gasconnes*, p. 17.
(31) Bibliot. munic. Auch. *Heures anciennes d'Auch*, n° 1064.
(32) Bibliot. munic. Auch. ms. 72, p. 188.

Digitized by Google

Au XVIIe siècle, saint Cérats reçoit les mêmes honneurs dans les livres liturgiques, et pendant ce siècle il est inscrit comme « évêque d'Auch » dans le *martyrologe gallican de Du Sausaye* imprimé en 1637. (Table topographique et liste d'Auch). Il porte encore le même titre dans l'*Histoire littéraire de la France*, par Dom Rivet (op. cit.). La légende que Papebroch a publié commence par ces mots : « De B. Ceratio, arch. Aux. et conf. » (Acta *Sanctorum*, op. cit.). Dans sa *Notitia utriusque Vasconiae* en 1638 Oïhenart appelle saint Cérats le « fondateur de l'église d'Eauze ». Dans la *Première édition de la Gallia*, les frères Sainte-Marthe lui donnent le même titre. Un arrêt du Parlement de Toulouse daté du 16 avril 1644, se rapportant aux offrandes présentées à la chapelle de Saintes, le proclame archevêque d'Auch et même martyr !!! (33).

Enfin les moines de Simorre eux-mêmes à cette époque, moines insouciants et d'une ignorance inexcusable, puisqu'ils avaient la légende dans leurs archives, partagent l'opinion des Auscitains; et ils l'acceptent d'autant mieux qu'ils se trouvent flattés de posséder les reliques d'un disciple des Apôtres, et heureux de pouvoir dire que leur église remonte aux temps apostoliques. Nous en avons la preuve dans la relation qu'ils firent à Dom Estiennot de la vie de saint Cérats, lorsqu'il visita l'abbaye de Simorre vers 1670; le manuscrit du bénédictin porte cette phrase : « Cerasius instituit Ecclesiam Eluzam ». (34).

Telle fut donc l'opinion générale au XVIIe siècle sur saint Cérats même à Simorre. Qui donc a tant contribué à accréditer et à répandre cette opinion ? C'est un écrivain qui exerça une grande influence parmi ses contemporains, le P. Montgaillard, natif d'Aubiet, recteur du collège des Jésuites d'Auch, et, après lui, c'est l'auteur de la «légende auscitaine » proprement dite.

(*A suivre*). J. CLERMONT.

(33) *Arrests du Parlement de Toulouse* par Jean ALBERT, p. 252.

Digitized by Google

CATHERINE DE MONTESQUIOU

Baronne d'Estarvielle, seigneuresse de Sariac.

La lettre de cette noble Dame, publiée au dernier numéro de *la Revue*, m'a vivement intéressé, comme tout ce qui touche Marsan. Elle m'a fourni l'occasion de fouiller aux archives du château et de la mairie de Marsan afin d'ajouter quelques détails à l'article de M. F. Marsan et d'en préciser quelques dates.

Catherine de Montesquiou est l'aînée (1) des quatre filles de Pierre de M., mort seigneur de Marsan le 28 juillet 1710. Il avait épousé, le 24 mai 1698, Jacquette de Boussost de Campels dame de Laymont au diocèse de Lombez, de Bazet et de Castéra en Bigorre, et de Sadournin en Astarac.

Huit enfants furent le fruit de cette union qui ne dura que douze ans : quatre garçons et quatre filles. Leur mère, encore jeune, ne pensa jamais à se remarier. Elle devait arriver à l'âge de 88 ans.

« Les filles restèrent auprès d'elle; les garçons furent élevés au collège de Gimont. Jean-Denis, le cadet, se destinait à l'état ecclésiastique et annonçait d'heureuses dispositions ; il mourut avant d'avoir achevé ses études (2). Philippe, l'aîné (3) entra à quatorze ans au régiment de la Marine, dont son oncle, Henri de Montesquiou, était colonel. Il devint capitaine... Son frère, Marc-Antoine (4) entra dans le même régiment sous les auspi-

(1) C'est ainsi que l'appelle sa mère dans son testament du 4 février 1740. *Généalogie de la Maison de M.-F.* Preuves, p. 91.

(2) Jean-Denis, né et baptisé à Marsan le 7 juillet 1704, tint au baptême, avec sa sœur Marie, Denise-Marie Saint-Antolin le 3 décembre 1727, alors qu'il avait presque l'âge de la prêtrise. Il avait vu mourir son frère Guy le 3 octobre 1708.

(3) Philippe demeura seigneur de Marsan et de Crastes jusqu'à sa mort qui arriva le 26 septembre 1784. Il avait alors « environ 85 ans ».

(4) Marc-Antoine, seigneur d'Aubiet et de Daignan en Fezensac, se *maria*, à 52 ans, avec Catherine de Narbonne-Lara, qui en avait 28 et sortait de St-Cyr. C'est elle qui tira de l'obscurité les Montesquiou de Marsan et les fit monter dans les carrosses du Roi. Marc-Antoine mourut au château de Marsan le 28 octobre 1783 à l'âge de 83 ans.

Digitized by Google

ces de son oncle. Il fit la guerre de la succession de l'empereur Charles VI. Il fut enfermé dans Prague, pendant ce long siège où l'armée eut tant à souffrir de la disette... Au bout de vingt-trois ans il n'était encore que capitaine. Sa naissance, sa conduite et ses services auraient dû lui procurer plus d'avancement. Mais, alors comme toujours, il fallait de la faveur pour parvenir. MM. d'Artagnan auraient pu lui être utiles ; son extrême modestie ne lui permit pas de s'adresser à eux. La croix de Saint-Louis et une faible pension furent ses seules récompenses (5).

Catherine resta donc auprès de sa mère jusqu'à l'heure de son mariage, l'aidant sans doute dans l'éducation de ses trois jeunes sœurs : Marie (6) qui ne vécut pas deux ans, Anne-Marie (7) qui épousera le comte de Lary-La Tour, seigneur de Miramont-Fleurance, et Françoise, sujet posthume, qui se cloîtrera à Boulaur, où elle occupera la stalle de Prieure pendant vingt ans.

Le 6 novembre 1726, Catherine épousa, à Marsan, « Messire François Deroux seigneur d'Estensan, Estarvielle etc... La cérémonie a été faite par Monsieur l'abbé de Polastron, official, vicaire général et chanoine de Cozerans ». C'est aux archives de Sariac qu'on pourrait trouver la liste des enfants de ce jeune ménage. L'un d'eux pourtant vit le jour au château de Marsan. Il est intéressant de lire l'acte de son baptême à cause du parrainage tout particulier qu'on lui choisit.

Le Registre dit, en effet que cet enfant « fut doné à tenir aux aux Pauvres » (8). Est-ce un signe de la libéralité des parents

(5) Duc de FEZENSAC, *Hist. de la Maison de Montesquiou-Fezensac*. Paris, 1837. Tome I, p. 186-189. Le général de Fezensac est mort sans avoir publié le tome II qui devait aller de 1789 à ... la mort de l'auteur. Son héritier, Philippe, 3e Duc, se proposait de faire cette publication jusqu'à la fin de la branche de Marsan, qui s'est éteinte, en ligne masculine, le 30 septembre 1913.

(6) Marie née et baptisée le 23 janvier 1707, morte le 17 octobre 1708.

(7) Anne-Marie-Françoise, née le 16 février 1708, baptisée le 19, eut pour marraine Anne-Marie-Françoise de Noé. Son mariage, 15 février 1735, fut bénit par « M. l'abbé de Saint Criq, prêtre, docteur en théologie, chanoine du chapitre de Lylle, à se légitimement commis. » En mémoire de cette union, on conserve au château de Miramont un portrait à l'huile de Philippe, seigneur de Marsan, frère aîné d'Anne-Marie.

(8) « Noble Charles-Marc-Antoine-Thomas d'Estensan, fils légitime à noble François Daroux d'Estensan, seigneur de Sariac, et à dame Catherine de Montesquiou de Marsan, est né le 15 décembre 1741 et a été baptisé le 21 dud. ayant été donné à tenir aux Pauvres, et a été tenu par Jacques Castéra dit Teulé. En présence de noble Philippe de Montesquiou de Marsan et de noble Françoise Chanteloup de Bezombes, si-

Digitized by Google

envers les déshérités de ce monde? Ou bien faut-il voir dans ce geste touchant l'accomplissement d'un vœu, comme celui qui est encore en honneur dans quelques paroisses où certains enfants sont voués au blanc et au bleu, les couleurs de la Vierge-Mère, et tenus sur les fonts par un des fonctionnaires de l'église ?

La tradition raconte que Catherine se plaisait particulièrement au château de Marsan, où elle avait la joie de retrouver sa mère, qui survécut environ cinquante ans à son mari (9), et ses deux frères tendrement aimés. Si sa deuxième sœur, la comtesse de Lary La Tour, se trouvait un peu éloignée de Marsan, n'avait-elle pas à une heure de carrosse son autre sœur, religieuse fontevriste à Boulaur ? Catherine sembla avoir eu une affection particulière pour cet antique monastère où les listes des religieuses nous révèlent des noms qui sont apparemment de sa parenté, peut-être ses propres filles : dame Catherine d'Estansan et dame Alexandrine d'Estansan d'Estarvielle, le 14 mai 1786 (10), dame Alexandrine d'Estansan, le 23 février 1790 (11). Françoise de Montesquiou mourut à Boulaur le 15 octobre 1786 à l'âge de 76 ans (12). Les trois religieuses que nous venons de citer eurent un tel soin de sa tombe que les châtelains de Marsan sont allés par deux fois y placer une plaque commémorative en 1843 et en 1900.

Entre temps, Philippe, seigneur de Marsan, ayant renoncé au mariage, Marc-Antoine, son cadet, avait épousé Catherine de Narbonne-Lara par contrat du 9 février 1752. Huit enfants

gnés avec moi, qui ai fait la cérémonie, non le parrain pour ne savoir ». A la date du 1er avril 1744, le Registre consigne que Jacques Castéra est mort à 70 ans.

(9) Jacquette de Campels, comtesse de Marsan, fut enterrée à Marsan le 8 janvier 1760. Elle avait environ 88 ans. Une plaque commémorative rappelle que ce fut la dernière châtelaine ensevelie dans l'église, le Parlement de Toulouse et une ordonnance royale ayant peu après interdit de faire de nos temples des nécropoles.

(10) *Histoire de l'ordre de Fontevrault* (1100-1908) tome III p. 13-25 Dans les registres de baptême de Marsan nous lisons : que le 23 janvier 1761 noble demoiselle Alexandrine de Darroux a tenu noble Pierre-Alexandre de Montesquiou, sixième enfant de Marc-Antoine. Il n'est donc pas présomptueux de voir en elle une fille de Catherine.

(11) Dastugue, notaire à Saramon, 1790 fol. 50 v°.

(12) Parmi les douze religieuses de chœur qui restaient au Prieuré le 22 mai 1791, à la veille de l'expulsion, on cite Mme Destarbielle, née en 1737. Le 6 oct. 1792, on cite Alexandrine Darous, 56 ans. Aux Arch. Dép. du Gers, L. 417, on note que « Mme Destansan, religieuse de chœur, âgée de 59 ans, décéda le 26 août 1790. Toutes les trois étaient d'âge à être filles de Catherine.

Digitized by Google

naquirent de cette union. Trois ans et demi plus tard, la baronne d'Estarvielle fut appelée à être marraine du 3me, qui sera le célèbre Abbé de Montesquiou, député du clergé de Paris à l'Assemblée Constituante, ministre de l'Intérieur, duc et pair sous la Restauration. Dans la lettre publiée par M. Fr. Marsan, on voit combien la marraine était fière de son filleul, qu'elle se plaît même à rajeunir un peu pour mieux faire ressortir ses avantages et les espérances que la famille plaçait à juste raison sur cette jeune illustration.

L'Abbé de Montesquiou appartient au clergé d'Auch. Il n'avait pas onze ans quand il reçut la tonsure, le 15 mars 1766, des mains de Monseigneur de Montillet. Un précepteur lui fit faire ses études au château de Marsan ainsi qu'à ses frères, Philippe-André et François-Joseph, qui devinrent généraux de division. Il prépara sa licence en théologie à St-Sulpice de Paris et c'est en 1782 qu'ayant le titre de vicaire général d'Aix, il reçut en commende l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Langres dont parle la lettre de sa tante. L'Agence Générale du Clergé lui arriva en 1785, puis une seconde abbaye de Beaulieu, celle-ci au diocèse du Mans (14) enfin le Prieuré de Saint-Orens d'Auch. (15), à la veille de la Révolution.

A ce moment-là, l'octogénaire baronne d'Estarvielle n'était peut-être plus de ce monde. C'est dans son château de Sariac que se réfugièrent alors ses nièces de Marsan : Anne et Philip-

(13) Les Dictionnaires ne produisant presque tous que des dates fantaisistes pour la naissance de l'abbé de M., on nous saura peut-être gré de recopier ici l'acte de son baptême :

Noble François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Marsan fils légitime a messire Marc-Antoine de Montesquiou de Marsan chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et à dame Marie-Catherine de Narbone, comtesse de Montesquiou de Marsan est né le trize (sic) *août mil sept sent cinquente cinq et fut baptisé dans l'église de Marsan le vingt un dudit mois, ayant été Paerrin noble François de Narbonne prêtre, vicaire général du diorèse d'Agen, et Marreine dame Catherine de Montesquiou-Marsan-d'Estansan, seigneuresse de Sariac du présent diocèze, qui ont signé avec moi BARRIS, curé.*

On sait que François de Narbonne fut abbé commendataire de Pessan près d'Auch (1759), puis évêque de Gap (1763), enfin d'Evreux (1773) où il refusa le serment schismatique à la Constitution civile du Clergé.

(14) Gazette de France du 16 juin 1785 L. 2, 1 c. *Le Roi a nommé à l'abbaye de... ; à celle de Beaulieu, ordre de Saint-Augustin, diocèse du Mans, l'abbé de Montesquiou, vicaire général d'Aix, agent général du Clergé de France, sur la nomination et représentation de Monsieur* en vertu de son apanage.

(15) Cf. *Revue de Gasc.* 1905. L'abbé de M. se mourut pas en Normandie, mais chez son meilleur ami, l'abbé de Damas, au château de Cirey (Hte-Marne) le cinq février 1832.

Digitized by Google

pine de Montesquiou, l'une chanoinesse d'Epinal, l'autre, de Remiremont. Leur frère, François-Joseph (16), qui ne se maria pas, brisa son épée pendant la révolution et s'en alla auprès d'elles partager leur vie de retraite, de piété et de charité. Tandis qu'il administrait les domaines de Sariac et de Tilhouse, il fit cadeau d'une horloge à la ville de Bagnères, où une rue porte son nom. A leur mort, les chanoinesses et le général transmirent au châtelain de Marsan cet héritage de la baronne d'Estravielle, que les Montesquiou perdirent au partage de famille qui suivit la mort du général de Fesensac en 1867.

Pierre de MONTESQUIOU-FEZENSAC.

(16) François-Joseph de M. mourut à Bagnères-de-Bigorre le 7 juin 1836 à l'âge de 79 ans. Il demanda à reposer auprès de son aîné, Philippe-André, mort le 7 février 1833 à 80 ans. On le transporta donc en Saint-Martin de Verdale. Anne de M. née à Marsan le 22 octobre 1758 mourut à Sariac le 13 novembre 1838 et voulut y être enterrée. — Philippine morte à Auch le 19 mars 1840 à 78 ans fut inhumée à Marsan.

Note pour l'histoire économique en Gascogne

Par ce temps de vie chère, il est interessant de connaître le prix des denrées aux siècles passés.

Dans une note d'un registre conservé à la mairie d'Aux-Aussat nous apprenons qu'en 1741, le sac de froment valait 7 livres 12 sols; le bœuf se vendait 4 sols la livre et le veau 7 sols.

C. DAUGÉ.

Digitized by Google

Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon,

Archevêque d'Auch.

(Notes critiques pour servir à l'histoire de sa vie) (a)

(SUITE).

Sa translation à l'archevêché d'Auch. — En apprenant la conduite de Mgr d'Apchon à Dijon pendant l'émeute de 1775, Louis XVI, pour lui témoigner « sa reconnaissance » (1), le nomma à l'archevêché d'Auch vacant par la mort de Mgr de Montillet.

Cet archevêché, un des plus riches du royaume, passait déjà à Dijon pour valoir 400.000 livres de rente (2). C'était exagéré. Il valait, sans plus, 126.000 livres, ce qui était déjà un fort joli denier, et il était taxé 10.000 florins en cour de Rome (3).

Mgr d'Apchon ne s'attendait guère à une faveur qu'il n'avait pas sollicitée, et malgré l'appât d'une si belle prébende, il crut de son devoir de la refuser. « Il écrivit jusqu'à trois fois à Sa Majesté pour la supplier de ne pas l'éloigner d'une ville qu'il chérissait et dont l'air était plus analogue à sa santé qu'aucun autre du royaume » (4).

Les Dijonnais espéraient bien que son refus serait accepté et ils se préparaient à faire des réjouissances à ce sujet (5). Mais la nomination faite fut maintenue, et Mgr d'Apchon reçut « l'ordre précis » (6) de s'incliner devant la volonté royale.

Cette nomination fut pour le diocèse de Dijon « une calamité publique. C'était un père qu'on enlevait à ses enfants désolés » (7). « Chacun regrettait en lui un modèle et un ami » (8). Une muse octogénaire, dans des strophes d'un lyrisme plus que médiocre, il faut en convenir, mais animée de sincè-

(a) *Voyez plus haut, p.* 182

(1) Abbé Colas dans Voillery, *Les premiers évêques de Dijon.*
(2) G. Dumay, *Le Mercure Dijonnais.*
(3) Les *Almanachs royaux.*
(4) G. Dumay, *loc. cit.*
(5) G. Dumay, *loc. cit.*
(6) Volfius, *Eloge de Mgr d'Apchon* dans l'Annuaire de la Côte d'Or, 1827.
(7) Abbé Michaud, *Biographie des hommes illustres de la Côte d'Or.*
(8) Abbé Colas, dans Voillery, *Les premiers évêques de Dijon.*

Digitized by Google

res sentiments de regret, se fit l'écho de cette désolation. « Autrefois, dit cette Muse, d'Apchon m'encourageait. »

Cet heureux temps n'est plus, les soucis, la douleur,
Remplacent en ces lieux les attraits du bonheur ;
Celui qui de Dijon faisait l'honneur, les charmes,
Ne nous laisse en partant que les regrets, les larmes ;
Et ce qui doit encore le plus nous pénétrer,
Nous le savons, lui-même il daigne nous pleurer.

C'est en effet « en versant des larmes », dit Volfius, que Mgr d'Apchon quitta Dijon pour rejoindre son nouveau diocèse.

En quelle année eut lieu cette translation et à quelle date? Nos historiens gascons, Sentetz le premier (9), et après lui — probablement sur la foi de son affirmation — Monlezun et Canéto (10), et enfin l'*Ordo* du diocèse d'Auch indiquent l'année 1775 (11).

Les *Almanachs royaux*, Feller, Girault, l'*Annuaire de la Côte d'Or* (1827), L. Lalanne, Chabeuf, G. Dumay, indiquent — et avec raison — l'année 1776. Mgr de Montillet étant mort le 7 février 1776 (12), Mgr d'Apchon ne pouvait pas l'avoir remplacé en 1775. G. Dumay — et avant lui l'*Annuaire de la Côte d'Or* (1827), plus précis que les autres historiens, indique non seulement l'année, mais encore le mois et le quantième du mois de cette nomination: « Les vertus et les mérites de Mgr d'Apchon le désignèrent au roi qui l'éleva à l'archevêché d'Auch le 18 février 1776 » (13) et la nouvelle en arriva à Dijon le 21 février (14).

Comme onze jours s'étaient écoulés depuis la mort de Mgr de Montillet, cette date du 18 février est acceptable.

A s'en rapporter à l'auteur du *Mercure Dijonnais*, Mgr d'Apchon, nommé le 18 février, serait parti le 8 mars pour son archidiocèse.

D'un autre côté on lit dans Ch. X. Girault (*Essais hist. et biog. sur Dijon*) que le nouvel archevêque d'Auch fut « nom-

(9) Sentetz. *Notice descriptive et historique de Sainte-Marie d'Auch*, 1825 p. 66.

(10) Monlezun écrit : (*Hist. de la Gasc. Supplément, p.* 528) « Louis XV nomma Mgr d'Apchon en 1755 à l'évêché de Dijon *et*, en 1775, à l'évêché d'Auch ». Louis XV, mort en 1774, nommant des évêques en 1775 ! Il est surprenant que Canéto qui certainement avait lu ce passage de l'*Hist. de la Gasc.* n'ait pas relevé cette méprise de Monlezun, dans sa courte notice sur Mgr d'Apchon. (*Rev. de Gasc. tome* 15, *p.* 493). Canéto dit dans cette notice que Mgr d'Apchon fut « accepté » pour le siège de Dijon le 19 octobre 1755. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, cette date du 19 octobre est la date, non pas de « son acceptation » mais de sa « consécration ».

(11) L'Ordo de 1925 a rectifié et donne la date de 1776.

(12) P. Armand Jean, *Archevêques et évêques de l'ancienne France*, p. 66.

(13) G. Dumay, *Les Évêques de Dijon*.

(14) G. Dumay. *Le Mercure dijonnais, p.* 277.

Digitized by Google

mé », non pas en *février* mais en *mars;* et dans Sautereau (*Les premiers évêques de Dijon*) que son « transfert » eut lieu en *mai*. Peut-être Girault a-t-il confondu la « nomination » avec le « départ » ; et dans Sautereau « mai » a peut-être été substitué à « mars » par suite d'une faute d'impression.

S'il est vrai que Mgr d'Apchon ait quitté Dijon en *mars* ou seulement en *mai*, il est à croire qu'il ne se dirigea pas directement vers Auch ou qu'il s'arrêta en route. Pour si difficiles que fussent alors les voyages, il ne fallait certainement pas des mois entiers pour aller de Bourgogne en Gascogne.

Or, d'une lettre écrite par M. de Marignan, juge-mage au Sénéchal d'Auch, à « Monsieur son cher oncle » le Comte de la Hitte, il résulte que Mgr d'Apchon n'arriva dans sa ville archiépiscopale que le *mardi 16 juillet 1776:* « Auch, le 19 juillet 1776. Monsieur mon cher oncle, Mgr l'Archevêque est arrivé ici mardi dernier, et il a été reçu le lendemain » (15).

Comme à tous les archevêques venant prendre possession de leur siège, on fit à Mgr d'Apchon une « entrée » solennelle. Des troupes furent envoyées pour lui servir d'escorte; des commissaires allèrent en députation à sa rencontre ; des arcs de triomphe furent dressés où se voyaient les armoiries du prélat dues au pinceau d'un peintre nommé Cerf, on fit « parler la poudre », et, le soir, par les soins d'un sieur Jacques Hury fut tiré un feu d'artifice qui coûta 116 livres (16)

On eut encore à payer : à Cazeneuve, aubergiste, 8 livres pour les deux chevaux du fourgon du régiment et 15 livres pour la voiture des députés ; à Ninous, receveur-syndic, « 13 livres, onze sols pour avances faites pour les deux commissaires » ; au sieur Joseph Prouy « 48 livres, seize sols pour quatre chars de bois et buy pour les arcs de triomphe », au sieur Dabasque « douze livres pour gants » (17) ; au sieur Lézian « quarante quatre livres, neuf sols pour poudre à feu,

(15) Joseph de Seissan de Marignan juge-mage au sénéchal d'Auch, était fils de Jean de Seissan de Marignan, président au présidial d'Auch, et de dame Catherine de Labaune dont la sœur Marie de Labaune avait épousé le comte de la Hitte (*Rev. de Gasc.* tome 23, p. 106). — L'article où cette lettre de M. de Marignan a été publiée est dû au comte Odet de la Hitte. Cet article a pour titre : *Procès de Mgr d'Apchon avec le baron de Montaut.* On a oublié de l'indiquer dans les *Tables des tomes I à XLI de la Revue de Gascogne.*

(16) *Archives communales* (CC, Registre, p. 110 v°).

(17) La ville d'Auch devait à l'archevêque l'hommage annuel d'une paire de gants blancs (*Arch. com.* BB. 10 f° 366). Chaque année les consuls, revêtus de la tenue consulaire, précédés d'un héraut sonnant de la trompette et de soldats du guet faisant des décharges, étaient tenus d'aller offrir les gants exigés sur un bassin qu'on portait devant eux. (*Arch. com.* BB. 12 f° 196). En 1734, les consuls ayant négligé de remplir ce devoir, le cardinal de Polignac chargea son procureur temporel de s'en plaindre. (*Arch. com.* BB. 11 f° 65 v°).

Digitized by Google

clergés et autres fournitures » ; au sieur Tournier, marchand, « 29 livres pour poudre à canon » (18).

Quand un nouvel archevêque arrivait à Auch, une vieille coutume remontant au moyen âge voulait que le baron de Montaut, premier baron d'Armagnac, se trouvât à la porte principale de la ville communément appelée « la porte de la Treille » pour le recevoir. La tête découverte, une jambe nue, « à pied sans souliers », avec seulement des semelles de cuir, ledit baron devait attacher à la bride de la mule « housée d'écarlate rouge » qui portait l'archevêque « un lasset de tafetas », et conduire le prélat à la cathédrale où il l'installait sur son siège.

Après la cérémonie religieuse, on passait à l'archevêché pour le diner préparé dans la grande salle. Le baron de Montaut devait se tenir derrière le siège de l'archevêque et servir de maître d'hôtel jusqu'à ce qu'il fut prié de s'asseoir, si on le jugeait à propos. Le repas terminé, il demandait à l'archevêque s'il était content de ses services. Sur sa réponse affirmative, il allait droit au dressoir, faisait prendre toute la vaisselle d'argent qui s'y trouvait et, « en récompense de ses services » il l'emportait chez lui sur la mule qui lui appartenait de droit.

Ce pompeux cérémonial fut observé jusqu'à Mgr de Trapes. Après lui, ses successeurs cherchèrent à se soustraire à un usage qui leur imposait de si onéreuses obligations. Mais le baron de Montaut tenait à jouir de ses privilèges; de là des procès qui ne tournèrent pas toujours à l'avantage des archevêques.

Mgr d'Apchon essaya à son tour de s'en affranchir. Les circonstances paraissaient favorables. Deux seigneurs, le comte de La Hitte et M. de Rouilhan, se disputaient le titre de baron de Montaut. Mgr d'Apchon, n'ayant pas à prendre parti et ne voulant pas prendre parti, ne signifia officiellement son arrivée ni à l'un ni à l'autre, et prit possession de son siège sans réclamer ses droits au cérémonial usité. Le comte de la Hitte et M. de Rouilhan, chacun de leur côté, protestèrent immédiatement... « Il m'était difficile, répondit Mgr d'Apchon au comte de La Hitte, de décider auquel je devais demander le service dû par le baron de Montaut à mon entrée à Auch. Ainsi j'ai pris le parti de ne point faire d'entrée solennelle ».

Cette réponse ne méconnaissant pas les droits du baron de Montaut, les deux champions se tinrent coi sans insister.

Mgr d'Apchon croyait avoir cause gagnée. Mais, deux ans après, M. de Rouilhan, ayant triomphé du comte de La Hitte, exigea de lui qu'il se soumit à toutes les formalités d'une entrée solennelle. Mgr d'Apchon refusa. Un procès lui fut in-

(18) Il faut dire que ces divers mandats de paiement, sauf ceux qui regardent les chevaux pour le fourgon du régiment, la voiture pour les députés et « l'artifice », visent à la fois les entrées de l'archevêque, du duc de Mouchy et de Madame l'Intendante Laboulaye qui dut arriver à Auch presque en même temps que Mgr d'Apchon.

Digitized by Google

tenté qu'il soutint vivement, opposant arguments et raisons aux raisons et arguments du baron de Montaut. « Vous me devez un privilège, disait-il au baron, et moi je vous dois en retour ma mule et ma vaisselle; je renonce à mon privilège, vous n'avez plus droit au salaire ». Le baron protestait. Pour établir son droit il pria la communauté d'Auch de lui laisser prendre dans les archives des « collationnés » de certains actes qui devaient lui servir pour sa défense. L'archevêque averti demanda à être prévenu du jour où se ferait la compulsion desdits actes pour que son procureur fondé put assister à cette compulsion. Des commissaires furent nommés pour vérifier dans les archives les titres qui pouvaient avoir quelque rapport avec la question en litige (19). Le baron produisit des procès-verbaux remontant au XVe siècle; l'évêque en contesta l'authenticité. — « Vous êtes mon suzerain, disait le baron, et je suis votre vassal; nos devoirs sont corrélatifs et ni vous ni moi ne pouvons les détruire ». — « Je ne suis point votre seigneur féodal, répliquait l'évêque et vous n'êtes point mon vassal. Votre baronnie est dans la mouvance du comte d'Armagnac, rendez-lui hommage et non à moi. Je ne tiens rien des comtes d'Armagnac, je suis plus ancien qu'eux, Mon évêché date d'un temps où il n'y avait ni ducs ni comtes. C'est le respect seul des grands pour leurs prélats qui a introduit certaines coutumes bizarres devenues ridicules, et si les barons de Montaut y tiennent c'est sans doute qu'ils se laissent tenter par la vaisselle d'argent et la mule. »

Le procès dura plusieurs années et il menaçait de s'éterniser quand l'archevêque accepta une médiation. Les médiateurs furent M. Delort, professeur en droit français, et M. l'abbé Carrère, conseiller en la grand chambre. Mgr d'Apchon fut dispensé de l'entrée solennelle, mais le droit du baron fut reconnu et en compensation de la vaisselle et de la mule de l'archevêque il reçut une somme de 5 000 livres dont il se contenta (20).

(*A suivre*). P. TALLEZ.

(19) *Archives communales*, BB. 9, f° 175 et BB. 14 f° 43.

(20) Comte Odet de La Hitte : *Le procès de Mgr d'Apchon avec le baron de Montaut*. (*Revue de Gascogne*, tome 23, p. 97).

Digitized by Google

Quelques dates concernant les de Preissac.

Les Archives de Castillon-Savès (Gers) fournissent quelques dates à l'historien des Preissac d'Esclignac.

M. Mauquié dans « *Les Suzerains de Fimarcon* » parle peu du château de Castillon, ce fut là cependant une des résidences habituelles du marquis de Fimarcon au XVIIIe siècle. Les registres de catholicité nous en donnent la preuve.

« Le 8 août 1689 fut baptisée, sans les cérémonies ordinaires, par permission de Monseigneur l'évêque de Lombez, noble demoiselle fille à noble Emeric de Preissac, à laquelle on n'imposa pas le nom, attendant de faire les cérémonies, ne sachant pas le nom du parrain ni de la marraine. Martin, prêtre et vicaire. »

Il s'agit sans doute de *Catherine Henriette*, qui contractait mariage à la fin de juillet 1714, dans l'église Saint-Pierre de Castillon, avec messire Alexandre de Percin de Montgaillard, de la paroisse de Cazaux, fils à messire Claude de Percin marquis de Montgaillard et à dame Marguerite de Bassabat de Pordéac, en présence de Charles de Monlezun comte de Moncassin, Charles de Preyssac d'Esclignac comte de Larée, Pierre Jean François de Génibrouze de Saint-Amans, de St-Laurens (1), curé, et Riscle, vicaire.

Le frère de Catherine Henriette, *Jean Henri de Preissac*, futur marquis d'Esclignac et de Fimarcon, se maria le 25 novembre 1716 avec Madeleine de Moneins (2).

Et mademoiselle *Françoise Madeleine de Preyssac* d'Esclignac est née le 5 du mois d'octobre 1717 à sept heures trois quarts du soir, et a été baptisée le 8. Parrain, Eymeric de Preyssac, marraine, Francoise Magdeleine de Gassion de Moneins, la fille du maréchal de Gassion.

C'est ensuite *Charles Madeleine*, celui qui sera appelé le *Vicomte d'Esclignac*, futur marquis de Fimarcon qui naît à Caumont le 14 avril 1721. Le curé de Cazaux lui a donné l'eau du baptême à Caumont le 17; les cérémonies ordinaires ont été renvoyées, nous dit Lafourcade, curé de Castillon.

(1) M. Jean de Saint-Laurens, curé de C.. âgé de 75 ans est décédé le 6e du mois de juin (1717) et a été enseveli dans l'église, l'office fait par M. de Baldora, curé de Pompiac, et moi comme vicaire ai signé, Bouchard.

(2) *Les Suzerains de Fimarcon*, par l'abbé MAUQUIÉ, imp. Centrale 1908, Auch p. 180.

Digitized by Google

Le 5 novembre 1722 est née *Jeanne Henriette*, a reçu l'eau le 17. Les cérémonies ont été suppléées le 18 juin 1723. Parrain: Jean Armand marquis de Moneins, comte de Troisvilles, gouverneur de Soule, grand Sénéchal de Navarre, premier enseigne des mousquetaires; marraine Catherine Henriette d'Esclignac de Montgaillard.

Le grand-père, Eymeric de Preyssac de Marestang, marquis d'Esclignac, venait de mourir, le premier octobre 1721, « ici dans son château agé d'environ 75 ans, ayant reçu dans sa maladie les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, et le 2 son corps a été transporté à Esclignac. »

Le 6 août 1724, dame Madeleine de Moneins, épouse de Messire Jean Henri de Preissac est morte à Toulouse et a été enterrée le 7 dans l'église de cette paroisse de Castillon.

Le 8 janvier 1731 est morte dame Louise de Cassagnet de Fimarcon, veuve d'Eymeric de Preissac marquis d'Esclignac, âgée d'environ 74 ans, a été enterrée le 9 dans l'église de cette paroisse.

Le registre de Castillon relate à la date de 31 décembre 1729 les cérémonies du baptême faites à messire Charles Louis de Preissac de Marestang d'Esclignac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il était né à Toulouse le 29 mars 1698, probablement de Jean Eymeric de Preissac et de Louise de Cassagnet, et ondoyé le 2 avril suivant. Le parrain fut messire Charles comte de Fimarcon ; la marraine dame Louise de Preissac, religieuse à l'abbaye de Saintes (3).

Quelques années plus tard a lieu le mariage de Françoise Madeleine. « Charles Guillaume de Maupeu, par la grâce de Dieu et la permission du Saint-Siège évêque de Lombez, certifions que le trente juillet 1744, dans la chapelle du château de Castillon, dans notre diocèse, assisté de M. Lafourcade, curé (4), nous avons départi la bénédiction nuptiale à Messire Armand Alexandre de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard, du diocèse d'Auch, et à demoiselle Françoise Madeleine de Preissac d'Esclignac, de notre diocèse, toutes formalités requises observées, en présence de Messire Jean Henry de Preissac d'Esclignac, seigneur de Castillon père de l'épouse, de Messire Charles Maurice de Percin de Montgaillard Lavalette, cousin germain de ladite épouse, de M. François Dupin, curé de Cazaux, et M. Guillaume Esparceil, prêtre et vicaire de Frégouville ».

Voici enfin l'acte de décès de Henri de Preissac. « Très haut et très puissant seigneur, Jean Henri de Preissac de Marestaing, d'Ornézan, Lomaigne, Narbonne, marquis d'Escli-

(3) Me Pierre Lafourcade, curé de cette paroisse, âgé d'environ 88 ans, est mort le 14 mai 1769 et a été enterré dans la chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale le 15. Présents M. Jean-Jacques Duffour, curé de Marestaing et M. Jean-Paul Barrière, prêtre; Bartholomé, vicaire.

(4) Charles-Louis de Preissac, est présent au mariage de Bernard de Montgaillard avec Charlotte de Gontaut; *Le Château de Caumont*, p. le marquis de Castelbajac.

Digitized by Google

gnac et de Fimarcon, comte d'Astaffort, vicomte de Cogotois, baron de Marestaing, d'Auradé, Saint-Martin de Goyne, le Blanquet et Corneillan, seigneur du présent lieu et autres places âgé d'environ 85 ans, mourut le vingtième jour du mois de mars 1771, et fut enseveli dans l'église de Castillon et tombeau de ses ancêtres, le vingt-deuxième jour des mois et an susdits. Présens, très haut et très puissant Charles, marquis de Roquelaure et autres places, Maîtres André Moigné, curé de Monferran, Bernard Darré, curé de Pompiac, Jean Pierre Dumas avocat au Parlement et juge du présent lieu, et Jean-Jacques Duffourc, curé du présent lieu. La cérémonie a été faite par nous, Robert Melet Fondelein de Réjaumont, curé d'Endoufielle, vicaire général du présent diocèse. »

En tableau généalogique, ces dates se présentent ainsi:

I. — Jean Eymeric de Preissac de Marestaing, marquis d'Esclignac, — épouse le 29 octobre 1685, Louise de Cassagnet, fille de Jean-Jacques de Cassagnet et de Angélique de Roquelaure. Il meurt à Castillon le premier octobre 1721; sa femme, le 8 janvier 1731.

De ce mariage sont nés:

1. — 1686, Jean Henri de Preyssac, qui suit;

2. — 8 août 1689, Catherine-Henriette, qui se marie avec Alexandre de Percin de Montgaillard de Caumont, juillet 1714.

3. — 29 mars 1698, à Toulouse, Charles Louis de Preissac de Marestaing, comte d'Esclignac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui épouse en juin 1752 (*Rev. de Gascogne* 1867, p. 284) Elisabeth Thérèze Marguerite Chevalier, veuve de Charles Louis de Sébeville.

II. — Jean Henri de Preissac, marquis d'Esclignac et de Fimarcon épouse le 25 novembre 1716 Madeleine Marguerite de Moneins, fille de Armand Jean de Moneins et de Françoise Madeleine de Gassion.

Madeleine meurt à Toulouse le 6 août 1724.

Jean Henri épouse en secondes noces Marie-Jeanne de Pélissier de Chavigny. — Il meurt le 20 mars 1771.

De son premier mariage sont nés:

1. — Françoise Madeleine. 5 octobre 1717, qui épouse le 30 juillet 1744, Alexandre Armand, comte de Gontaut.

2. — 14 avril 1721, Charles Madeleine, qui suit.

3. — 5 novembre 1722, Jeanne Henriette.

III. — Charles Madeleine, vicomte d'Esclignac, marquis de Fimarcon, maréchal de camp des armées du roi, épouse Marie Charlotte de Varagnes. Il meurt le 2 juillet 1783.

De ce mariage sont nés:

1. — Henri Thomas Charles, marquis d'Esclignac et de Fimarcon (mort en 1827).

2. — Jeanne Charlotte Madeleine Adélaïde de Preissac, morte à Toulouse le 6 avril 1772.

A. LAFFONT.

Digitized by Google

Le Comte Paul Durrieu.

Avec cette livraison qui termine l'année 1926, la *Revue de Gascogne* se doit de rappeler le souvenir du Comte Paul Durrieu. En 1885, il publiait dans les *Archives Historiques de la Gascogne*, son premier ouvrage, *Les Gascons en Italie*, qui lui valut une médaille au Concours des Antiquités nationales. A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont il était membre depuis 1907, le président, M. Ch.-V. Langlois, fit de lui un éloge ému et la séance fut levée en signe de deuil. C'était le 27 novembre 1925, trois jours après sa mort survenue au château de Durrieu par La Rivière (Landes).

Le 25 octobre dernier eut lieu la séance solennelle de l'Institut qui fut présidée par M. Raphaël Georges-Lévi, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Rappelant les morts de l'année, M. Georges-Lévi évoqua en ces termes le souvenir du Comte Paul Durrieu:

« Le comte Paul Durrieu, né à Strasbourg, où son père était trésorier général, est mort le 24 novembre 1925, dans la maison patrimoniale de sa famille, près de Grenade-sur-l'Adour, dans le département des Landes.

Elève de l'Ecole des Chartes, il en sortit en 1878, premier d'une promotion dont Babelon était le second. L'année suivante, il devint membre de l'Ecole française de Rome. Ses travaux portèrent sur les relations de la France avec l'Italie au Moyen Age, depuis les origines jusqu'à la campagne de Charles VIII. Le directeur de l'Ecole, qui était alors Auguste Geoffroy, envoya Durrieu étudier aux archives de Naples les copieux registres de la chancellerie des principes angevins, où le jeune savant devait trouver des matériaux d'un puissant intérêt. Ayant rassemblé et mis en ordre des fragments divers et confus, il put ainsi reconstituer et publier *les Archives Angevines de Naples*, qui fournissent un tableau complet des institutions et de l'organisation de la monarchie des Deux-Siciles.

En 1885, Durrieu, poursuivant parallèlement une autre série d'études, publiait un ouvrage sur *Les Gascons en Italie*, chapitre intéressant de l'histoire franco-italienne, à laquelle le jeune historien semblait devoir se consacrer. Mais il s'opéra à ce moment dans sa carrière une évolution qui allait donner une autre direction à ses travaux. A son retour de

Digitized by Google

Rome, il fut attaché à la conservation des peintures au musée du Louvre. C'est alors qu'il s'attacha à l'étude des manuscrits enluminés, et en particulier à celle des livres d'heures, dans laquelle il ne devait pas tarder à exceller. Le XVe siècle l'attirait; il commenta avec autorité les œuvres d'artistes tels que Jean Foucquet, André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, les Limbourg, les Van Eyck. Dans le beau chapitre qu'il écrivit pour l'*Histoire de l'Art*, d'André Michel, sur la *Peinture en France depuis Jean le Bon jusqu'à la fin du* XVe *siècle*, et dans son ouvrage sur la *Miniature flamande à la cour de Bourgogne de* 1415 *à* 1530 il résume sur ce point l'état de la science. Actif jusqu'à la dernière heure, il corrigeait sur son lit de mort les épreuves d'une étude des peintures du Terrier de Marcoussis, exécutées d'après les ordres de l'amiral Malet de Graville, au début du XVe siècle.

Nous perdons en Durrieu un confrère érudit et artiste, qui laisse au cœur de tous ceux qui l'ont connu, un souvenir durable et des regrets unanimes. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces paroles élogieuses et nous aussi nous garderons le souvenir de ce savant qui, dès son entrée dans la carrière, fut un des ouvriers de la première heure de nos *Archives historiques de la Gascogne*.

A. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

JEAN POUEIGH. — *Chansons populaires des Pyrénées françaises.* — Paris, H. Champion ; Auch, F. Cocharaux, 1926. Tome Ier, in-4° couronne de XL. — 463 pp. — Prix : 60 francs.

Voici un remarquable recueil et qui demande mieux qu'une simple notice bibliographique. Nous comptons bien le dépouiller en détail dans un prochain numéro de la *Revue*. Disons, dès maintenant, qu'il fera la joie des folkloristes de la chanson populaire. Il y a dans ces quatre cents pages, nous en sommes convaincus, l'essentiel pour ne pas dire le tout de ce qui est resté, au pied des Pyrénées françaises, des cantilènes et des airs de danse venus du plus lointain passé. M. J. Poueigh est arrivé à l'heure juste où toutes ces merveilles mélodiques allaient tomber dans l'oubli. Bladé écrivait autrefois dans la préface des *Contes populaires de la Gascogne*, qu'il avait été le « scribe intègre et pieux » des vieux récits ; M. Poueigh pourrait parler aussi d'intégrité et de piété à propos des vieux chants dont il a si pieusement et si savamment colligé la musique. Il a élevé à la patrie méridionale un monument qui ne périra pas. Nous osons le lui prédire. Tous les amis de l'autrefois provincial iront à ce recueil pour y retrouver, non pas comme dans un herbier, mais comme dans le plus vivant des jardins de chez nous, les fleurs les plus fraîches du terroir béarnais, armagnacais, languedocien et catalan. Le précieux album est sur notre table depuis bientôt deux mois. Sommes-nous encore lassé de le feuilleter ?

F. S.

Émile ODIER, *Tableautins et figurines*, Imprimerie Centrale, Auch, 1924, in-32, 247 p.

Feu Emile Odier explique lui-même, en tête de son petit livre,, que, d'abord passe temps de malade, puis récréation de convalescent, feuille à feuille l'album est devenu fablier.

Avec *Tableautins et figurines* voici, en effet, la deuxième édition, revue et augmentée, de *Fables de guerre et d'après-guerre* (Imprimerie centrale, Auch, 1920, épuisé, « un petit chef-d'œuvre d'après la Revue du Noël, 27 oct. 1920) et de *L'Après-Guerre* (Imprimerie Foltzer, Bayonne, 1923) dont le *Journal des Débats* a dit, le 30 mars 1924 : « C'est un vrai plaisir de lire ces fines satires politiques d'une jolie verve classique et qui ont toutes

Digitized by Google

leur pointe de malice et de style. Ce sont les hommes, toujours changeants et toujours les mêmes, que peint M. Odier dans ces piquantes et spirituelles histoires, d'une irréprochable et classique facture. »

Le présent ouvrage comprend 137 fables réparties en 8 livres. Des fables après La Fontaine ! Pourquoi pas ? Florian n'a pas si mal réussi et les anthologies nous en donnent, de lui et de quelques autres, qui se font lire encore et que nos enfants apprennent avec celles du Bonhomme.

La feinte est un pays plein de terres désertes.
Tous les jours nos auteurs y font des découvertes.

De quelles découvertes sommes-nous donc redevables à M. Odier ? Tant pour l'exposé que pour les vers il s'inspire de La Fontaine et de Florian et c'est à bon droit que les *Débats* ont signalé sa classique facture. On retrouve des expressions connues comme Jean Lapin. On n'est pas surpris par celles de Frère Mouton ou de Dame Baleine. La Perdrix et le Chat sauvage sont un doublet de La Fontaine et Pique-nique de chiens, une contre-partie du Héron :

Le plus accommodant n'est pas le plus habile.
Être faciles ? Exigeants !
La Fontaine, pardon ! — Cela dépend des gens.

Ingénieusement toutefois M. Odier s'est tourné vers des objets nouveaux, dont certains furent inspirés par l'actualité. L'auteur a-t-il eu des remords ? Plus de vingt des Fables de guerre ne figurent plus dans le recueil. Peut-être le souci d'une moralité plus générale explique-t-il cet ostracisme. La Table des Matières accompagne chaque fable d'un sous-titre moral à la manière de ces bons vieux livres : Alexis ou l'enfant taquin, Gertrude ou la vertu récompensée.

Mais ce qu'on s'attend à voir relever ici et qui est l'originalité de bon aloi de notre auteur, c'est la part faite au point de vue gascon.

Déjà nos traducteurs de La Fontaine, comme, au XVIIIe siècle, les fabulistes bayonnais et, au XIXe, le Dr Déjeanne, de Bagnères-de-Bigorre, avaient localisé avec bonheur les classiques histoires. M. Odier, exploitant lui aussi cette veine dans les Fables de guerre, nous avait montré un bleuet du Gers, Jeanty, prenant leçon d'une araignée ou un vol de palombes en route vers les vallons de Navarre et qui, arrêté au-dessus d'un pignada, se laissa prendre au piège. Ces fables ne sont pas reproduites dans *Tableautins et figurines*. En revanche le même procédé apparaît dans beaucoup d'autres.

Le chien du troupeau s'appelle Labrit, la fermière est Marinette pour Mariette, le fermier est Jeanty ou Jeantet. On mange de la garbure avec cet avertissement en note que c'est la soupe

Digitized by Google

aux choux de Gascogne. Les ruisseaux y sont des gaves ou, tout au moins, des ruisseaux béarnais. Il est question:

Des coteaux lumineux où doucement septembre
Achevait de gonfler les raisins teintés d'ambre.

Ailleurs certaines notes évitent toute incertitude : c'est « un conte gascon » que le Crapaud et la Herse. Voici un « proverbe béarnais » :

Le mal arrive en poste et s'en retourne à pied.

Voici un usage de Gascogne » :

Comme ses poules, d'humeur vive,
Cassaient les œufs,
Marinette posa sur eux
Un chapon qu'elle avait « saoûlé comme une grive ».

Une fable ayant pour titre La peau, « la pèt », se termine ainsi :

La Peau
Touche plus près que la chemise.

Et une note avertit: « La Pèt toco mès proche que la camiso. Proverbe gascon. »
Nous lisons dans une autre fable :

— Assez !
Dit en gascon Jeanty. Je répète en français...
— Prou ! dis-je. Trêve d'ironie ! ...
Bonne vie et petit travail.

Et en note : « Boune bitougno e petit trabailloun. Authentique. »
Une fable, intitulée Boeufs de Gascogne, débute par ces vers :

De même poil, d'égale taille,
Tous deux auréolés et, dans la même paille,
Nés à quelques semaines près,
Bons amis par surcroît, Millet et Laourès
Faisaient bien la plus belle paire
Qu'eût jamais aux marchés conduite Maître Pierre.

Lisez cet autre début :

La Saint-Martin venue, en Terre de Chalosse,
Marinette avait mis deux canes à l'engrais.
Elle voyait, déjà, les abatis en sauce,
Les quartiers dans un pot de grès.
Quant au foie ? — Il serait pour un prochain baptême.

Digitized by Google

A ces notes de vie gasconne ces fables joignent le mérite d'une saine morale et de vers assez heureux, comme les suivants et beaucoup d'autres :

Tel se croit un colosse et n'est que boursouflé.
Un trou d'aiguille, un rien. — Le voilà dégonflé...
Selon que nous donnons ou recevons le coup,
C'est peu de chose ou c'est beaucoup...

La bonne Poire !
Est, en effet,
Parfait
Tenir son lot pour bon quand on ne peut choisir...
Oh! quel instinct
Conduit à point la Mère aux petits qui s'égarent !...
Certain veau de poids lourd et de léger savoir...
L'âme, autant que la plante, a besoin de clarté...
Deux matous sommeillaient, — comme félins sommeillent...
Jeanne et Jean, ce jour-là descendaient à la ville
L'homme en avant du char, au pas de ses grands bœufs...
Elle, entre ses poulets et quelques paniers d'œufs...
Mais, laine ou fil en main, faisant besogne utile...
Le Rosier te représente une Ame :
C'est en saignant qu'elle fleurit...
Heureux et loin il oubliait...
Et de ses fils, un jour, bénissant les familles,
L'aïeul mourut comme on s'endort...

En somme, le fablier que peu à peu M. Odier se mit à écrire, sur la fin de sa vie, ne manque ni d'observation fine, ni de notations locales ni de distinction. La lecture en est agréable et quelques morceaux ont leur place à l'école.

Léopold MEDAN.

P. DE TCHIHATCHEFF, *Ascension au Néthou*, 1842. — Les Cahiers Pyrénéistes, imprimés aux frais de la Société Ramond, Bagnères-de-Bigorre, 1924, in-16, 60 p.

Voici le second ouvrage de la collection « Les Cahiers Pyrénéistes ». Sous cette rubrique la Société Ramond a entrepris la publication de manuscrits anciens et de textes rarissimes intéressant les Pyrénées.

Le récit de Platon de Tchihatcheff relatant les deux premières ascensions au Néthou en 1842 était jusqu'ici un texte peu connu. Il avait été publié en feuilleton dans les numéros des 13, 20 et 27 octobre 1842 de la revue parisienne l'*Institut*. Il y dormirait encore si certains détails de la deuxième édition de Chausenque, surgis en marge du texte d'Albert de Franqueville

Digitized by Google

et accompagnés d'une brève référence, n'avaient mis en éveil M. L. Le Bondidier.

Cette publication, qui exhume du sous-sol de la défunte revue académique et nous offre, avec quelques pages d'introduction « le premier récit de la première ascension au premier pic des Pyrénées », est intéressante à plusieurs titres.

Elle restitue d'abord à Tchihatcheff le principal rôle dans le succès de la première tentative avec la route par le sud et dans la découverte de la route actuelle par le glacier du Nord. Des circonstances bibliographiques en avaient fait attribuer l'honneur à Franqueville, auteur d'une plaquette in-16 sur la première ascension du Néthou, imprimée chez Maison en 1845. Maison était également l'éditeur du *Guide du Voyageur aux Pyrénées*, de Richard, de larges extraits de la plaquette furent insérés dans le Guide et, sur cette question du Néthou, eurent seuls la chance d'arriver au grand public.

Le rapport de Tchihatcheff offre, en outre, le mérite de rappeler avec autorité le vrai nom de la côte 3.404 du Massif de la Maladetta. Le mot Aneto, introduit en 1878 par l'ingénieur espagnol Mallada et que les Manuels de Géographie des Deux-Mondes ont reproduit à l'envi, ne repose sur rien, si ce n'est peut-être sur le nom du petit village espagnol d'Aneto, le plus voisin au sud-est à environ 10 kilomètres à vol d'oiseau. Mais Reboul qui, le premier, au début du XIXe siècle, a identifié et signalé le pic a employé le mot Néthou, emprunté aux indigènes et dont l'accentuation sur la finale exclut l'identification Aneto accentué sur la pénultième. Ce nom de Néthou est ancien dans ces parages. Il entrait dans une locution usuelle au temps de Tchihatcheff (p. 18, n. 1) : avait-on affaire à un grincheux ? On l'envoyait par dérision se calmer au pic du Néthou réputé inaccessible. On dit encore équivalemment sur le versant français : Be-t-en à Benasc. Coraboeuf, Franqueville, Russell, Packe écrivent Néthou ou le Néthou. Plus tard on trouve, notamment dans le Joanne, Pic Néthou, Pic de Néthou ou d'Aneto, Pic d'Aneto. Certains, fusionnant les deux termes, emploient même Pic d'Anéthou. Mais Hérédia, dans le sonnet aux Montagnes divines, parle à bon droit du Néthou. Encore que le Néthou n'ait rien à voir, malgré Dumège et Luchaire dans l'autel de Baudéan (*Corpus Insc. Lat.* XIII, 363), il est digne d'attention que Néton est une grande divinité ibérique, sorte de Mars solaire signalé par Macrobe (I., 19, 5) et par les inscriptions (*Corpus Inscr. Lat.*, II, 365, 5.278).

En dehors même de tout intérêt scientifique, il y a plaisir à lire ces pages où, en dépit des termes impropres échappés à l'écrivain étranger, retentit un accent de vérité et de courage. Cette conquête, rapide à la fois, hardie et savante, de notre plus haute cime pyrénéenne nous révèle un jeune vainqueur qui

Digitized by Google

étudie et sait prendre ses responsabilités, qui rend justice à chacun de ses collaborateurs, qui nous fait part de ses angoisses, de ses joies et dont l'émotion nous touche devant l'orage illuminant le Néthou comme devant cette petite plante en fleur qu'il admire juste au pied de la dernière cime, par delà les neiges éternelles.

Notre Revue n'ayant jamais rien publié sur de semblables excursions, une brève analyse s'impose.

Tchihatcheff est âgé de 32 ans. De 16 à 20 ans il a fait campagne comme volontaire puis comme officier dans les Balkans et en Pologne. De 20 à 27 ans il voyage en Occident et dans les deux Amériques, se livrant à des ascensions, en particulier dans les Andes du Pérou. A 27 ans il reprend du service et fait l'expédition de Khiva dont le froid excessif le fatigue. C'est pour se reposer qu'il vient dans les Pyrénées et c'est par reconnaisance de malade, autant que pour ajouter aux données géographiques, qu'il portera ses vues sur la cime jusque là inviolée de la Maladetta.

Il consulte la plupart des livres qui en parlent et qu'il cite, Ramond, Cordier, Chausenque, Arbanère, Coraboeuf, Charpentier, Reboul. Dans les premiers jours de juin 1842 une visite à Luchon le décourage et il repart s'entraîner pendant près de six semaines sur d'autres sommets pyrénéens de l'ouest. En compagnie d'un guide de Luz, Pierre Sanio, il escalade le Mont Perdu par son versant méridional « à une époque à laquelle l'entassement des neiges n'avait encore permis à personne de le gravir ». Et, à ce propos, tout en rendant hommage au courage et à la sagacité de son prédécesseur, il estime trop colorée la manière dont Ramond a décrit son ascension de 1802.

Après diverses excursions du même ordre, notamment au Vignemale et au Pic du Midi de Bigorre, il est de retour à Luchon le 17 juillet par le Tourmalet, la Hourquette d'Arreau et la vallée du Couron qu'il trouve plus riante que celle de Campan.

Le voilà aussitôt aux informations. Les guides de Luchon le déconcertent par le vague de leurs renseignements sur la Maladetta et par leur peu d'enthousiasme pour une tentative pareille. Un des leurs, nommé Barreau, ne s'est-il pas perdu dans une crevasse du glacier septentrional, en 1824 ? Tenace, Tchihatchèff finit par trouver pour les accompagner, lui et son fidèle Sanio, deux chasseurs d'isards, Bernard Ursule et Pierre Redonet. Au moment du départ, le 18 juillet, à 10 h. du matin, un amateur de botanique, Albert de Franqueville, et son guide, Jean Algaro, se joignent à la petite caravane qui, par l'hospice de Bagnères, atteint le port de Vénasque. C'est de là seulement et non de Luchon, comme certains le croient et comme l'écrit le livret de la *Route des Pyrénées en auto-car*, qu'on a le premier

Digitized by Google

coup d'œil sur la Maladetta. Laissant Pena-Blanca à leur droite, nos voyageurs traversent le Plan des Etangs où j'ai vu, un jour, cheminer une armée de moutons immense et, au delà d'une cabane de bergers qui déjà occupait ces parages, ils remontent jusqu'au gouffre de Tournon. Là, sous l'avancement du rocher de la Rencluse, ils s'installent pour la nuit au fracas d'un formidable orage.

A six heures du matin, les chasseurs d'isards s'étant longuement consultés décident de contourner tout le massif par les versants qui dominent l'Hospice de Vénasque et la vallée de l'Esera. Voici le col d'Albe d'où s'aperçoit un petit lac gelé, puis une seconde crête d'où il faut longer les bords méridionaux du lac de Greguena pour remonter à un nouveau col et ensuite à la gorge de Malibierne. Une descente rapide mène dans un vallon étranglé où, parmi la flore alpine, la caravane s'arrête à une hutte de pâtres couverte en terre. Elle s'y repose de cette dure journée où n'a cessé de la battre un vent violent du sud-est, sur des pentes très raides et très périlleuses, parmi le tournoiement des nuages qui lui cachent les sommets.

Le lendemain, à quatre heures, commence l'escalade décisive. Le ciel, un moment serein et étoilé, s'est voilé à nouveau. Il faut une heure et demie pour s'élever au bassin des Corunes marqué par trois petits lacs glacés. On s'y restaure, on y lasse bagages et chapeaux et on entre sur le glacier méridional. « Des pics, des rochers d'une infinité de formes surgissaient de toutes parts. Seul, retiré dans un angle du tableau, le Néthou semblait être le protecteur des Pyrénées. »

En deux heures on gagne la lisière de la crête où l'on recueille, engourdis dans la neige, quelques insectes. Sur la crête même le vent, soudain déchaîné, menace de précipiter les téméraires sur un petit lac du versant opposé. Baissés jusqu'à terre ils rampent le long des parois hérissées et, vers sept heures et demie, ils touchent enfin à la dernière base du cône. Hélas ! les flancs et le sommet se perdent dans un épais brouillard. Le vent souffle par fortes rafales. Tchihatcheff éprouve le mal des montagnes. C'est en vain que les guides explorent les rochers pour trouver une route. Que faire ? Sanio obtient qu'ils s'attachent avec des cordes et abordent hardiment le haut du glacier septentrional. L'ascension est reconnue possible et, en une heure, on arrive à une espèce de mamelon d'où une rapide éclaircie dégage, à quelques mètres au-dessus, « une cime aiguë, décharnée, libre de toute neige ». Une dizaine de minutes plus tard, « par une rampe extrêmement tranchante et périlleuse bordée de précipices profonds des deux côtés » et que depuis on a appelé le Pont de Mahomet, nos six voyageurs foulaient enfin, et les premiers, le point culminant.

Digitized by Google

Ils y bâtissent en hâte une petite tour, chantent un hymne de circonstance qu'on voudrait bien connaître, inscrivent leurs noms sur une feuille de parchemin qu'ils roulent dans un flacon vide et déposent le flacon dans l'intérieur de la petite tour. Après quarante minutes environ ils descendent et, d'une traite, parviennent à leur bivouac de la Rencluse à cinq heures du soir. Le lendemain ils passaient devant le Trou du Toro et, par le port de la Picade, rejoignaient Luchon.

La possibilité matérielle de l'ascension était démontrée. Il restait à opérer le mesurement barométrique. Le 23 juillet, l'infatigable Russe repart avec les mêmes compagnons, sauf Jean Algaro, et avec un professeur de chimie de Bordeaux, M. Laurent.

On couche à la Rencluse comme la première fois et, le lendemain matin, à six heures, tandis que Franqueville reste là pour des observations barométriques de comparaison, Tchihatcheff persuade à ses guides d'essayer une route nouvelle en attaquant le Néthou en face, par le grand glacier septentrional En deux heures, par un ciel couvert, on atteint le bord du glacier voilé de teintes sombres. S'attachant tous les cinq à une corde, ils arrivent, après trois heures de marche sur la place, au sommet du Néthou : il est onze heures et quart. Ils en repartent deux heures après par la même route. Dans l'intervalle les observations barométriques les avaient occupés ainsi que la contemplation de la chaîne et de l'horizon vers la France et l'Espagne. Le lendemain ils étaient à Luchon par le col de la Picade.

Tel est l'intéressant document si fidèlement remis à jour, jusque dans les fautes d'impression, par M. Le Bondidier. On n'y trouve pas le souffle lyrique devant les à-pic, parmi les vues plongeantes et les éboulis, sur la neige granuleuse et le dos du glacier où dans cette déchirure du brouillard qui de Malibierne précipite dans les yeux la vision du sommet : thème splendide et que l'étranger traite gauchement. Mais cette plaquette a le mérite de témoigner sur le nom véritable du Néthou et sur le rôle prépondérant de Tchihatcheff, pour le conquérir, d'abord par le sud puis par le nord.

LÉOPOLD MÉDAN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond.

CAMOREYT (J.) ..... Livres Terriers et Dixmaires de Commanderies 39, 79

CLERGEAC (A.) ..... La Carrière militaire du Général Demonts sous le Consulat et l'Empire 22, 114, 173

— La Maîtrise de la Cathédrale d'Auch au XVe siècle 168

— Le Millénaire de la Maison de Gontaut - Biron - Saint -Blancard 193

CLERMONT (J.) ..... La vraie légende de St-Cérats 200

DARANATZ (J.) ..... La Préhistoire et les Recherches préhistoriques au Pays basque 97

DEGERT (A.) ..... Les Assemblées provinciales du Clergé gascon (*fin*) 67

— Les derniers jours de Divielle (*fin*) 109

LAUDET (F.) ..... Le Cardinal Lazigerie et la Gascogne 5

MÉDAN (L.) ..... L'Horizon pyrénéen d'Eauze 145

ROULEAU (P.) ..... Jean de la Trémoïlle, archevêque d'Auch (*fin*) 49

TALLEZ (P.) ..... L'Epizootie de 1775 dans la juridiction d'Auch 82, 124

Mélanges et Documents.

A. C. ..... Deux miracles de St-Cérase 136

— Le Comte Paul Durrieu..... 228

A. D. ..... Lettre inédite du Cardinal d'Armagnac 139

Digitized by Google

LABORIE (C.) ..... Armorial général de France et Armoiries de Gascogne .. 132, 188

LAFFONT (A.) ..... Quelques dates concernant les de Preissac 225

MARBOUTIN (J.-R.) ..... La librairie de Michel de Montaigne léguée à un vicaire général d'Auch 60

— Ordonnance de Messire Cosme Roger, Evêque de Lombez, contre les duels (1679) 90

MARSAN (F.) ..... Lettre inédite de Catherine d'Arroux, baronne d'Estarvielle, née de Montesquiou 141

MAZERET (L.) ..... Mestre Ramon Gabarra, bachelier en leys 88

MONTESQUIOU - FEZENSAC (P. de) Catherine de Montesquiou, baronne d'Estarvielle, seigneuresse de Sariac 215

ROGÉ (P.) ..... Encore la Mesture 91

TALLEZ (P.) ..... Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch . 33, 120

Notes et Questions diverses.

A. C. ..... Fondation de bourses au Séminaire d'Auch (1734) 135

— Vente d'office de Lieutenant assesseur criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Auch (1743) 138

— Centenaire gascon 187

DAUGÉ (C.) ..... Centenaires gascons 199

— Note pour l'histoire économique en Gascogne 219

J. D. ..... Traitement d'instituteur au XVIe siècle 32

MAZERET (L.) ..... Chroniques de l'Eglise de Condom 144

ROULEAU (P.) ..... Jean de la Trémine ne fut pas troublé dans la possession de l'Archevêché d'Auch 58

Digitized by Google

Bibliographie.

C. Barrière-Flavy .... *La Chronique criminelle d'une grande province sous Louis XVI* 191
C. Coste ..... *Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents, t. XIV. Table générale* 46
Paul Courteault ..... *Commentaires de Blaise de Monluc* 93
Prosper Estieu ..... *Lo Flahut Occitan* 143
Emile Odier ..... *Tableautins et Figurines* 230
P. de Tchihatcheff .... *Ascension au Néthou* 233
Analecta Montserratensia 95
Archives départementales des Landes. Rapport de M. l'Archiviste départemental 47

Errata.

Page 55 note 61. — *Lire :* (61) Sentence pour M. L. Pingault contre Mgr de la Trémoïlle. Expédition papier. (Chartrier de Thouars n° 188).

Page 56, note 62 qui manque. *Lire :* (62). J. Boucher, dans ses *Annales d'Aquitaine* note que J. de la Trémoïlle mourut « ainsi qu'il alloit à Rome ». Il est très probable qu'il était sur le point de passer en Italie quand Louis XII le pria de venir le rejoindre, car il n'avait pas encore reçu le chapeau de la main du Pape et le cardinal de Prie, qui était de la même promotion que lui, le reçut à Rome le 17 mai. (Cf. Eubel, III, p. 12).

L'Administrateur-Gérant : N. LALAGÜE.

Auch. — Imprimerie F. COCHARAUX, rue de Lorraine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03952 4783

Digitized by Google

Digitized by Google